

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Représenté par Paul SALVADOR, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par « la Communauté d'Agglomération » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Catherine FERRIER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

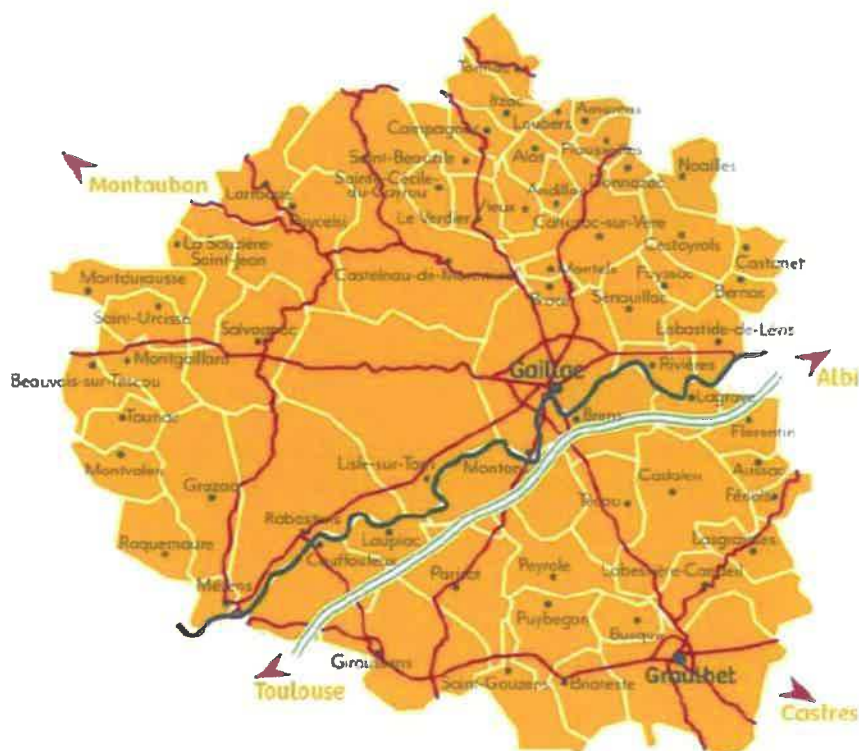
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Quelques chiffres clés :



- 61 communes
- 74 203 habitants¹ soit 19% de la population du Tarn
- 28 130 actifs avec emploi
- 62,4 habitants/km²
- Revenu disponible médian : 19 365 euros/unité de consommation²
- Taux de pauvreté : 20,7%³
- Territoire rural³ : ensemble des communes classées en zone de revitalisation rurale⁴.

Diagnostic territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Synthèse - diagnostic complet en annexe)

I. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés

1. Un dynamisme et une diversité économique / un territoire d'industrie et d'innovation

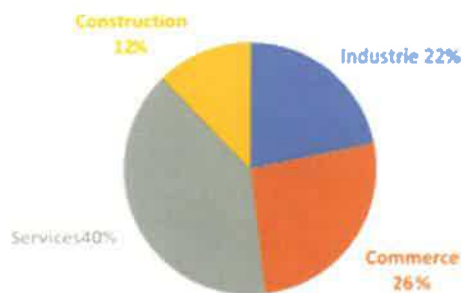
La Communauté d'Agglomération constitue un territoire dynamique, 3ème pôle économique du Tarn, structuré principalement autour de 3 grands espaces : une zone d'agriculture forte (vignoble gaillacois), un pôle historique industriel en reconversion (bassin du graulhetois) et une région en développement diversifié (vallée du Tarn).

1 Insee, Recensement 2018

2 Insee, 2015 (supérieur au Tarn : 19 277 et à l'Occitanie : 19 144)

3 Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

RÉPARTITION PAR SECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS



2. Une destination touristique attractive au patrimoine riche

Le patrimoine historique est composé des différents monuments, villages et sites, mais aussi de l'ensemble du patrimoine viticole (histoire, savoir-faire, vins, paysages, bâtis).

Le territoire se caractérise par la densité du patrimoine protégé au sein réglementaire, par les démarches de protection et de valorisation mises en œuvre de manière volontariste, et par les labels et marques qualité :

52 monuments historiques classés ou inscrits

7 sites classés et 41 sites inscrits

1 site classé UNESCO, l'Église Notre-Dame du Bourg à Rabastens, au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle

7 Sites Patrimoniaux Remarquables (Ministère de la culture) dont les démarches sont validées ou en cours : Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn-Montans, Rabastens, Puycelsi-Larroque, Castelnau-de-Montmiral, Cestayrols

75 sites touristiques (CDT), 1 Grand Site Occitanie « Cordes du Ciel et les cités médiévales »

2 Plus beaux villages de France (Castelnau de Montmiral et Puycelsi), 1 Petite cité de caractère (Lisle-sur-Tarn), 1 village-étape (Brens)

En matière d'économie touristique, la destination « Bastides et Vignobles » représente un chiffre d'affaires annuel de 60,4 millions d'euros, 1,291 millions de nuitées, 4 500 emplois, dont 75% sont pérennes, plaçant le tourisme en 3^{ème} position des secteurs d'activités en nombre d'emploi, après l'agriculture et les services.

3. Un territoire marqué par l'agriculture

L'agriculture représente un poids considérable dans l'économie du territoire : il est supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19,8 % dans le Tarn⁴). Les 1 100 exploitations agricoles professionnelles génèrent 2 000 emplois directs et 126 millions d'euros de chiffre d'affaires estimé⁵. Ce secteur marque aussi fortement le paysage du territoire : 67% est occupé par une activité agricole⁶.

Les cultures sont essentiellement des grandes cultures et de la viticulture, et en second lieu de la polyculture, de l'élevage, et de l'arboriculture (15% des exploitations sont en Agriculture Biologique, 28% commercialisent en circuits courts,- Chambre d'Agriculture 2016).

Le vignoble de Gaillac, a un poids identitaire très fort mais aussi un réel poids économique. Le territoire concentre 80 % de la production totale du vignoble de Gaillac. La viticulture génère environ 4 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, dont 3 000 dans le Gaillacois, soit près d'un quart des emplois permanents du Tarn sur ce secteur.

4 Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

5 Chambre d'Agriculture 2014

6 Projet d'aménagement communautaire- AUAT- Séminaire de lancement sept 2020

II. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale

1. Des services et équipements à conforter pour un territoire de cohésion

Le maillage territorial des **services et équipements de sports, loisirs et culture** est relativement bon. De même, **les équipements et services éducatifs, pour l'enfance et la jeunesse** sont bien répartis sur le territoire. Les **services de santé et équipements médico-sociaux** doivent eux être renforcés pour un accès plus homogène. Les enjeux sont en outre le maintien du nombre de médecins généralistes sur le territoire (1/3 ont plus de 60 ans) et l'accueil et le maintien à domicile des personnes âgées (augmentation de la part de la population de plus de 75 ans⁷).

2. L'habitat : une prédominance de l'habitat individuel résidentiel et des fragilités présentes

Les types de logement du territoire sont caractéristiques de sa vocation résidentielle : les maisons individuelles représentent plus de 86% des logements⁸ et l'habitat collectif ne concerne que 14%. Des fragilités sont présentes sur ce parc de logements : une vacance importante (10% du parc total⁹) un parc ancien peu efficace thermiquement (ce qui engendre des dépenses pour le chauffage) et avec des problèmes d'insalubrité. Il y a par ailleurs un manque de logements collectifs locatifs et d'offres pour les ménages modestes.

3. Les mobilités : la voiture individuelle comme mode de déplacement principal

La population de l'agglomération a une forte mobilité et utilise principalement la voiture individuelle pour se déplacer : 72% des déplacements sont réalisés avec une voiture particulière. Les mobilités alternatives sont en cours de développement, notamment le covoiturage, l'intermodalité et le vélo.

III. Un territoire engagé dans la transition écologique

Particulièrement engagé dans la transition écologique (pour mémoire le territoire a été labellisé TEPcv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte de 2015 à 2019, la communauté d'agglomération a fait le choix de proposer à l'Etat que son Plan Climat constitue le volet transition écologique du CRTE. Le projet de PCAET a donc été arrêté par délibération du 13/12/2021 et doit être validé par l'Etat.

Le diagnostic du territoire concernant l'énergie, le climat et l'environnement a donc été réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur proposition de la Préfète du Tarn, la Communauté d'Agglomération a pu bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études expert, EVEN CONSEIL, mandaté par l'ANCT pour finaliser l'état des lieux écologique et énergétique et travailler sur les indicateurs de suivi/réalisation du Plan Climat. *Voir en annexe l'évaluation environnementale, le document de synthèse du PCAET, et la proposition d'indicateurs.*

En voici quelques extraits :

7 Observatoire des territoires, « Le vieillissement, un enjeu particulier ? », CA Gaillac Graulhet, 207, 2012, 2017

8 Insee, 2015

9 PLH

2 Profil énergie du territoire

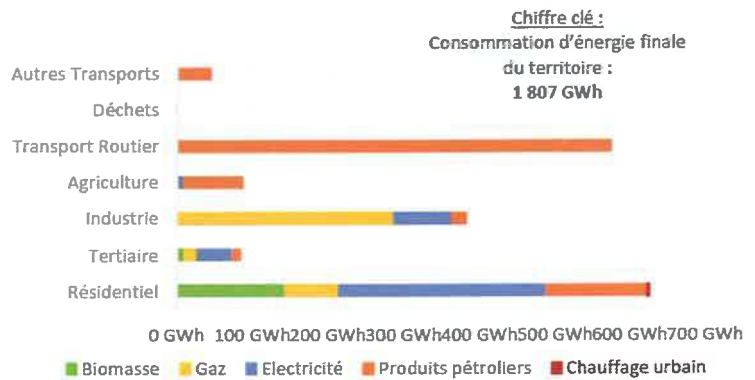
Le secteur résidentiel est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avant le secteur des transports routiers.

La répartition des consommations dans le secteur résidentiel est équilibrée, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité.

Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel.

Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

INVENTAIRE DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET PAR SOURCE D'ENERGIE EN 2015



24,7 MWh/hab

Le ratio par habitant est supérieur à la moyenne régionale de 21 MWh/hab.

3 Profil climat du territoire

Le profil climat de l'Agglomération de Gaillac Graulhet est réalisé notamment par un bilan de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre émises par les consommations d'énergie de différents secteurs et permet d'identifier les secteurs à fort enjeu climatiques.

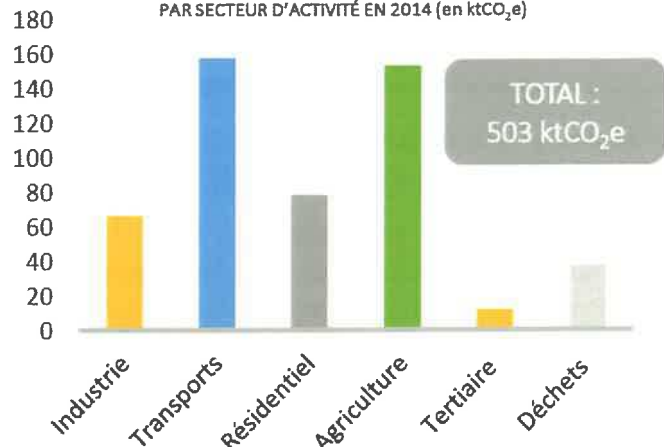
Au regard du bilan GES réalisé, les déplacements (transports) et l'agriculture sont les principales sources émettrices de GES sur le territoire.

Les émissions du territoire représentent annuellement 503 ktCO₂e.

Unité de comptabilisation des GES

L'équivalent CO₂ (CO₂e) est une unité permettant de comparer les impacts en matière de réchauffement climatique et de cumuler les différents gaz. Ici, ktCO₂e correspond à des milliers de tonnes d'équivalent CO₂.

EMISSIONS DE GES (DIRECTES) DU TERRITOIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2014 (en ktCO₂e)



1. Un territoire au potentiel élevé de production d'énergies renouvelables

Le territoire produit en février 2019 417 GWh d'énergies renouvelables par an, soit 23% de la consommation du territoire. Les énergies renouvelables les plus développées sont l'hydroélectricité et la biomasse solide, notamment grâce à la présence de 5 chaufferies sur le territoire.

Potentiel de développement des énergies renouvelables :

POTENTIELLE



2. Un patrimoine naturel à protéger

Les éléments naturels qui structurent le territoire sont d'une part la rivière du Tarn qui le traverse en son centre, et d'autre part les forêts. Une partie du territoire est notamment classée Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation au titre du dispositif Natura 2000 « gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ». Par ailleurs, la forêt de Grésigne, classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et couvre 20% de la surface du territoire. Les forêts de Sivens et de Giroussens sont aussi identitaires du territoire. Un projet paysager pour le site des Gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère, est piloté par la DREAL.

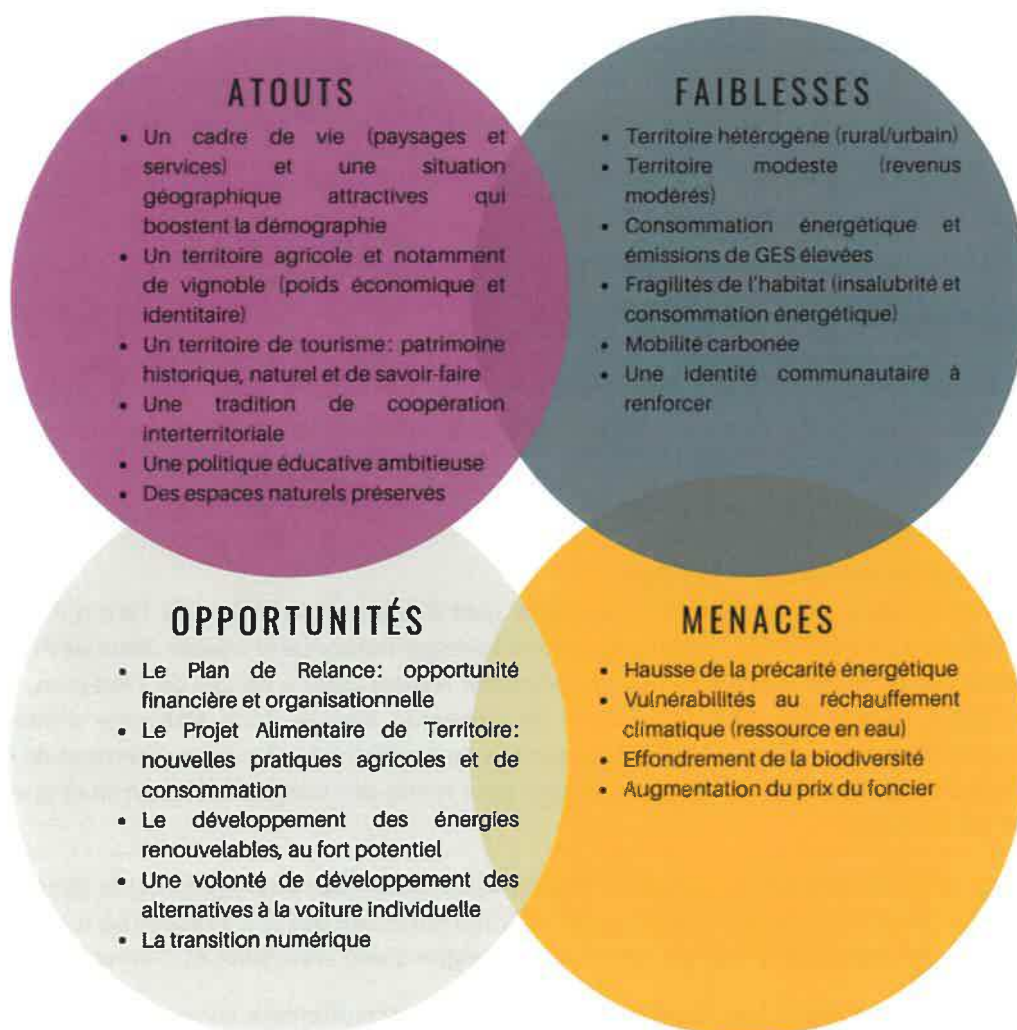
Le territoire se différencie par la qualité de ses paysages (13 entités paysagères) et la densité des actions de protection et valorisation du patrimoine. La commission nationale des SPR a récemment remarqué le nombre important de démarches de SPR (7 en cours) qui témoignent d'une sensibilité et d'un volontarisme notables.

3. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique

En fonction des projections climatiques à moyen et long terme pour le territoire (+1°C en 2050 + 2°C en 2100), il est possible de déterminer les principaux impacts que le réchauffement climatique aura sur le territoire :

- Accélération de la perte de **biodiversité**
- Risque de dégradation de la **qualité de l'eau** (zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur une grande partie du territoire)
- Risque d'accentuation **des tensions sur les usages de l'eau** (zone d'insuffisance chronique de la ressource, besoins accrus en eau d'irrigation et augmentation de la population, baisse de la production hydroélectrique)
- Risque sur la **santé** lié aux vagues de chaleur
- **L'agriculture** fortement impactée
- Risques **inondation** et **incendie** plus forts
- Risque de dégradation du bâti par le retrait et gonflement des argiles

1.2. Synthèse du diagnostic : Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces



Article 2 – Ambition du territoire

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

La communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, issue de la fusion en 2017 de 3 intercommunalités, est dotée d'un volontarisme politique qui s'est traduit dans sa forte intégration de compétences (CIF à 0.63), et l'exercice de la compétence éducation enfance qui est une forte spécificité. La communauté pratique de longue date les outils de planification et d'aménagement, la coopération et les partenariats (illustrés par l'ancienneté des dispositifs de contractualisation depuis les contrats de terroir et les programmes Leader). C'est naturellement un territoire d'ouverture et d'accueil, à dominante rurale sous influence urbaine, maillé par des bourgs-centres exerçant une fonction de centralité. Pour s'engager dans la transition sociétale, économique, environnementale et numérique, il est fort d'une identité culturelle et patrimoniale, d'une position attractive dans l'ouest tarnais, d'un tissu d'acteurs et forces vives nombreuses. Mais les fragilités socioéconomiques, au 1^{er} rang desquels la capacité à créer de l'emploi, s'accroissent. L'identité communautaire doit quant à elle encore se construire pour davantage fédérer les acteurs.

Ses atouts et opportunités doivent lui permettre de créer richesse et valeur ajoutée autour ses ressources propres dans une logique d'aménagement durable et équilibré, pour maintenir et adapter le cadre de vie et le niveau de services qui sont reconnus comme particulièrement attractifs.

Aussi, le projet de territoire s'articule autour des défis suivants :

1- un équilibre entre les composantes territoriales :

- Affirmer le positionnement régional de l'agglomération en complémentarité des territoires voisins
- Valoriser l'accessibilité et la desserte du territoire
- Viser un équilibre entre accueil de populations et sociologies nouvelles et la capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité
- Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement équilibré et solidaire du territoire

2- une qualité de vie et un bien-vivre pour tous :

- Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages
- S'inscrire dans la continuité des orientations du Programme Local de l'Habitat 2020-2025
- S'inscrire dans la poursuite des actions du Plan de mobilité 2018-2023
- Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différents besoins

3- des filières économiques durables

- Accompagner et renforcer l'agriculture et la viticulture, forces économiques majeures dans leurs rôles multiples
- Produire et consommer local
- Impulser une stratégie dynamique, solidaire et équilibrée pour renforcer l'attractivité économique de l'agglomération dans son ensemble
- Favoriser une économie diversifiée et innovante en s'appuyant sur les filières historiques et de nouveaux potentiels à valoriser
- Affirmer et valoriser le fort potentiel touristique, élément fédérateur du territoire

4- la transition écologique, énergétique et numérique, et le contexte de la covid-19 :

- Pérenniser les ressources naturelles (eau, forêts...)
- Anticiper le changement climatique en inscrivant notamment les objectifs du Plan Climat
- Contribuer à une gestion économe de l'espace en renforçant la culture de la sobriété
- Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité à l'horizon 2022
- Appréhender les incidences possibles de la crise de la covid
- Informer et concerter avec les habitants et acteurs locaux dans la construction et l'évolution du projet de territoire

Article 3 – Les orientations stratégiques : Enjeux par axe

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

Axe 1 : Développement économique	Axe 2 : Cohésion territoriale	Axe 3 : Transition écologique
<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement de l'espace et des ressources ; - L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie ; - Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété ; - La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux ainsi que l'offre d'accueil ; - L'attractivité des villes et villages du territoire dans leur centralité, notamment via les commerces de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de création d'emploi ; - La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique ; - Des réponses aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant les parcours résidentiels pour toutes les catégories de population, en cohérence avec les dispositifs, schémas et plans du territoire ; - L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion et d'attractivité ; - La participation et l'engagement des citoyens ; - L'observation et la connaissance du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une agriculture et d'une alimentation plus durable ; - L'organisation de l'offre de mobilité et l'intermodalité comme vecteurs de cohésion territoriale et sociale, tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre ; - Une stratégie d'aménagement et de développement soutenable qui participe à augmenter le potentiel d'attractivité du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols ; - La participation à la lutte contre le réchauffement climatique via la diminution de la consommation énergétique et la production d'énergies renouvelables ; - Le changement des comportements au sein des ménages (réduction des déchets, tri, compostage) ; - Une réduction de la production de déchets et une amélioration de leur gestion, notamment en les valorisant d'avantage (prévention, collecte et tri, compostage, recyclage)

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il est présenté dans le tableau des axes – enjeux - fiches-mesures (présentant les 16 fiches-mesures) ci-annexé.

Voici les actions prioritaires sur les 2 premières années du CRTE. Ces actions prioritaires correspondent aux travaux des commissions thématiques et au recensement des projets effectués au printemps 2021, nonobstant les réflexions en cours.

Axe 1 /Favoriser le développement économique

L’agglomération doit concilier les actions immédiates de relance de l’activité économique et une stratégie de moyen-long terme visant à développer les filières d’avenir à haut potentiel. C’est pourquoi elle élabore **son schéma directeur économique**, dont les objectifs sont :

- Définir une stratégie fédératrice sur l’ensemble du territoire de l’Agglomération et un plan d’actions qui soient innovants et complémentaires aux territoires voisins.
- Conforter le tissu économique existant tout en assurant sa diversification.
- Imaginer le développement économique de demain du Territoire pour anticiper les mutations économiques et les changements futurs.
- Explorer le développement de nouvelles filières sur le territoire et leur pertinence.
- Stimuler les activités stratégiques et porteuses d’avenir.
- Définir une offre séduisante pour les entreprises endogènes et exogènes.
- Prévoir une stratégie foncière pour l’avenir.

Tout en mettant en œuvre les actions prioritaires suivantes sur 2021-2022 :

Accompagner le développement du tissu économique local créateur d’emploi et développer et optimiser le foncier et l’immobilier économique stratégique (fiche-mesure 1 et 2)

Les efforts se portent sur les filières à haut potentiel ancrées au territoire : la filière industrielle sur le Groulhétois, la filière agricole viticole et alimentaire et agri-environnementale, la filière artisanale.

Le développement du tissu économique local passe par d’une part la mise en place et coordination d’un portefeuille de services d’appui aux entreprises en partenariat avec les consulaires et les organismes d’appui, d’autre part le développement de l’offre d’infrastructures d’accueil et de services.

- En terme d’infrastructures d’accueil, les actions engagées sur 2021-2022 sont la requalification des zones d’activités à travers un programme pluriannuel, l’aménagement des zones existantes et la reconquête du foncier et immobilier industriel ou commercial vacant dans les centres villes et centres bourgs. Le schéma économique permettra de définir une stratégie foncière davantage adaptée aux besoins des acteurs économiques avec un souci de sobriété et de qualité environnementale.
- En terme de services d’appui aux entreprises, l’agglomération structure avec ses partenaires une offre d’ensemble qui soit adaptée aux différents besoins et filières. L’intégration de la pépinière au 1^{er} janvier 2022 au sein du service économie de l’agglomération contribue à la mise en place de cette offre d’ensemble, avec l’aménagement sur le site de Groulhé d’un plateau technique dédié à l’industrie. Un programme d’actions accompagne cette offre de services : ateliers numériques, rencontres thématiques, dispositif d’aide à l’immobilier d’entreprises, marketing territorial et communication sur l’environnement économique...).

Renouveler ou maintenir l'attractivité des villes et villages en dynamisant le commerce et l'artisanat local (fiche-mesure 3)

L'enjeu en termes de commerces et d'artisanat est de maintenir l'offre de commerce présente dans les centralités, de la développer, et de continuer à soutenir l'artisanat local qui dynamise les villes et villages et l'économie du territoire. Cela passe par l'accompagnement à la transition numérique, qui permet d'accroître la visibilité et de vendre en ligne, et la communication sur les offres commerciales et artisanales du territoire.

ZOOM/ Pour une transition numérique au service des entreprises et des habitants du territoire

- Accompagnement à la digitalisation des commerces
- Stratégie de communication sur les réseaux sociaux
- Dématérialisation des actes d'urbanisme, accessibilité au public des documents d'urbanisme, sécurisation des procédures
- Mise en place d'un schéma directeur de la transformation numérique
- Plan d'Équipement Numérique des écoles en partenariat avec l'Éducation Nationale
- Déploiement des conseillers numériques France service sur le territoire pour l'accès du public aux outils numériques

Favoriser le développement de modèles agricole et alimentaire durables (fiche-mesure 5)

Le secteur agricole est un secteur important de l'économie territoriale et de la transition écologique : 1100 exploitations agricoles, 3000 emplois dans le vignoble de Gaillac, et 67% de la surface du territoire occupée par l'activité agricole, supérieur à la moyenne départementale. S'appuyant sur les productions locales diversifiées et de qualité, l'agglomération a été retenue au titre du Plan National pour l'Alimentation pour mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (phase 1 en émergence). L'ambition est de développer la production et la consommation locales avec une stratégie de mise en réseau des acteurs locaux de la filière. La compétence de la restauration scolaire exercée à l'échelle communautaire est un levier d'actions supplémentaires pour augmenter les débouchés locaux. La viticulture continuera elle aussi à bénéficier du soutien des politiques publiques.

ZOOM/ Le Projet Alimentaire Territorial : pour un nouveau modèle alimentaire global, de la production locale à la consommation

L'ambition principale du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire à travers un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable.

Les objectifs poursuivis dans la phase d'émergence du PAT sont les suivants :

- D'une part fédérer et mettre en réseau les acteurs d'un territoire autour de l'alimentation, d'une production agricole de qualité produite localement,
- D'autre part partager un diagnostic territorial et des enjeux autour de l'agriculture et de l'alimentation,
- Enfin de mettre en place une stratégie partagée, des outils communs et un programme d'actions opérationnels.

Une nouvelle étape dans le développement de l'économie touristique (fiche-mesure 4)

L'économie touristique est un élément fédérateur et pourvoyeur d'activités et d'emplois non délocalisables. La nouvelle organisation touristique au travers du syndicat mixte regroupant l'office de tourisme Gaillac Graulhet et l'office de tourisme du Pays Cordais eau Pays de Vaour est un tournant pour la stratégie touristique, permettant une plus grande cohérence et efficacité des actions :

De mise en réseau des sites et prestataires et de renvoi de clientèle sur une destination naturellement pratiquée par les visiteurs

De développement de l'offre autour du patrimoine, des paysages, de la nature

De promotion, notamment au travers du Grand Site Occitanie et des démarches de labels touristiques

Voici les actions prioritaires qui seront menées sur 2021-2022 :

- La poursuite de l'évolution du conseil en séjour ;
- La dynamisation des actions de communication ;
- L'animation et la coordination des prestataires touristiques ;
- Le développement du tourisme de savoir-faire, du tourisme patrimonial, de l'œnotourisme, et des activités de pleine nature ;
- La rénovation d'un hébergement touristique pour l'accueil des groupes au Domaine de Lascroux à Puycelsi géré par la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques ;
- Des rénovations de petit patrimoine rural ou d'autres plus structurants par les communes (églises, lavoirs, calvaires, musées, etc.).
- L'animation du patrimoine par l'utilisation des techniques de reconstitution 3D et visites virtuelles : projet de patrimoine animé

Axe 2 /Renforcer la cohésion territoriale

Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité (fiche-mesure 1)

Le renforcement des centralités et de leur attractivité passe par des actions d'aménagement de l'espace public et de développement des services et équipements de proximité. Ainsi, le bloc communal engage de nombreuses actions d'aménagement de l'espace public, de construction d'infrastructures et de service de sport, de loisirs, et médico-sociaux. La Communauté d'Agglomération accompagne les communes qui portent ces projets.

ZOOM/ L'articulation des dispositifs de revitalisation des centralités

Notre territoire articule et fait converger par une action coordonnée communes-agglomération 3 dispositifs de renforcement des centralités :

- Les villes de Graulhet d'une part, Gaillac Lisle-sur-Tarn Rabastens d'autre part ont été retenues au titre du dispositif national « Petites Villes de Demain »
- 12 communes bénéficient d'un contrat « Bourgs Centres » de la Région Occitanie

- L'agglomération met en œuvre un programme « Cœurs de villages » ouvert à toutes les autres communes pour accompagner les projets communaux de qualification des espaces et équipements en cœur de village

ZOOM/ Des équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population

- Aménagements et rénovations d'équipements sportifs et de loisirs
- L'apprentissage de la natation qui passe par la rénovation des piscines
- Équipements culturels
- Équipements de santé
- Lieux d'animation de la vie sociale et tiers-lieux (animation associative, commerce et services, culture, numérique...) favorisant l'exercice de la citoyenneté

Mener des actions pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics (fiche-mesure 2)

Les élus du territoire sont résolus à mener une action forte sur le logement, au travers de projets dans différents domaines. Les objectifs en la matière, inscrits dans le PLH, sont :

- Produire une offre nouvelle adaptée aux besoins et durable ;
- Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien ;
- Porter une attention particulière aux besoins de certains publics ;
- Organiser la mise en œuvre de la politique de l'habitat et faire du PLH un espace d'échanges et d'expérimentation pour les acteurs locaux.

ZOOM/ La rénovation énergétique des habitations via le Guichet Renov Occitanie

Le Guichet Renov Occitanie est un dispositif régional mis en œuvre par le Département du Tarn, l'Agglomération en est partenaire et participe aux actions d'animation et de communication. Il succède au dispositif Renovam qui était conduit précédemment sur le territoire.

Déployer le projet éducatif communautaire (fiche-mesure 3)

Le projet éducatif communautaire s'organise autour de 4 axes :

1. Faire vivre une réflexion continue et partagée sur le maillage territorial et la mise en œuvre de l'action éducative du territoire ;
2. Encourager la participation et l'engagement des citoyens ;
3. Développer et gérer des services de qualité en lien avec les besoins de la population ;
4. Consolider le partenariat et renforcer la synergie entre les acteurs éducatifs pour une cohérence et une continuité effective.

Les actions engagées sont :

- Le plan pluriannuel d'investissement dans la rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires pour en améliorer la sécurité, qualité et réduire l'impact environnemental et les charges de fonctionnement (rénovation énergétique, photovoltaïque et chaufferies bois). A titre d'exemple, il s'agit des projets 2021-2022 suivants : rénovation énergétique des écoles de Lagrave, Fayssac, Florentin et Mézens, étude sur Briatexte et Salvagnac, construction de l'école neuve bioclimatique de Lentajou à Gaillac, installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles de Cahuzac, Senouillac, Parisot), installation de chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur) dans les écoles de Gaillac, Briatexte et Salvagnac.
- L'étude sur la carte scolaire
- Le plan de développement, qualification, sécurisation des équipements de restauration scolaire en lien avec la loi Egalim et le projet alimentaire territorial
- L'étude pour la création de 30 places supplémentaires pour la petite enfance

Développer des projets culturels territoriaux et participatifs pour favoriser l'accès de tous à la culture (fiche-mesure 4)

Le développement d'une politique culturelle de proximité pourra être atteint par des actions conjointes sur le bloc communal :

1. Le développement d'infrastructures de diffusion et de programmations culturelles par les communes, dans le but de proposer une programmation culturelle densifiée et transversale aux équipements (musées, médiathèques, cinémas)
2. Le développement de la coproduction d'actions de médiation culturelle entre communes et agglomération, partant de l'initiative locale et intégrées dans le projet communautaire, dans le but de développer les publics et favoriser la démocratisation de la culture
3. La médiathèque mobile au cœur de la politique d'accès à la culture en multipliant les actions hors les murs et les bornes de livres (dans les villages) ;
4. La poursuite du développement de la médiamobile avec le projet numérique et ses nombreuses déclinaisons ;
5. La révision du projet de l'Archéosite de Montans pour assurer une meilleure diffusion du patrimoine archéologique sur l'ensemble du territoire

Axe 3/ Poursuivre l'engagement dans la transition écologique

Promouvoir la sobriété et améliorer les performances énergétique et climatique des bâtiments (fiche-mesure 1)

Le secteur résidentiel représente 35% de la consommation énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, ce qui en fait le premier secteur de consommation¹⁰. Pour arriver à réduire les dépenses énergétiques du secteur du bâtiment, la stratégie du bloc communal est divisée en plusieurs types d'actions : l'amélioration énergétique de l'habitat (privé et social), la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement de constructions neuves de logements et de bâtiments publics.

¹⁰ Synthèse du diagnostic du PCAET

¹¹ Synthèse du diagnostic du PCAET

Développer les énergies renouvelables (fiche-mesure 2)

Actuellement, 13,4% de l'énergie consommée sur le territoire provient d'une source durable (243 GWh/an pour une consommation totale de 1 807 GWh/an en 2019)¹¹ et l'enjeu est d'augmenter cette part pour exploiter pleinement le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire.

Le bloc communautaire doit ainsi mener des projets de production mais également soutenir les initiatives privées, qu'elles viennent d'entreprises ou de citoyens. À moyen terme, les projets développés concerneront principalement le photovoltaïque, les chaufferies bois, et la méthanisation.

Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants (fiche-mesure 3)

La préservation et la valorisation des espaces et des ressources passe par plusieurs types d'actions :

- La gestion économe de la ressource en eau. L'agglomération participera notamment à la structure partenariale porteuse du projet de territoire du Tescou
- Des actions en faveur du maintien de la biodiversité ;
- La gestion économe du foncier pour préserver les espaces et les terres agricoles ;
- La prise en compte du réchauffement climatique dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme (îlots de fraîcheur et écoquartiers).

Développer la mobilité durable en proposant des alternatives sécurisées et efficaces à la voiture individuelle (fiche-mesure 4)

L'objectif est de développer une offre de mobilité territoriale qui facilite les déplacements, l'intermodalité et l'utilisation de mobilités douces. Le bloc communal a engagé plusieurs actions :

- L'amélioration des infrastructures existantes, les liaisons cyclables et douces, les aires multimodales, les bornes électriques
- Le développement de la culture de la mobilité durable
- L'expérimentation d'un service de transport à la demande et d'une plateforme sociale de covoiturage

ZOOM/ Un Plan Vélo Communautaire pour encourager les déplacements doux

- Les 3 volets du schéma directeur cyclable (partenariat avec le département) :
 1. 2019 : 6 communes urbaines + vallée du Tarn
 2. 2020 : boucle cyclotouristique Gaillac-Cordes-Gorges Aveyron-Grésigne
 3. 2020-2021 : autres communes à enjeux vélo du quotidien + autres itinéraires structurants à l'échelle de l'agglomération
- Des actions complémentaires : stationnements vélos, animation vélos scolaires et grand public, prêt-test de Vélos à Assistance Electrique

Réduire l'impact des déchets du territoire (fiche-mesure 5)

Il s'agit de :

- Poursuivre les efforts de réduction des déchets, développement du compostage, amélioration du tri et valorisation des déchets
- Diminuer la consommation énergétique engendrée par la collecte et le traitement des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire notamment dans les écoles
- Poursuivre le projet de nettoyage au naturel dans les équipements communautaires et communaux
- Engager une réflexion sur la tarification incitative
- Conduire une opération groupée de collecte des pneus usagés agricoles

A ce titre, l'agglomération participera activement au déploiement du projet « Tryfil Horizon 2030 ».

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Intitulé	Cosignataires	Période de validité	Axe(s) stratégique(s)
Programme Leader	Union Européenne Région Occitanie	2014 - 2022	Doter le territoire d'une image de qualité axée sur les ressources locales, atout indispensable pour une attractivité durable.
Contrats de ville (2) Ville de Gaillac Ville de Graulhet	État Région Commune de Gaillac Commune de Graulhet	2015-2022	3 piliers : 1) Cohésion sociale 2) Cadre de vie et renouvellement urbain 3) Développement économique et emploi 2 axes prioritaires : - L'emploi et l'économie - La médiation culturelle
Petites Villes de Demain (2) Graulhet Gaillac – Lisle-sur-Tarn - Rabastens	État Commune de Graulhet Communes de Gaillac Commune de Lisle-sur-Tarn Commune de Rabastens	2021-2026	3 axes stratégiques : 1) Durabilité 2) Solidarité 3) Valorisation patrimoniale

Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée	Région Occitanie	2018-2021	4 enjeux : 1) Cohésion territoriale et sociale 2) Valorisation du potentiel économique du territoire 3) Un territoire vivant au service d'une destination touristique référencée 4) Un territoire modèle en aménagement et développement durable pour l'attractivité
Contrat Atouts Tarn	Département du Tarn	2018 - 2020	Des investissements structurants favorisant le développement territorial équilibré
Contrats Bourg-Centre	Région Occitanie Département du Tarn 12 Communes	2018-2021	Une dynamique d'attractivité dans les zones rurales ou péri-urbaines, gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Recréer, maintenir et développer une centralité nécessaire aux territoires ruraux
Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « Cordes sur Ciel et cités médiévales »	Région Occitanie Département du Tarn Communes	2018-2021	Optimiser la dynamique partenariale de développement et promotion de l'offre autour de l'identité des cités médiévales
Projet éducatif territorial (PEDT)	État Éducation nationale CAF	Annuel	Poser un cadre de référence formalisé pour l'ensemble des partenaires éducatifs et proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Dispositifs de la CAF - Convention territoriale globale (CTG) - Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) - Plan Handicap Enfance et Jeunesse	CAF	- 2021-2022 - Annuel - 2018-2020	Plan Handicap Enfance et Jeunesse : Renforcer l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement
Convention de convergence avec le Département (Tourisme)	Département du Tarn	Annuelle	Promouvoir le travail partenarial et la co-construction de dispositifs touristiques entre tous les acteurs du territoire

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats suivants seront intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE :

- le Contrat Petites villes de demain de Gaillac - Lisle-sur-Tarn - Rabastens
- le Contrat Petites villes de demain de Graulhet
- le Contrat de Ville de Gaillac
- le Contrat de Ville de Graulhet
- la Convention Territoriale Globale CAF
- le Contrat Territorial Occitanie
- les 12 Contrats Bourgs-centres (Brens, Briatexte, Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Couffouleux, Gaillac, Giroussens, Graulhet, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Salvagnac)
- le Contrat Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et cités médiévales »
- le Contrat Atouts-Tarn

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La coopération interterritoriale autour d'enjeux partagés

La coopération interterritoriale est fondamentale pour mener une action publique efficace qui bénéficie aux habitants, et faire en sorte qu'ils ne pâtissent pas des limites administratives de certaines actions publiques. Cette coopération entre les territoires permet de mieux relever les enjeux communs à différents territoires, partageant des identités communes et soumises aux mêmes dynamiques. Par la convergence des actions, elle est un enjeu de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

Les territoires limitrophes de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet se situent dans les départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, et de la Haute-Garonne (voir carte ci-dessous).

De plus, les territoires qui sont sous l'influence de l'aire urbaine toulousaine vont au-delà de ces territoires limitrophes.



Plusieurs thématiques sont particulièrement concernées par cette coopération interterritoriale pour arriver à répondre au mieux aux besoins des habitants. ; tel est le cas par exemple pour les mobilités, l'habitat, le tourisme, les déchets, l'eau, les services de santé, l'emploi et la formation. Et cela concerne également les enjeux liés à la transition écologique des territoires. La coopération peut alors prendre la forme de politiques publiques concertées, de partage d'information fluidifié, de conventions de réciprocité dans certains domaines, de gouvernance partagée ou d'échanges d'expériences.

En matière de coopération interterritoriale, la communauté d'agglomération sera tout d'abord partie prenante de la stratégie animée par la Préfecture du département visant à renforcer la concertation entre EPCI. En effet, la préfecture du Tarn a dégagé des thématiques de coopération entre les territoires de l'Ouest du Tarn, ceux-ci rencontrant des enjeux similaires. Les axes de cette coopération sont :

1. Travailler ensemble
2. Donner au Tarn les moyens d'un développement qui soit durable
3. Amplifier les actions de développement économique
4. Valoriser la qualité de vie de l'Ouest tarnais
5. Développer la marque Tarn

Ensuite, l'agglomération participe aux réflexions de **l'inter-SCoT toulousain**. De plus, elle adhère à **l'AUAT** (Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse Aire Métropole) dont le rôle est d'accompagner le développement de l'aire métropolitaine toulousaine et de favoriser le partage des enjeux entre les territoires de l'aire métropolitaine ; l'agglomération est représentée au sein de son conseil d'administration. L'AUAT accompagne l'agglomération en particulier sur le Projet d'Aménagement Communautaire.

De plus, l'agglomération est pleinement intégrée dans les réseaux institutionnels départementaux et régionaux. Elle participe à la Conférence territoriale de l'action publique de la Région, à la Conférence des territoires. Elle est adhérente de **l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Occitanie**, avec qui elle travaille en faveur de la mobilisation foncière suite au repérage du foncier potentiel stratégique du territoire. Cela permet d'agir en cohérence avec les objectifs nationaux en matière d'habitat, d'économie et d'environnement.

En outre, en matière de politiques contractuelles, l'agglomération participe aux réseaux de territoires existants (**concertation inter-GALs Leader** par exemple).

Enfin, elle est toujours en recherche d'expériences auprès d'autres territoires : par exemples sur la question de la revitalisation des centres bourgs, sur le projet alimentaire territorial (contact pris avec la communauté de communes Bastides et vallon du Gers), ou encore sur la question de l'animation économique.

A la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, certaines politiques font déjà l'objet de coopérations interterritoriales. Les déchets sont gérés par le **Syndicat Tryfil** dont la communauté d'agglomération est membre, avec un territoire de compétence qui s'étend sur 14 intercommunalités du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Il en va de même pour la gestion de la ressource en eau (eau potable et gestion des rivières) qui sont gérées par des syndicats mixtes.

C'est en matière d'économie touristique que la coopération territoriale est la plus aboutie. L'action institutionnelle en faveur du développement de l'économie touristique s'est organisée de longue date à des échelles interterritoriales. Ainsi sur le nord-ouest du département du Tarn, concomitamment à la mise en place des communautés de communes et des pays, dans le prolongement de l'organisation initiée par la Région avec les Unités de séjour touristique et aujourd'hui des Grands Sites Occitanie, et de la politique du Département autour des destinations touristiques, s'est organisé un travail autour de deux offices de tourisme, celui du « Pays Cordais au Pays de Vaour » et celui des « Bastides et du vignoble de Gaillac ». Le Département conduit depuis des années une politique d'action mutualisée et de promotion à l'échelle des territoires ayant une cohérence touristique et l'agglomération y participe pleinement.

Ces coopérations peuvent aujourd'hui être traduites dans une organisation institutionnelle correspondant à la réalité de la destination vécue par les visiteurs. **C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et la Communauté de communes du Cordais et du Causse ont délibéré sur la création d'un syndicat mixte de gestion de la compétence tourisme en juillet 2021**. Ce syndicat mixte sera effectif au 1^{er} janvier 2022 et portera un projet d'économie touristique patrimoniale et culturelle élargi, en cohérence avec la stratégie de l'Etat dans le Département pour optimiser le potentiel de développement du Nord-Ouest tarnais sur le plan de cette économie non délocalisable, en cohérence également avec la stratégie départementale et régionales (Grand Site Occitanie).

Par ailleurs, d'autres politiques pourraient faire l'objet d'une coopération dans le futur, dans une forme plus ou moins structurée. C'est le cas par exemple des mobilités, de l'habitat, et du Projet Alimentaire de Territoire.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : l'Etat au travers de ses services déconcentrés, de ses agences (ANCT, ADEME) ou d'opérateurs comme la Banque des territoires mais aussi les agences techniques départementales, le CAUE du Tarn, l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse),

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté d'Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La communauté d'agglomération organise le pilotage et l'animation techniques du CRTE comme suit :

Un comité de suivi opérationnel du CRTE est mis en place, animé par la directrice responsable du pilotage du CRTE et composé notamment des chefs de projets en charge de projets transversaux. Ce comité est chargé du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat et des projets sur le bloc communal, en lien avec les communes.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon

déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs pourront être spécifiées par avenant(s).

6.4. Engagements des opérateurs publics

Des opérateurs publics pourront être associés à la mise en œuvre du CRTE par avenant(s).

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Sur le territoire de l'agglomération Gaillac Graulhet :

Les actions en faveur de la participation citoyenne du bloc communal s'appuient principalement sur **les communes, portes d'entrées de la relation avec les habitants, ainsi que sur le Conseil de Développement représentant la société civile**. Parmi les actions menées, celles à destination des jeunes seront renforcées, la participation étant un moyen de prendre part à la vie démocratique lorsqu'ils ne peuvent pas encore voter. L'agglomération s'appuiera sur le Conseil de Développement pour enrichir le projet communautaire, contribuer à son évaluation et à son adaptation à la demande citoyenne. Renouvelé en octobre 2020, composé de 60 membres, le Conseil de Développement s'est organisé en groupes de travail sur des thématiques reflétant les préoccupations des habitants : attractivité et développement du territoire, bien vieillir, santé, mobilités, restauration collective, urbanisme et habitat, démocratie participative, environnement et transition écologique et politique culturelle. Des membres participent aux groupes de travail de l'agglomération sur l'économie et la santé, au comité des partenaires de la mobilité, au comité de suivi du projet d'aménagement communautaire, au comité de pilotage du Contrat de Relance et de Transition Écologique, au comité de pilotage du projet alimentaire. L'agglomération l'a d'ores et déjà saisi pour proposer des modalités de participation citoyenne sur l'élaboration du projet d'aménagement communautaire. Le conseil de développement a donc été associé à l'élaboration du présent contrat et le sera tout au long de sa mise en œuvre (voir contribution en annexe).

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière de l'année 2021 est jointe en annexe. En outre, la convention d'initialisation du CRTE signée le 15 septembre valorise les engagements financiers précédant la signature du CRTE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

La communauté d'agglomération Gaillac Graulhet propose une gouvernance du CRTE partagée au sein du bloc communal et qui garantit le dialogue avec les partenaires institutionnels et la participation citoyenne, ceci au travers de plusieurs moyens :

*** Une démarche concertée agglomération-communes pour l'élaboration du CRTE**

Elle s'est appuyée sur un travail continu avec les communes pour identifier les projets 2021-2022 et les enjeux 2023-2026. Les besoins recensés à ce jour pour le bloc communal sont de l'ordre de 282 projets, représentant un montant de plus de 70 millions d'euros.

*** La mise en place d'un contrat décliné du CRTE entre chaque commune et l'agglomération**

Déclinaison locale du CRTE, le contrat de partenariat identifiera les projets conduits par le bloc communal qui concourent à la réalisation du projet de territoire, et les moyens qui leur sont alloués. Il sera mis en place et suivi sur la base d'un dialogue entre chaque commune et l'agglomération sur un plan d'actions pluriannuel concerté, dont les objectifs sont :

- renforcer la cohérence de l'action des collectivités dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le projet de territoire
- optimiser les cofinancements pour réaliser les projets d'investissement d'ici 2026
- renforcer l'appui en ingénierie qu'apporte la Communauté d'agglomération à chaque commune pour la réalisation de ses projets d'investissement

Le projet de contrat se déclinera en trois parties :

1. La commune : carte d'identité, enjeux et priorités communales
2. Le plan d'actions partagé et les contributions réciproques
3. Mise en œuvre du contrat, avenants et évaluation

La démarche et la trame du contrat de partenariat ont été examinés par la Conférence des maires, puis travaillés lors de 2 rencontres avec les communes ; les communes ont notamment exprimé leur attente vis à vis d'un travail concerté de certains projets pour en faciliter l'émergence et la réalisation. Le recensement des projets communaux et communautaires mené pour l'élaboration du CRTE est la base du dialogue entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Il est prévu d'établir ces contrats au cours du 1^{er} semestre 2022.

*** Le dialogue avec les partenaires institutionnels au sein des instances de pilotage/suivi du CRTE (comité de pilotage et comité technique décrits ci-dessous.**

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de :

- Mme la Préfète du Tarn ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Départemental du Tarn ou son représentant,
- Mme la Présidente du Conseil Régional Occitanie ou son représentant,
- Mmes et Ms les conseillers communautaires (6 conseillers titulaires et 6 conseillers suppléants tels que désignés par la délibération n°172-2020 du 13 Août 2020),
- M. le Directeur Régional Occitanie Caisse des dépôts - Banque des Territoires ou son représentant,
- M. le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ou son représentant,
- Mmes et Ms les représentants des services de l'Etat,
- Mmes et Ms les représentants des services du Conseil Départemental du Tarn,
- Mmes et Ms les représentants des services de la région Occitanie,
- Mmes et Ms les représentants des Services de la Communauté d'Agglomération.

Les représentants d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés (Chambres Consulaires, EPF Occitanie, ADEME, CEREAM, CAF du Tarn et MSA Nord Midi-Pyrénées, CAUE du Tarn,...) en appui du CRTE pourront être invités en fonction des thématiques et projets abordés lors d'un Comité de pilotage.

Un représentant du Conseil de Développement du territoire sera également associé au Comité de pilotage du CRTE.

Le Comité de pilotage siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est copiloté par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services de l'Etat, du Département, de la Région, de représentants des services de la Communauté d'Agglomération et est animé par la Mission « Relations aux communes et stratégie » de la Communauté d'agglomération, équipe transversale chargée des Politiques contractuelles Territoriales, de l'ingénierie aux communes et de la concertation citoyenne.

Tout autre représentant d'un opérateur public ou privé ou d'un acteur local pourra être invité, compte-tenu de son expertise sur un projet examiné en comité technique.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe à titre indicatif. En effet, le travail de choix d'indicateurs mesurables et pertinents est en cours : sur le volet transition écologique, il se fait avec l'appui du consultant Even Conseil dans le cadre du programme national d'appui aux CRTE. Un travail par l'exécutif de l'agglomération et en collaboration avec l'État au travers de l'ANCT sera mené au 1^{er} semestre 2022.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Evaluation environnementale (EVEN CONSEIL)

Annexe 3 – Tableau Enjeux-Actions CRTE

Annexe 4 - Fiches-mesures / orientations stratégiques

Annexe 5 – Fiches actions Communauté d’Agglomération (établies sur la base du recensement des projets effectué au printemps 2021)

Annexe 6 – Projets communaux (établies sur la base du recensement des projets effectué au printemps 2021)

6-1 Tableau projets communaux 2021-2022

6-2 Tableau projets communaux 2023-2026

Annexe 7 – Maquette financière 2021

Annexe 8 – Indicateurs de suivi

Annexe 9 – Synthèse PCAET

Annexe 10 – Calendrier d’élaboration du CRTE 2021

Annexe 11 – Contribution du Conseil de Développement

Annexe 12 – Contributions des établissements publics et opérateurs

Signé à **ABi** le **29 DEC. 2021**

La Préfète du Tarn



Mme Catherine FERRIER

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Gaillac-Graulhet



M. Paul SALVADOR

Annexe 1 – Diagnostic territorial



Diagnostic territorial

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction générale.....	4
1.Un contexte territorial marqué par une tradition de coopération, la ruralité et l’influence urbaine	6
A. Un nouvel EPCI issu d’une fusion récente	6
B. Un territoire à dominante rurale, sous influence urbaine	7
1. Un territoire intégré aux territoires environnants	7
2. Un territoire aux caractéristiques naturelles et paysagères remarquables.....	8
2. Les dynamiques à l’œuvre à l’échelle du territoire	10
A. Une démographie dynamique et une population socialement hétérogène	10
1. Des profils de communes variés démographiquement	10
2. Une population qui progresse	12
3. Une population active importante	13
B. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés.....	14
1. Un dynamisme et une diversité économique	14
Dynamisme économique et emplois	14
Poids des différents secteurs économiques	15
Un dynamisme limité par l’offre d’accueil	15
Une offre de commerces inégalement répartie	16
2. Un territoire d’industrie historique et d’innovation	17
Des industries importantes implantées sur le territoire	17
Émergence de nouvelles industries innovantes	17
La filière Cuir : une filière historique	18
3. Une destination touristique attractive au patrimoine riche	18
Un patrimoine territorial riche	18
Une destination touristique attractive	19
4. Un territoire marqué par l’agriculture	20
Un secteur au poids économique important.....	20
Une agriculture essentiellement viticole et de grandes cultures.....	21
C. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale	24
Un maillage territorial des services et équipements de sport, loisirs et culture relativement bon.....	24
Une bonne répartition des équipements et services éducatifs, pour l’enfance et la jeunesse	25
Des services de santé et équipements médico-sociaux à renforcer pour un accès plus homogène	27
Un maillage des équipements relativement homogène	28
L’enjeu du maintien des professionnels de santé sur le territoire	28

La prise en charge des séniors.....	30
Des quartiers prioritaires aux enjeux spécifiques	32
2. Une prédominance de l’habitat individuel résidentiel.....	33
Un parc de logement caractéristique d’un territoire à vocation résidentielle.....	33
Des fragilités présentes sur le parc de logements.....	34
Les dynamiques des marchés de l’habitat.....	36
3. La voiture individuelle comme mode de déplacement principal	38
Une forte mobilité essentiellement au travers de la voiture individuelle	38
Une bonne accessibilité routière.....	39
Une offre de transports collectifs inégale à renforcer	40
Des modes actifs peu investis.....	41
D. Un territoire engagé dans la transition écologique	43
1. Une importante consommation énergétique des secteurs résidentiels et des transports ..	43
2. Des émissions de gaz à effet de serre marquées par les transports et l’agriculture	44
4. Une qualité de l’air à préserver	47
5. Un territoire de séquestration carbone à maintenir.....	48
6. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique	48

Introduction générale

En cœur d'Occitanie, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est constituée de 61 communes et compte 74 203 habitants (Insee, 2018), ce qui en fait le 3ème Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Tarn, avec 19% de la population du département. Ce territoire, entre vignoble et bastides, est née de la fusion, le 1er janvier 2017, des 3 Communautés de Communes : Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne – Pays Salvagnacois, et du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Il est fort d'une pratique de coopération intercommunale de longue date, qui avait débuté avec la réflexion « Voie Rapide et Développement » autour de l'axe autoroutier de l'A68. Il s'est ensuite poursuivi grâce l'impulsion du PETR qui a accompagné le processus d'organisation et de coopération territoriale, et le développement de l'économie et des services de proximité. Cette tradition de coopération s'est ainsi récemment concrétisée avec la création de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, et elle est aujourd'hui confortée à travers les projets du bloc communal.

Le premier volet de la réflexion sur le Projet de Territoire a été conduit par les élus en 2018. Le comité de pilotage a défini et engagé une démarche évolutive et continue autour du travail des 5 commissions. Celles-ci se sont appuyées sur la « revue des politiques publiques » établie avec les services, un questionnaire aux élus et agents, et l'organisation d'un séminaire qui a rassemblé 90 élus du territoire. Les grands axes du Projet de territoire alors définis étaient les suivants : l'attractivité, les solidarités humaines et l'accès aux services, les solidarités territoriales et l'aménagement, la gouvernance partagée entre communes et communauté d'agglomération.

Le Projet d'Aménagement Communautaire, en cours d'élaboration, est une nouvelle étape vers une intégration communautaire encore plus forte, avec un projet transversal qui met en cohérence les programmes et actions communautaires, dans le cadre de la préparation du nouveau schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le présent projet de territoire s'inscrit également dans cette démarche, favorisant la convergence entre les objectifs de moyen et long terme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et ceux des partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département.

En effet, sur la période 2020-2023, de nouvelles politiques contractuelles sont en cours ou en phase de renouvellement. Les contrats avec l'Etat sont rassemblés sous le guichet unique du nouveau Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) dont la signature doit intervenir fin 2021. En ce qui concerne le contrat Départemental, Contrat Atout Tarn et le contrat Régional, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ils ont tous deux vocation à être renouvelés en 2021-2022 et à s'inscrire en synergie avec le CRTE. La communauté d'agglomération pilote également, un Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), dans le cadre de la stratégie européenne de développement rural, dont la renégociation se déroulera en 2023.

A ce titre, le travail conduit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique, s'est traduit par la poursuite de la réflexion sur le projet de territoire en relançant le processus de son élaboration. Cette étape a consisté à concaténer les précédents éléments travaillés dans le cadre des différents programmes, plans et dispositifs communautaires existants, à effectuer un recensement des projets du territoire et à fixer des priorités d'actions et un calendrier de mise en œuvre sur 6 ans. Pour ce faire, les différentes instances de concertation et de décision de la Communauté d'Agglomération ont été mobilisées : Les commissions thématiques et des ateliers ont fait des propositions de projets, le Conseil exécutif a validé les différentes étapes au fur et à mesure de l'avancement du projet, la Conférence des Maires a été concertée. Un travail technique a, de plus, permis d'associer l'ensemble des services de l'Agglo, ainsi que les directeurs généraux des services des communes et secrétaires de mairie. Enfin, les Chambres consulaires ont été sollicitées pour le recensement des projets portés par des organismes ou entreprises privés du territoire.

Cette méthodologie a permis de classer les actions en 3 axes : le développement économique, la cohésion territoriale et la transition écologique. Le projet de territoire fixe un cap, dans une vision d'ensemble à la fois attractive, solidaire et durable. Il exprime la vision à long terme du territoire, se basant sur un état des lieux duquel découlent des enjeux. Il trace des perspectives, donne du sens à l'action communautaire, une cohérence aux actions de l'agglomération et des communes, et apporte de la visibilité pour les citoyens. Il concilie les exigences du quotidien et les perspectives stratégiques, dans un souci d'efficacité de la dépense publique. Il sera le socle du dialogue avec l'Etat, la Région Occitanie et le Département du Tarn pour optimiser les cofinancements des projets. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années qui s'articule autour du renforcement du tandem communes/communauté.

Le document ci-après présente le diagnostic global d'un territoire à dominante rurale sous influence urbaine, ainsi que les dynamiques à l'œuvre : démographiques, économiques, écologiques, sociales et territoriales. L'analyse Avantages-Faiblesses/Opportunités-Risques qui en découle permet d'identifier les grands enjeux et axes pour le développement socio-économique du territoire. Enfin, la mise en œuvre du plan d'action passe par la coopération avec les autres territoires, ainsi qu'une gouvernance partagée au sein du bloc communal et avec les partenaires.

Partie 1- Diagnostic territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac- Graulhet

1. Un contexte territorial marqué par une tradition de coopération, la ruralité et l'influence urbaine

A. Un nouvel EPCI issu d'une fusion récente

La Communauté d'Agglomération est composée de 61 communes et compte 74 203 habitants¹, soit 19% de la population du département². Elle est structurée autour de 2 petites villes (Gaillac, Graulhet) et de bourgs relais (Rabastens, Lisle-sur-Tarn...) qui maillent le territoire.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Entre vignoble et bastides) est née de la fusion des 3 Communautés de Communes : le Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne – Pays Salvagnacois, et du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), le 1^{er} janvier 2017. La Communauté d'Agglomération a, dès sa création, intégré les compétences cumulées des 3 EPCI.

1 INSEE, Recensement 2018

2 INSEE, Population municipale 2015

La création de la Communauté d'Agglomération résulte d'un volontarisme de l'action publique et d'une volonté d'intégration forte au sein d'une structure intercommunale. La communauté est une des plus intégrées d'Occitanie. Elle a fait le choix ambitieux de la compétence éducation et jeunesse. Elle détient par ailleurs l'exercice des compétences mobilité et politique de la ville du fait de la structuration en communauté d'agglomération.



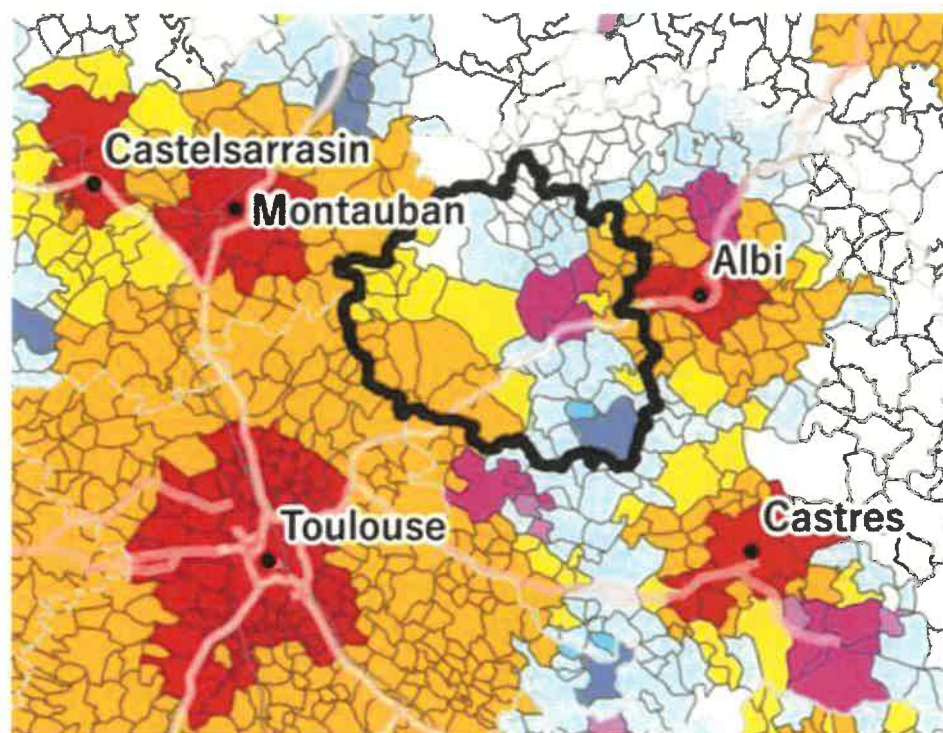
B. Un territoire à dominante rurale, sous influence urbaine

1. Un territoire intégré aux territoires environnants

Le territoire est situé à l'Ouest du département, en limite du Tarn et Garonne et de la Haute-Garonne. Il se situe géographiquement au centre de la zone formée par la métropole toulousaine, l'agglomération de l'Albigeois, le Grand Montauban et l'agglomération de Castres-Mazamet. Les Communautés de Communes Tarn et Agout (Lavaur, Saint-Sulpice...) et Cordais et Causse complètent l'environnement du territoire.

Selon le système territorial proposé par la Région Occitanie, l'agglomération est dans l'une des branches de l'organisation étoilée avec Toulouse au centre. En conséquence, et dans le cadre de sa politique InterScoT, l'aire urbaine de Toulouse a intégré l'agglomération Gaillac-Graulhet comme l'un des 11 secteurs avec lesquels des politiques cohérentes en termes d'aménagement et de développement durable s'imposent. L'agglomération intègre dans le nouveau ScoT ces relations humaines et économiques avec la métropole toulousaine. Le territoire de l'agglomération est ouvert sur des axes de circulation majeures nord-sud vers la Méditerranée, et est-ouest, ce qui en fait un territoire sous influence des grandes dynamiques régionales en termes de déplacements, d'usage des équipements, de développement économique et touristique. Cette position au sein d'ensembles plus vastes souligne l'intérêt de la coopération interterritoriale pour une bonne cohérence entre les politiques.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est structuré par plusieurs grands axes de communication dont l'autoroute A68 Toulouse – Albi (avec 4 échangeurs sur le territoire), plusieurs départementales (RD988, RD964 et RD999) et la voie ferrée. L'aéroport international de Blagnac se situe à environ 45 minutes du territoire.



Un territoire situé entre plusieurs aires urbaines. Source : AUAT, 2020

2. Un territoire aux caractéristiques naturelles et paysagères remarquables

Le territoire est un territoire rural³ et l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération est classé en zone de revitalisation rurale⁴. Les éléments naturels qui le structurent sont d'une part la rivière du Tarn qui le traverse en son centre, et d'autre part les forêts. Une partie du territoire est notamment classée Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation au titre du dispositif Natura 2000. Par ailleurs, la forêt de Grésigne, une zone allant du Nord au centre du territoire, est classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Elles se situent majoritairement dans la partie Nord-Ouest de la communauté d'agglomération et couvrent 20% de sa surface⁵(voir carte ci-dessous). Le territoire comptabilise 1 046 kilomètres de cours d'eau. On peut y noter 6 entités paysagères différentes (voir schéma ci-dessous)⁵.

3 Densité de moins de 60 habitants au km², dont 6 communes de moins de 10 habitants/km²

4 Arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement des communes en ZRR applicable au 1er juillet 2017 ⁵ Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 12

5 Projet d'aménagement communautaire, séminaire de lancement, p.22-23



Occupation du sol (OCS GE) en 2013 (ex-Midipy) et 2015 (ex-LR)

- Espaces urbanisés (et routes)
- Autres espaces artificialisés
- Espaces naturels
- Espaces verts artificialisés
- Surfaces en eau
- Espaces agricoles



2. Les dynamiques à l'œuvre à l'échelle du territoire

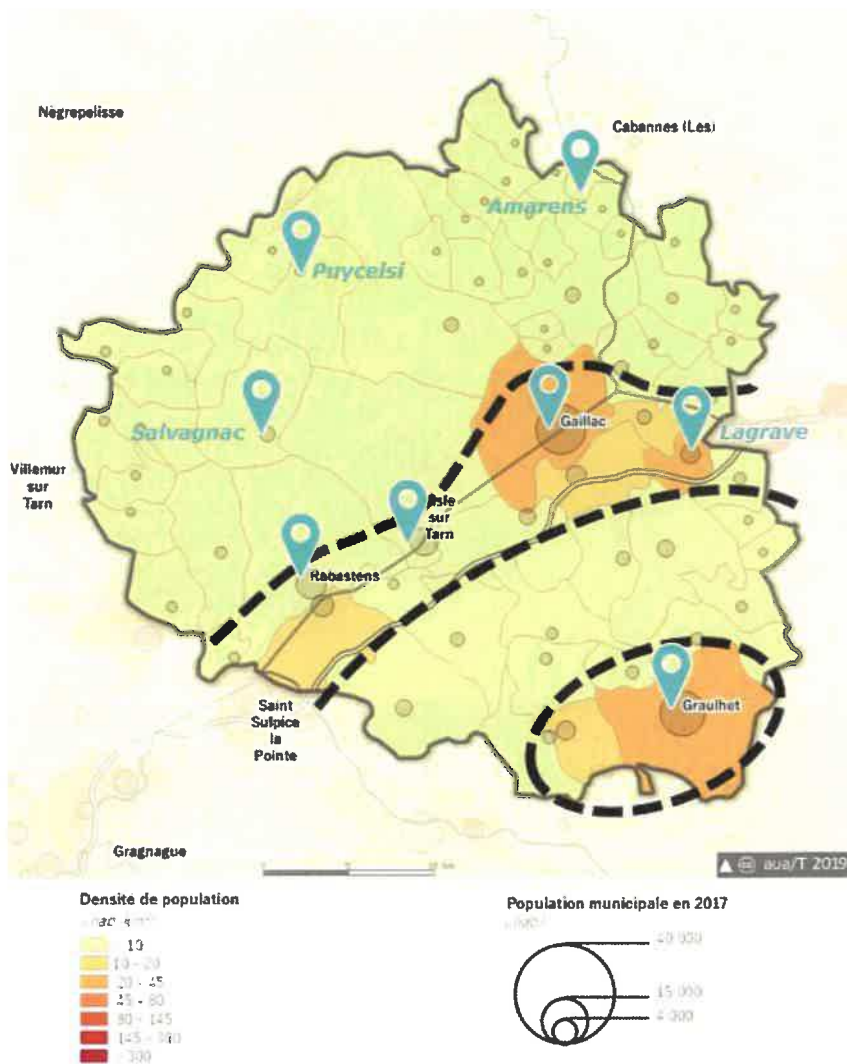
A. Une démographie dynamique et une population socialement hétérogène

1. Des profils de communes variés démographiquement

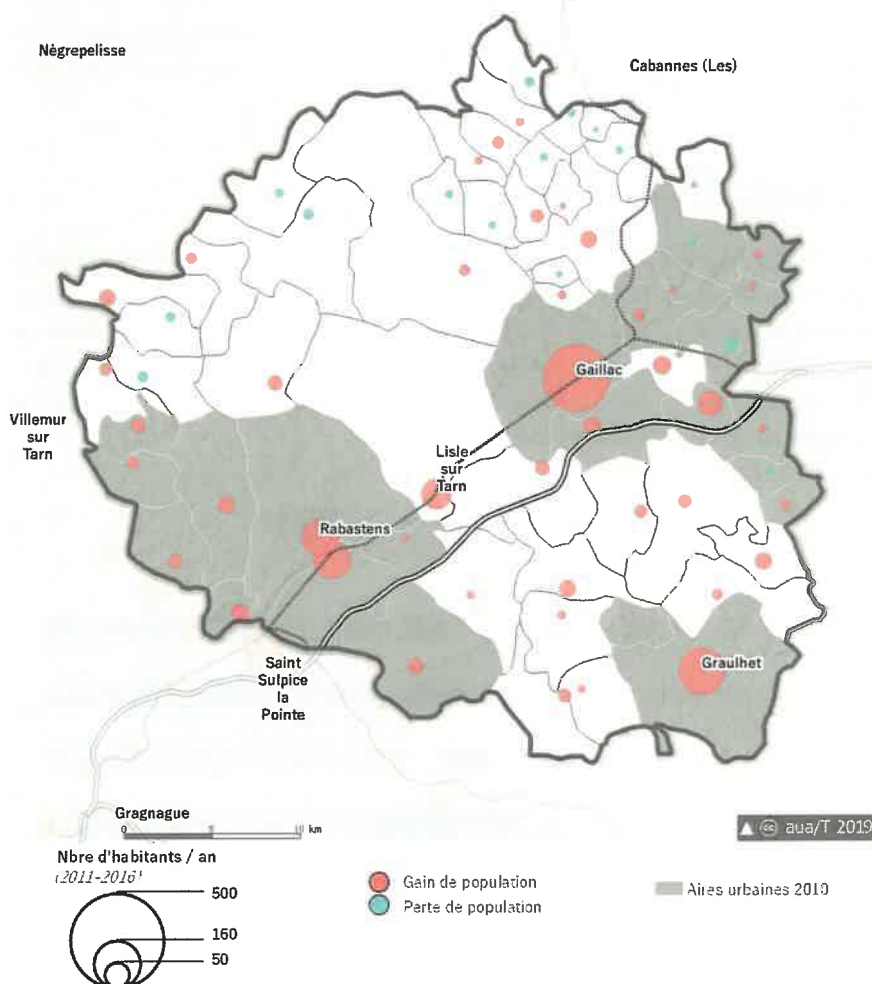
Le territoire est un territoire rural avec une densité de moins de 60 habitants au km², dont 6 communes de moins de 10 habitants/km. L'ensemble des communes de la communauté d'agglomération est classé en zone de revitalisation rurale en 2017 (arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale applicable au 1er juillet 2017)⁶.

⁶ Contrat de ruralité, p. 8

On peut distinguer des profils de communes variés. Les deux communes les plus peuplées sont Gaillac et Graulhet, on peut ensuite distinguer des communes bourgs ruraux relais et les bourgs ruraux relais polarisés (12 communes dont Lisle-sur-Tarn et Rabastens) et en émergence (12 communes), et par ailleurs des communes rurales (35 communes).



Carte - Population du territoire : Densité de population



Carte – Population du territoire : dynamiques démographiques

2. Une population qui progresse

Le territoire a connu une forte croissance démographique : la population a augmenté de 26,4% entre 1999 et 2017 ce qui est supérieur à l’augmentation de la population de la région Occitanie qui a été de 20,6% sur la même période⁷. Cette croissance est fortement influencée par les migrations résidentielles, symbole de l’attractivité du territoire. Sur la période 2010-2015, la croissance annuelle moyenne due au solde migratoire est de 1,55%, tandis que celle

Taux d'évolution annuelle de la population 2010-2015 (INSEE 2015)	
Communes urbaines	1,86%
Bourgs ruraux relais polarisés	2,67%
Bourgs ruraux relais	1,48%
Bourgs ruraux en émergence	0,88%
Communes rurales	1,50%
CA Gaillac Graulhet	1,68%
Département du Tarn	0,59%

⁷ Insee, recensement de la population

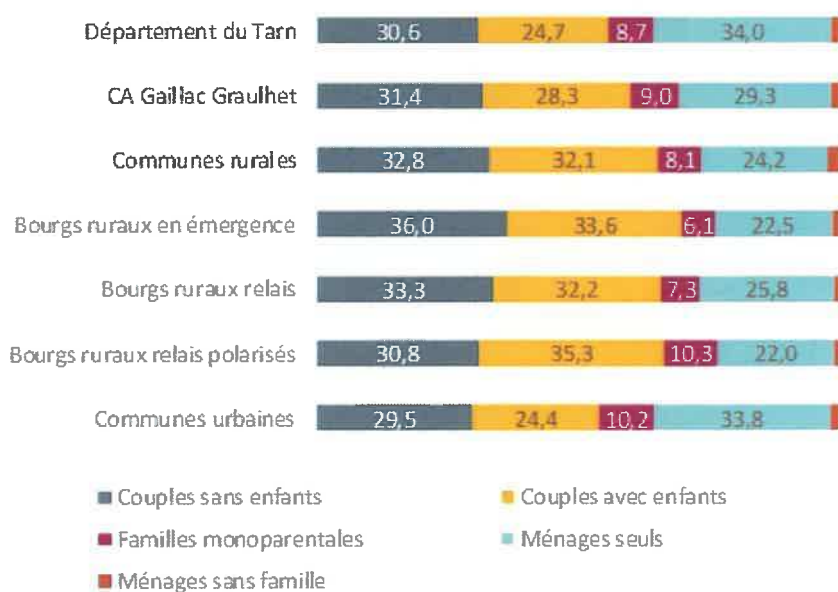
due au solde naturel ne représente que 0,13%⁸. Ce dynamisme démographique est dû à la proximité de l'aire urbaine toulousaine. Les intercommunalités et communes de l'Ouest du Tarn connaissent ce même dynamisme démographique (voir carte ci-dessous). On observe cependant des dynamiques démographiques contrastées entre les communes urbaines, les bourgs relais ruraux et les communes rurales (voir tableau ci-contre)¹⁰.

3. Une population active importante

La population de Gaillac Graulhet Agglomération est marquée par un profil très familial : Les enfants et les actifs sont nombreux, tandis que les 20-30 ans forment un creux, signe de leur départ du territoire après y avoir grandi. Les 50-70 ans sont nombreux également, signalant que les séniors jeunes retraités restent ou arrivent sur le territoire⁹. Les familles (couple avec enfant) sont surreprésentées dans les profils de ménages de la communauté d'agglomération par rapport au reste du territoire (tableau « Composition des ménages »).

Composition des ménages

Source : INSEE 2015



Pour la communauté d'Agglomération, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 19 365 euros en 2015. Elle est de 19 144 euros pour le Tarn et de 19 277 euros pour l'Occitanie¹⁰. On note un taux de pauvreté de 20,7% en 2015 contre 20,2% à l'échelle départementale, soit 6 483 ménages concernés. Cette pauvreté est plus marquée dans les communes urbaines, mais aussi dans certaines communes rurales, notamment dans la partie Nord. On relève 1 761 bénéficiaires du RSA sur le territoire. La majorité de bénéficiaires résident au nord (813 bénéficiaires soit 46% du nombre total

⁸ Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 13 ¹⁰ *Ibid*, p. 16

⁹ *Ibid*, p. 23

¹⁰ Projet éducatif communautaire, p. 27

de bénéficiaires). On en trouve 706 au sud (soit 40%), 51 à l'Est (3%) et 191 à l'ouest (11%)¹¹. Le taux de chômage était de 10,4% en 2017, soit légèrement supérieur à celui du Tarn (10,3%) mais inférieur au taux de chômage de la région Occitanie à la même date (11,1%)¹². Il existe des disparités de revenus au sein de l'agglomération. D'abord entre les deux villes principales : 62,9% des foyers fiscaux de la ville de Graulhet sont non-imposables contre 54,2% en ce qui concerne Gaillac¹⁵.

Enjeu principal

Optimiser la dynamique démographique en développant les infrastructures d'accueil, la capacité de valorisation des ressources et de création d'emploi.

B. Un dynamisme économique et une attractivité du territoire confirmés

1. Un dynamisme et une diversité économique

Dynamisme économique et emplois

Communauté d'Agglomération constitue un territoire dynamique, 3ème pôle économique du Tarn, structuré principalement autour de 3 grands espaces : une zone d'agriculture forte (vignoble gaillacois), un pôle historique industriel en reconversion (bassin du graulhetois) et une région en développement diversifié (vallée du Tarn). Gaillac et Graulhet y jouent un rôle de pôle d'emploi structurant¹³.

Le territoire connaît une certaine vitalité économique malgré des disparités territoriales. Gaillac Graulhet Agglomération compte 19 962 emplois en 2017, soit une augmentation de 735 emplois par rapport à 2007. Les 17 zones d'activités communautaires, réparties le long des axes structurants rassemblent environ 318 entreprises et concentrent 3 400 emplois. Selon les dires d'acteurs, entre 2015 et 2018, une vingtaine d'entreprises se sont créées ou installées sur le territoire¹⁴. Entre 2011 et 2020, la création d'établissements par an a augmenté de 58%¹⁵. On note cependant une répartition inégale des activités sur le territoire. Gaillac et Graulhet concentraient respectivement 24,1% et 15,4% des établissements du territoire en 2018¹⁶.

Malgré une vitalité économique en partie endogène, il existe une relation de fait avec les territoires voisins en termes économiques qui apporte également une vitalité exogène. Au niveau de l'emploi, l'indice de concentration de l'emploi de Gaillac Graulhet Agglomération est défavorable (0,71) avec plus d'actifs occupés résidant sur le territoire que d'emplois. L'attractivité du territoire est donc encore

11 *Ibid.*, p. 27

12 Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet, Tarn, Occitanie ¹⁵ Projet éducatif communautaire, p. 27

13 Contrat de ville Gaillac, p. 8

14 Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 19

15 Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

16 Insee, « Dossier complet » commune de Gaillac, « Dossier complet »

commune de Graulhet ²⁰ Plan Local d'Habitat, Diagnostic, p. 21 ²¹ *Ibid.*, p.

surtout liée à l'offre résidentielle et il est dépendant des zones d'emploi extérieures (Toulouse, Albi, Lavaur, Saint Sulpice, Montauban)²⁰.

Le développement démographique, immobilier et économique du territoire doit beaucoup à sa proximité avec la métropole toulousaine, à l'image de l'ensemble de l'Ouest tarnais. L'Ouest du territoire de la Communauté d'Agglomération se situe dans l'aire d'attraction de la métropole de Toulouse (voir carte ci-dessous).

Poids des différents secteurs économiques

Le secteur des Services suivi du secteur Commerce sont les plus représentés, et même si l'industrie et la construction sont en 3ème et 4ème position, ces secteurs sont plus importants que dans le département. Les 5 principaux établissements privés avec des effectifs entre 100 et 249 salariés sur le territoire sont dédiés au commerce d'hypermarché, à l'industrie pharmaceutique, à l'alimentaire, à la menuiserie et au textile²¹.

On notera le poids de l'agriculture, supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19.8 % dans le Tarn).

Un dynamisme limité par l'offre d'accueil

En matière d'infrastructures d'accueil économique, l'Agglomération dispose de 17 parcs d'activités à la suite de la fusion des communautés et de structures d'accompagnement ; 1 pépinière-hôtel d'entreprises, Granilia, implantée sur 2 sites à Gaillac et Graulhet et 2 espaces de co-working, La Grappe à Gaillac et l'AquariOm à Rabastens. Mais le développement et à l'implantation d'entreprises sont fortement limités par l'insuffisance de la capacité d'accueil foncière. En effet, l'offre foncière restante dans les zones est à adapter aux besoins, notamment dans sa localisation, elle souffre d'un déficit d'image, de visibilité, d'accès aux services, d'une requalification environnementale et paysagère.



Une offre de commerces inégalement répartie

Le territoire se positionne dans un environnement commercial contraint car il se situe à proximité d'aires urbaines accessibles facilement et proposant une grande offre commerciale. Dans cet environnement, les deux principaux pôles commerciaux du territoire, Gaillac et Graulhet, ont une vocation de proximité. En effet, la part de l'alimentaire est importante dans ces pôles. On note la présence d'un pôle complémentaire en termes de commerces : Lisle-sur-Tarn.¹⁷ Le nombre d'établissements commerciaux a diminué de 13,4% entre 2015 et 2018, passant de 485 à 420 unités¹⁸.

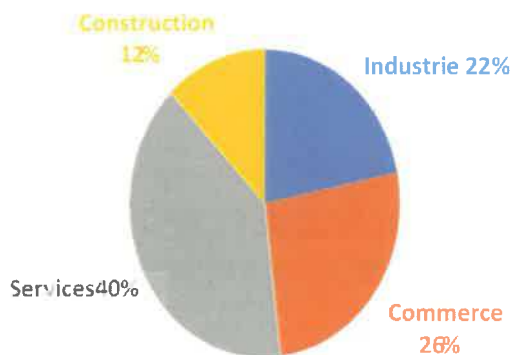
17 Diagnostic de l'appareil commercial et plan d'actions pour la dynamisation du commerce local, 2016, p.8

18 Insee, « Dossier complet » Intercommunalité-Métropole de CA Gaillac-Graulhet

2. Un territoire d'industrie historique et d'innovation

Le territoire compte 2 675 établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (voir graphique des répartitions par secteurs) et 2 515 établissements sont inscrits à la chambre des métiers et de l'artisanat¹⁹.

RÉPARTITION PAR SECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS



Des industries importantes implantées sur le territoire

Les groupes de renommée nationale ou internationale présents sur le territoire sont : Weishardt (4ème producteur mondial de gélatine alimentaire), Infaco (leader mondial des sécateurs électriques portatifs), Plantes et Industries (groupe international Pierre Fabre), Freyssinet Aéro (mécanique de précision et sous-traitance aéronautique), KP1 (leader des solutions béton pré-contraint), le groupe Surplus (leader français de la déconstruction et réemploi des véhicules), les établissements Guille (textile, bonneterie).

Émergence de nouvelles industries innovantes

Le maillage entrepreneurial du territoire est complété par des plus petites industries et entreprises innovantes, qui se sont implantées plus récemment sur le territoire.

D'une part, il existe des entreprises innovantes et reconnues sur leur secteur d'activités comme : le groupe Surplus (déconstruction de véhicules – pièces de réemploi), Amarenco (énergies renouvelables), les entreprises Enciris technologies (conception et fabrication de matériel de traitement vidéo de haute performance), Escourbiac (imprimerie) ou Métronome technologie (conception, assemblage et commercialisation de matériels HiFi très haut de gamme).

Un réseau de PME modernes et performantes dans le secteur de la mécanique et de l'usinage se développe également : Belmann mécanique de précision, B&D technologies, RCP Mechanics, établissements Vargas, Usitech, établissements Mortelette, Idéal PVC, Foyal, Mecaform, Alphacan.

Enfin, des start-ups sont apparues dans le domaine du digital à l'image de Numix (réalité virtuelle / réalité augmentée) ou de Ma petite mercerie (e-commerce d'articles de mercerie).

¹⁹ Présentation de l'action économique, CODEV, 12 mai 2021, p.7

La filière Cuir : une filière historique

La filière du cuir de Graulhet est une activité industrielle implantée historiquement sur le territoire. Elle se renouvelle et se structure en écosystème avec 80 entreprises représentant 650 emplois ; ainsi tous les maillons de la filière sont présents sur le Graulhétien (mégisseries/tanneries, spécialités du travail des peaux). Une association « Cuir de Graulhet » a été créée, et permet de mettre en réseau les entreprises locales pour travailler avec la collectivité, la CCI du Tarn et les partenaires dans l'objectif d'établir des formations et des coopérations plus ambitieuses, et de promouvoir, en France et à l'étranger, le savoir-faire et l'éventail complet autour du cuir. Après une période de décroissance et de crise, la filière cuir se développe à nouveau, sur de nouveaux produits et de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée comme le marché du luxe²⁵.

Principaux enjeux

- L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emplois non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises.
- Le développement, l'adaptation et la qualification de l'offre foncière et immobilière
- La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil²⁶.
- L'articulation entre besoins des acteurs économiques et offres d'accompagnement formation pour répondre au besoin de recrutement par la création d'emplois²⁷

3. Une destination touristique attractive au patrimoine riche

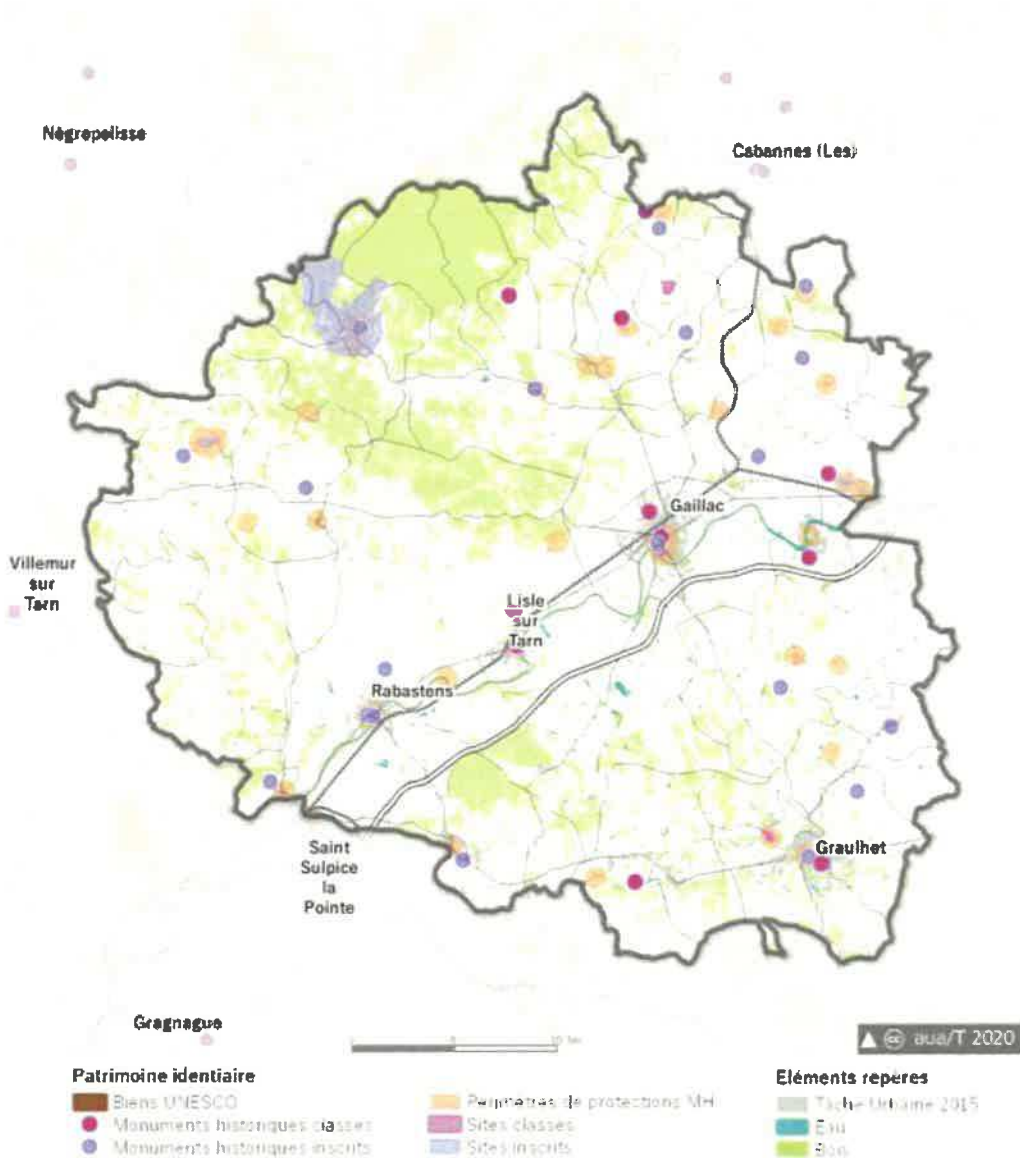
Un patrimoine territorial riche

Le territoire de l'agglomération jouit aussi d'un dynamisme touristique important. C'est une terre de vignoble millénaire, avec une histoire marquée par un patrimoine matériel et immatériel riche : le vin avec son Appellation d'origine contrôlée (AOC), les paysages de coteaux et vallées, les bastides et villages perchés, des monuments et sites classés. En effet, de nombreux sites classés, sur et à proximité du territoire, attirent les touristes tout au long de l'année. Parmi ceux-ci on peut notamment mentionner la présence de trois sites classés au patrimoine de l'Unesco : la cité épiscopale d'Albi, la voûte Vauban / rigole de la montagne noire et l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (cette dernière se situant sur le territoire de la communauté d'agglomération). La Communauté d'Agglomération compte deux villages possédant le label « les plus beaux villages de France » : Castelnaud-de-Montmiral et Puycelis. Le bourg de Cordes sur Ciel, également « Plus beaux villages de France », à proximité immédiate de Gaillac Graulhet agglomération, présente également une attractivité touristique débordant sur le territoire de l'agglomération, traversée par plusieurs des voies d'accès à Cordes-sur-Ciel. Les communes de Puycelis et Castelnaud-de-Montmiral ont d'ailleurs été identifiées comme cœurs emblématiques du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités médiévales » formant avec Cordes sur Ciel, Penne et Bruniquel une destination touristique vécue (circuit des bastides notamment). Plusieurs communes bénéficient également du label « Sites Patrimoniaux Remarquables » (Castelnaud-de-Montmiral, Puycelis-Larroque, Rabastens, Gaillac, Lisle-sur-Tarn).

Les paysages remarquables et diversifiés, et les points de vue, ainsi que le patrimoine naturel (notamment la forêt de Grésigne... et de Sivens) sont un facteur important d'attractivité touristique, sur lequel s'appuie une offre de randonnée et de loisirs (par exemple le Jardin des Martels, 1er site touristique du Tarn en fréquentation après Albi).

L'Agglomération compte également un nombre important de musées (dont certains labellisés « musée de France ») et centres d'interprétation à Gaillac (3 musées à Gaillac dont le Musée d'histoire naturelle

Philadelphie Tomas, le 2ème en ex-Midi-Pyrénées), Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn, Giroussens, etc. L’Archéosite de Montans, « Musée de France », communautaire, est pour l’agglomération le point d’appui d’actions éducatives, culturelles, touristiques, et scientifiques (Centre de conservation et d’études attendant) autour du patrimoine archéologique de l’ensemble du territoire.



Carte : Le patrimoine historique et naturel du territoire

Une destination touristique attractive

L’étude des clientèles touristiques, menée en 2013 par le département du Tarn, montre une connaissance des potentialités touristiques de l’aire d’étude. Un nombre important des lieux cités par les touristes interrogés se situe, en effet, sur le territoire de la communauté d’agglomération de Gaillac-Graulhet : communes de Gaillac, de Lisle-sur-Tarn, de Castelnau-de-Montmiral, de Rabastens, de Giroussens, forêt de la Grésigne, forêt de Sivens, vignoble de Gaillac, caves de Rabastens, caves de Tecou²⁰.

²⁰ Rapport CEREMA diagnostic mobilités, p.65

En matière d'économie touristique, le territoire bénéficie d'une offre classée deuxième du Tarn après Albi. La destination « Bastides et Vignobles » représente un chiffre d'affaires annuel de 60,4 millions d'euros, 1,291 millions de nuitées, 4 500 emplois, dont 75% sont pérennes, plaçant le tourisme en 3ème position des secteurs d'activités en nombre d'emploi, après l'agriculture et les services. La politique touristique s'appuie sur un office de tourisme structuré longtemps (2010) à l'échelle de la destination et très impliqué dans la stratégie départementale et régionale. L'office de tourisme est classé catégorie I et labellisé « Qualité tourisme ».

L'offre s'articule autour des thématiques suivantes :

- Le développement des filières œnotourisme (disposant d'une reconnaissance nationale avec le label Vignoble et découvertes®) ;
- L'offre de pleine nature en lien avec les paysages (randonnées, VTT, équestre à l'échelle du pays) ;
- Le patrimoine culturel (en devenir qui prend appui sur le patrimoine bâti et muséal) ;
- La présence d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe « Iter vitis -les chemins de la vigne » et des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

Enfin, l'événementiel joue un rôle important autant en termes d'attraction touristique. Le territoire se caractérise par un tissu associatif particulièrement dense et dynamique, entraînant plus de 1700 manifestations et événementiels qui jalonnent l'année. Notons que le Festival des lanternes, attirant 430 000 visiteurs sur 3 éditions, a permis de renforcer la notoriété de la destination.

Principaux enjeux²¹

- Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales
- Le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété
- L'animation de la destination et de ses acteurs « ambassadeurs »

4. Un territoire marqué par l'agriculture

Un secteur au poids économique important

L'agriculture représente un poids considérable dans l'économie du territoire : il est supérieur à la moyenne départementale (24,3 % des établissements contre 19,8 % dans le Tarn). Les 1 100 exploitations agricoles professionnelles génèrent 2 000 emplois directs et 126 millions d'euros de chiffre d'affaires estimé²². Ce secteur marque aussi fortement le paysage du territoire : 67% est occupé par une activité agricole²³. C'est une part plus importante que les autres communautés d'agglomération du Tarn (voir graphique ci-dessous)²⁴. On peut cependant noter que le territoire a connu une diminution d'environ 0,5% de ses espaces Naturels Agricoles et Forestiers entre 2006 et 2016, mais cette diminution est plus faible que les moyennes départementales et régionales²⁵.

21 Contrat Territorial Occitanie, p.16

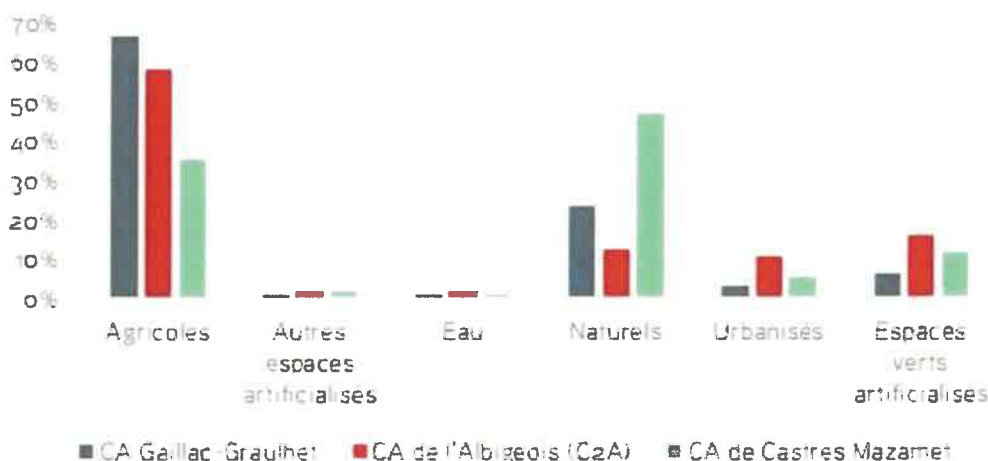
22 Chambre d'Agriculture, 2014

23 Projet d'aménagement communautaire, Séminaire de lancement, p.26

24 Ibid.

25 Ibid.

Occupation de l'espace : comparatif avec les Communautés d'Agglomération du Tarn



Le vignoble de Gaillac, a un poids identitaire très fort mais aussi un réel poids économique. Appellation d'origine contrôlée (AOC), la zone de production du gaillac est située à cheval sur les deux rives du Tarn, au nord-est de Toulouse. Le territoire concentre 80 % de la production totale du vignoble de Gaillac sur 7 000 hectares environ de vignes. Malgré une diminution des surfaces (due à l'arrachage), le chiffre d'affaires du vignoble de Gaillac a globalement progressé depuis 10 ans, en raison de l'orientation de la filière vers des vins de qualité : vins de pays et surtout d'appellation. La viticulture génère environ 4 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, dont 3 000 dans le Gaillacois, soit près d'un quart des emplois permanents du Tarn sur ce secteur. Autour du vignoble se structurent : le Centre de recherche-développement V'Innopôle à Peyrole qui abrite la station régionale de l'Institut Français du Vin (IFV Sud-ouest) et le Laboratoire Œnologique Départemental, situé à Gaillac, mis au service du développement de la viticulture tarnaise mais aussi de Fronton, Marcillac, Irouleguy et de Jurançon.

On peut noter la présence de la couveuse d'activités en maraîchage biologique, Essor Maraîcher, espace-test agricole créée par l'Agglomération, qui est un outil de professionnalisation vers le maraîchage innovant et biologique. Afin d'être en mesure de proposer du foncier aux maraîchers sur le territoire, à l'issue de leur phase de test, l'Agglomération a signé une convention avec la Société Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn (SAFALT). L'objectif de toutes ces actions est de promouvoir à la fois une agriculture de qualité et faciliter la mise en place des circuits courts²⁶. En effet, l'Essor maraîcher s'intègre dans une filière agri-agro aux côtés d'autres acteurs comme l'Association de producteurs OPLA, la légumerie Terra Alter en Pays d'Oc, qui se structure davantage encore avec la compétence restauration scolaire exercée à l'échelle communautaire et le Projet Alimentaire Territorial récemment obtenu.

Une agriculture essentiellement viticole et de grandes cultures

Sur le plan pédo-climatique, le Gaillacois est essentiellement constitué de côteaux argilo-calcaires de valeur agronomique très diverse selon la profondeur des sols, la teneur en argile et la pente. Il est traversé dans sa zone centrale par la vallée alluviale du Tarn plus propice notamment grâce à l'accès à l'eau, à une intensification de la production. Dans sa partie nord-ouest, une zone de causse et de forêt

²⁶ Contrat Territorial Occitanie, p.14

Sur le plan démographique et économique, le Gaillacois connaît depuis une vingtaine d'années, avec la mise en service de l'autoroute A68, une dynamique nettement positive (croissance démographique de 12 % sur la dernière décennie). Ce phénomène a des impacts importants sur l'activité agricole :

- L'évolution démographique conduit à des phénomènes de concurrence des usages (foncier, eau...) et parfois de cohabitation difficile entre les activités.
- L'augmentation de la population locale et le rapprochement des agglomérations toulousaines et albigeoises favorisent le développement de la commercialisation en circuits courts et la pérennisation des organismes économiques.
- Le territoire est plus attractif, y compris pour les porteurs de projets agricoles, que d'autres secteurs du département. La dynamique d'installation hors cadre familial avec des projets en circuits courts, en maraîchage et en bio, est plus forte sur ce secteur que dans l'est du département.

AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> * Un contexte pédo-climatique favorable à la diversité des cultures (diversité des terroirs) * Un territoire de polyculture-élevage et de cultures spécialisées. * Un territoire identifié par l'AOC Gaillac et les productions de qualité, avec un potentiel touristique. * Un territoire « historique » de développement de l'Agriculture Biologique et des circuits courts dans le Tarn. * Un développement de producteurs maraîchers sur le territoire et une structuration à l'accompagnement à l'installation de ces derniers avec la mise en place de l'Essor Maraîcher (Couveuse d'activité). * <i>Un réseau production vente de légumes bio.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> * La Pression foncière et son impact sur le prix des terres agricoles et la facilité d'exploitation du foncier (mitage). * Des sols à potentiel limité sur le nord de la zone et sur certains coteaux. * Des exploitations de taille moyenne (surface inférieure à celle du département). * Des phénomènes de concurrence des usages (sol, eau ...) à maîtriser et un accès à l'eau insuffisamment sécurisé pour développer la production maraîchère sur certains secteurs. * La main-d'œuvre de moins en moins disponible sur les exploitations agricoles pour la vente directe. * Une tendance à la végétalisation des « productions » et de disparition de l'élevage et des surfaces en herbe * Le manque de production en légumes malgré la mise en place de l'essor maraîcher. * <i>Absence de structuration de la filière fruits locale</i>
Opportunités	Menaces/Freins
<ul style="list-style-type: none"> * Le développement de la consommation locale via les circuits courts ou de proximité du fait de la proximité des consommateurs urbains 	<ul style="list-style-type: none"> * Le nord-ouest du territoire en risque de déprise agricole.

<ul style="list-style-type: none"> * Des acteurs économiques de la production légumière qui souhaitent se développer localement et coopérer (Association OPLA, Terral Alter, etc.) * Un potentiel de structuration et développement avec le projet alimentaire territorial et la compétence de restauration scolaire exercée à l'échelle communautaire * Plusieurs débouchés commerciaux proposés aux producteurs pour la commercialisation des légumes (moins de freins pour investir dans cette diversification). * Une autoroute « structurante » pour l'économie. * Un vrai potentiel commercial grâce à une population de 70 000 habitants * La compétence désormais acquise de la CA2G sur la gestion des écoles et de la restauration. 	<ul style="list-style-type: none"> * La nécessité d'améliorer les conditions d'accès aux appels d'offre de la restauration collective et de permettre l'évolution de leur gestion (cuisine, gaspillage alimentaire ...). * La nécessité impérieuse que les volets « production » et « logistique » soient à la hauteur du potentiel commercial. * L'accès à la ressource en eau et le changement climatique.
---	---

C. Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale et territoriale

1. Des services et équipements de qualité pour un territoire de cohésion

Un maillage territorial des services et équipements de sport, loisirs et culture relativement bon

La vie culturelle est riche avec 7 MJC, un réseau en faveur de la lecture publique (médiathèque intercommunale comprenant 11 sites), 3 cinémas (dont 2 appartenant à l'Agglomération et gérés par délégation de service public) et plusieurs cafés associatifs à Gaillac, Rabastens, Graulhet, Florentin et Salvagnac. Le projet territorial d'accès à la lecture publique se poursuit avec notamment la médiathèque mobile et les bornes de livres dans les villages qui permettent de multiplier les actions hors les murs.

La vie associative est marquée par des compagnies de spectacle vivant présentes sur le territoire graulhetois dont une compagnie internationalement reconnue : Les Plasticiens volants. Certaines, accompagnées dans le cadre du projet culturel de territoire contractué avec la Région, et qui ont pu structurer et professionnaliser leurs actions et s'ancrer à l'échelle intercommunale.

Les associations sportives sont nombreuses et profitent des équipements suivants : 7 piscines dont une sur le Tarn ; 2 bases de loisirs / espaces nautiques ; 2 complexes sportifs / salles multi-sports communautaires à Rabastens et à Lisle-sur-Tarn.

Néanmoins, la disparité de l'offre associative dans ses moyens et son rayonnement, le manque de visibilité et de partenariats entre les différents acteurs sportifs et culturels constituent une entrave à sa pérennité²⁸.

Concernant les équipements sportifs, le territoire est relativement bien desservi avec un total de 435 équipements sportifs et de loisirs. On note une forte concentration de structures dans les villes plus peuplées, comme Gaillac et Graulhet. Certaines villes rurales sont bien loties en termes d'équipements sportifs, telles que Castelnau-de-Montmiral, Rabastens, Puycelsi, Cahuzac-sur-Vère, Lisle-sur-Tarn ou encore Cadalen. Les terrains de football et les courts de tennis sont les équipements sportifs les plus courants et représentent 28% des équipements sportifs de de l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Concernant les aires de loisir, on peut relever le skate Park de Pichery à Gaillac qui remplit sa fonction de mixité intergénérationnelle et suscite un vif engouement, ainsi que les aires de jeu du parc Foucaud à Gaillac et celle de Lisle sur Tarn, près du lac de Bellevue²⁹.

De manière générale, le maillage territorial des équipements est un enjeu pour le territoire. L'Agglomération Gaillac-Graulhet présente un déficit de certains équipements sportifs mais surtout les piscines pour la question de l'apprentissage de la natation (4 piscines de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle sur Tarn confrontés à d'importants besoins de travaux).

Principal enjeu

- L'accès à la culture et au sport comme vecteurs de citoyenneté, de cohésion et d'attractivité
- Le maillage territorial des équipements sportifs, culturels et de loisir
- L'accès aux piscines pour l'apprentissage de la natation

Une bonne répartition des équipements et services éducatifs, pour l'enfance et la jeunesse³⁰

On compte sur le territoire 59 écoles majoritairement publiques (7 écoles privées) pour un effectif de 7 116 élèves ; 7 collèges (3 à Gaillac, 2 à Rabastens, 1 à Lisle-sur-Tarn et 1 à Graulhet) pour 3 357 collégiens ; 3 lycées pour 1 576 lycéens avec le lycée général et technologique Victor Hugo de Gaillac, le lycée privé Saint-Joseph de Gaillac et le lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet.

Concernant l'enseignement supérieur, le territoire dispose de plusieurs formations de BTS : « Management des Unités Commerciales » du lycée Victor Hugo, le Diplôme des métiers d'arts au lycée Clément de Pémille et plusieurs BTS en commerce, agriculture et économie sociale et familiale à Inéopole à Brens. Inéopole propose également des baccalauréats professionnels, des brevets d'Etat et une licence professionnelle dans ces domaines.

Par ailleurs, l'offre d'enseignement supérieur d'Albi et Castres bénéficient également aux étudiants du territoire. On peut noter notamment la proximité de l'Institut National Universitaire Champollion et l'École des Mines à Albi, et l'offre de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (19 établissements et 50 formations³¹).

Concernant la petite enfance, le territoire compte 16 lieux d'accueil communautaires et associatifs pour 380 places en accueil collectif accueillant 893 enfants de moins de 6 ans avec une moyenne de

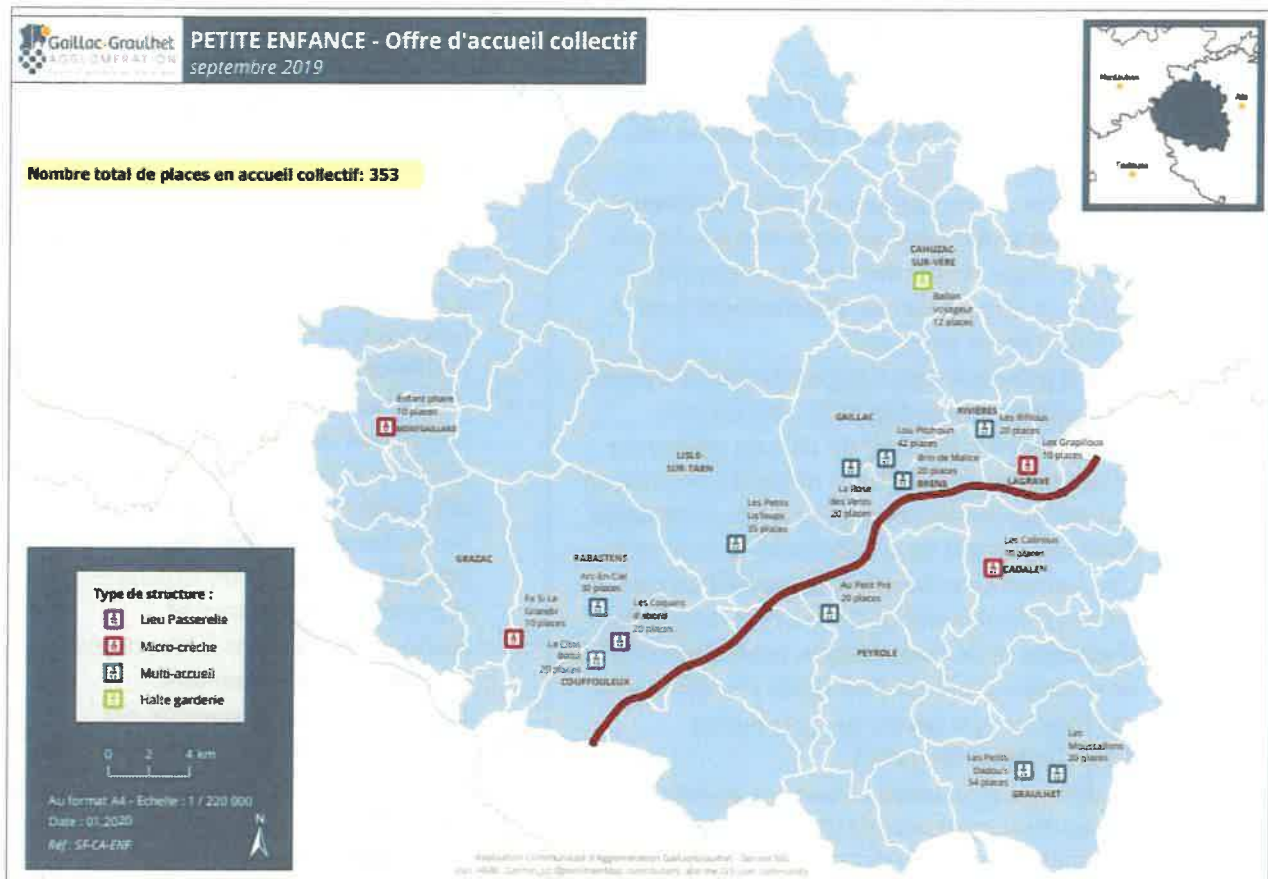
28 *Ibid.*, p.15

29 Projet éducatif communautaire, p.36

30 Etat des lieux du Projet Éducatif Communautaire

31 Site internet de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, rubrique « L'enseignement », consulté le 20/07/2021

2,5 enfants par place. En matière d'accueil individuel, le territoire compte 225 assistantes maternelles agréées proposant 744 places accueillant 605 enfants. Le territoire compte également un Relais Petite Enfance afin d'accompagner et informer les parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant. En matière de soutien à la fonction parentale, le territoire compte 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Analyse AFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le principal atout du territoire est un cadre de vie attrayant et une situation géographique très favorable. • La volonté de développement d'une politique éducative ambitieuse ainsi que son inscription dans le projet de territoire de la collectivité devraient être un facteur d'attractivité pour le territoire et ses habitants. • Avec la présence dans l'Agglomération d'1 jeune sur 5 jeunes tarnais (20,94%) ainsi qu'avec l'augmentation annuelle du taux de croissance démographique (1,68%), la nécessité de prise en compte des enfants et des jeunes dans les choix d'investissement de la collectivité se confirme. L'accueil petite enfance est de qualité tant en termes d'équipements, de diversité des modes d'accueils, et de compétences professionnelles, en restant vigilant sur l'évolution des demandes des familles et la pérennité des emplois d'assistantes maternelles. • Il existe des structures, enfance et jeunesse, innovantes, porteuses de sens et de valeurs œuvrant en direction des enfants et des jeunes et cherchant continuellement à s'adapter aux nouvelles attentes et pratiques éducatives d'aujourd'hui. • Un tissu associatif riche permet de développer de nombreuses activités sportives, culturelles et /ou éducatives. • Des pratiques de collaborations entre acteurs localisées à certains bassins) qui favorise la synergie des potentialités de chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré l'effort consenti par certaines communes, les éléments récoltés nous permettent de pointer le manque de qualification professionnelle d'une partie des agents et d'exigence en termes de formation sur le secteur de l'enfance. • 43% des agents des services à la population sont contractuels ce qui les met dans une situation d'attente et parfois de précarité. Sur certains territoires, l'offre actuelle en matière de structures d'accueil petite enfance et jeunesse ne suffit pas à répondre à la diversité des demandes. • La participation des parents aux prises de décisions est difficile à organiser. • Des familles en situation de fragilités sociales sur certains micro-territoires, fragilités ayant des répercussions sur la vie familiale et le développement des plus jeunes pas toujours bien repérées en l'absence de dispositifs spécifiques (type contrat de ville)

Des services de santé et équipements médico-sociaux à renforcer pour un accès plus homogène

Un maillage des équipements relativement homogène

Les équipements sanitaires (centres médico-psychologiques pour Adultes ou Infanto-Juveniles, Centres hospitaliers, Maisons de Santé, Cliniques) sont localisés dans les principales communes (Gaillac, Graulhet, Rabastens, Lisle sur Tarn, Cadalen). Par ailleurs, le territoire bénéficie de la proximité des centres hospitaliers albigeois, vauréens et toulousains. Le territoire compte une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) à Graulhet, un MSP multi sites (Lagrange et Cadalen)³², des centres de santé à Castelnau de Montmiral, à Cahuzac sur Vère, ainsi que des projets de nouveaux équipements³³.

A ces équipements de santé s'ajoutent des équipements médico-sociaux divers. La Communauté d'Agglomération compte 3 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Gaillac, Graulhet et Tonnac. À celles-ci s'ajoutent l'Institut Médico-Éducatif de Florentin et l'Établissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT) de Gaillac³⁴.

On relève en particulier le centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) de Gaillac. Il s'adresse aux enfants et adolescents de la zone géographique. Il effectue bilans, soins, prévention en lien avec les diverses structures impliquées dans les champs de l'enfance (Éducation Nationale, PMI, justice...). L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un psychiatre, psychologues, éducateurs spécialisés, infirmière, psychomotricienne, orthophoniste, assistante sociale, secrétaire médicale. Le Sud du territoire se tourne vers le CMP de Lavaur si nécessaire³⁵.

Il existe deux CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sur le territoire de la communauté d'agglomération : la CPTS du Grand Gaillacois et la CPTS du Tarn-Centre. Ces CPTS regroupent les acteurs de la santé autour d'un projet de santé.

L'enjeu du maintien des professionnels de santé sur le territoire

Le territoire est moins doté en médecins généralistes que le département du Tarn et la région Occitanie avec respectivement un médecin pour 511 (CAGG), 390 (Tarn) et 425 (Occitanie) habitants³⁶. Concernant les autres professionnels de la santé, le nombre de praticiens sur le territoire a augmenté de 8,9% entre 2015 et 2020⁴⁷. On peut noter la baisse du nombre de médecins généralistes (-7,1%) et la hausse du nombre de kinésithérapeutes (+11,1%) sur la même période. Les médecins généralistes sont concentrés à Gaillac, Graulhet et Rabastens et on peut noter certaines zones qui sont éloignées d'un cabinet de médecine généraliste (voir carte ci-dessous). L'enjeu du renouvellement des professionnels de santé est important à court et moyen terme, surtout pour les médecins généralistes. En effet, près d'1/3 ont 60 ans et plus et plus de la moitié ont plus de 50 ans. Cependant, on peut noter que l'âge moyen des médecins du territoire tend à rajeunir³⁷.

32 Contrat Territorial Occitanie, p.11

33 Contrat Territorial Occitanie, p.11

34 Projet éducatif communautaire, p. 47

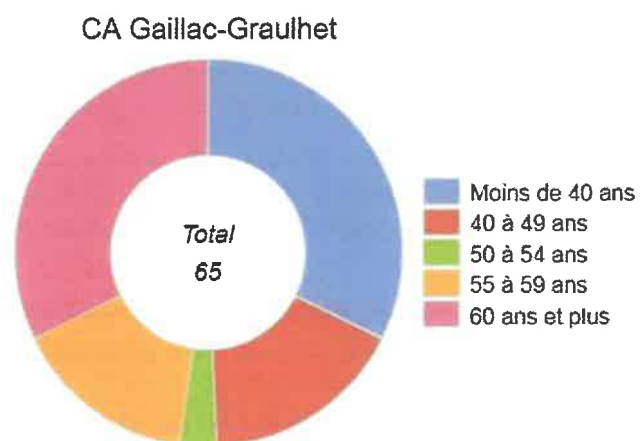
35 *Op. Cit.*, p. 48

36 CartO Santé, « Rapports et portraits des territoires

», 2017 et 2020

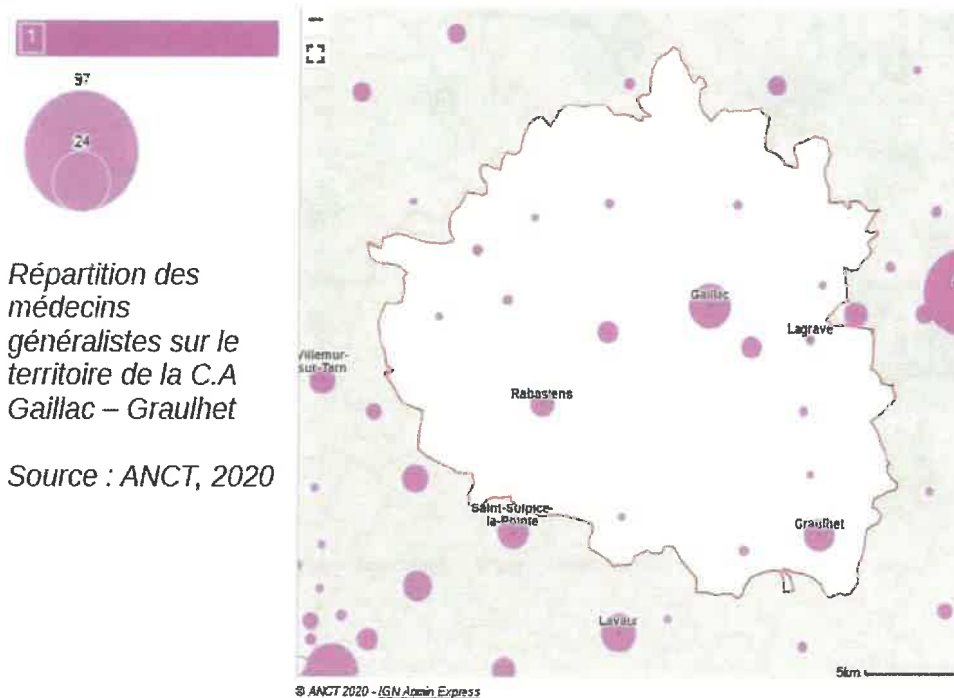
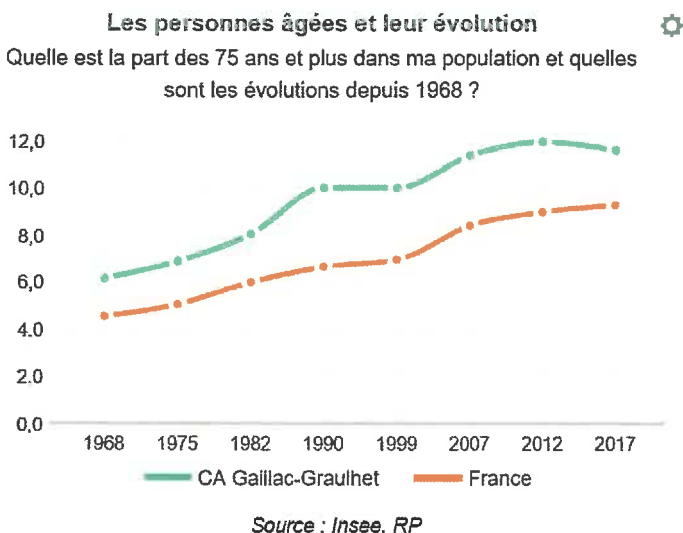
⁴⁷ *Ibid.*

37 FNPS, 2020, Cartosanté, Portrait 2019 de la CA Gaillac Graulhet

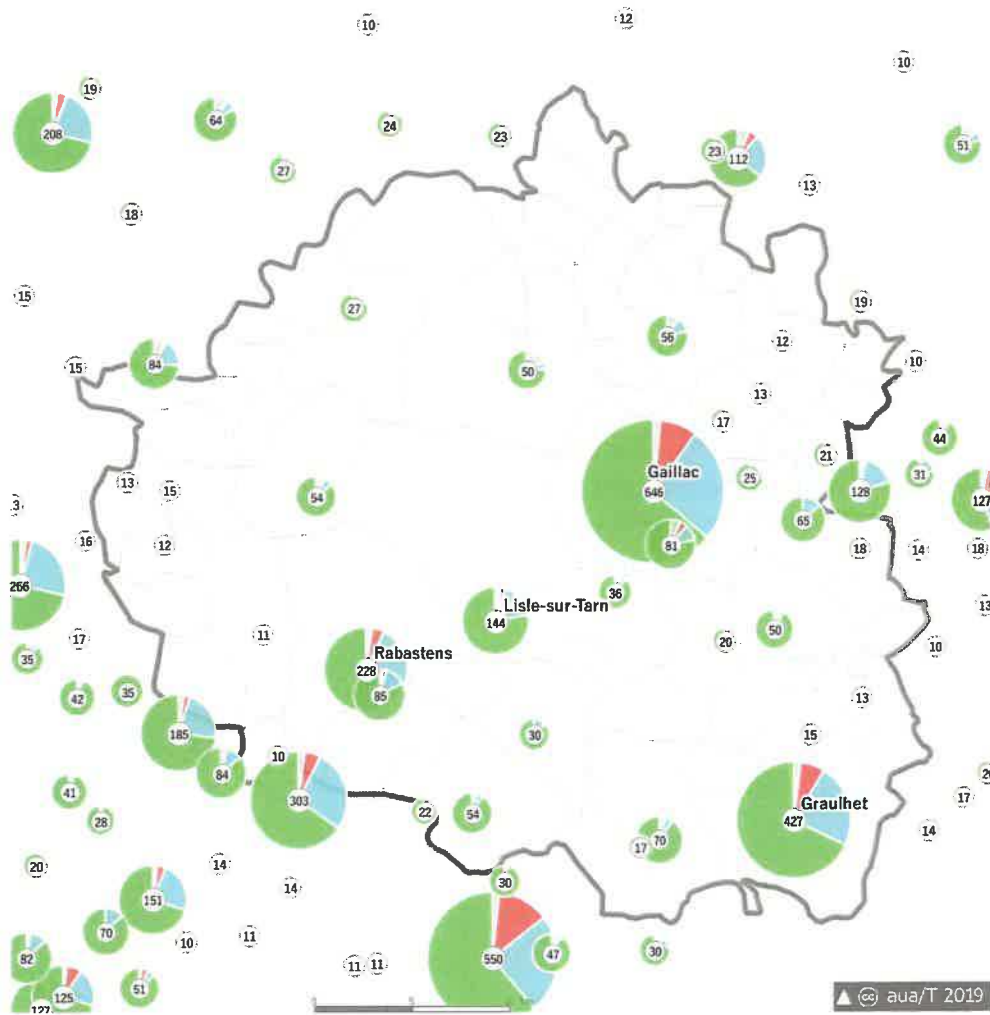


La prise en charge des séniors

La part de la population de plus de 75 ans sur le territoire a légèrement augmenté entre 1999 et 2017 (+1,6 points de pourcentage) et se situe au-dessus de la moyenne nationale (voir graphique ci-dessous). Les problématiques sociales et de santé autour de la vieillesse sont donc un enjeu pour le territoire. Les politiques mises en place sont d'une part l'accompagnement et les aides pour un maintien à domicile (2 602 personnes de plus de 75 ans concernées en 2017³⁸), et d'autre part la présence de structures d'accueil des personnes âgées (1083 places en 2017⁵⁰).



38 Observatoire des territoires, « Le vieillissement, un enjeu particulier ? », CA Gaillac Graulhet, 207, 2012, 2017 ⁵⁰ *Ibid.*



Gammes et nombre total d'équipements

- Equipements de proximité
- Equipements intermédiaires
- Equipements supérieurs
- Gammes indéterminées

Diag amme représente si au moins 13 équipements par commune. Hors Toulouse

Répartition des types d'équipements sur le territoire

Principal enjeu³⁹

La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique.

Des quartiers prioritaires aux enjeux spécifiques

Gaillac et Graulhet sont les deux communes de l'agglomération avec des Quartiers Prioritaires. A Gaillac, il s'agit du quartier Lentajou-Catalanis, composé des deux cités du même nom, et à Graulhet il s'agit du quartier Crins-En-Gach.

Le quartier Lentajou-Catalanis à Gaillac est habité par 1370 habitants au revenu annuel médian de 9 500 €⁴⁰. Le quartier comprend 333 logements, très majoritairement individuels. A Lentajou, le taux de chômage est de 29% et 1/3 des ménages ont comme principale ressource un minima sociale en 2012. A Catalanis, le taux de chômage est de 15%, et donc équivalent au reste de la commune, et 26% des ménages ont comme ressource principale un minima social⁴¹. Ces logements sont également marqués par le vieillissement important de leur population, plus rapide qu'à l'échelle communale. Les personnes seules y sont nombreuses, représentant 50% des ménages⁴².

Le quartier de Crins-En Gach à Graulhet est habité par 3070 habitants au revenu annuel médian de 9 700 €⁴³. Le quartier compte 535 logements sociaux. Le taux de pauvreté est de 41% contre 23% à l'échelle de la commune, et le revenu médian par unité de consommation est très faible : 13 442 euros par an contre 16 749 euros par an à l'échelle de la ville. Les résidents du centre ancien sont assez âgés, tandis que les ménages logés dans les ensembles sociaux des années 60 sont plus familiaux.

Principales orientations⁵⁶*Pour Gaillac*

- Cohésion sociale : enfance, jeunesse, Éducation et parentalité ; prévention de la délinquance et tranquillité publique ; santé et accès aux soins ; accès aux droits
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et de l'emploi

Pour Graulhet

- Cohésion sociale : réussite éducative et citoyenneté, santé, accès aux soins, actions de prévention, prévention de la délinquance et accès aux droits
- Cadre de vie et renouvellement urbain : aménagement et renouvellement urbain, les habitants au cœur du Contrat de Ville
- Développement économique et emploi : parcours d'inclusion sociale et professionnelle, parcours vers la création d'activités

39 Contrat Territorial Occitanie, p.12

40 Contrat de ville - Gaillac, p. 10

41 Contrat de Ville Gaillac, Évaluation 2019, p. 5

42 PLH, Diagnostic, p.43

43 Contrat de Ville Gaillac, Évaluation., p. 10

44 Contrats de Ville Gaillac et Graulhet

Projets prévus*Pour Gaillac*

Le quartier de Lentajou fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine avec un volet sur l'habitat social (démolition de logements et rénovation de logements) porté par le bailleur social Tarn Habitat, un volet équipements publics (construction d'une nouvelle école maternelle par la communauté d'agglomération et rénovation de l'ancienne école pour en faire une Maison de quartier par la Commune), un volet aménagement et requalification des espaces publics en co-maîtrise d'ouvrage Agglomération/commune. Cette opération doit débuter début 2022.

Pour Graulhet

Le quartier d'En Gach a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine et a été labellisé Ecoquartier en 2021. Le quartier de Crins II a lui aussi fait l'objet d'une opération de rénovation avec un volet habitat également porté par Tarn Habitat (démolition et rénovation de logements) et un volet aménagement et requalification des espaces publics en co-maîtrise d'ouvrage Agglomération/commune, ces travaux sont terminés depuis mai 2021.

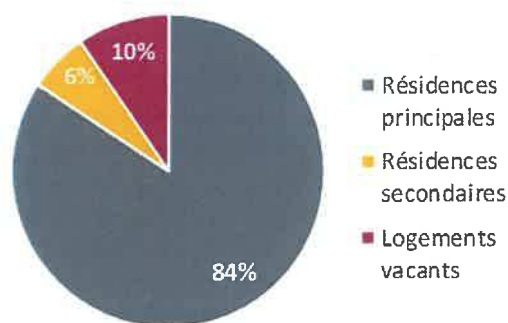
2. Une prédominance de l'habitat individuel résidentiel

Un parc de logement caractéristique d'un territoire à vocation résidentielle

En 2017, Gaillac Graulhet Agglomération compte 37 103 logements. Le nombre de logements a augmenté de 17,8%, ce qui est supérieur à l'augmentation enregistrée sur le territoire du Tarn (11,9%)⁴⁵. Les logements sont inégalement répartis sur le territoire avec Gaillac et Graulhet qui concentrent presque 40% des logements du territoire, et les 4 communes urbaines plus de 53%. Les résidences principales représentent 85% des logements (83% à l'échelle départementale). Les résidences secondaires ne représentent au global que 6% des logements mais certaines communes rurales affichent parfois jusqu'à un tiers des logements. Le taux de vacance, de l'ordre de 10%, indique un marché immobilier peu tendu ou désajusté dans certaines communes⁴⁶.

Répartition du parc par type de logement

Source : Filocom 2015

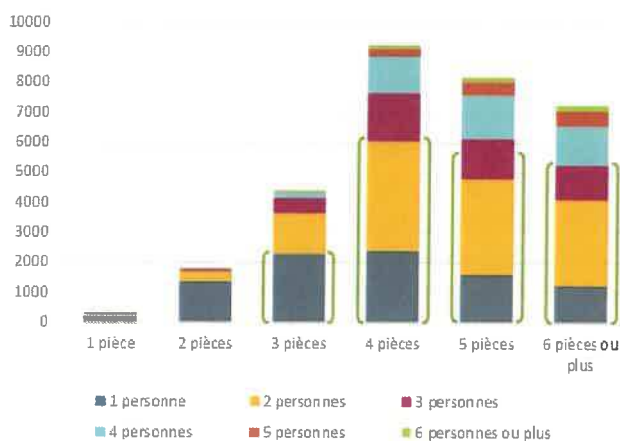


45 Insee, Dossier complet Département du Tarn et Dossier complet Intercommunalité-Métropole de CA GaillacGraulhet

46 PLH, Diagnostic, p.31

Des phénomènes de sous-occupation des logements

Source: INSEE 2015



Les maisons individuelles représentent plus de 86% des logements⁴⁷. Leur poids est de plus en plus important (85% en 2010), signe que la production en logement est essentiellement tournée vers l'individuel. Ainsi, l'habitat collectif ne concerne que les 14% des logements en 2015. 85% de ces logements collectifs sont situés dans les quatre communes urbaines, dont 42% à Gaillac et 27% à Graulhet. Les grandes typologies de logements sont surreprésentées, corollaire du modèle pavillonnaire prédominant. 70% des logements sont des T4 ou plus contre 68% à l'échelle départementale⁴⁸. Il existe cependant une

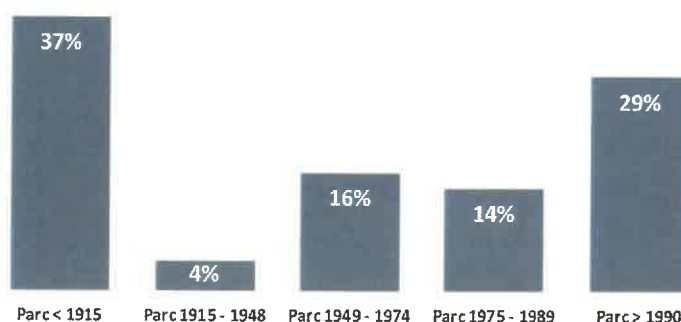
sous-occupation de ces grands logements : 60% des résidences principales de 4 pièces et plus sont occupées par des ménages d'une ou deux personnes⁶¹. La communauté d'agglomération est un territoire d'accession à la propriété avec 70% des ménages propriétaires⁴⁹ contre 66% à l'échelle départementale. Les parcs locatifs privé et social représentent respectivement 23% et 4,1% des résidences principales.

Des fragilités présentes sur le parc de logements

Sur le territoire, on constate que le parc est ancien puisque 57% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974. Ces logements sont situés essentiellement dans les centres anciens. Ce parc peut présenter des besoins en matière de rénovation énergétique. Ce constat est accentué par l'étude de l'Agence d'Urbanisme et d'aménagement de Toulouse

Ancienneté du parc de logements

Source : Filocom 2015



qui relève que 19% des ménages du territoire consacrent au moins 8% de leur revenu au chauffage de leur habitation (soit 1,5 points de plus que la moyenne nationale). Des fragilités dans certaines copropriétés ont aussi été identifiées par l'ANAH : 121 en tout dont 30 classées comme particulièrement fragiles⁵⁰. Concernant le parc privé, on recense sur le territoire 22 452 logements classés en catégorie 6-7 ou 8. Si l'on retient uniquement les deux dernières catégories, elles

47 Insee, 2015

48 Filocom 2015

61 Insee 2015

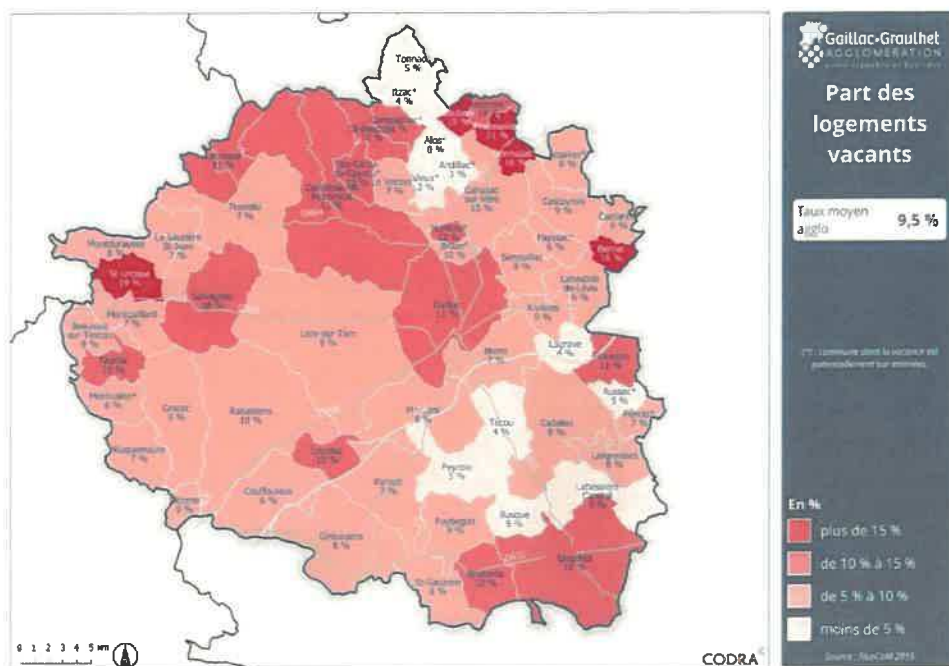
49 Filocom, 2015

50 PLH, Diagnostic, p.34

représentent 10,6% du total des logements du territoire. Gaillac et Graulhet concentrent davantage de logements potentiellement indignes (11,4% et 13,7%)⁵¹.

Le parc de logements connaît un phénomène de vacance bien installé. En 2015, la Communauté d’Agglomération comptabilise 3 554 logements vacants, soit près de 10% du parc total. Au-delà de 7-8%, on considère que la vacance devient problématique sur un territoire. Entre 2009 et 2015, le nombre de logements vacants a progressé de 14%, mais la part de ces logements dans le total des logements reste stable sur la même période, autour de 10%, comme sur le reste du département. En 2015, on constate que la plupart des logements vacants privés se concentrent dans le bâti le plus ancien, dont la construction est antérieure à 1915. Il s’agit d’un bâti vétuste, voire dégradé, nécessitant probablement d’importants travaux de remise en état avant de pouvoir être de nouveau occupé, ou ne correspondant définitivement plus aux attentes des ménages. Parallèlement, les ménages semblent se détourner des logements construits sur la période 1949-1974.

Le parc social présente lui aussi des fragilités. La majeure partie (52%) du parc locatif social de la communauté d’agglomération se concentre dans les quartiers de la politique de la ville : Crins et En Gach à Graulhet et Lentajou-Catalanis à Gaillac. Les enjeux de ces quartiers sont abordés plus haut dans la partie sur la politique de la ville et les quartiers prioritaires.

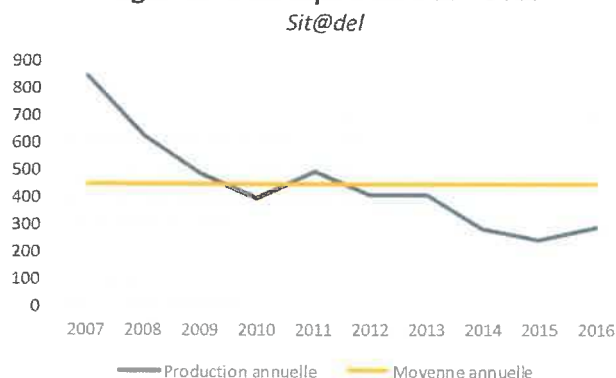


51 *Ibid.*, p. 35

Les dynamiques des marchés de l'habitat

Bien que la moyenne de la production s'établisse autour de 447 logements produits par an sur les 10 dernières années, l'analyse des données SITADEL montre une diminution progressive de la construction amorcée depuis 2011. A partir de 2012, le rythme de construction est inférieur à la moyenne constatée sur la période observée ; le rythme passe à 324 logements annuels. La production est majoritairement portée par le développement d'une offre en habitat individuel qui représente 80% de la construction neuve (dont 68% en individuel pur). C'est le socle du développement résidentiel de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

Evolution du rythme de production de logements sur la période 2007-2016



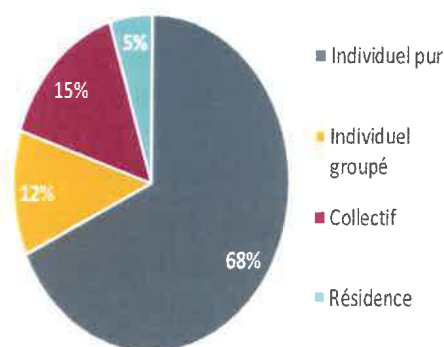
L'offre nouvelle de logements s'est principalement développée sur les communes urbaines (44%), témoignant de leur attractivité résidentielle, mais aussi sur les communes rurales de l'Ouest du territoire⁵². Cette production de logement a été globalement consommatrice de foncier (265 hectares depuis 2012⁵³) et l'étude réalisée par l'EPF Occitanie démontre une faible utilisation des outils de maîtrise du développement de l'habitat⁵⁴.

La production de logement est principalement tournée vers l'individuel en diffus ou en lotissements, ce qui correspond au profil familial des ménages du territoire. A la production s'ajoute un marché de l'ancien très dynamique, et qui se concentre lui aussi sur les grands logements individuels⁵⁵. L'agglomération est un territoire d'accueil des primo-accédants avec des prix de l'immobilier abordables. Cependant, on peut noter une diminution de l'accord des Prêts à Taux Zéro depuis 2012⁵⁶.

Globalement, les ménages aux petites ressources rencontrent des difficultés à trouver un produit adapté à leurs besoins. L'offre locative sociale est la plus adaptée, mais elle est très peu développée sur le territoire, et concentrée géographiquement. L'offre locative privée existe, mais pose des problèmes en termes de qualité des logements loués, et elle est très peu disponible, rendant son accès difficile. Par ailleurs, le niveau des loyers, plus particulièrement dans les petites typologies, peut parfois être trop élevé au regard des ressources des ménages, malgré la mobilisation possible des aides au logements⁵⁷.

Type de logements construits entre 2007 et 2016

Source : SIT@DEL



52 PLH, Diagnostic, p.48

53 Étude de l'EPF, PLH, Diagnostic, p.49

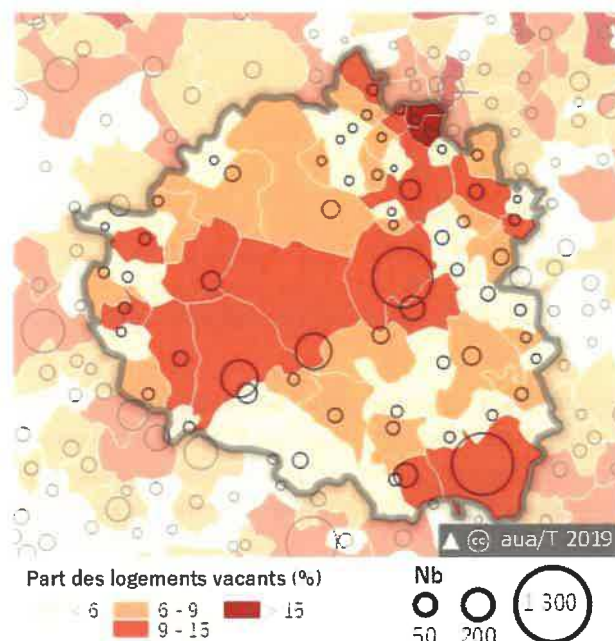
54 PLH, Diagnostic, p. 49

55 *Ibid.*, p.56

56 *Ibid.*, p.59

57 *Ibid.*, p.94

Sur le marché de l'habitat, les prix de l'immobilier sont en partie marqués par la proximité avec l'aire urbaine toulousaine. En effet, on note que les communes de l'Ouest du territoire affichent un prix médian au m2 globalement plus élevé. On peut observer la même dynamique à l'Est, du fait de l'influence de l'aire urbaine albigeoise (voir carte ci-dessous). L'accroissement d'une population urbaine désireuse d'un mode de vie pavillonnaire accélère l'artificialisation des sols (voir carte ci-dessous).



Carte - Part des logements vacants sur l'ensemble des logements des communes

D'ailleurs, pour avoir une image complète du secteur de l'habitat, cela passe par un état des lieux énergétique et de la durabilité. Ces deux aspects seront abordés ci-après dans la partie « énergie, climat et environnement », qui est une partie transversale à plusieurs thématiques.

Analyse AFOM⁵⁸

Atout	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif sur le plan résidentiel, un cadre de vie recherché • Une situation périurbaine stratégique, avec une desserte routière efficace • Un développement endogène du territoire • Une diversité de ménages et un accueil de familles • Le nord du territoire touristique et attractif • Intérêt patrimonial des cœurs historiques • Un territoire plus abordable financièrement pour les primo-accédants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'emploi déficitaire • Des modalités de déplacements qui renchérissent le coût du logement • Un marché trop peu diversifié pour faire face aux évolutions des besoins • Un vieillissement prononcé à prendre en compte • Un manque de réponses pour les personnes en difficultés face au logement et une méconnaissance des dispositifs facilitateurs • Un déficit d'opérateurs et un manque de coordination avec les différents acteurs des politiques de l'habitat • Contraintes techniques et réglementaires de traitement du bâti

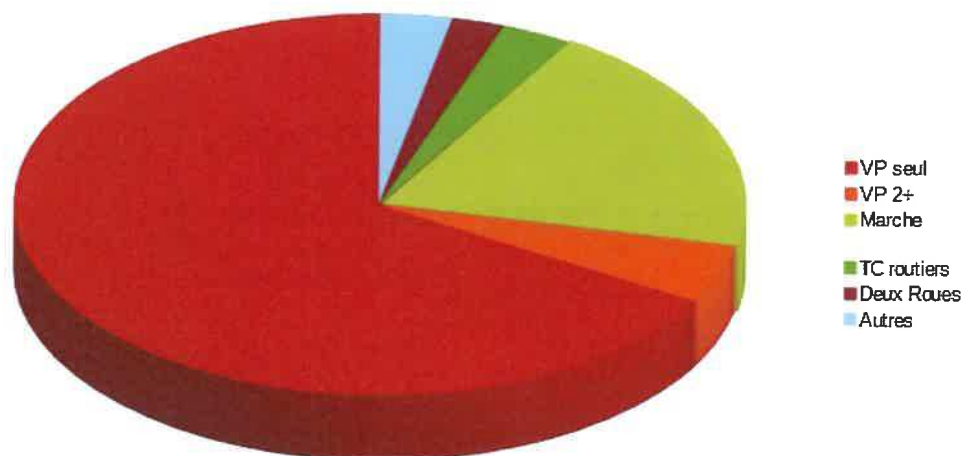
58 Op. Cit., p.96

	ancien et surcoût financier en cœur historique des centres-villes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique importante qui porte le développement résidentiel et économique du territoire • Une situation géographique favorable entre Toulouse et Albi avec une bonne desserte générale • Un potentiel de mutation dans l'ensemble des centres anciens • Des besoins d'adaptation des logements pour les personnes âgées qui commencent à être pris en compte • Des documents d'urbanisme et des OAP qui permettront de cadrer le développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement dépendant d'agglomérations extérieures • Un risque d'exclusion de certains ménages faute d'offre adaptée à leurs besoins • Des risques d'accroissement de la dégradation et de la dévalorisation des centres anciens • L'augmentation des prix du foncier et les coûts des déplacements pourraient freiner le caractère d'accueil du territoire pour les primo-accédants • Un déficit d'opérateurs qui pénalisent la réalisation de projets sur le territoire

3. La voiture individuelle comme mode de déplacement principal

Une forte mobilité essentiellement au travers de la voiture individuelle

Globalement, la population de l'agglomération Gaillac-Graulhet a une forte mobilité : selon l'enquête déplacements de 2017, chaque personne effectue en moyenne 4,57 déplacements par jour (contre 3,9 pour la moyenne nationale). On note cependant que la population du Nord du territoire se déplace plus que celle du Sud (en partie du fait de l'âge de la population)⁵⁹.



⁵⁹ Plan de mobilité durable, Diagnostic de mobilité, p. 30

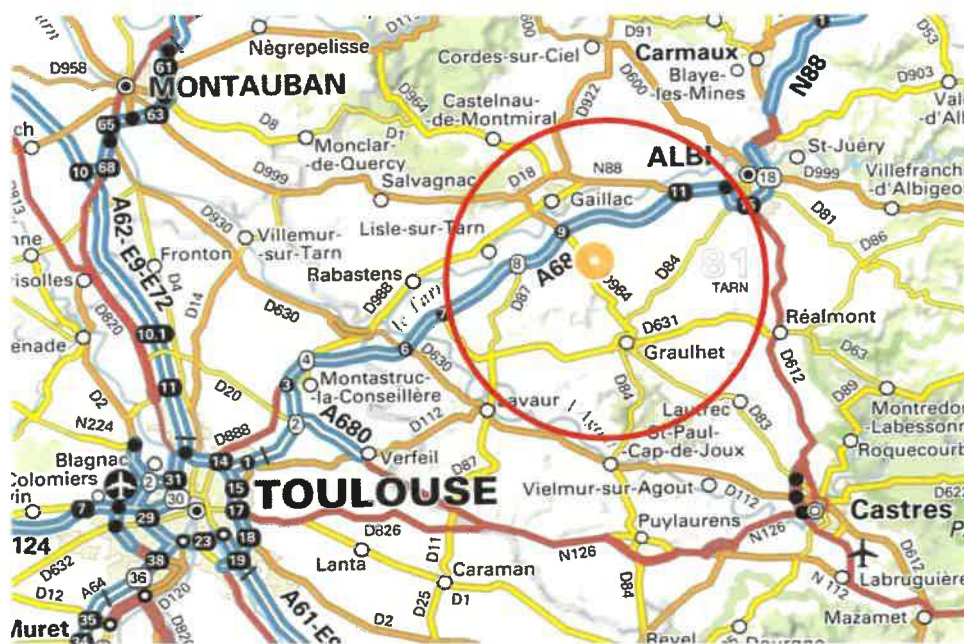
Pour effectuer leurs déplacements, les résidents de Gaillac Graulhet Agglomération utilisent en grande majorité la voiture. En effet, 72% des déplacements sont réalisés avec une voiture particulière (dont 5 % en covoiturage). Et comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, à part la pratique de la marche qui est le deuxième moyen de locomotion avec 20% d'utilisation, les autres modes sont très peu utilisés (moins de 1,5% d'utilisation) par les résidents de Gaillac Graulhet Agglomération. Les déplacements effectués par la population sont essentiellement internes au territoire (75% des déplacements journaliers)⁶⁰.

La pratique de l'intermodalité est quasiment inexistante sur le territoire (seulement 2,2% des déplacements)⁶¹. Le covoiturage est lui en développement, avec une part des déplacements effectués de 7,3%, soit 4,3 points plus élevé que la moyenne nationale⁶². Un système intégré d'aires de covoiturage existe ainsi sur le territoire, essentiellement autour de l'autoroute A68, offrant près de 220 places en tout, réparties sur 5 aires.

Une partie importante des déplacements se fait vers l'extérieur du territoire, et notamment vers l'aire urbaine de Toulouse. Cette caractéristique est commune à l'ensemble des communes de l'Ouest tarnais. Par ailleurs, une part des déplacements extérieurs se fait vers d'autres communes de l'Ouest du Tarn. Cela démontre d'une certaine intégration de ce territoire.

Une bonne accessibilité routière

Le territoire possède de nombreux aménagements propices à l'utilisation de la voiture. Comme montré sur la carte ci-dessous, le territoire de la communauté d'agglomération possède un réseau routier développé en étoile autour de Gaillac et autour de Graulhet. Malgré une bonne desserte routière, le réseau est soumis à des coupures accidentogènes⁶³.



60 *Ibid.*, p.39

61 *Ibid.*, p.36

62 *Ibid.*, p.50

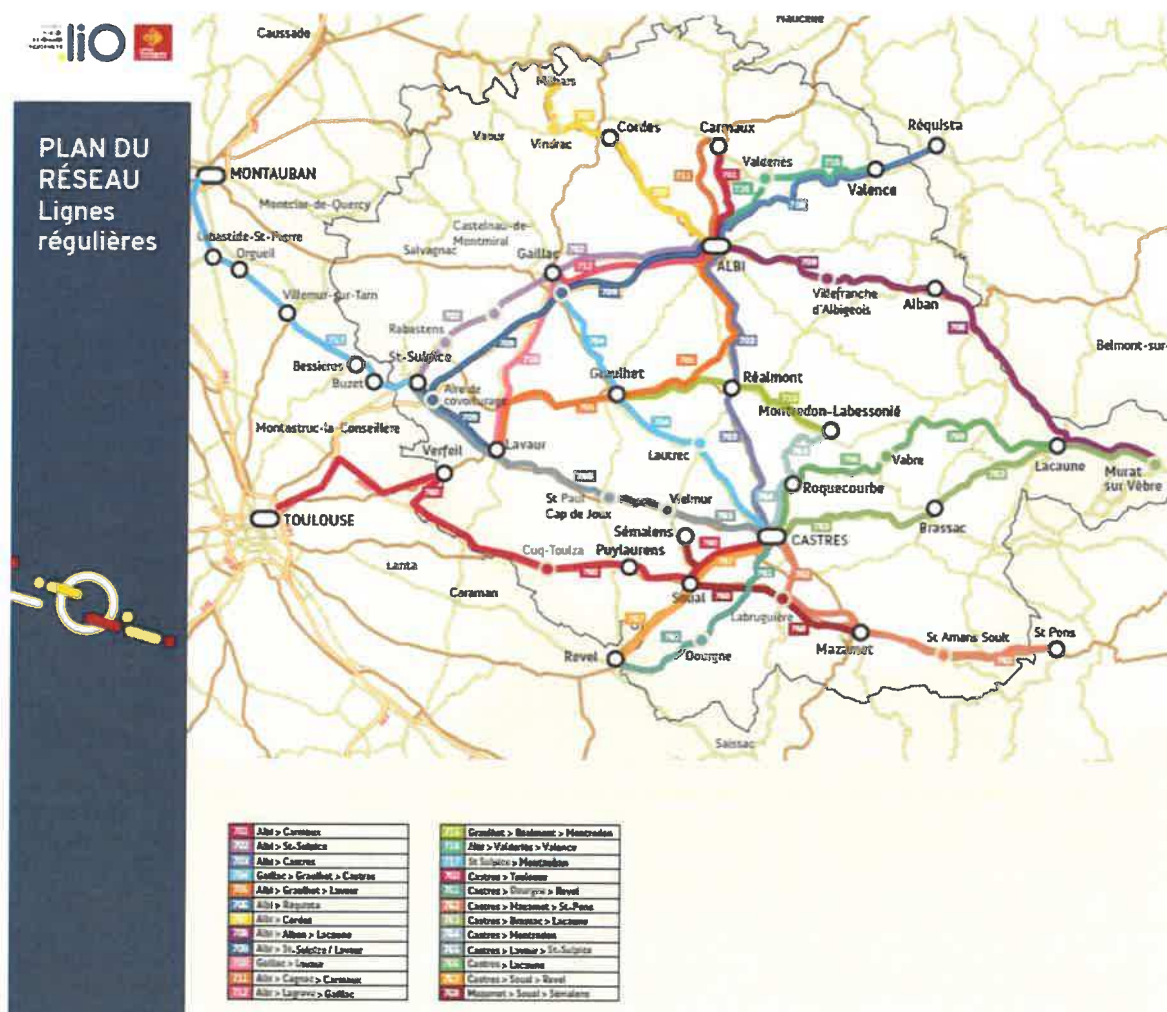
63 *Ibid.*, p.69

On peut noter que le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération possède des bornes pour recharger les véhicules électriques. En effet, la région Occitanie a installé 916 bornes de recharge publique entre 2016 et 2017.

Une offre de transports collectifs inégale à renforcer

L’offre de transports en commun urbains sur le territoire est assez inégalement répartie. Trois réseaux urbains sont présents dans quatre villes du territoire : Gaillac, Graulhet et Couffouleux/Rabastens. Ces réseaux sont exploités par la SPL « D’un point à l’autre ». Le territoire ne possède pas d’arrêt pour les lignes Macron. Cependant, il est concerné par 9 lignes de cars régionaux « Lio ». Ces lignes permettent notamment de rallier Toulouse, Albi et Montauban. Comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous, ces lignes ne desservent que le Sud du territoire, avec notamment plusieurs arrêts le long de l’A68. Cette couverture répond logiquement à l’absence d’offre ferroviaire sur ce secteur (voir paragraphe sur l’offre ferroviaire).

Pour compléter le maillage de transports en commun, la communauté d’agglomération possède un réseau de Transport à la Demande (TAD) en expérimentation sur le territoire.



Le territoire compte 4 gares (Gaillac-Tessonnières, Gaillac-ville, Lisle-sur-Tarn et Rabastens/Couffouleux). Les gares du territoire permettent de rallier Toulouse, Albi, Rodez, Figeac en TER pour rejoindre le réseau national (Via Toulouse + liaison bus Gaillac-Montauban). La répartition

des gares sur le territoire et à proximité permet à 2/3 du territoire de rejoindre une gare en moins de 15 min en voiture. Le Nord-Ouest du territoire et le secteur de Graulhet sont bien davantage enclavés et mettent plus de 15 min pour rejoindre une gare.

Des modes actifs peu investis

D'une manière générale, on constate une faible prise en compte jusqu'à maintenant des besoins en itinéraires cyclables aux échelles communales ou intercommunales. Les infrastructures vélo pour les déplacements du quotidien sont de qualité moyenne et peu nombreuses⁶⁴. Le territoire de Gaillac-Graulhet agglomération est traversé par un axe structurant du réseau national véloroutes et voies vertes (VVV) : la véloroute V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes ». On compte également 3 itinéraires « Tarn à vélo » (Sainte-Cécilevignoble Gaillacois, Vignobles et bastides, Autour de la Grésigne et des Gorges de l'Aveyron)⁶⁵. Ces circuits sont surtout destinés au loisir, et il y a parallèlement des itinéraires pour les déplacements du quotidien dans trois communes : Gaillac, Graulhet et Rabastens/Couffouleux. Ce réseau de pistes cyclables ne présente cependant pas de continuité ni de cohérence, sur le territoire en général, mais aussi au sein des communes. De plus, malgré la bonne volonté des communes développant les pistes cyclables, ces infrastructures ne sont pas toujours adaptées à l'utilisation du vélo (marquage dégradé, revêtement pas toujours de qualité, présences d'obstacles, proximité immédiate avec les habitations, etc.). Des consignes vélo sont présentes dans les gares de Rabastens/Couffouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac. Elles sont mises à disposition par la SNCF et par la communauté d'agglomération⁶⁶.

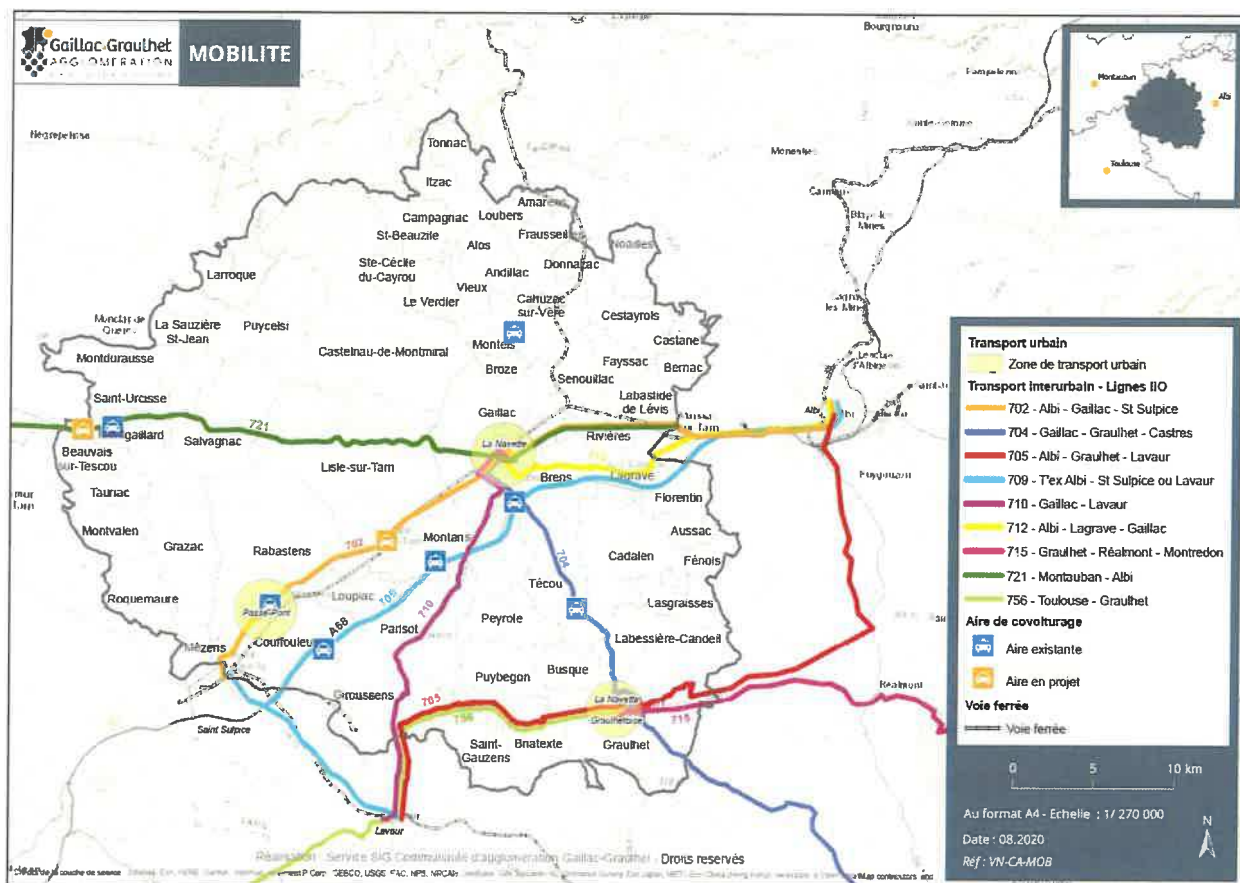
En ce qui concerne les aménagements pour la marche, le territoire présente les travers des régions plutôt rurales avec de petits villages. Les trottoirs sont d'une faible largeur, semblent parfois peu entretenus, s'arrêtent en limite de commune et ne permettent pas de faire le lien entre les communes très proches⁶⁷.

64 *Ibid.*, p.99

65 *Ibid.*, p.99

66 *Ibid.*, p.102

67 *Ibid.*, p.103



Analyse AFOM⁶⁸

Atout	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte volonté de développer des solutions alternatives sur le territoire. • Présence de nombreuses infrastructures et de services de mobilité sur le territoire. • Axes de communications majeurs structurants le territoire. • Une habitude de travailler ensemble. • Expérience et expertise de l'opérateur en transports urbain, interurbain et à la demande (SPL « D'un point à l'autre »). • Expérience et professionnalisme du délégataire en transport scolaire (FEDERTEEP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Étalement urbain • Infrastructures pour les modes actifs peu nombreuses et de qualité relative. • De fortes inégalités au sein du territoire. • Un trafic (notamment poids lourds) très important. • Disparités territoriales qui engendrent des problématiques de mobilité différentes entre secteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement privilégié du territoire au sein d'un réseau de multiples influences et échanges • Un paysage propice à l'utilisation des modes doux (surtout dans le Sud). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du territoire et caractère majoritairement rural, qui pourrait favoriser les pratiques extraterritoriales de déplacements.

68 Ibid., p.28

<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'agglomération et mise en place du Plan de Mobilité Rurale (PMRu). • Largeur des emprises dans certaines communes permettant d'envisager de nouveaux aménagements (Graulhet par exemple). • Dépénalisation du stationnement. • Possibilité de capter les flux touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'attractivité du territoire et baisse de qualité de vie (congestions routières de plus en plus importantes) • Déplacements peu sécurisés ce qui implique des accidents
---	--

D. Un territoire engagé dans la transition écologique

Le diagnostic du territoire concernant l'énergie, le climat et l'environnement a été réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il permet d'analyser le potentiel du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050.

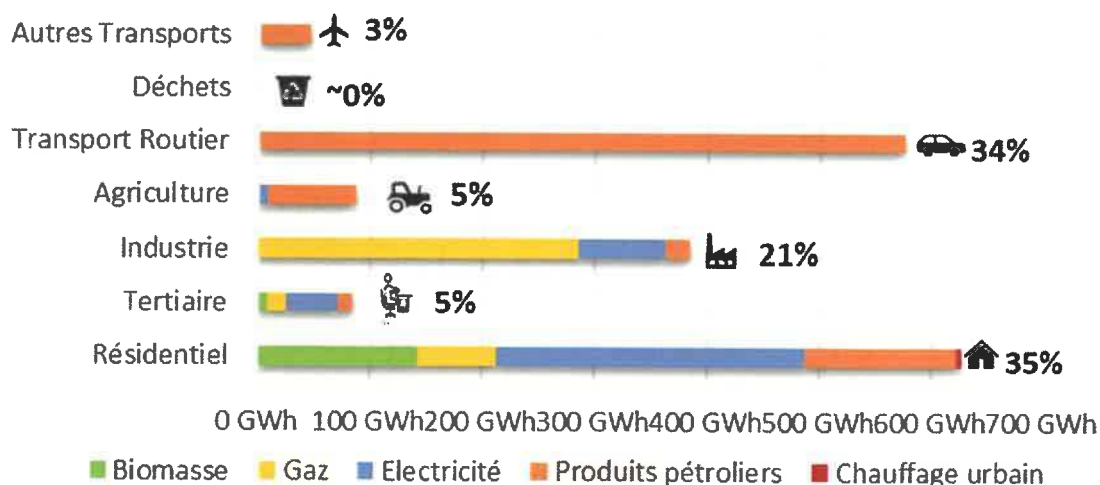
Pour commencer, voici quelques chiffres clés concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet :

	Facture énergétique	Consommation d'énergie	Émissions de GES	Énergies renouvelables
Territoire	172 millions d'euros 5 532 €/an/ménage	Territoire : 1807 GWh/an Par habitant : 24,7 MWh	Territoire : 503 ktCO ₂ e Par habitant : 4;1 tCO ₂ e	Production : 243 GWh Potentiel 2050 : 1915 GWh
Région Occitanie		Par habitant : 20,7 MWh	Par habitant : 5,3 tCO ₂ e	

1. Une importante consommation énergétique des secteurs résidentiels et des transports

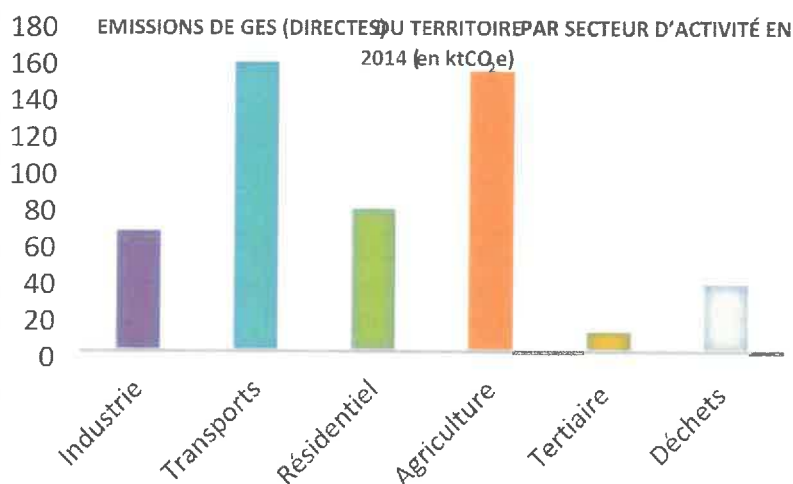
Le secteur résidentiel est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avant le secteur des transports routiers. La répartition des consommations dans le secteur résidentiel est équilibrée, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité. Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel. Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques. La consommation énergétique du territoire est de 24,7 MWh par habitant, ce qui est supérieur au ratio de la moyenne régionale qui est de 21 MWh par habitant.

Inventaire des consommations énergétiques par secteur et par source d'énergie en 2015



2. Des émissions de gaz à effet de serre marquées par les transports et l'agriculture

Le profil climat de l'Agglomération de Gaillac Graulhet est réalisé notamment par un bilan de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre émises par les consommations d'énergie de différents secteurs et permet d'identifier les secteurs à fort enjeu climatiques. Au regard du bilan GES réalisé, les déplacements (transports) et l'agriculture sont les principales sources émettrices de GES sur le territoire. Les émissions du territoire représentent annuellement 503 ktCO₂eq.



Secteur (et part des émissions)	Chiffres clés	Enjeux

Industrie (13%)	<ul style="list-style-type: none"> • 4 700 emplois soit 23,4% des emplois du territoire • Les produits fossiles sont les principaux responsables des émissions • L'industrie est responsable de 66 kt_{eq}.CO₂ 	<p>Pour mettre en œuvre de manière pérenne l'alimentation électriques et énergétiques le secteur devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'utilisation des énergies de récupération et fatales • Sensibiliser les acteurs économiques à la maîtrise de l'énergie • Renouveler les équipements
Transport (31%)	<ul style="list-style-type: none"> • 3% des trajets domicile-travail des habitants sont réalisés en transport en commun • 25% des actifs travaillent dans leur commune de résidence dont 2/3 qui se rendent sur leur lieu de travail en voiture • 40% des actifs vivent et travaillent sur le Pays 	<p>Le secteur possède une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies aussi, il apparait nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mettre en œuvre le plan de mobilité rurale • De favoriser les modes de transport doux • D'encourager le covoiturage et la mobilité partagée • De limiter l'étalement de l'urbanisation
Agriculture (30,4%)	<ul style="list-style-type: none"> • 69 000 ha de la surface du territoire concernent les terres arables • 1 722 emplois soit 8,6% des emplois du territoire 	<p>Pour le secteur agricole, il s'agirait d'aller vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de l'agriculture biologique • La valorisation des résidus agricoles • Le développement des circuits courts • La réduction de l'usage des fertilisants artificiels
Résidentiel (15,5%)	<ul style="list-style-type: none"> • Les émissions par logement (de 2,5 t_{eq}.CO₂ par logement) sont au-dessus de la moyenne des émissions par logement de la région (1,83 t_{eq}CO₂ par logement). 	<p>Le résidentiel est caractérisé par des logements énergivores, il s'agirait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De subventionner la réhabilitation thermique • De privilégier des formes urbaines moins énergivores • De développer les énergies renouvelables • D'agir sur les comportements au quotidien
Tertiaire (2%)	<ul style="list-style-type: none"> • 13 640 emplois soit 68% des emplois du territoire. 	<p>Pour le tertiaire il s'agirait d'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En soutenant des actions de rénovation thermique

		<ul style="list-style-type: none"> • En développant les énergies renouvelables • En aménageant durablement les zones d'activité • En sensibilisant les acteurs économiques
Déchets (7%)	<ul style="list-style-type: none"> • Les émissions de GES du secteur sont concentrées sur le site de stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux à Labessière-Candeil. 	<p>Les leviers principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures incitatives TOMI et redevance spéciale /professionnels • Le développement des structures de tri • La promotion de la valorisation par méthanisation, compostage, réemploi

3. Un territoire au potentiel élevé de production d'énergies renouvelables

Une énergie est dite « renouvelable » lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent. Le territoire produit en février 2019 417 GWh d'énergies renouvelables par an, soit 23% de la consommation du territoire. Les énergies renouvelables les plus développées sont l'hydroélectricité et la biomasse solide, notamment grâce à la présence de 5 chaufferies sur le territoire.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire est le suivant.

Type de production	Quantité (en GWh)	Détails
Énergie solaire	545 GWh	Le potentiel de la filière solaire thermique s'élève à 39 GWh/an. Le potentiel de la filière solaire photovoltaïque s'élève à 506 GWh/an.
Énergie éolienne	480 GWh	Le gisement potentiel est évalué au regard des contraintes locales et les équilibres écologiques sur le territoire.
		Des projets de petit éolien (non soumis à certaines contraintes) pourraient être plus propices au territoire.
Méthanisation	850 GWh	Le potentiel de production du territoire prend en compte l'étude STARTER d'EDF-Collectivité (2017) évaluant un potentiel de 726 GWh. Cependant, ce potentiel repris dans l'exercice TEPOS 2050 peut être augmenté par la mise en service des projets de Trifyl dont l'estimation atteint les 850 GWh environ.
Géothermie	100 GWh	Le potentiel de géothermie s'élève à environ 100 GWh/an.
Biomasse	164 GWh	Le potentiel de production répond à la demande locale du territoire. Le potentiel intrinsèque du territoire (forêts hors contraintes) est estimé à 40 GWh/an. Le développement de la filière se réalise au niveau départemental.

Hydroélectricité	200 GWh	L'étude de potentiel est en phase avec le potentiel estimé par l'analyse des nouveaux ouvrages sur le fleuve Tarn, STRATER réalisée par EDF-Collectivités.
Aérothermie	95 GWh	Le gisement net est calculé en fonction des besoins en chauffage résidentiel électrique des maisons individuelles du territoire (environ 159 GWh/an). Gaillac est la première commune en termes de gisement net (20GWh de potentiel) suivi de Graulhet (15,6 GWh).

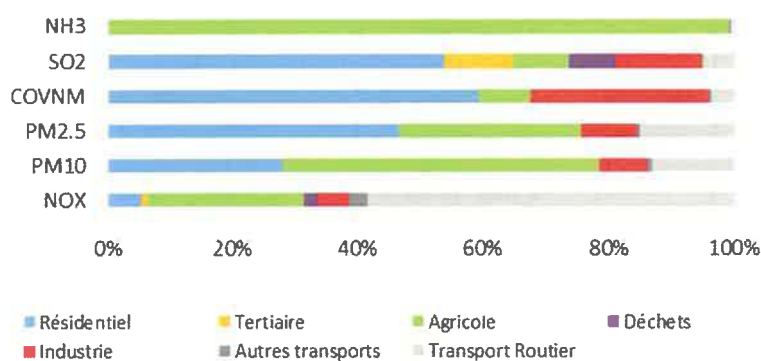
Enjeux clés

- Pérenniser la production d'énergie renouvelable en développement sur le territoire
- Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales
- Développer des projets citoyens pour en faciliter le développement et l'acceptation locale
- Intégrer les énergies renouvelables aux réseaux
- Valoriser les potentiels de chaleur fatale du secteur industriel

4. Une qualité de l'air à préserver

Les secteurs résidentiel, agricole et des transports constituent donc les principales sources d'émission de polluant du territoire. Les deux secteurs prioritaires pour réduire les émissions et indirectement réduire les concentrations sur le territoire, sont le secteur résidentiel et le secteur des transports. De manière générale, les émissions de chaque polluant ont diminué entre 2010 et 2015. On peut noter qu'en 2017, 8 épisodes de pollution ont eu lieu sur le territoire du département du Tarn.

REPARTITION SECTORIELLE DES EMISSIONS DE POLLUANTS DU TERRITOIRE



Enjeux clés

- Réduire les émissions de polluant générés par le chauffage au bois non performant
- Limiter les émissions des polluants diffus générés par l'agriculture
- Limiter l'exposition des populations sensibles
- Pérenniser la production d'énergies renouvelables en développement sur le territoire

5. Un territoire de séquestration carbone à maintenir

La séquestration du carbone est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante permettant d'atténuer les émissions de GES responsables du changement climatique. Il s'agit de calculer, pour le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, sa capacité à capturer le dioxyde de carbone en prenant en compte les changements d'affectation des sols, les programmes de plantations ou encore la valorisation énergétique.

La séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 145, 2 kteqCO₂ / an soit environ 30% des émissions CO₂ d'origine anthropique. Dans le détail on peut distinguer les sols agricoles et les espaces forestiers :

- Sols agricoles : couverture d'environ 92 618 ha dont plus de 77 000 ha de cultures
- Forêts : couverture d'environ 22 444 ha, soit 20% du territoire.



Enjeux clés et leviers

- Changer l'affectation des sols
- Raisonner l'intensification des prélèvements des sols forestiers
- Agir sur les entrées et sorties de matière organique.

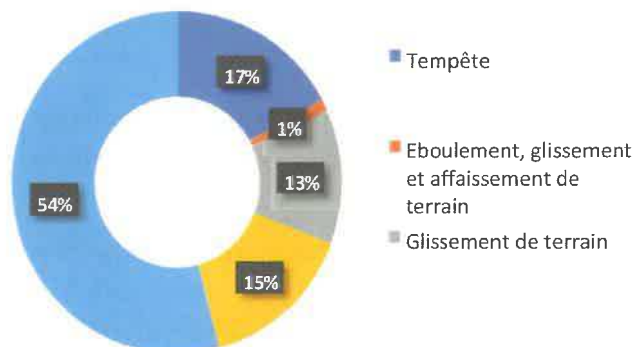
6. Un territoire exposé aux risques engendrés par le réchauffement climatique

Le territoire est vulnérable au changement climatique, et des changements peuvent déjà être observés :

- Depuis 1960, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 0,3°C par décennie
- Depuis 1960, le nombre de journées chaudes (+ 25°C) est en augmentation (de 87 à 114)

Les principaux risques pour le territoire face au changement climatique seront les mouvements de terrain et les tempêtes (voir graphique ci-dessous).

Répartition des périls par classe



Les prévisions quant à l’augmentation de la température moyenne, les risques naturels et les épisodes climatiques extrêmes pour 2050 et 2100 sont les suivantes :

Climat en 2050 pour le territoire (sans politique de transition)	Climat en 2100 pour le territoire (avec une politique de transition)
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du réchauffement annuel (de l'ordre 1°C). • Une stagnation des précipitations annuelles. • Une augmentation du nombre de jours secs consécutifs en été. • Une tendance à la sécheresse dans la moitié Sud du territoire. • Augmentation d’épisodes extrêmes (pluies) → inondations dues au ruissellement. • Une diminution du nombre de jours de gelée par an (5 jours en moins). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réchauffement est stabilisé à + 2°C. • Toulouse adopte dès 2050 les caractéristiques du climat de Valence en Espagne. • Baisse de 20 à 40% des débits des cours d’eau. • Les hausses d’évènements extrêmes se stabilisent. • Le nombre de journées chaudes par an se stabilise autour de 24 j/ an.

En fonction de ses projections à moyen et long terme, il est possible de déterminer les principaux impacts que le réchauffement climatique aura sur le territoire :

- Accélération de la perte de **biodiversité** et augmentation des espèces invasives
- Risque de dégradation de la **qualité de l’eau** (zone vulnérable à la pollution par les nitrates d’origine agricole sur une grande partie du territoire)
- Risque d’accentuation **des tensions sur les usages de l’eau** (zone d’insuffisance chronique de la ressource, besoins accrus en eau d’irrigation et augmentation de la population)
- Risque sur la **santé** liée aux vagues de chaleur
- **L’agriculture** fortement impactée
- Risques **inondation** et **incendie** plus forts
- Risque de dégradation du bâti par le retrait et gonflement des argiles
- Baisse de la production d’hydroélectricité

3 grands enjeux

- Protéger les populations
- Préserver la ressource en eau et adapter l'agriculture
- Adapter le cadre bâti

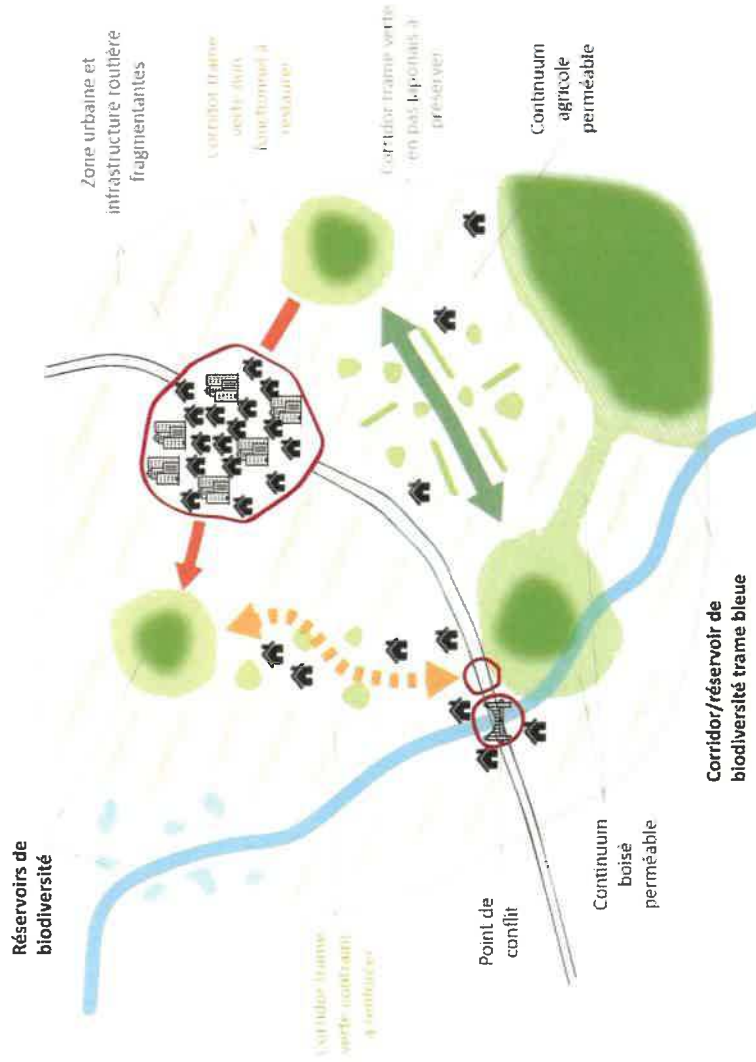
Annexe 2 – Évaluation environnementale (EVEN CONSEIL)

Diagnostic écologique de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet



TRAME VERTE ET BLEUE

DEFINITIONS



Définition d'un réservoir de biodiversité

(Art. R. 371-19 – II du Code de l'Environnement)

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ».

Définition d'un corridor écologique

(Art. R. 371-19 – III du Code de l'Environnement)

« Éléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers ».

CONTEXTE NATUREL

Le territoire se situe dans le Golfe de l'Albigeois et du Castrais. Principalement vallonné, il constitue un espace de transition entre la vallée de la Garonne et le Massif Central.

■ Milieux et habitats

L'essentiel du territoire est caractérisé par une topographie de collines, de plaines, de terrasses et de vallées. Au nord du territoire, le dôme de la Grésigne, prolongement du Massif Central, est le support d'un massif forestier de plaine.

L'espace naturel est largement dominé par les milieux boisés, surtout dans la moitié nord du territoire (forêt de Grésigne, forêt de Sivens, forêt de Giroussens, bois de Costes, des Graves et des Grands Bois). Ces espaces boisés constituent de réels réservoirs de biodiversité sur le territoire. Au sud, ce sont les espaces agricoles qui dominent, bien que des espaces boisés persistent.

Globalement, les milieux ouverts ont régressé, induisant une perte de la biodiversité liée.

Le réseau hydrographique est particulièrement dense et se partage entre trois bassins versants (Aveyron, Tarn et Agout). Il est à noter que les milieux alluviaux sont particulièrement impactés par les activités humaines, notamment au niveau des berges des cours d'eau, et des zones humides de manière globale. De nombreux ouvrages constituent également des éléments de fragmentation sur les cours d'eau.

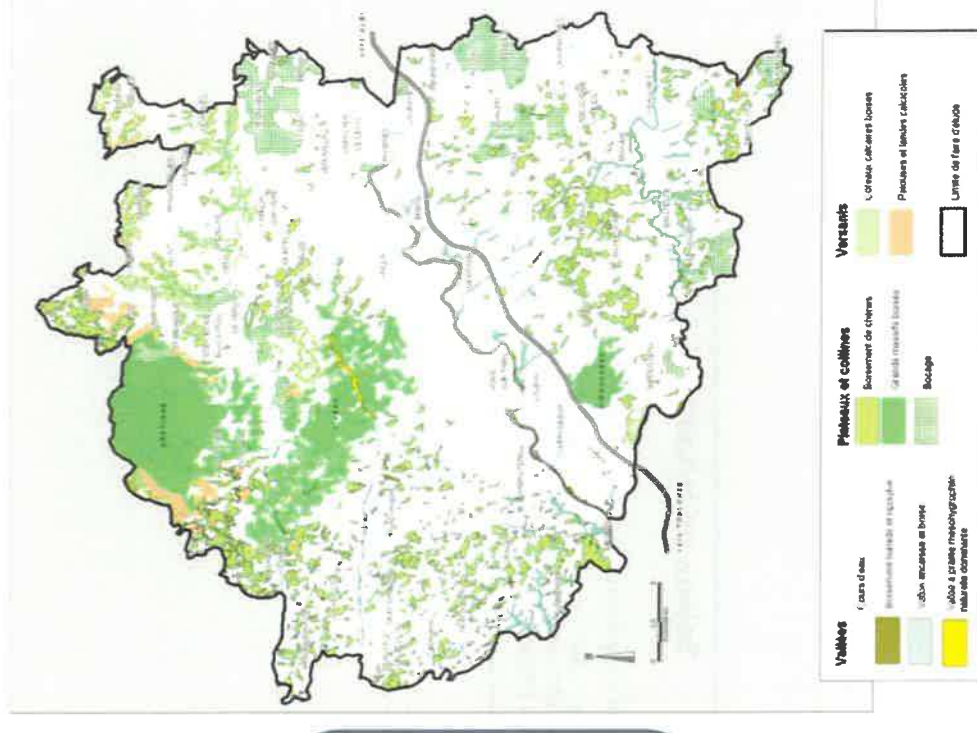
■ Flore

La flore du territoire présente un intérêt certain, notamment en raison de l'existence de stations méditerranéennes dans le massif des Grands Bois. La diversité forestière est tout aussi remarquable, avec de nombreuses espèces de chênes représentées.

■ Faune

La faune est elle aussi plutôt diversifiée, notamment au niveau des massifs boisés qui constituent des zones refuges majeures. La diversité de l'avifaune est particulièrement importante, notamment dans la forêt de Sivens, et des espèces rares, pour la plupart d'intérêt communautaire, occupent le territoire. Les populations de mammifères y sont également importantes (chevreuils, cerfs, martres...). Par ailleurs, la forêt de Grésigne est particulièrement riche en termes de biodiversité entomologique (3ème rang européen en nombre d'espèces de coléoptères).

Milieux naturels



Enjeux prioritaires

- Préserver les réservoirs de biodiversité du territoire, notamment les grands massifs forestiers ;
- Veiller à la maîtrise de la fermeture des milieux ouverts au sud ;
- Limiter les impacts des aménagements hydrauliques sur les milieux aquatiques.

CONTINUITES ECOLOGIQUES

■ Des corridors écologiques dans les collines

Un ensemble dense de petites zones boisées plus ou moins dispersées, constitue un réseau de corridors écologiques qui permet les déplacements de la faune. Ces espaces relais sont concentrés dans les zones de collines du territoire et facilitent les dispersions animales et flux biologiques.

Les espèces, notamment résidentes des espaces boisés, vivent sur le modèle de « population continue » (les individus se déplacent facilement), ce qui favorise un maintien du nombre d'individus.

■ Peu de corridors en plaine

Les migrations animales sont moins aisées en zones de plaines en raison d'une plus faible densité d'espaces forestiers. La présence d'îlots dans certaines zones permet malgré tout à certaines populations faunistiques de se développer largement.

■ Un réseau bocager intéressant mais qui s'estompe

Le territoire se caractérise par endroits par un maillage bocager dense, constitutif des continuités écologiques. Cependant, des pratiques agricoles intensives récentes ont considérablement simplifié le maillage bocager réduisant ainsi le potentiel écologique de ces espaces.

Enjeux prioritaires

- Maintenir et restaurer les continuités aquatiques ;
- Préserver les corridors écologiques terrestres, notamment dans les zones de collines et dans les plaines à l'appui du réseau bocager.

LES ELEMENTS DE FRAGMENTATION

- **Des infrastructures anthropiques qui fragmentent le continuum**

Les corridors écologiques sont impactés par les dynamiques d'urbanisation et la créations d'infrastructures, notamment de transports. Les ouvrages en rivière sont également des éléments fragmentants. L'ensemble de ces éléments anthropiques rendent difficile le déplacement des espèces et donc le maintien de la biodiversité.

- **Une trame noire globalement préservée mais qui présente des points de faiblesse**

La trame noire, c'est-à-dire le réseau d'espaces non soumis à la lumière artificielle nocturne, permet de préserver les conditions de vie et de développement des espèces dépendant de l'obscurité, mais également de respecter le cycle de vie normale des autres espèces. La carte ci-contre fait apparaître les zones soumises à une pollution lumineuse plus ou moins intense à l'échelle de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet. Elle démontre que la trame noire locale est très bien préservée dans les secteurs les plus ruraux du territoire. En effet, seule les agglomérations de Gaillac et Graulhet sont source de pollution lumineuse plus significative. En revanche, un point de vigilance est à porter sur l'axe Toulouse-Albi au niveau des bourgs/villes situées le long de la RD988 puisqu'un chapelet de zones éclairées se forme et pourrait ainsi créer une véritable fragmentation de la trame noire entre le nord et le sud du territoire.

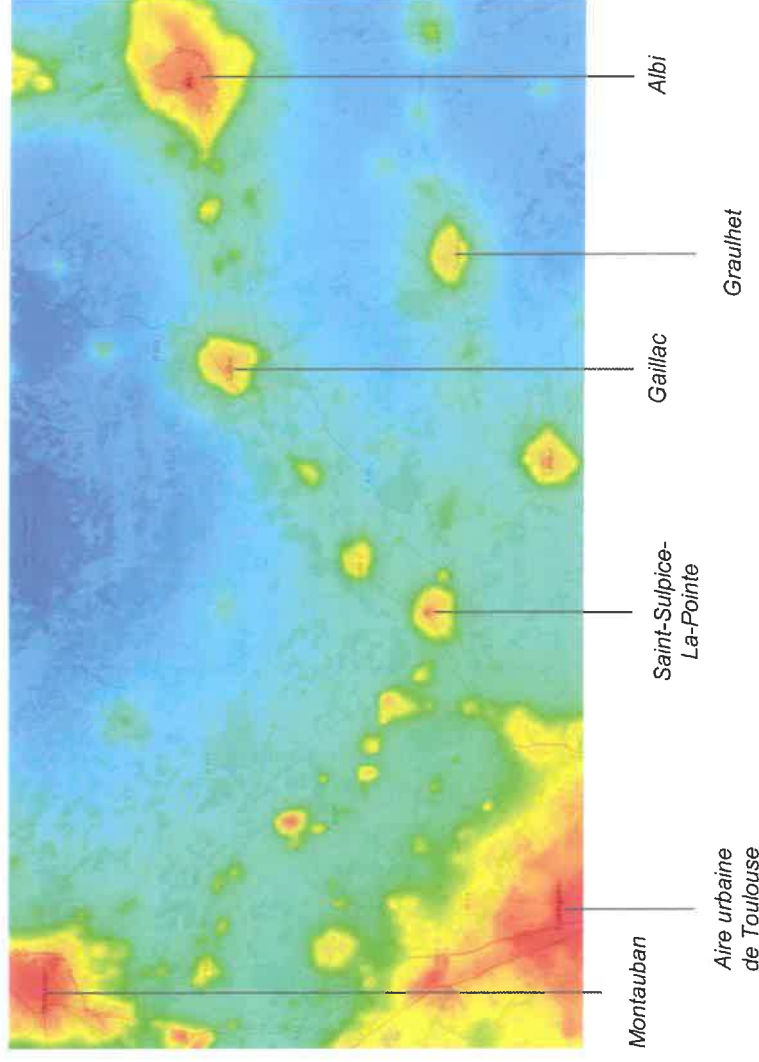
Part de la surface végétalisée dans les enveloppes urbaines par commune

13,47 %



499,57 ha

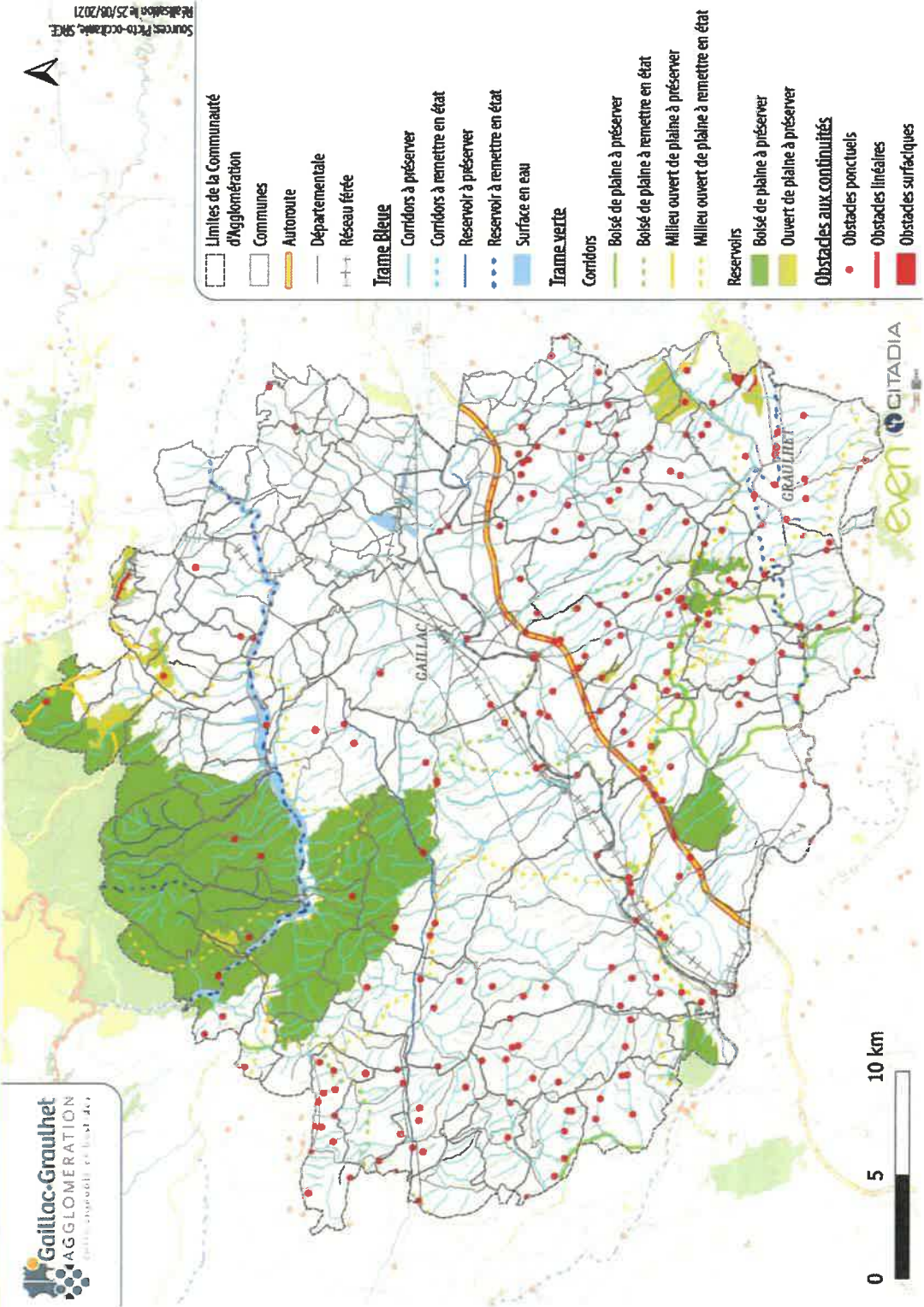
CARTE DE LA POLLUTION LUMINEUSE



Enjeux prioritaires

- Limiter la création de nouvelles fragmentations du réseau écologique local, liées à des infrastructures ou à la pollution lumineuse.

CONTINUITES ECOLOGIQUES



- Limites de la Communauté d'Agglomération
- Communes
- Autoroute
- Départementale
- Réseau ferré
- Trame Bleue**
- Corridors à préserver
- Corridors à remettre en état
- Reservoir à préserver
- Reservoir à remettre en état
- Surface en eau
- Trame verte**
- Corridors
- Boisé de plaine à préserver
- Boisé de plaine à remettre en état
- Milieu ouvert de plaine à préserver
- Milieu ouvert de plaine à remettre en état
- Reservoirs
- Boisé de plaine à préserver
- Ouvret de plaine à préserver
- Obstacles aux continuités**
- Obstacles ponctuels
- Obstacles linéaires
- Obstacles surfaciques

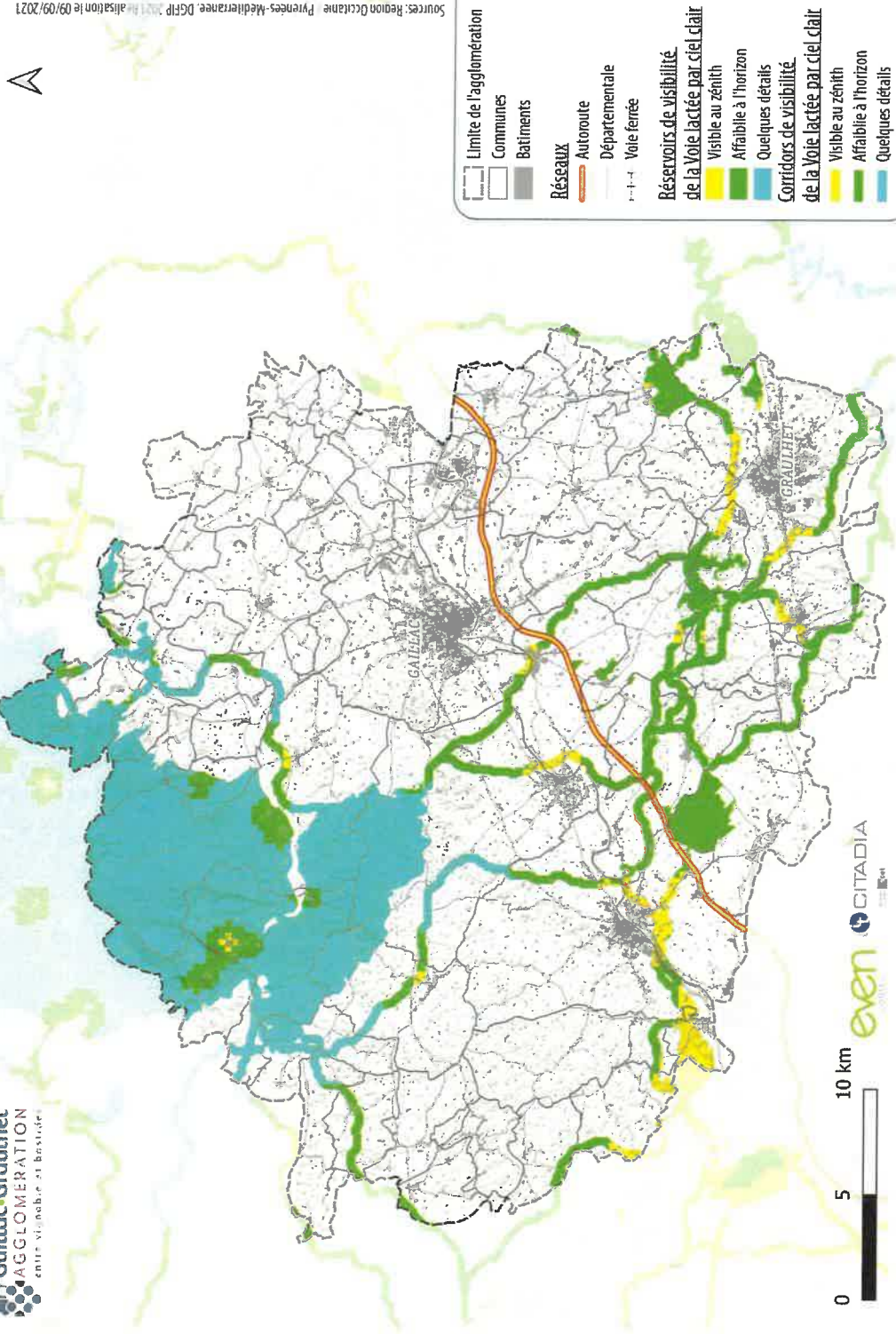


Sources: Pico-ocram, SRCE
Réalisées le 25/08/2021

CONTINUITES ECOLOGIQUES



Carte de la pollution lumineuse (simulée en extrémité de la nuit) dans les réservoirs et corridors de biodiversité



CLIMAT ENERGIE



EMISSIONS DE GES

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire s'élèvent à 503 kilotonnes équivalent CO₂ (kteq.CO₂). Le premier secteur émetteur de GES est l'agriculture (31% des émissions), suivi par le secteur des transports (29% des émissions). Les émissions de GES par habitant sont plus élevées que la moyenne régionale (6,86 teqCO₂ contre 5,3 en Occitanie).

Les émissions de GES du secteur des déchets, concentrées sur le site de stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux à Labessière-Candeil, représente 7% des émissions totales de GES du territoire.

La comparaison avec les données régionales montrent des similitudes globales et quelques différences liées aux spécificités du territoire :

- L'agriculture est responsable de 31% des émissions de GES du territoire (principalement émissions non énergétiques), contre 29% en Occitanie,
- Les déplacements et l'habitat représentent 45% des émissions, contre 53% en Occitanie,
- Les émissions de GES industrielles représentent 13%, contre 6% en Occitanie.

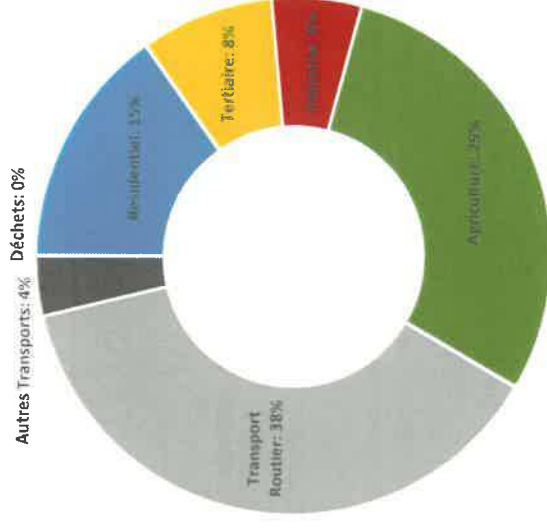
Les déplacements domicile-travail sont particulièrement impactants au vu de la proportion effectuée en véhicules motorisés.

En parallèle, le territoire présente un potentiel de stockage de carbone dans le système sols-plantes permettant d'atténuer les émissions de GES responsables du changement climatique. La séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 145,2 kteqCO₂/an soit environ 30% des émissions CO₂ d'origine anthropique.

Enjeux prioritaires

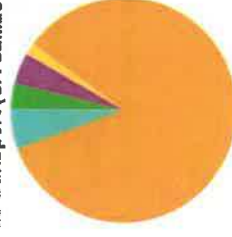
- Réduire les émissions de GES du territoire, notamment sur les 2 secteurs les plus émetteurs: l'agriculture et les transports routiers ;
- Permettre un report modal d'une partie des déplacements pendulaires vers des mobilités durables ;
- Préserver, voire développer, les capacités de stockage du carbone du territoire.

REPARTITION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) PAR SECTEUR



Part modal des déplacements domicile-travail – source : Terristory

Par type de transport (CA Gaillac-Graulhet)



- A pieds
- En transport en commun
- En deux roues (motos, vélos, autres)
- En voiture, camion, camionnette
- Pas de transport



Chiffres clés :

Emissions totales en éq. CO₂ : **503 kt_{eq.} CO₂**
 Séquestration nette en éq. CO₂ : **145,2 kt_{eq.} CO₂**

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Les consommations énergétiques de Gaillac Graulhet Agglo ont été évaluées à 1 807 GWh. La répartition de ces consommations est présentée ci-contre par secteur et par type de combustible.

Le secteur résidentiel est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avec 627 GWh (35% des consommations). Les transports routiers représentent le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie du territoire avec 577 GWh (32%). Le secteur industriel est le troisième plus gros consommateur avec 384 GWh (21%). Les consommations des secteurs agricole et tertiaire sont relativement faibles sur le territoire (respectivement 3% et 5% des consommations).

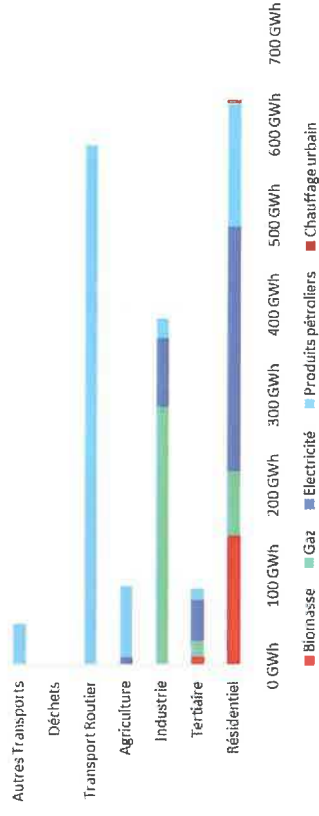
La répartition des consommations dans le secteur résidentiel est équilibré, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité. Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel. Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur le émissions de GES et de polluants atmosphériques. La répartition des consommations d'énergie est ainsi marquée par les spécificités du territoire : importantes activités agricoles et industrielles.

La consommation d'énergie par habitant représente 24,7 MWh/habitant à l'échelle du territoire, elle est supérieure à la moyenne régionale de 21 MWh/habitant.

Enjeux prioritaires

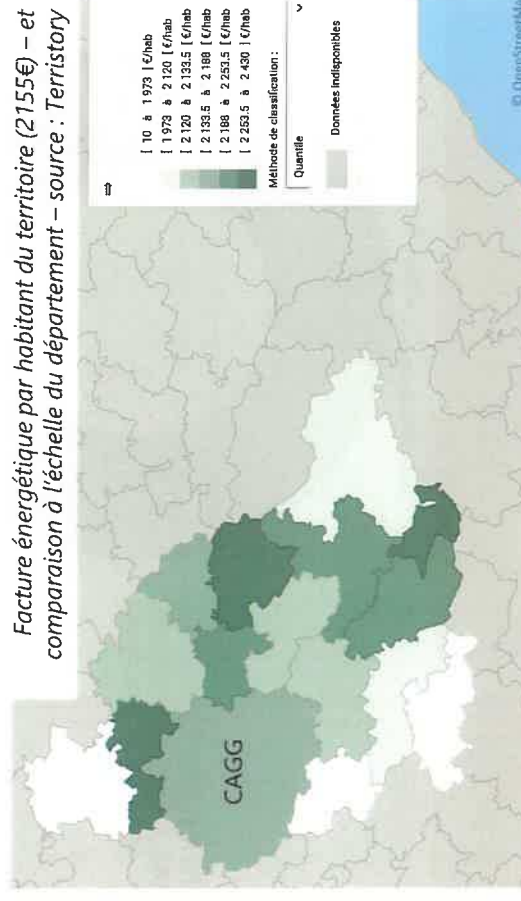
- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel en améliorant les performances énergétiques du bâti ;
- Réduire les consommations de produits pétroliers, les plus émetteurs de GES, notamment en réduisant les déplacements routiers et en accompagnant la transformation du parc vers des technologies décarbonées ;

INVENTAIRE DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET PAR SOURCE D'ENERGIE EN 2015



Chiffre clé : Consommation d'énergie finale du territoire : **1 807 GWh**

Facture énergétique par habitant du territoire (2155€) – et comparaison à l'échelle du département – source : Terristory



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le bilan de production d'énergie renouvelable établi en février 2019 dans le cadre de ce diagnostic s'élève à 417 GWh soit 23 % de la consommation du territoire.

- **L'hydroélectricité**
12 installations sont recensées sur le territoire : 180 GWh produits
- **Le solaire photovoltaïque**
En 2015, le territoire comptait 931 installations PV en toiture ou au sol, 1160 en 2017 pour une production estimée de 36 GWh dont 20 au sol et 16 en toiture.

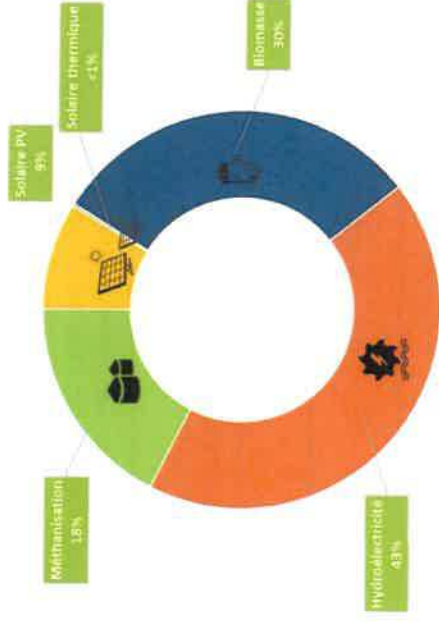
■ **Bois-énergie**
D'après la mission locale bois énergie, le territoire compte 10 installations alimentées par une filière locale : 4 réseaux de chaleur et 6 chaudières dédiées. La production est estimée à 9 GWh.

■ **Biogaz**
La production totale est estimée sur 3 installations à 73 GWh en énergie primaire biogaz, associée à une production électrique d'environ 30 GWh. 3 installations sont recensées sur le territoire : 1 installation liée au traitement des déchets ménagers de 3,6MWe avec cogénération du biogaz, et 2 installations agricoles de 100 kWe et 500 kWe (EARL Devienne- à Parisot et la SARL Agri 2000 / Dubousquet – à Montans).

■ **Réseaux de chaleur**
Deux réseaux de chaleurs majeurs existent sur le territoire :
 • Le réseau Gaillac – ZAC de Pouille a produit 782 MWh en 2017, dont 85% d'énergie renouvelable (Biomasse). → 0,3 km / + de 80 logements.
 • Le réseau de Graulhet a produit 8 138 MWh en 2017, dont 92% d'énergie renouvelable (Biomasse). → 2,4 km / + de 900 logements.
 Un autre réseau de chaleur de moindre importance existe sur la commune de Cahuzac-sur-Vère.

■ **Potentiel de développement des ENR&R**
Le potentiel mobilisable à 2050 retenu est évalué à 1 950 GWh/an, potentiel suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins énergétiques actuels du territoire.

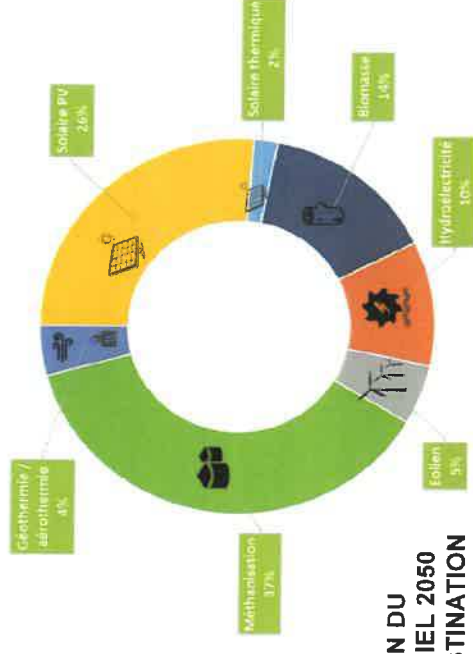
REPARTITION DE LA PRODUCTION ACTUELLE D'ENR



Enjeux prioritaires

- Développer la production d'énergies renouvelables locales en mobilisant la diversité des sources disponibles

BILAN DU POTENTIEL 2050 ENR (DESTINATION TEPOS)



VULNERABILITE CLIMATIQUE

L'étude du passé et des projections climatiques du territoire de Gaillac-Graulhet a permis d'identifier les risques à prendre prioritairement en compte: les vagues de chaleur, les inondations et les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles (notamment autour de Gaillac et Graulhet). Ces périls seront amplifiés par l'augmentation de l'occurrence des fortes précipitations et des phénomènes de sécheresse.

La gestion de la ressource en eau risque d'être également fragilisée dans le contexte de dérèglement climatique. En effet, le territoire dépend fortement des masses d'eau superficielles, or celles-ci vont certainement subir des pressions accrues à l'avenir, notamment en termes quantitatif (étiages plus sévères, besoins d'irrigation plus forts...). Par conséquent, la sécurisation de l'alimentation en eau pourrait être impactée. Des conflits d'usages majeurs pourraient également apparaître entre la consommation humaine, l'irrigation, l'industrie, la production d'énergie...

De ce fait, les niveaux de rendements agricoles locaux pourraient également être réduits si les besoins d'irrigation n'étaient pas couverts.

La santé des habitants est également un facteur de vulnérabilité majeur du territoire notamment en lien avec la hausse des températures et les risques de canicules associés, et l'augmentation et intensification du risque d'inondations. Si l'on y ajoute le risque de non satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable, la vulnérabilité de la population aux effets du changement climatique est importante.

Enjeux prioritaires

- Préserver la ressource en eau et anticiper les conflits d'usage à venir
- Prévenir les risques naturels induits par le changement climatique et surtout l'accroissement de leur intensité
- Mettre en place des actions de prévention de santé sur les déterminants principalement impactés

Domaines de vulnérabilité	Cause(s) de la vulnérabilité	Effets
Santé	Canicule, inondation, polluants atmosphériques	Mortalité, blessures physiques et psychologiques, aggravation des maladies existantes, allergies, irritation des voies respiratoires
Ressource en eau	Inondations, surconsommation, sécheresse	Baisse de la quantité et de la qualité de la ressource
Biodiversité	Sécheresse, Augmentation des températures, feu de forêt	Disparition d'espèces, endémiques, apparition d'espèces nuisibles, dégradation des milieux naturels
Forêt	Sécheresse, Augmentation des températures, feu de forêt	Incendie et destruction des forêts
Agriculture	Sécheresse, Augmentation des températures	Précocité cultures, impacts sur qualité et quantité de production
Aménagement urbainisme	Mouvements de terrains	Bâtiments impactés
Energie	Sécheresse	Arrêt de production des centrales hydroélectriques
Tourisme	Fortes précipitations, modification des saisons, fortes chaleurs, inondation	Perte d'attractivité, perturbation des activités économiques liés aux voyageurs
Transport	Inondations, mouvements de terrains, augmentation des températures	Détérioration des routes, Détérioration des axes de communication, des flux de personnes et de marchandises

RESSOURCES NATURELLES

RESSOURCE EN EAU

■ Quantité des eaux

Le territoire est confronté à une double problématique : les crues du Tam, très fréquentes et puissantes en hiver, et un manque d'eau généralisé en été.

La quantité de la ressource en eau est satisfaisante pour répondre aux besoins de la population. Cependant, la couverture des besoins est plus problématique en période estivale lorsque la ressource est en étiage. Un système d'interconnexion permet toutefois une alimentation d'appoint si nécessaire. Cependant, la faible capacité des sources d'approvisionnement de secours, en particulier en saison estivale, induit une fragilité certaine du territoire.

■ Qualité des eaux

La qualité des eaux superficielles est variable mais demeure relativement bonne dans l'ensemble.

La qualité des cours d'eau du territoire est altérée par la présence de substances d'origine agricole (nitrates, produits phytosanitaires). L'Agout et le Dadou sont par ailleurs classés en zone vulnérable pour les nitrates. L'eau est particulièrement dégradée dans la traversée de la commune de Graulhet, notamment en raison de la présence de produits phosphorés, de matières organiques et de nitrates.

La présence d'une concentration importante de métaux nécessite également des procédés de traitement coûteux. Les origines de cette pollution sont principalement domestiques et extractives.

Malgré tout, la qualité des eaux distribuées pour la consommation humaine est bonne. La zone de baignade de Vère-Grésigne présente également une eau de bonne qualité.

Enjeux prioritaires

- Sécuriser de l'alimentation en eau potable estivale
- Réduire les pollutions diffuses d'origines agricoles, extractives et domestiques.

Volume total d'eau prélevé

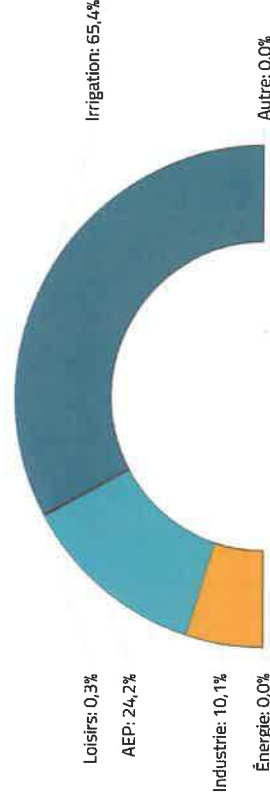
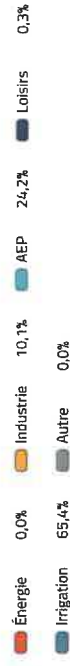
16 363 027 m³



soit 4 363 piscines olympiques



Part des prélèvements en eau par type d'usage



LES SOLS ET SOUS-SOLS

■ Une occupation du sol majoritairement agricole

Le territoire est majoritairement agricole. Les différents types de sols (argile, vallées, plaines, terrasses) offrent une gamme de terroirs et de production variée (vignes, cultures céréalières, élevage, cultures fruitières, boisements). Le pays compte plus de 73 000 ha d'espaces agricoles, soit plus de 60% du territoire. Cette surface agricole a diminué pendant plusieurs années : en moyenne de 345 ha par an jusqu'en 2000. Une stabilisation est observée depuis 2000. 60% de la SAU est constituée de surfaces en céréales, oléagineux, protéagineux. Un tiers des terres du territoire sont destinées à la culture céréalière.

Le territoire concentre 80% du vignoble de Gaillac (7 000 ha). Pour autant, les surfaces de vignes n'ont cessé de diminuer, passant de 24 800 ha en 1973 à 8 700 ha en 2005, soit une diminution de 3% par an (-66% au total).

■ Une occupation du sol majoritairement agricole

La nature du sol favorise les dynamiques de boisement spontané. Par conséquent, la déprise agricole par endroits génère un enrichissement des espaces et donc une fermeture des milieux, et une progression forte de la forêt sur les milieux ouverts. Il est à noter que 80% des forêts sont privées. Or, le morcellement des propriétés rend difficile les actions de gestion sylvicole et la multiplication des petites unités au sein même d'une propriété forestière ne permet pas de rentabiliser la production forestière.

■ Étalement urbain

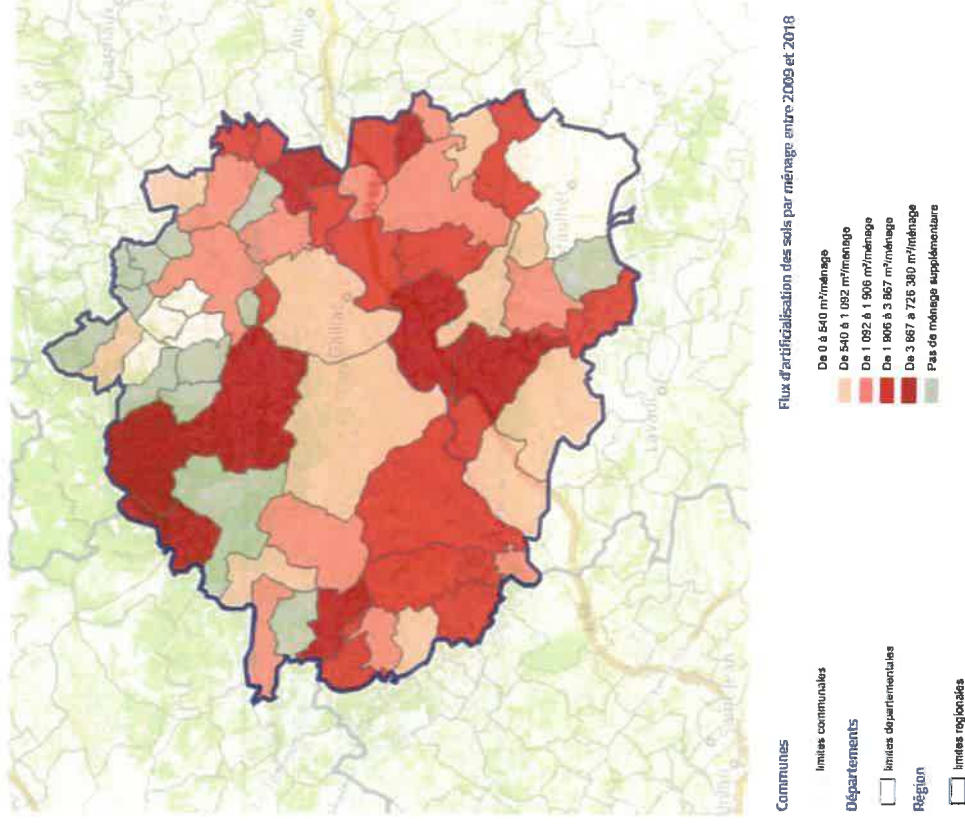
La consommation foncière s'est accrue au cours des 15 dernières années : 0,5% du territoire a été urbanisé.

La prépondérance de l'habitat individuel réduit l'optimisation foncière des dynamiques de développement du territoire. On observe notamment un phénomène d'étalement urbain autour des agglomérations principales (Gaillac, Graulhet) et de mitage au niveau des collines. Cette augmentation des surfaces urbanisées se fait principalement au détriment des espaces agricoles et naturels.

Enjeux prioritaires

- Maîtriser l'étalement urbain et concentrer l'urbanisation au sein d'espaces dédiés

Flux d'artificialisation des sols par ménage entre 2009 et 2018



LES DECHETS

■ Gestion des déchets

Les déchets industriels non dangereux sont collectés dans les déchetteries du territoire, puis envoyés dans deux centres de traitement dans le département.

La collecte des déchets industriels spéciaux est assurée par des entreprises privées. Les déchets sont ensuite traités dans des centres de tri du département. Sur le territoire, une entreprise de stockage et de traitement des déchets industriels spéciaux ultimes se situe à Graulhet (société Occitanis). Cette structure est en capacité de gérer environ 30 000 tonnes de déchets par an.

Les déchets ultimes dangereux sont envoyés vers des centres de stockage, dont celui de Graulhet, dont la capacité maximale est de 50 000 tonnes par an. Au total, 5 centres de stockage de déchets ultimes se situent sur le territoire.

■ Valorisation des déchets

Les déchets inertes, notamment du BTP, ne présentent pas de risques environnementaux majeurs. Sur le territoire de la CA Gaillac Graulhet, une partie de ces déchets est broyée et recyclée pour la production de granulats. Cette production est par la suite valorisée par des entreprises de travaux publics.

Une grande partie des déchets collectés sont envoyés et traités dans des centres localisés hors du territoire. En effet, les filières de traitement locales ne sont en capacité de gérer que les ordures ménagères (environ 3 800 tonnes) et une partie des déchets industriels (maximum de 30 000 tonnes).

Enjeux prioritaires

- Développer les capacités de stockage, traitement et de valorisation des déchets du territoire.
- Lutter contre les risques de dispersion des DTQD
- Sensibiliser les habitants et entreprises à la réduction de la production de déchets

SANTE ENVIRONNEMENTALE

LES RISQUES NATURELS

■ Un territoire très concerné par le risque mouvements de terrain

La perméabilité variable des sols, liés aux teneurs en argile, rend le territoire de Gaillac Graulhet très vulnérable au risque de mouvements de terrain. Toutes les communes de l'agglomération sont concernées, avec deux types de mouvement de terrain :

- 1°/ Le risque de retrait-gonflement des argiles et les coulées de boue : ces risques touchent la quasi-totalité des communes de l'agglomération, dont certaines dans leur intégralité (Rabastens, Lisle-sur-Tarn, Gaillac, etc.).
- 2°/ Les affaissements, tassements, effondrements : d'origine naturelle ou anthropique, ces mouvements de terrain sont aussi très présents le long des berges du Tarn.

■ Le risque inondation

Le territoire est particulièrement exposé aux risques d'inondations du fait de son contexte géographique et morphologique. Les inondations sont liées principalement aux débordements des cours d'eau du Tarn et de ses affluents (le Tescou, ruisseau de Saudronne...), de l'Agout et de ses affluents (Dadou, ruisseaux d'Assou...) et de la Vère. Lors de fortes précipitations, les crues sont brusques et évoluent rapidement vers les ravines à pentes plus fortes (ruisseaux Jeansault, Viars, Sandronne...), et peuvent être fortement aggravées par la présence d'embâcles.

49 communes de l'agglomération sont recensées comme étant soumises au risque inondation dans le DDRM du Tarn.

■ Le risque feux de forêt

Si le risque feux de forêts concerne l'ensemble du territoire, il reste plus important sur plusieurs communes du nord Gaillacois, présentant un taux de boisement supérieur à 50 %. Selon le DDRM, 4 communes de la CAGG sont classées à risque moyen et 11 sont classées à risque faible.

Population communale dans l'EAIP

Cours d'eau

Submersion marine

6 461 habitant(s) soit 8,8 % de la ...



0 habitant(s) soit 0 % de la population



Coût cumulé des sinistres inondation sur la période 1995-2016

Entre 2,5M€ et 11,8M€



Enjeux prioritaires

- Limiter l'exposition des personnes et des biens au risque inondation
- Limiter l'exposition des biens aux aléas RGA

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

■ Le risque industriel

Les risques industriels recensés sur le territoire sont liés à la présence de mégisseries, d'entreprises viticoles (embouteillage, production de vin), de carrières ainsi que certaines installations classées de traitement de déchets dangereux. Au total, 64 ICPE sont recensées sur le territoire de l'agglomération de Gaillac Graulhet. Parmi ces établissements, 2 sont répertoriés SEVESO :

- SA Occitanis, située à Graulhet, est classé seuil haut et devrait être associée à un Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRT), à ce jour non arrêté.
- SA Pierre Fabre Médicament, située à Gaillac, est classée seuil bas et a défini un Plan d'Opération Interne en cas d'accidents.

■ Le Transport de Matières Dangereuses

Plusieurs canalisations pour le transport de gaz naturel à haute pression sont recensées. Ces ouvrages présentent des risques potentiels qui nécessitent une maîtrise de l'urbanisation dans les zones de danger. Des servitudes sont mises en place dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour prévenir ces risques.

Plusieurs axes routiers sont concernés par ce risque également : l'A68 (Toulouse-Albi), la RD 988 (Montauban-Millau), la RD 9 et la RD 922 (Gaillac-Villefranche-de-Rouergue).

17 communes sont exposées à un risque moyen (Couffouleux, Frausseilles, Donnazac, Amarens, Rabastens, Lisle-sur-Tarn, Parisot, Peyrole, Montans, Brens, Lagrave, Florentin, Labastide-de-Lévis, Rivières, Sénouillac, Cahuzac-sur-Vère), les autres sont soumises à un risque faible.

■ Un risque de rupture de barrages très localisé

Ce risque est aujourd'hui extrêmement faible. Le barrage de Rivières, en amont de Gaillac est classé « grand barrage » au titre du décret 005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans d'urgence des installations et ouvrages fixes. Cela induit le classement de 7 communes à risque de rupture de barrage : Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Rivières, Brens, Montans, Loupiac, Rabastens. Le barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention.

Enjeux prioritaires

- Limiter l'exposition des personnes et des activités économiques au risque industriel
- Préserver les personnes du risque TMD

LES NUISANCES SONORES

■ Le bruit des infrastructures de transport

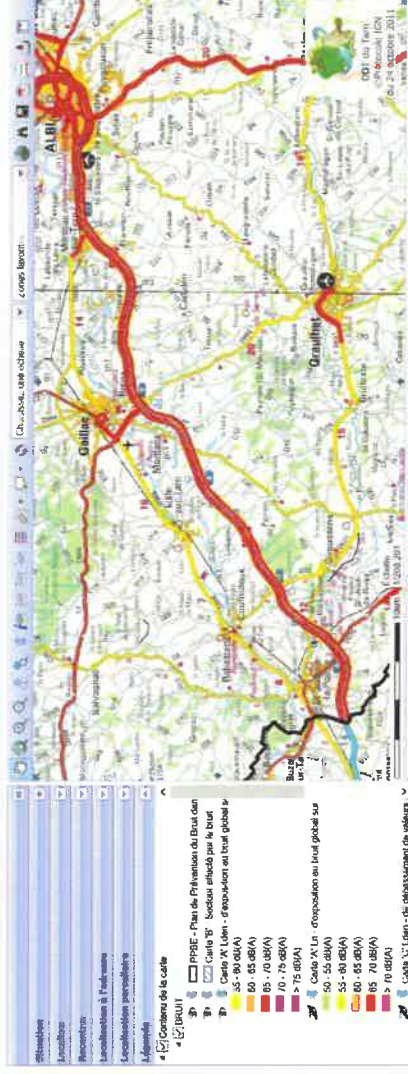
17 communes de l'agglomération sont concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres du Tarn : Briatexte, Brens, Couffoulex, Graulhet, Gaillac, Florentin, Giroussens, Labastide-de-Levis, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montans, Parisot, Peyrole, Rabastens, Peyrole et Rivières.

Les axes routiers bruyants sont l'autoroute A68 (Toulouse- Albi), les RD 631 (Réalmonst-St-Gauzens), RD 988 (Albi-Mézens), RD 964 (Graulhet-Gaillac), RD 922 (Gaillac-Cordes-sur-Ciel) et des voies secondaires à plus faibles trafics (RD 10, RD 12 et RD 87) mais aussi les principaux boulevards des communes de Gaillac et Graulhet et la voie SNCF Toulouse-Albi. Parallèlement à ce classement, le bilan préoccupant de l'exposition au bruit dû au développement significatif du trafic routier et ferroviaire a conduit l'Etat à décider en novembre 1999, la création d'observatoires départementaux du bruit et la mise en œuvre d'un programme national de résorption des points noirs.

■ Le bruit lié au transport aérien

Deux aérodrômes se situent sur le territoire, celui de Gaillac-Lisle-sur-Tarn et celui de Graulhet Montdragon. Classé de catégorie C, ils supportent essentiellement un trafic lié aux aéroclubs et quelques mouvements d'avions et hélicoptères.

Ces aérodrômes occasionnent des nuisances sonores lors du décollage et de l'atterrissage des avions. Classés en catégorie C, l'aérodrome de Gaillac dispose d'un Plan d'Exposition au Bruit approuvé par arrêté préfectoral du 23 juillet 1985 et celui de Graulhet d'un PEB approuvé le 19 novembre 1979. Ces PEB sont en cours de révision.



Source : DDT du Tarn

Enjeux prioritaires

- Eviter ou limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores lors de l'ouverture de zones à urbaniser et dans la conception des projets

LA QUALITE DE L'AIR

Le bilan des émissions

Le graphique ci-contre résume l'origine des émissions de polluants atmosphériques. Les secteurs résidentiel, agricole et des transports sont particulièrement représentés et constituent donc les principales sources d'émission de polluants du territoire. Globalement, les émissions de chaque polluant ont diminué entre 2010 et 2015.

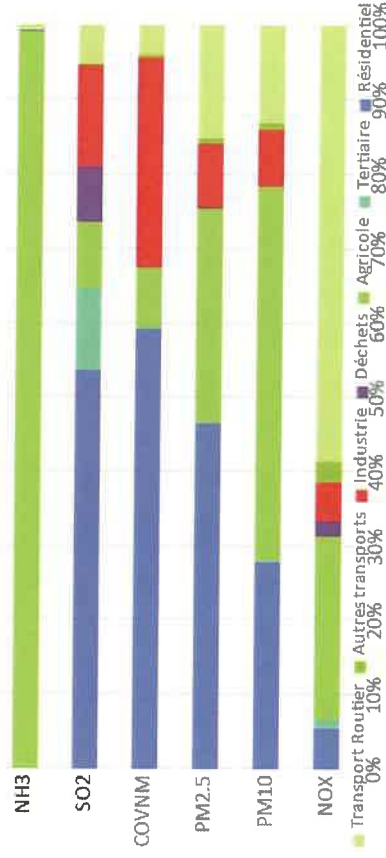
L'exposition à la pollution

La sensibilité des individus à la pollution atmosphérique est principalement liée à l'âge. En effet, les jeunes enfants sont susceptibles d'inhaler une plus grande quantité de particules nocives que les adultes relativement à leur poids. La sensibilité des personnes de plus de 65 ans est, elle, plutôt due à la préexistence de certaines pathologies comme les troubles cardio-vasculaires et les troubles ventilatoires-obstructifs (TVO) qui peuvent être aggravés par l'exposition à de fortes concentrations en polluants. 30% de la population du territoire a moins de 5 ans ou plus de 65 ans et est donc plus sensible à la pollution atmosphérique.

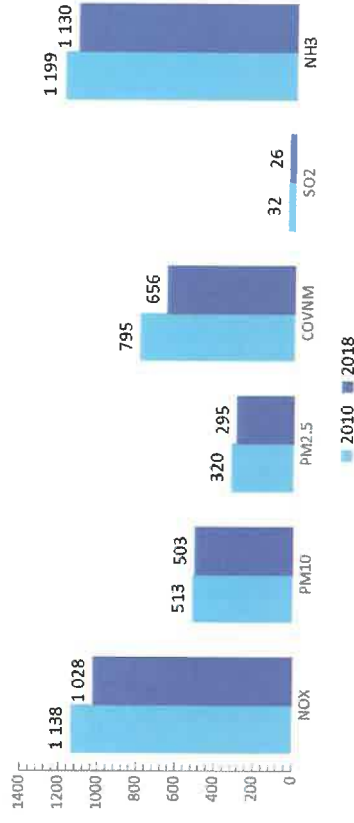
On constate que la commune de Gaillac présente un nombre important de personnes sensibles, et est aussi la commune qui émet le plus de polluants atmosphériques du territoire avec la présence de nombreux axes routiers ainsi que 3 industries IREP aux alentours. C'est donc la zone qui présente le plus d'enjeu en termes d'exposition à la pollution au sein de la communauté de communes.

Enjeux prioritaires

- Réduire les sources d'émission de polluants atmosphériques notamment au niveau des secteurs résidentiels, des transports et agricoles
- Limiter l'exposition des populations les plus fragiles aux polluants, notamment au niveau de l'agglomération de Gaillac



PROVENANCE DES ÉMISSIONS PAR SECTEUR



EVOLUTION DES ÉMISSIONS ENTRE 2010 ET 2015

SYNTHESE DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE



ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA CAGG

R E S S O U R C E S

- Sécuriser de l'alimentation en eau potable estivale ;
- Réduire les pollutions diffuses d'origines agricoles, extractives et domestiques ;
- Maîtriser l'étalement urbain et concentrer l'urbanisation au sein d'espaces dédiés ;
- Développer les capacités de stockage, traitement et de valorisation des déchets du territoire ;
- Lutter contre les risques de dispersion des DTQD ;
- Sensibiliser les habitants et entreprises à la réduction de la production de déchets ;

T V B

- Préserver les réservoirs de biodiversité du territoire, notamment les grands massifs forestiers ;
- Veiller à la maîtrise de la fermeture des milieux ouverts au sud ;
- Limiter les impacts des aménagements hydrauliques sur les milieux aquatiques ;
- Maintenir et restaurer les continuités aquatiques ;
- Préserver les corridors écologiques terrestres, notamment dans les zones de collines et dans les plaines à l'appui du réseau bocager ;
- Limiter la création de nouvelles fragmentations du réseau écologique local, liées à des infrastructures ou à la pollution lumineuse.

S A N T E

- Limiter l'exposition des personnes et des biens au risque inondation ;
- Limiter l'exposition des biens aux aléas RGA ;
- Limiter l'exposition des personnes et des activités économiques au risque industriel ;
- Préserver les personnes du risque TMD ;
- Eviter ou limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores lors de l'ouverture de zones à urbaniser et dans la conception des projets ;
- Réduire les sources d'émission de polluants atmosphériques notamment au niveau des secteurs résidentiels, des transports et agricoles ;
- Limiter l'exposition des populations les plus fragiles aux polluants, notamment au niveau de l'agglomération de Gaillac.

E N E R G I E - C L I M A T

- Réduire les émissions de GES du territoire, notamment sur les 2 secteurs les plus émetteurs: l'agriculture et les transports routiers ;
- Permettre un report modal d'une partie des déplacements pendulaires vers des mobilités durables ;
- Préserver, voire développer, les capacités de stockage du carbone du territoire ;
- Réduire les consommations d'énergie du secteur résidentiel en améliorant les performances énergétiques du bâti ;
- Réduire les consommations de produits pétroliers, les plus émetteurs de GES, notamment en réduisant les déplacements routiers et en accompagnant la transformation du parc vers des technologies décarbonées ;
- Développer la production d'énergies renouvelables locales en mobilisant la diversité des sources disponibles ;
- Préserver la ressource en eau et anticiper les conflits d'usage à venir
- Prévenir les risques naturels induits par le changement climatique et surtout l'accroissement de leur intensité
- Mettre en place des actions de prévention de santé sur les déterminants principalement impactés.

Annexe 3 – Tableau Enjeux-Actions CRTE

ANNEXE 1 – ENJEUX-ACTIONS CRTE 2021

3 AXES	ENJEUX	Fiche-mesure	PROJETS/ACTIONS	Fiche-action	DOCUMENT-CADRE
AXE I DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<p>1. Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement de l'espace et des ressources</p> <p>2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>3. Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété</p> <p>4. La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil</p> <p>5. L'attractivité des villes et villages du territoire dans sa centralité (commerces de proximité)</p>	<p>1. Accompagner le développement du tissu économique et des filières locales</p>	<p>Accompagner le maintien et la vitalité du vignoble du Gaillac notamment au travers d'études sur le positionnement de la marque et du produit sur un marché très concurrentiel.</p>	service Développement Économique	
		<p>2. Développer et optimiser le foncier et l'immobilier économique stratégique</p>	<p>o Développer des actions d'animation et de mise en réseau des entreprises et filières, le soutien à la création d'entreprise par le biais notamment de la pépinière d'entreprises Granilia, ainsi que l'accompagnement du tissu local et l'aide à l'immobilier d'entreprise</p> <p>o Réflexion sur la création d'une cité du cuir et des matières regroupant 3 pôles: économie (pépinière d'innovation, espace formation), Culture (espace muséal), tourisme (Accueil office de tourisme)</p>	service Développement Économique	
		<p>3. Dynamiser le commerce et l'artisanat local</p>	<p>o Répondre aux besoins de développement endogène en optimisant le foncier économique existant: Aménagement de la phase 2 de la ZA de Garrigue longue à Montans, Aménagement de la Zone de la Molière à Graulhet en lien avec la filière industrielle, acquisition et aménagement de foncier sur le Mas de Rest pour des activités agricoles et alimentaires</p> <p>o Développer une gestion environnementale des zones d'activités</p> <p>o Création de réserves foncières stratégiques à vocation économiques</p> <p>o Requalification paysagère des zones d'activités (programme pluri-annuel)</p>	service Développement Économique	
		<p>4. Renforcer l'attractivité de la destination touristique</p>	<p>o Participer aux plateformes web, régionale et départementale, valorisant les commerces et l'artisanat locaux et favorisant l'acte d'achat et accompagner les commerçants et artisans qui souhaitent mettre en place la vente en ligne (digitalisation des commerces)</p> <p>o Mise en réseau des entreprises</p> <p>o Communiquer sur nos entreprises afin d'instaurer une image dynamique de notre territoire</p> <p>o Accompagner les communes sur les études et projets de commerces de proximité, de suivi des locaux commerciaux stratégiques, de valorisation des locaux vacants avec des boutiques éphémères</p>	service Développement Économique	TOURISME
		<p>5. Favoriser le développement d'un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable afin d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire</p>	<p>o Poursuivre l'évolution du conseil en séjour: accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées, les bornes interactives</p> <p>o Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire – politique de contenu: création de mini-film, développement du numérique. Présence sur les salons, invitation de blogueur, éditions...</p> <p>o Animer et coordonner des prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éducteurs, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation</p> <p>o Développer le tourisme de savoir faire, le tourisme patrimonial, l'oénotourisme et les activités de pleine nature (dont la randonnée)</p>	CABINET	
		<p>1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité</p>	<p>o soutien aux projets de dynamisation des centres villes et villages ouvert à toutes les communes. Valorisation des espaces publics et du patrimoine, aménagement des liaisons urbaines pour les déplacements doux et l'intermodalité, diversification de l'offre de logements, 12 communes dans la politique Bours-centres, les autres communes dans celle des coeurs de villages</p> <p>o Soutien aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain: Graulhet + Gaillac, Rabastens, Lisle sur Tarn. Il s'agit des projets d'investissement, sur le plan de la réhabilitation de friches industrielles et commerciales, la rénovation de patrimoine protégé, la création de liaisons cyclables et douces, ... en lien avec les actions communautaires.</p>	cabinet	
			<p>o soutien aux projets communaux de développement des pôles de services de proximité pour les habitants et les entreprises (dont Maisons France Services)</p> <p>o soutien aux communes engagées dans le développement de l'offre médicale ou le développement de l'offre culturelle et événementielle,</p>	cabinet	

<p>AXE 2 COHESION TERRITORIALE</p>	<p>6 .Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une stratégie foncière et d'aménagement au service des objectifs du PLH o Mettre en place des outils pour une programmation d'habitat durable, qualitative au plan urbain, et adaptée aux ressources des ménages o Accompagner la diversification des logements à travers le développement de l'offre locative sociale et des logements communaux o Développer une observation du marché de l'habitat et des dynamiques locales pour garantir la conduite opérationnelle du PLH 	Service Habitat	
		<p>2. Produire une offre de logements durable adaptée aux besoins de tous les publics avec une action forte de réhabilitation du bâti ancien</p> <ul style="list-style-type: none"> o Améliorer le parc privé dans ses différentes composantes sur l'ensemble du territoire o Intervenir en renouvellement urbain dans les centres anciens pour une adaptation de l'offre d'habitat aux modes de vie actuels o Se donner les moyens d'intervenir sur l'habitat indigne o Mener une action renforcée de résorption de la vacance 	service Habitat	
		<ul style="list-style-type: none"> o Élaborer une stratégie pour les jeunes en début de parcours, en combinant les réponses et les dispositifs existants o Favoriser le maintien à domicile tout en proposant ponctuellement une offre résidentielle neuve pour les personnes âgées ou handicapées o Prendre en compte les besoins de ménages en difficulté de parcours résidentiel o Définir les orientations d'attribution du logement social et les publics prioritaires o Répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage o Garantir le conseil et l'information en matière d'habitat et de logement pour les habitants 	service Habitat	
	<p>7.La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique</p>	<p>3. Déployer le projet éducatif territorial et répondre aux besoins en équipements et services petite enfance, enfance, jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> o Renforcer la qualité éducative et la sécurité physique et affective au sein de toutes les structures de l'agglomération. o Accompagner la professionnalisation des agents, ainsi que la résorption de la précarité, en impulsant une démarche de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), anticipative et préventive des ressources humaines, prenant en compte les contraintes et les choix stratégiques de la collectivité + actions de formation(organiser les conditions de transfert et de mutualisation de compétences, des connaissances des agents) o Développer des actions de formation/information pour renforcer le pouvoir d'agir des élus. o Déployer la politique d'investissement dans le respect des normes en matière environnementale, du confort acoustique, thermique et en faveur de la sécurisation des structures d'accueil, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et de la mutualisation de mobilier et des espaces. o Soutenir les porteurs de projets associatifs dans la mise en oeuvre de leurs initiatives en faveur des publics de 0 à 25 ans. o Valoriser le rôle éducatif des parents et soutenir la parentalité en renforçant le maillage territorial et la coordination des actions. o Encourager, dans une démarche de co-éducation, les initiatives innovantes. o Moderniser les services et les adapter en fonction des spécificités des territoires. o Définir une politique communautaire préventive et inclusive (prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité, de rupture et les conduites à risque chez les plus jeunes) o Favoriser l'information, orientation et accompagnement des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant de 0-11 ans. o Faciliter l'accès aux droits et aux services des habitants et notamment des plus fragiles. o Favoriser la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale (rééquilibrage places d'accueils individuel et collectif, anticipation du renouvellement des assistantes maternelles, adaptation aux besoins des familles...) o Favoriser le processus d'autonomisation des jeunes par l'accès au logement et la mobilité. 	Services Petite Enfance, Famille, Enfance, Éducation Service Ressources Humaines, Cabinet , Service Patrimoine Bâti , Service Mobilité	
	<p>8. Des réponses aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant les parcours résidentiels pour toutes les catégories de population, en cohérence avec les politiques Bourgs centre/cœur de village, plan climat, ...</p>			
	<p>9. L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion, d'attractivité</p>			
	<p>10. La participation et l'engagement des citoyens</p>	<p>4. Identifier l'Agglomération à travers ses équipements culturels, favoriser l'accès de tous à la culture et développer des projets culturels territoriaux et participatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le bustoutnum (projet mobil numérique) et conseillers numériques de territoire o Communication innovante et interactive et Kitmédiabox o Labellisation Reaap et la culture dans les quartiers o Pour les ados : La médiamobile, l'implication des adolescents dans les projets, notamment dans les acquisitions 	Service Action Culturelle et jeunesse	
		<ul style="list-style-type: none"> o Intégrer davantage l'Archéosite dans son territoire via des projets culturels d'envergure (projet Le torque, projet scientifique, patrimonial et culturel, patrimoine animé, création de sentiers cyclo-patrimoniaux) o Soutenir le cinéma et les arts vivants: Sensibiliser les publics scolaires, périscolaires, associatifs aux différentes formes d'art du cirque, Projet Cinéma & éloquence (projet culture & jeunesse) 	Service Action Culturelle et jeunesse	
		<p>5. Encourager la participation et l'engagement des citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> o Développer des espaces de débat et de participation pour favoriser l'engagement citoyen. o Affirmer une vision plurielle de la jeunesse (« les jeunesses ») par une prise en compte des attentes et des besoins spécifiques des jeunes selon les tranches d'âge. S'interroger sur la manière dont les jeunes peuvent être associés au processus d'élaboration des politiques publiques locales (identifier des projets,individuels et collectifs citoyens, à caractère innovants initiés par les jeunes et présentés aux élus communautaires et accompagnés par des référents jeunes) o Structurer et mettre en oeuvre un projet Jeunesse avec les jeunes et l'ensemble des acteurs éducatifs. o Encourager l'implication des parents dans la vie quotidienne des structures de leurs enfants. o Inciter à la création d'instances consultatives dans tous les lieux d'accueil. 	Service Action Culturelle et jeunesse	

		6. S'engager dans la transformation numérique pour une approche des services publics inclusive, interactive et innovante	<ul style="list-style-type: none"> o Plan numérique des écoles en partenariat avec l'Education Nationale pour éduquer le citoyen numérique de demain (achat de matériel + ressources numériques comme l'ENT) o Mise en place d'un schéma directeur de la transformation numérique : Système d'Information de territoire partagé avec les communes, sécurisation de l'activité et des accès, optimisation du parc informatique, Open Data et plateformes collaboratives, gestion de la donnée, réflexion sur les progiciels "métiers" des différents services o dématérialisation des actes d'urbanisme, accessibilité au public des documents d'urbanisme, sécurisation des procédures 		
			<ul style="list-style-type: none"> o Des campagnes de communication grand public avec un accès à une information fiable, utile et actualisée. Complémentarité des supports. o Refonte du site internet pour porter à connaissance les réglementations, faciliter les démarches administratives et présenter les compétences de l'Agglo. o Se doter d'une stratégie performante sur les réseaux sociaux. 		
	observation connaissance du territoire	observation connaissance du territoire, outils, actions de formation des élus et des agents, aide à la décision, évaluation	<ul style="list-style-type: none"> o carto communes o observatoire territorial o sensibilisation formation / action 	<ul style="list-style-type: none"> o service Information géographique o direction aménagement o direction aménagement 	
AXE 3 TRANSITION ECOLOGIQUE	<p>11. L'organisation de l'offre de mobilité et l'intermodalité comme vecteurs de cohésion territoriale et sociale tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre</p> <p>12. Une stratégie d'aménagement et de développement du territoire soutenable qui participe à augmenter le potentiel d'attractivité tout en limitant l'artificialisation des sols</p> <p>13. Une participation à la lutte contre le changement climatique</p> <p>14. Le changement des comportements au sein des ménages (réduction des déchets...)</p>	1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatiques des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> o Amélioration énergétique de l'habitat privé, des logements locatifs sociaux, o Rénovation du patrimoine public des collectivités et de l'éclairage public, dont rénovation énergétique des bâtiments scolaires o Développement des constructions neuves bioclimatiques et sobres en énergie 	<ul style="list-style-type: none"> o service habitat o service Patrimoine Bâti o 	
		2. Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> o Installations solaires (photovoltaïques et thermiques) sur toitures privées et publiques, o Accompagner l'émergence de plus gros projets de production d'ENr et soutenir les démarches citoyennes, o Chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur), o Production et injection réseau de biogaz (unités de méthanisation) 	service Énergie	
		3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants	<ul style="list-style-type: none"> o Limitation consommation foncière et préservation des espaces agricoles et naturels, o Aménagements urbains de type éco-quartier, îlots de fraîcheur, o Optimisation de la gestion de l'eau (eau potable, irrigation), o Amélioration de la connaissance des enjeux locaux de biodiversité, o Promotion d'une agriculture durable et des circuits courts, o Poursuivre les actions de réduction et de valorisation des déchets. o Projet " Nettoyage au naturel des bâtiments" o Programme de plantation d'arbres, gestion des espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> o service Urbanisme o o o mission Climat o o Service Déchets o Mission Climat o Mission Climat 	
		4. Développer une mobilité durable sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> o Intégration des enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme, o Plan Vélo communautaire, o Covoiturage et mobilité professionnelle (collectivités et entreprises privées), o Poursuite de l'expérimentation de transport à la demande o Poursuivre le développement d'un réseau de points de recharge et de ravitaillement 	service Mobilité	
			<ul style="list-style-type: none"> o Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables o Communiquer sur les offres alternatives à disposition sur le territoire (plateforme d'info multimodale unique, événementiels) o Optimiser les réseaux de transports collectifs existants (dont aménagement de pôles d'échanges multimodaux) 	service Mobilité	
			<ul style="list-style-type: none"> o Proposer une plateforme communautaire et sociale de covoiturage (dont RezoPouce et service de mobilité solidaire) o Proposer des services itinérants aux habitants 	service Mobilité	
			<ul style="list-style-type: none"> o Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme (réserver des emplacements dans les PLUi, intégrer des stationnements vélo fonctionnels et sécurisés dans les constructions neuves, favoriser l'accessibilité multimodale du quartier proche d'une gare) o Sensibiliser et accompagner les scolaires à l'usage des modes actifs (dont mise en place de pédibus, vélobus et actions pédagogiques) o Accompagner la réalisation de Plan de Déplacement Employeur à Infaco, Inéopôle et siège de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet 	service Mobilité	
			<ul style="list-style-type: none"> o Déploiement du compostage individuel et collectif o Étude et expérimentation de la tarification incitative sur une partie du territoire. Conteneurs équipés de puces avec facturation à l'usager. 	service Déchets	

		<p>5. Accentuer la politique de réduction, valorisation et recyclage des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Poursuite de la conteneurisation des foyers sur les communes desservis en service de proximité et collecté en caissette jaune pour le tri sélectif : Rabastens, Busque, Puybegon, St Gauzens, Briatexte, Gaillac et Graulhet. o Extension des consignes de tri, tri de l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle jaune (film, pot et sachets plastiques en + des bouteilles et flacons) o Mise en place de points d'apports volontaires dans les centre-villes et bourgs étroits. ex : mise en place de cuves enterrées pour les 3 flux (verre, tri sélectif et OM) o Mise en place du tri des biodéchets (issus de la cuisine ou du jardin) avec un sac de couleur collecté en même temps que les déchets résiduels. 	<p>service Déchets</p>	
			<ul style="list-style-type: none"> o Tri optique à l'usine de valorisation des déchets résiduels puis valorisation sous forme de compost/biométhane. o Un projet : Trifyl Horizon 2030 	<p>service Déchets</p>	

Annexe 4 - Fiches-mesures / orientations stratégiques

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure I.1	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET DES FILIERES LOCALES
Axe du CRTE	Développement économique
Enjeux	<p>1. Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement de l'espace et des ressources</p> <p>2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>3. Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	Le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet bénéficie d'un certain dynamisme économique tout en restant néanmoins rural. Il possède un indice de concentration de l'emploi défavorable (0,71). Le développement économique pour favoriser la création d'emplois est donc un enjeu pour les prochaines années. Afin de relever ce défi autour du développement économique, le rôle du bloc communal est d'accompagner les entreprises présentes sur le territoire (développement endogène) et d'en attirer de nouvelles (développement exogène).
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Région, Communes, Chambres consulaires, organisations professionnelles agricoles, entreprises
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le maintien et la vitalité du vignoble du Gaillac notamment au travers d'études sur le positionnement de la marque et du produit sur un marché très concurrentiel. - Développer des actions d'animation et de mise en réseau des entreprises et filières, le soutien à la création d'entreprise par le biais notamment de la pépinière d'entreprises Granilia, ainsi que l'accompagnement du tissu local et l'aide à l'immobilier d'entreprises - Réflexion sur la création d'une cité du cuir et des matières regroupant 3 pôles: économie (pépinière d'innovation, espace formation), Culture (espace muséal), tourisme (Accueil office de tourisme)

	Calendrier : 2021-2026
Indicateurs de suivi et de résultat	Indicateurs de résultat Indicateurs de suivi

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure I.2	DEVELOPPER ET OPTIMISER LE FONCIER ET L'IMMOBILIER ECONOMIQUE STRATEGIQUE
Axe du CRTE	Développement économique
Enjeux	<p>2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>4. La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	Schéma directeur économique en cours d'élaboration
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Région, Département, Europe, Chambres consulaires, Banque des territoires, organismes d'appui aux entreprises...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification paysagère des zones d'activités à travers un programme pluri-annuel (cf fiche-action) - Développement d'une gestion environnementale des zones d'activités - Mise en œuvre de la stratégie d'optimisation et de développement des infrastructures d'accueil d'entreprises en vue d'un développement endogène, et de revitalisation des centres villes et centres bourgs, qui sera définie dans le schéma directeur. <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure I.3	DYNAMISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT LOCAL
Axe du CRTE	Développement économique
Enjeux	<p>2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>4. La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil</p> <p>5. L'attractivité des villes et villages du territoire dans sa centralité (commerces de proximité)</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	Schéma directeur économique en cours d'élaboration
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Région, Communes, Chambres consulaires
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux plateformes web, régionale et départementale, valorisant les commerces et l'artisanat locaux et favorisant l'acte d'achat et accompagner les commerçants et artisans qui souhaitent mettre en place la vente en ligne (digitalisation des commerces) (cf fiche-action) - Mise en réseau des entreprises (cf fiche-action) - Communiquer sur nos entreprises afin d'instaurer une image dynamique de notre territoire - Accompagner les communes sur les études et projets de commerces de proximité, de suivi des locaux commerciaux stratégiques, de valorisation des locaux vacants avec des boutiques éphémères <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

--	--

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure I.4	RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA DESTINATION TOURISTIQUE
Axe du CRTE	Développement économique
Enjeux	<p>2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie</p> <p>3. Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété</p> <p>4. La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil</p> <p>5. L'attractivité des villes et villages du territoire dans sa centralité (commerces de proximité)</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le territoire bénéficie d'un patrimoine historique et naturel riche, qui participe à son attractivité résidentielle en offrant un cadre de vie agréable, mais aussi contribue à son attractivité touristique. La dimension touristique est une composante importante de l'économie du territoire avec 4 500 d'emplois, 1,291 millions de nuitées et 60,4 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Cela place le secteur du tourisme en troisième position en termes économiques sur le territoire. L'Office de Tourisme communautaire, organisé de longue date à l'échelle de la destination bastides et vignoble du Gaillac (2010), classé catégorie I et labellisé « Qualité tourisme », pilote la politique touristique sur le territoire. Intégré dans l'organisation départementale et régionale, ses missions sont l'information touristique, la communication et l'organisation d'événements touristiques et culturels. Par ailleurs, une démarche de coopération interterritoriale sur la question touristique est engagée au travers de la création d'un syndicat mixte commun aux territoires de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Région, Département, Europe, CDT, CRT, prestataires touristiques...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <p>- Poursuivre l'évolution du conseil en séjour: accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées, les bornes interactives</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire – politique de contenu: création de mini-film, développement du numérique. Présence sur les salons, invitation de blogueur, éditions... - Animer et coordonner des prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éductours, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation - Développer le tourisme de savoir faire, le tourisme patrimonial, l'oenotourisme et les activités de pleine nature (dont la randonnée) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure I.5	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UN MODELE AGRICOLE ALIMENTAIRE EQUITABLE, PLUS DURABLE ET PLUS RESPONSABLE AFIN D'OFFRIR UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE A TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE
Axe du CRTE	Développement économique
Enjeux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le maintien, le développement et la diversification de l'agriculture pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement de l'espace et des ressources 2. L'accompagnement des filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie 3. Le développement de l'économie touristique autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété 4. La construction d'une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil 5. L'attractivité des villes et villages du territoire dans sa centralité (commerces de proximité)
Diagnostic/contexte Schémas existants	Le secteur agricole représente une activité clé du territoire, avec 10% des emplois (2 000 emplois directs). Plus particulièrement, la viticulture représente un secteur important : elle contribue à l'image du territoire et au tourisme (œnotourisme). Le secteur agricole est à la croisée de plusieurs grands enjeux : économiques, résilience face au changement climatique, transition vers une production plus durable en parallèle de changements des pratiques de consommation, et la préservation des espaces et des ressources. Actuellement, 15% des exploitations du territoire sont en Agriculture Biologique et 28% commercialisent en circuits courts. Le secteur agricole a donc un pied dans la transition vers un modèle de production plus durable.
Principaux partenaires mobilisés	Etat (Projet Alimentaire Territorial), Région Occitanie, Département du Tarn, Communes, agriculteurs, cuisiniers et restaurateurs, transformateurs et distributeurs agro-alimentaires, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, Association Essor maraîcher (Espace test agricole), OPLA, Terra Alter, produit sur son 31, AMAP 81 SAFALT, Association Tarnaise d'Agriculture de groupe (ATAG), Association Terre de liens, Agropoint, Inéopole formation

	(MFR), Universités, office de Tourisme, Maison des Vins, Conseil de développement
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une agriculture durable et diversifiée dans une logique d'économie circulaire, d'adaptation au changement climatique, et de résilience alimentaire territoriale - Favoriser la relocalisation, l'ancrage territorial de l'alimentation ainsi que les circuits de proximité, qui valorisent les productions locales, en agissant notamment sur la transformation et la commercialisation - Développer la consommation locale, en accompagnant les habitants dans l'évolution de leurs pratiques dans une logique de solidarité ; privilégier l'approvisionnement local en restauration collective (dont les cantines scolaires) - Structurer et mettre en synergie les filières locales et innovantes, maintenir et recréer de la valeur ajoutée sur le territoire en favorisant le lien social et l'interconnaissance entre les acteurs du système alimentaire (essentiellement agriculteurs et résidents-consommateurs) - Préserver le foncier agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure II.1	DYNAMISER LES VILLES ET VILLAGES VIA L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ
Axe du CRTE	Cohésion territoriale
Enjeux	<p>6. Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi</p> <p>7. La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le renforcement des centralités et de leur attractivité passe par des actions sur l'espace public et sur les équipements et services. Dynamiser les villes et villages permet de maintenir ou renforcer l'attractivité du territoire. Cela entre en résonance avec la volonté de renforcer un aménagement du territoire s'articulant autour de centralités.</p> <p>Objectifs</p> <p>Cette logique se concrétise dans plusieurs objectifs : la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la limitation des déplacements en voiture pour privilégier les mobilités douces, et une meilleure efficacité des réseaux de transports en commun. Un bon maillage territorial des équipements et services publics apparaît alors fondamental pour aller dans ce sens, et pour garantir leur accès facilité.</p> <p>Ainsi, le bloc communal engage de nombreuses actions d'aménagement de l'espace public, de construction d'infrastructures et de service de sport, de loisirs, et médico-sociaux. La Communauté d'Agglomération accompagne les communes qui portent ces projets.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat (Préfecture du Tarn), Région Occitanie, Département du Tarn, CAUE du Tarn, Banque des territoires, EPF Occitanie, ARS Occitanie, CCI, CMA
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <p>- Soutien aux projets de dynamisation des centres villes et villages ouvert à toutes les communes. Valorisation des espaces publics et du patrimoine, aménagement des liaisons urbaines pour les déplacements doux et l'intermodalité, diversification de l'offre de logements, 12 communes dans</p>

	<p>la politique Bourgs-centres, les autres communes dans celle des coeurs de villages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain: Graulhet + Gaillac, Rabastens, Lisle-sur-Tarn. Il s'agit des projets d'investissement, sur le plan de la réhabilitation de friches industrielles et commerciales, la rénovation de patrimoine protégé, la création de liaisons cyclables et douces, ... en lien avec les actions communautaires. - Soutien aux projets communaux de développement des pôles de services de proximité pour les habitants et les entreprises (dont Maisons France Services) - Soutien aux communes engagées dans le développement de l'offre médicale ou le développement de l'offre culturelle et événementielle, ... <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure II.2	PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS DURABLE ADAPTEE AUX BESOINS DE TOUS LES PUBLICS AVEC UNE ACTION FORTE DE REHABILITATION DU BATI ANCIEN
Axe du CRTE	Cohésion territoriale
Enjeux	8. Des réponses aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant les parcours résidentiels pour toutes les catégories de population, en cohérence avec les politiques Bourgs centre/cœur de village, plan climat, ...
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le territoire a une forte fonction résidentielle du fait du cadre de vie qu'il offre et de la proximité avec l'aire urbaine de Toulouse. Ainsi, l'habitat est marqué par la maison individuelle (qui représentent 86% des logements¹). Les logements collectifs et les logements locatifs sont présents en faible proportion, et cela se traduit par un déficit de l'offre par rapport à la demande de certains ménages. Par ailleurs, le secteur de l'habitat fait face à plusieurs enjeux : l'économie foncière, l'artificialisation des sols, un phénomène de vacance, des logements anciens peu efficaces thermiquement voire insalubres, une hausse des prix du foncier et de l'immobilier qui peut dans le futur exclure certains primo-accédants qui jusqu'ici trouvaient une offre adaptée sur le territoire.</p> <p>La Communauté d'Agglomération doit être en mesure de répondre aux besoins divers des habitants en matière de logement. Ainsi, les élus du territoire sont résolus à mener une action forte sur le logement, au travers de projets dans différents domaines. Les grandes orientations en matière d'habitat sont issues du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Communes, Etat, ANAH, Région Occitanie, Département du Tarn, Organismes de logements sociaux, EPF Occitanie, ADIL, AUAT
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie foncière et d'aménagement au service des objectifs du PLH (cf fiche-action) - Mettre en place des outils pour une programmation d'habitat durable, qualitative au plan urbain, et adaptée aux ressources des ménages - Accompagner la diversification des logements à travers le développement de l'offre locative sociale et des logements communaux (cf fiche-action)

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une observation du marché de l'habitat et des dynamiques locales pour garantir la conduite opérationnelle du PLH (cf fiche-action) - Améliorer le parc privé dans ses différentes composantes sur l'ensemble du territoire (cf fiche-action) - Intervenir en renouvellement urbain dans les centres anciens pour une adaptation de l'offre d'habitat aux modes de vie actuels (cf fiche-action) - Se donner les moyens d'intervenir sur l'habitat indigne - Mener une action renforcée de résorption de la vacance - Élaborer une stratégie pour les jeunes en début de parcours, en combinant les réponses et les dispositifs existants - Favoriser le maintien à domicile tout en proposant ponctuellement une offre résidentielle neuve pour les personnes âgées ou handicapées - Prendre en compte les besoins de ménages en difficulté de parcours résidentiel - Définir les orientations d'attribution du logement social et les publics prioritaires (cf fiche-action) - Répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage (cf fiche-action) - Garantir le conseil et l'information en matière d'habitat et de logement pour les habitants <p>Calendrier de la mesure :</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

<p>Fiche-mesure II.3</p>	<p>DEPLOYER LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET REPONDRE AUX BESOINS EN EQUIPEMENTS ET SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE</p>
<p>Axe du CRTE</p>	<p>Cohésion territoriale</p>
<p>Enjeux</p>	<p>6. Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi</p> <p>7. La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique</p> <p>10. La participation et l'engagement des citoyens</p>
<p>Diagnostic/contexte Schémas existants</p>	<p>Le projet éducatif communautaire s'organise autour de 4 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre une réflexion continue et partagée sur le maillage territorial et la mise en œuvre de l'action éducative du territoire : Définir une carte scolaire permettant de garantir une organisation équilibrée et efficiente des équipements scolaires. Animer un écosystème d'acteurs afin de créer une communauté éducative large, bénéficiant des expertises de chacun, qui partage des objectifs communs en termes d'action éducative ; - Encourager la participation et l'engagement des citoyens : favoriser la participation des citoyens dans le projet éducatif, et notamment des jeunes et des parents, premiers concernés. Cela passe par le développement d'espaces de débat et de participation, des démarches d'implication au quotidien, et les actions culturelles ; - Développer et gérer des services de qualité en lien avec les besoins de la population : renforcer la qualité sur service éducatif, et notamment la sécurité physique et affective au sein des structures du territoire. Cela passe notamment par le renforcement des compétences des élus en la matière, le soutien au rôle des parents et la formation des agents en impulsant une démarche de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ; - Consolider le partenariat et renforcer la synergie entre les acteurs éducatifs pour une cohérence et une continuité effective : renforcer la vision globale communautaire de l'action éducative, intensifier la

	<p>collaboration entre les acteurs éducatifs (État, Région, Département, CAF et autres partenaires institutionnels/associatifs).</p> <p>Cet objectif de continuité éducative associe également l'action extrascolaire et jeunesse. Cette politique jeunesse, actuellement en phase d'état des lieux, s'appuiera sur la mise en réseau et la valorisation des acteurs et équipements existants, communautaires et communaux, pour optimiser et développer l'offre jeunesse. Elle s'appuiera également sur le projet de développement des usages numériques.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Education Nationale, Région Occitanie, Département du Tarn, CAF du Tarn, partenaires associatifs (gestionnaires des services Petite Enfance, périscolaires et extrascolaires par DSP ou conventions d'objectifs), Réseau d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement aux parents (REAPP)...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité éducative et la sécurité physique et affective au sein de toutes les structures de l'agglomération. - Accompagner la professionnalisation des agents, ainsi que la résorption de la précarité, en impulsant une démarche de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), anticipative et préventive des ressources humaines, prenant en compte les contraintes et les choix stratégiques de la collectivité + actions de formation (organiser les conditions de transfert et de mutualisation de compétences, des connaissances des agents) - Développer des actions de formation/information pour renforcer le pouvoir d'agir des élus - Déployer la politique d'investissement dans le respect des normes en matière environnementale, du confort acoustique, thermique et en faveur de la sécurisation des structures d'accueil, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et de la mutualisation de mobilier et des espaces. - Soutenir les porteurs de projets associatifs dans la mise en oeuvre de leurs initiatives en faveur des publics de 0 à 5 ans. - Valoriser le rôle éducatif des parents et soutenir la parentalité en renforçant le maillage territorial et la coordination des actions. - Encourager, dans une démarche de co-éducation, les initiatives innovantes. - Moderniser les services et les adapter en fonction des spécificités des territoires. - Définir une politique communautaire préventive et inclusive (prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité, de rupture et les conduites à risque chez les plus jeunes) - Favoriser l'information, orientation et accompagnement des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant de 0-11 ans. - Faciliter l'accès aux droits et aux services des habitants et notamment des plus fragiles. - Favoriser la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale (rééquilibrage places d'accueils individuel et collectif, anticipation du renouvellement des assistantes maternelles, adaptation aux besoins des familles...) - Favoriser le processus d'autonomisation des jeunes par l'accès au logement et la mobilité. <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et	Indicateurs de résultat

de résultat	Indicateurs de suivi
--------------------	----------------------

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure II.4	IDENTIFIER L'AGGLOMERATION A TRAVERS SES EQUIPEMENTS CULTURELS, FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA CULTURE, ET DEVELOPPER DES PROJETS CULTURELS TERRITORIAUX ET PARTICIPATIFS
Axe du CRTE	Cohésion territoriale
Enjeux	<p>7. La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique</p> <p>9. L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion, d'attractivité</p> <p>10. La participation et l'engagement des citoyens</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>L'accès de tous les habitants à la culture est un enjeu de cohésion territoriale : cela participe à l'attractivité du territoire, à la création de lien social, et est complémentaire de la politique éducative en ce qui concerne l'accès à la culture pour les jeunes. Le maillage territorial des équipements culturels est bon, avec notamment un réseau de médiathèques, bibliothèques, cinémas et équipements à vocation associative/culturelle. L'offre culturelle s'appuie surtout sur un tissu d'acteurs dense, associant culture, patrimoine, tourisme. Il existe un agenda événementiel important qui caractérise le territoire qui doit être maintenu voir développé.</p> <p>Le bloc communautaire développe une politique culturelle basée sur de nouveaux équipements et outils, notamment numériques, mais également sur des projets culturels divers. La Communauté d'Agglomération gère les bibliothèques, médiathèques, les cinémas et l'archéosite.</p> <p>Le développement d'une politique culturelle de proximité pourra être atteint par des actions conjointes au sein du bloc communal (Communes/Agglomération).</p> <p>Par ailleurs, l'action culturelle hors les murs, et plus particulièrement en milieu rural, est au cœur de la dynamique du réseau de lecture publique. Elle contribue à l'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire et s'appuie sur une présence de terrain et une proximité particulièrement poussées. Après une mise en place et des résultats prometteurs (médiathèque mobile, bornes de lecture, etc.), cette mission est maintenant à considérer comme un service et une entité à part entière qu'il convient de développer.</p>

	D'autre part, certaines communes mettent en place une programmation culturelle riche, qui est soutenue par le développement d'infrastructures culturelles. Parmi ces projets, on peut citer l'aménagement d'un pôle culturel à Lisle-sur-Tarn, la mise en place d'un projet de développement autour de la salle multiculturelle à Técou, et le diagnostic archéologique à Graulhet.
Principaux partenaires mobilisés	Etat (notamment DRAC), Région, Département (dont Bibliothèque départementale), Communes, MJC du territoire, acteurs éducatifs, REAPP (Réseau d'écoute et d'Appui aux Parents), entreprises...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bustoutnum (projet mobil numérique) et conseillers numériques de territoire - Communication innovante et interactive et Kitmédiabox - Labellisation Reaap et la culture dans les quartiers - Pour les ados : La médiamobile, l'implication des adolescents dans les projets, notamment dans les acquisitions - Intégrer davantage l'Archéosite dans son territoire via des projets culturels d'envergure (projet Le torque, projet scientifique, patrimonial et culturel, patrimoine animé, création de sentiers cyclo-patrimoniaux) - Soutenir le cinéma et les arts vivants : Sensibiliser les publics scolaires, périscolaires, associatifs aux différentes formes d'art du cirque, Projet Cinéma & éloquence (projet culture & jeunesse) - <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure II.5	ENCOURAGER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES CITOYENS
Axe du CRTE	Cohésion territoriale
Enjeux	9. L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion, d'attractivité 10. La participation et l'engagement des citoyens
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>La participation des citoyens à la vie publique et aux décisions qui les concernent est une des clés d'un territoire de démocratie et d'un territoire de cohésion sociale. Cela permet une plus forte adhésion aux politiques menées, une meilleure connaissance des actions et compétences de la Communauté d'Agglomération et des communes, et par la suite un plus fort investissement dans les actions qui mettent à contribution les citoyens.</p> <p>Les actions en faveur de la participation citoyenne du bloc communal s'appuient principalement sur les communes, portes d'entrées de la relation avec les habitants, ainsi que sur le Conseil de Développement représentant la société civile. Parmi les actions menées, celles à destination des jeunes seront renforcées, la participation étant un moyen de prendre part à la vie démocratique lorsqu'ils ne peuvent pas encore voter. Développer des actions qui correspondent à leurs attentes est une des ambitions des élus communautaires. D'autres objectifs en matière de participation citoyenne concernent la politique éducative et la culture.</p> <p>Par ailleurs, l'agglomération s'appuiera sur le Conseil de Développement pour enrichir le projet communautaire, contribuer à son évaluation et à son adaptation à la demande citoyenne.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Communes, Conseils municipaux Jeunes, Conseil de développement, acteurs éducatifs, acteurs de la politique de la ville
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des espaces de débat et de participation pour favoriser l'engagement citoyen. - Affirmer une vision plurielle de la jeunesse (« les jeunesses ») par une prise en compte des attentes et des besoins spécifiques des jeunes selon les tranches d'âge. S'interroger sur la manière dont les jeunes peuvent être associés au processus d'élaboration des politiques publiques locales (identifier des projets, individuels et collectifs citoyens, à caractère innovants initiés par les jeunes et présentés aux élus communautaires et accompagnés par des référents jeunes)

	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et mettre en oeuvre un projet Jeunesse avec les jeunes et l'ensemble des acteurs éducatifs. - Encourager l'implication des parents dans la vie quotidienne des structures de leurs enfants. - Inciter à la création d'instances consultatives dans tous les lieux d'accueil. - Faire évoluer le discours tenu en direction des jeunes vers une représentation plus positive et constructive. - Valoriser l'action culturelle et les pratiques éducatives, dynamique d'un engagement citoyen des publics. - Développer le maillage territorial des espaces d'animation de la vie sociale. - Mieux prendre en compte l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

<p>Fiche-mesure II.6</p>	<p>S'ENGAGER DANS LA TRANSFORMATION NUMERIQUE POUR UNE APPROCHE DES SERVICES PUBLICS INCLUSIVE, INTERACTIVE ET INNOVANTE</p>
<p>Axe du CRTE</p>	<p>Cohésion territoriale</p>
<p>Enjeux</p>	<p>6. Une organisation du territoire visant le maintien de l'offre de services pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi</p> <p>7. La proximité de l'offre de services, en optimisant l'accessibilité et en mettant en place des stratégies d'innovation territoriale, sociale et numérique</p> <p>9. L'accès à la culture et au sport comme vecteur de citoyenneté, de cohésion, d'attractivité</p> <p>10. La participation et l'engagement des citoyens</p>
<p>Diagnostic/contexte Schémas existants</p>	<p>La transition numérique est un défi pour les acteurs privés et publics du territoire. Cette transition a de multiples bénéfices : elle permet notamment de gagner en compétitivité, de favoriser l'innovation et la création de valeur ajoutée notamment via l'utilisation de la donnée, de rendre la vie publique plus transparente et de créer de l'activité en favorisant les nouvelles manières de travailler (télétravail). Ainsi, le numérique est un enjeu transversal au développement économique, à la cohésion sociale (transparence de la vie publique et services publics en ligne) et à la transition écologique (meilleure connaissance du territoire et nouvelles pratiques de travail réduisant les déplacements).</p> <p>Le rôle de la Communauté d'Agglomération est de participer à ces processus afin de maintenir la compétitivité des entreprises et d'améliorer l'attractivité économique du territoire. Cela passe notamment par le large déploiement de la fibre, qui est piloté par le Département mais où la Communauté d'Agglomération intervient dans l'accompagnement des communes. La création de tiers-lieux et de lieux favorisant l'innovation, la formation, la création, comme vu plus haut, et développer des nouvelles pratiques de travail à distance, font également partie de la stratégie.</p> <p>La transformation numérique doit également être engagée au sein des services publics. Ce dernier point permet de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer l'efficacité de l'action publique en améliorant la connaissance</p>

	<p>du territoire via la data. Le numérique permet également de rendre certains services publics plus accessibles au public via les plateformes en ligne et d'améliorer la transparence de l'action publique via une communication numérique et de nouveaux modèles de citoyenneté. La stratégie de l'agglomération est de développer le numérique au sein de ses services internes et dans les services mis à disposition des habitants. On peut citer les exemples de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes d'urbanisme et de la mise à disposition des documents d'urbanisme pour le public. Par ailleurs, le Plan d'Équipement Numérique des écoles du territoire en lien avec le Projet Éducatif Communautaire doit être poursuivi afin de former le citoyen numérique de demain. Ce Plan prévoit le déploiement de matériels numériques, la formation des élèves à l'utilisation des outils et réseaux sociaux, l'instauration de nouvelles pratiques pédagogiques, et la mise en place d'outils pédagogiques comme l'ENT (Espace Numérique de Travail).</p> <p>Afin de renforcer l'accès de proximité au numérique et lutter contre la fracture numérique, 3 conseillers numériques France Services sont déployés dans le cadre du projet numérique territorial. Cette action renforce une politique du numérique plus vaste développée par l'agglomération, qui s'appuie sur une dynamique d'acteurs et de lieux (mairies, médiathèque intercommunale, cyberbases, tiers lieux, fablab, Fabrique de territoire à Graulhet, association de Rabastens...).</p>
<p>Principaux partenaires mobilisés</p>	<p>Etat (notamment Education Nationale), Département, Communes, Maison France Services, Associations, MJC du territoire</p>
<p>Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026</p>	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan numérique des écoles en partenariat avec l'Education Nationale pour éduquer le citoyen numérique de demain (achat de matériel + ressources numériques comme l'ENT) - Déploiement de 3 conseillers numériques France Service sur l'ensemble du territoire dans le cadre du projet numérique territorial - Mise en place d'un schéma directeur de la transformation numérique : Système d'Information de territoire partagé avec les communes, sécurisation de l'activité et des accès, optimisation du parc informatique, Open Data et plateformes collaboratives, gestion de la donnée, réflexion sur les progiciels "métiers" des différents services - Dématérialisation des actes d'urbanisme, accessibilité au public des documents d'urbanisme, sécurisation des procédures (cf fiche action) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure III. 1	PROMOUVOIR LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS
Axe du CRTE	Transition écologique et énergétique
Enjeux	<p>8. Des réponses aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant les parcours résidentiels pour toutes les catégories de population, en cohérence avec les politiques Bourgs centre/cœur de village, plan climat, ...</p> <p>13. Une participation à la lutte contre le changement climatique</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Pour un développement territorial équilibré et durable, l'agglomération Gaillac-Graulhet est engagée dans la transition écologique. Elle a précédemment été labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) et est en train de se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (validation proposée au conseil de Communauté en décembre 2021). Le territoire est, sur certains points, vulnérable face au changement climatique, mais détient également les clés pour poursuivre son engagement dans la lutte contre ce réchauffement climatique.</p> <p>Il est exposé à plusieurs risques qui seront engendrés à long terme par le changement climatique : sécheresse, épisodes climatiques extrêmes, baisse du débit des cours d'eau.</p> <p>La gestion de l'eau est donc un enjeu extrêmement important pour le territoire, mais également la préservation des espaces, et notamment des zones de séquestration carbone. Le territoire produit moins d'émissions de gaz à effet de serre par habitant que la Région Occitanie (4,1 tCO₂e contre 5,3 tCO₂e) ce qui est positif, mais la consommation énergétique par habitant est supérieure pour l'agglomération (24,7 MWh par habitant contre 20,7 MWh).</p> <p>Afin de lutter contre le réchauffement climatique, l'action sur les dépenses énergétiques du secteur du bâtiment est primordiale. En effet, le secteur résidentiel représente 35% de la consommation énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, ce qui en fait le premier secteur de consommation. Il est à noter qu'une part importante de cette énergie est électrique ou provient de la biomasse, donc les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur ne sont qu'en troisième position derrière les transports et l'agriculture.</p>
Principaux	Etat (notamment ADEME), Région Occitanie, Département du Tarn,

partenaires mobilisés	Territoire d'énergie...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration énergétique de l'habitat privé (via le dispositif régional Rénov Occitanie mis en œuvre par le Département avec le partenariat de l'Agglomération), des logements locatifs sociaux - Rénovation du patrimoine public des collectivités et de l'éclairage public, dont rénovation énergétique des bâtiments scolaires (cf fiche actions ciblées 2021-2022) - Développement des constructions neuves bioclimatiques et sobres en énergie (cf fiche actions ciblées 2021-2022) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure III. 2	DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES
Axe du CRTE	Transition écologique et énergétique
Enjeux	13. Une participation à la lutte contre le changement climatique
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Pour un développement territorial équilibré et durable, l'agglomération Gaillac-Graulhet est engagée dans la transition écologique. Elle a précédemment été labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) et est en train de se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (validation proposée au conseil de Communauté en décembre 2021). Le territoire est, sur certains points, vulnérable face au changement climatique, mais détient également les clés pour poursuivre son engagement dans la lutte contre ce réchauffement climatique.</p> <p>Il est exposé à plusieurs risques qui seront engendrés à long terme par le changement climatique : sécheresse, épisodes climatiques extrêmes, baisse du débit des cours d'eau.</p> <p>La gestion de l'eau est donc un enjeu extrêmement important pour le territoire, mais également la préservation des espaces, et notamment des zones de séquestration carbone. Le territoire produit moins d'émissions de gaz à effet de serre par habitant que la Région Occitanie (4,1 tCO₂e contre 5,3 tCO₂e) ce qui est positif, mais la consommation énergétique par habitant est supérieure pour l'agglomération (24,7 MWh par habitant contre 20,7 MWh). Afin de réduire les gaz à effets de serre émis à l'échelle du territoire, renforcer sa résilience et préserver les ressources, il est nécessaire de développer la production d'énergies renouvelables. Le potentiel de production de ce type d'énergie sur le territoire est plutôt élevé. Actuellement, 13,4% de l'énergie consommée sur le territoire provient d'une source durable (243 GWh/an pour une consommation totale de 1 807 GWh/an en 2019).</p> <p>Ce développement des énergies renouvelables doit être poussé par l'action publique pour arriver à atteindre les objectifs fixés. Le bloc communautaire doit ainsi mener des projets de production mais également soutenir les initiatives privées, qu'elles viennent d'entreprises ou de citoyens.</p>
Principaux	Etat (notamment ADEME), Région, Département, Europe, coopératives

partenaires mobilisés	citoyennes...
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations solaires (photovoltaïques et thermiques) sur toitures privées et publiques ((cf fiche actions ciblées 2021-2022) - Accompagner l'émergence de plus gros projets de production d'ENr et soutenir les démarches citoyennes - Chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur) (cf fiche actions ciblées 2021-2022) - Production et injection réseau de biogaz (unités de méthanisation) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
Indicateurs de suivi et de résultat	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure III. 3	PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES ET LES RESSOURCES POUR LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
Axe du CRTE	Transition écologique
Enjeux	12. Une stratégie d'aménagement et de développement du territoire soutenable qui participe à augmenter le potentiel d'attractivité tout en limitant l'artificialisation des sols 13. Une participation à la lutte contre le changement climatique
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Pour un développement territorial équilibré et durable, l'agglomération Gaillac-Graulhet est engagée dans la transition écologique. Elle a précédemment été labellisée « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » (TEPcv) et est en train de se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (validation proposée au conseil de Communauté en décembre 2021). Le territoire est, sur certains points, vulnérable face au changement climatique, mais détient également les clés pour poursuivre son engagement dans la lutte contre ce réchauffement climatique.</p> <p>Le réchauffement climatique va exposer le territoire à divers risques pour les espaces et les ressources, qui auront un impact sur l'environnement et les espèces mais aussi sur les habitants. La ressource en eau va diminuer, la biodiversité baisser, les épisodes de chaleur et d'évènements climatiques extrêmes augmenter.</p> <p>La préservation des espaces naturels, de leur faune et flore, ainsi que des ressources du territoire sont des enjeux importants de la transition écologique. L'intégration des notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire sont également des points clés. Ces démarches ont pour but de préserver l'environnement tout en garantissant un cadre de vie confortable pour les habitants en minimisant l'impact du réchauffement climatique sur leur quotidien (par exemple en construisant des écoquartiers et en aménageant des îlots de fraîcheur).</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat, Région, Département du Tarn, Communes, Association Arbres & Paysages Tarnais, Agence Régionale de la Biodiversité, ADEME, CAUE du Tarn, LPO, CPIE du pays Tarnais
Présentation des projets à réaliser sur	Projets/Actions - Limitation consommation foncière et préservation des espaces agricoles et

<p>2021-2026</p>	<p>naturels (cf fiches actions Scot et PLUi, formation sensibilisation consommation foncière)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements urbains de type éco-quartier, îlots de fraîcheur - Optimisation de la gestion de l'eau (eau potable, irrigation) - Amélioration de la connaissance des enjeux locaux de biodiversité - Promotion d'une agriculture durable et des circuits courts (projet alimentaire territorial) - Poursuivre les actions de réduction et de valorisation des déchets (cf fiches actions) - Projet " Nettoyage au naturel des bâtiments" (cf fiche-action) - Programme de plantation d'arbres, gestion des espaces verts (cf fiche-action) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure III. 4	DEVELOPPER UNE MOBILITE DURABLE SUR LE TERRITOIRE
Axe du CRTE	Transition écologique
Enjeux	<p>11. L'organisation de l'offre de mobilité et l'intermodalité comme vecteurs de cohésion territoriale et sociale tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre</p> <p>13. Une participation à la lutte contre le changement climatique</p>
Diagnostic/contexte Schémas existants	<p>Le secteur des transports représente le deuxième secteur consommateur d'énergie (34% en 2015) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et le premier en termes d'émissions de gaz à effet de serre (31%). Par ailleurs, ce secteur est très dépendant des énergies fossiles, et donc vulnérable à la hausse des prix. Ainsi, une politique forte en matière de mobilités est un impératif de la transition écologique.</p> <p>Les compétences en matière de mobilités sont partagées. Les projets dans ce domaine peuvent donc être menés par la Région, la Communauté d'Agglomération et les communes. Une bonne coordination pour conduire des actions globalement cohérentes est donc un enjeu sur ce sujet.</p> <p>Le bloc communal développe une politique mobilité qui se décline en plusieurs volets : le développement de l'offre alternative à la voiture individuelle, les mobilités comme vecteur de lien social, le développement de la culture de la mobilité durable, l'amélioration des infrastructures et services existants.</p>
Principaux partenaires mobilisés	Etat, ADEME, Région Occitanie, Département du Tarn, Communes, SPL « D'un point à l'autre », FEDERTEEP, Associations pour la mobilité inclusive (Plate-forme mobilité inclusive Tarn Comobi, OTEMA...)
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	<p>Projets/Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme - Plan Vélo communautaire - Covoiturage et mobilité professionnelle (collectivités et entreprises privées) - Poursuite de l'expérimentation de transport à la demande - Poursuivre le développement d'un réseau de points de recharge et de ravitaillement (bornes électriques) - Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables - Communiquer sur les offres alternatives à disposition sur le territoire

	<p>(plateforme d'info multimodale unique, évènementiels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les réseaux de transports collectifs existants (dont accessibilité et aménagement de pôles d'échanges multimodaux) - Proposer/appuyer les initiatives de plateforme communautaire et sociale de covoiturage (dont RezoPouce et service de mobilité solidaire) - Proposer des services itinérants aux habitants - Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme (réservé des emplacements dans les PLUi, intégrer des stationnements vélo fonctionnels et sécurisés dans les constructions neuves, favoriser l'accessibilité multimodale du quartier proche d'une gare) - Sensibiliser et accompagner les scolaires à l'usage des modes actifs (dont mise en place de pédibus, vélobus et actions pédagogiques) - Accompagner la réalisation de Plan de Déplacement Employeur à Infaco, Inéopôle et siège de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet (cf fiche actions ciblées 2021-2022) <p>Calendrier : 2021-2026</p>
<p>Indicateurs de suivi et de résultat</p>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Indicateurs de suivi</p>

Les fiches-mesures ont été établies sur la base du recensement des projets communaux et communautaires effectué au printemps 2021, tenant compte des actions connues à cette date. Elles seront amendées pour s'adapter aux besoins du territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire.

Fiche-mesure III. 5	ACCENTUER LA POLITIQUE DE REDUCTION, VALORISATION ET RECYCLAGE DES DECHETS
Axe du CRTE	Transition écologique
Enjeux	11. L'organisation de l'offre de mobilité et l'intermodalité comme vecteurs de cohésion territoriale et sociale tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre 13. Une participation à la lutte contre le changement climatique
Diagnostic/contexte Schémas existants	Réduire l'impact des déchets sur l'environnement est le dernier point de la stratégie du bloc communal en matière de transition écologique. Le traitement des déchets représente 7% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Au-delà de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre engendrés par la production de déchets, la question de leur stockage, et notamment concernant certaines substances nocives, se pose.
Principaux partenaires mobilisés	Etat (notamment ADEME), Région, Département, Syndicat Départemental Trifyl
Présentation des projets à réaliser sur 2021-2026	Projets/Actions <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du compostage individuel et collectif (cf fiche-action) - Étude et expérimentation de la tarification incitative sur une partie du territoire. Conteneurs équipés de puces avec facturation à l'utilisateur - Poursuite de la conteneurisation des foyers sur les communes desservies en service de proximité et collecté en caissette jaune pour le tri sélectif : Rabastens, Busque, Puybegon, St Gauzens, Briatexte, Gaillac et Graulhet (cf fiche-action) - Extension des consignes de tri, tri de l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle jaune (film, pot et sachets plastiques en + des bouteilles et flacons) - Mise en place de points d'apports volontaires dans les centre-villes et bourgs étroits. ex : mise en place de cuves enterrées pour les 3 flux (verre, tri sélectif et OM) (cf fiche-action) - Mise en place du tri des biodéchets (issus de la cuisine ou du jardin) avec un sac de couleur collecté en même temps que les déchets résiduels - Tri optique à l'usine de valorisation des déchets résiduels puis valorisation sous forme de compost/biométhane. - Un projet : Trifyl Horizon 2030

	Calendrier : 2021-2026
Indicateurs de suivi et de résultat	Indicateurs de résultat Indicateurs de suivi

Annexe 5 – Fiches actions Communauté d'Agglomération

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une offre de logements nouvelle, adaptée aux besoins, et durable • Dynamiser les villes et villages
CRTE - ACTION	Accompagner la diversification des logements à travers le développement de l'offre locative sociale et des logements communaux
Intitulé du projet :	Proposer une prestation d'accompagnement pour la production de logements communaux
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Fonctionnement = 15 000 €
Objectifs généraux	Développer une offre locative complémentaire, en diffus ; Réhabiliter le bâti ancien
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un appui en ingénierie : 2021
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Communes
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Bourgs centres et cœurs de village • PVD - petites villes de demain • OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Autres informations	

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Porter une attention particulière aux besoins en logement de tous les publics
CRTE - ACTION	Répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage
Intitulé du projet :	Rénovation et amélioration des aires d'accueil de gens du voyage
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Investissement = 14 835 € Fonctionnement = 194 154,29 €
Objectifs généraux	Garantir l'accueil des gens du voyage dans de bonnes conditions ; Améliorer les conditions de vie et de confort des gens du voyage
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> 2020-2025
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> ETAT
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> SDAGDV
Autres informations	

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien • Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments • Dynamiser le commerce et l'artisanat local • Porter une attention particulière aux besoins en logement de tous les publics
CRTE - ACTION	Améliorer le parc privé dans ses différentes composantes sur l'ensemble du territoire
Intitulé du projet :	Soutien à la rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Investissement = 39 450 € Fonctionnement = 30 440 €
Objectifs généraux	Accompagner les propriétaires dans l'amélioration de leur logement par un conseil personnalisé et par un soutien financier aux travaux ; Favoriser le maintien à domicile pour les personnes âgées ou handicapées
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • À partir de 2021 • Jusqu'à la mise en œuvre de l'OPAH communautaire
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Département et Région • ANAH
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Politique éco de soutien aux artisans locaux du BTP • Bourgs centres et coeurs de village • SCoT-AEC (volet PCAET) • Renov'Occitanie (Région) • Programme d'intérêt général départemental (Conseil départemental / ANAH)
Autres informations	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au dispositif Renov'Occitanie dans le Tarn - Aides aux travaux de la communauté d'agglomération dans le cadre du PIG départemental - Actions d'animation et de communication

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Porter une attention particulière aux besoins en logement de tous les publics
CRTE - ACTION	Définir les orientations d'attribution du logement social et les publics prioritaires, fixer les objectifs d'équilibre social et territorial
Intitulé du projet :	Convention intercommunale d'attribution de logements (CIA)
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Fonctionnement = 40 000 €
Objectifs généraux	Fluidifier l'accès au logement pour tous les demandeurs ; Garantir l'accès au logement des publics prioritaires ; Veiller à l'équilibre territorial du peuplement ; Ajuster la production nouvelle aux besoins
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> Lancement mission d'appui : Septembre 2021 Définition des orientations et installation de la Conférence Intercommunale du Logement : Janvier 2022 Adoption de la Convention Intercommunale d'Attributions : Juin 2022
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> Organismes de logements sociaux Etat : DDCSPP Communes
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de ville PDALHPD
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une offre de logements nouvelle, adaptée aux besoins et durable • Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien • Dynamiser les villes et villages
CRTE - ACTION	Mettre en place une stratégie foncière et d'aménagement au service des objectifs du PLH
Intitulé du projet :	Référentiel foncier public
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Fonctionnement = 15 000 €
Objectifs généraux	Identifier le foncier public disponible et mobilisable pour des opérations d'aménagement ou de rénovation de bâti ; Favoriser le développement de l'offre de logements
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • 2021 : lancement de l'étude • 2022 : restitution
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • AUAT • EPF
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • PVD - petites villes de demain • ScoT • PLUi
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une offre de logements nouvelle, adaptée aux besoins et durable • Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien • Porter une attention particulière aux besoins en logement de tous les publics • Dynamiser les villes et villages
CRTE - ACTION	Développer une observation des marchés de l'habitat, du foncier à vocation d'habitat, et des dynamiques locales pour garantir la conduite opérationnelle du PLH
Intitulé du projet :	Observatoire de l'habitat et du foncier
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Fonctionnement = 20 000 €
Objectifs généraux	Développer une connaissance partagée des dynamiques locales sur les marchés immobiliers, fonciers, locatifs ; Donner les outils d'aide à la décision et assurer la réactivité de la collectivité pour ajuster la politique locale en matière d'habitat.
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • 2021 : mise en place de l'observatoire • Tous les ans : présentation des analyses, note de conjoncture
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • DDT • ADIL / AUAT
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • PVD - petites villes de demain • ScoT • PLUi
Autres informations	

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien • Dynamiser les villes et villages • Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments • Porter une attention particulière aux besoins en logement de tous les publics • Dynamiser le commerce et l'artisanat local
CRTE - ACTION	Intervenir en renouvellement urbain dans les centres anciens pour une adaptation de l'offre d'habitat aux modes de vie actuels ; Améliorer les logements du parc privé sur l'ensemble du territoire
Intitulé du projet :	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Investissement = 25 000 €
Objectifs généraux	Dynamiser les centres anciens en proposant une offre d'habitat de qualité ; Accompagner les propriétaires dans l'entretien de leur patrimoine
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement étude pré-opérationnelle 2021 • réalisation 5 ans 2022-2026
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT : DDT et ANAH • communes
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Politique éco de soutien aux artisans locaux du BTP • Politique éco de soutien aux petits commerces des centres • Bourgs centres et coeurs de village • PVD - petites villes de demain • réhabilitation des friches • SCoT-AEC (volet PCAET)
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une offre de logements nouvelle, adaptée aux besoins, et durable • Dynamiser les villes et villages
CRTE - ACTION	Accompagner la diversification des logements à travers le développement de l'offre locative sociale et des logements communaux
Intitulé du projet :	Rédiger un règlement d'intervention pour soutenir la production locative à loyer modéré
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Investissement = 237 338 €
Objectifs généraux	Proposer des logements abordables et qualitatifs aux habitants ; tenir une production significative en volume et adaptée aux profils ; favoriser la production dans le parc ancien
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un règlement d'aide communautaire : 2021 • Mise en œuvre : 2022 et suivantes
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Organismes de logements sociaux
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Politique éco de soutien aux artisans locaux du BTP • Bourgs centres et coeurs de village • PVD - petites villes de demain
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une action forte de réhabilitation du bâti ancien • Dynamiser les villes et villages • Dynamiser le commerce et l'artisanat local • Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
CRTE - ACTION	Mener une action renforcée de résorption de la vacance
Intitulé du projet :	Accession dans le parc ancien et/ou vacant des cœurs de ville et de village
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Habitat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	Investissement = 11 250 €
Objectifs généraux	Redonner de l'attractivité aux cœurs de ville et de village ; Dynamiser les centres anciens en proposant une offre d'habitat de qualité ; Favoriser l'accession à la propriété
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • à partir de 2021 : Dispositifs incitatifs (accession dans le parc ancien, bail à réhabilitation, acquisition-amélioration, ...) • 2022 à 25 : actions complémentaires du PLH (réflexion sur fiscalité, actions coercitives, ...)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT : DDT et ANAH • communes
Document cadre de référence	Programme Local de l'Habitat 2020-2025
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Bourgs centres et cœurs de village • PVD - petites villes de demain • SCoT-AEC
Autres informations	

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	Dynamiser les centre-villes et de coeurs de villages
CRTE - ACTION	Accompagner et soutenir les projets renforçant l'attractivité des centres-bourgs et villages du territoire
Intitulé du projet :	Programme Bourgs-centres et Coeurs de village
Commission référente :	Aménagement du territoire
Élu référent :	
Direction / Service :	Politiques contractuelles et Direction Aménagement
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	oui
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner l'aménagement des centres villes et coeurs de villages visant à renforcer l'attractivité des centres, via les dispositifs techniques et financiers de la Communauté d'agglomération et des partenaires institutionnels (politique économique, habitat, urbanisme, dispositif Petites Villes de demain Etat, Contrats Bourgs-centres Région, politiques départementales de développement territorial) - accompagner les communes sur le volet qualitatif des projets de d'aménagement et de valorisation des espaces publics, notamment au travers du partenariat avec le CAUE permettant d'avoir une vision plus globale des enjeux d'aménagement urbains - optimiser les financements sur ces projets avec un objectif d'effet levier, notamment via l'intervention d'un fonds de concours de l'agglomération versé aux communes maître d'ouvrage, dédié aux travaux de qualification des espaces publics dans le cadre d'un projet cœur de village ou bourg-centre.
Calendrier - Dates clés	<p>Délibération 27/11/2017 approuvant la mise en œuvre du programme</p> <p>Délibération du 16/12/2019 approuvant le règlement d'intervention du programme</p> <p>.....signature de la convention de partenariat avec le CAUE</p>
Partenaires principaux	<p>CAUE du Tarn, Etat (Préfecture du Tarn), Région Occitanie, Département du Tarn, Banque des territoires, EPF Occitanie, ARS Occitanie</p> <p>Mobilisation des dispositifs financiers Europe, Etat, Région, Département au titre des Contrats territoriaux (Contrat de ruralité et futur CRTE, Contrat Territorial Occitanie, Contrats Bourgs-centres, Contrat Atouts Tarn, LEADER)</p>
Document cadre de référence	<p>Délibération 27/11/2017</p> <p>Règlement d'intervention du programme bourgs-centres et coeurs de villages</p>
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif Petites Villes de demain (Graulhet, Gaillac-Rabastens-Lisle-sur-Tarn) • Dispositif Contrat de valorisation et de développement Bourg-centre de la Région Occitanie (12 Bourgs-centres sur le territoire) • Contrat Atouts Tarn Département

	<ul style="list-style-type: none">• Règlement d'intervention des fonds de concours Communauté d'Agglomération 2019-2024 voté en décembre 2019
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Formation-action des élus du territoire sur la réutilisation des sols artificialisés et la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles
CRTE - ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Créer une boîte à outils en faveur de la gestion économe de l'espace Mettre en œuvre les orientations dégagées par le diagnostic foncier
Intitulé du projet :	Formation action des élus sur la consommation foncière
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Urbanisme
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	oui
Objectifs généraux	Sensibiliser les élus sur la réutilisation des sols artificialisés et à la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> Cycle en parallèle de l'élaboration des documents SCOT PLUi : 2021-2023
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> AUAT associations d'élus Club PLUi, Fédération nationale SCOT EPF Occitanie
Document cadre de référence	<ul style="list-style-type: none"> Textes réglementaires SRADDET, SCOT, PLUi
Dispositifs ou actions liées	-
Autres informations	-

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un urbanisme de projet à l'échelle de l'agglomération
CRTE - ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un projet d'aménagement politique • Élaborer un règlement en adéquation avec les besoins et projets du territoire • Intégrer le volet opérationnel des secteurs futurs d'aménagement
Intitulé du projet :	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Urbanisme
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	oui
Objectifs généraux	Créer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement d'un territoire
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de réalisation 2021-2024 / en parallèle de la révision du SCOT
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • AUAT • communes • Personnes Publiques Associées (Etat, département, région, chambres consulaires ...)
Document cadre de référence	SRADDET, PLH
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les politiques d'aménagement du territoire
Autres informations	Projet transversal à toutes les politiques d'aménagement, économie, d'équipements et de services

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Subventionnement du déploiement de solutions de téléprocédures dédiées à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée
CRTE - ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Recours à des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la cadrage, la conduite du projet, les paramétrages, la conduite du changement, la formation ou toute opération technico fonctionnelle associés au déploiement
Intitulé du projet :	Programme dématérialisation ADS
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Urbanisme
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	oui
Objectifs généraux	Soutenir et accélérer le déploiement au sein des collectivités de solutions permettant de répondre au programme de réception et d'instruction dématérialisée des demandes d'autorisations d'urbanisme notamment à travers le raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'État dont PLAT'AU
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement progressif de septembre 2021 à janvier 2022
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> DDT communes gestionnaires de réseaux
Document cadre de référence	-
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Transformation numérique de l'État et des territoires
Autres informations	-

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Définir les enjeux de développement et d'aménagement du territoire à horizon de 20 ans dans une gestion économe de l'espace
CRTE - ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Traiter des activités économiques, y compris agricoles et commerciales ; Travailler sur les principaux lieux de vie et leur rapprochement, à travers l'offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et à la densification ; Favoriser la transition écologique et énergétique
Intitulé du projet :	Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
Commission référente :	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Élu référent :	
Direction / Service :	Direction Aménagement / Service Urbanisme
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	oui
Objectifs généraux	Rapprocher les politiques publiques, notamment par des approches transversales
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de réalisation 2021-2023 / en parallèle de l'élaboration du PLUi
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> AUAT communes Fédération Nationale des SCOT Personnes Publiques Associées (Etat, département, région, chambres consulaires ...)
Document cadre de référence	SRADDET, PLH
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les politiques d'aménagement du territoire
Autres informations	<p>Scot peut valoir PCAET</p> <p>Projet transversal à toutes les politiques d'aménagement, économie, d'équipements et de services</p>

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	Toutes
CRTE - ACTION	
Intitulé du projet :	Cart'O Commune (application webcarto)
Commission référente :	Aménagement
Élu référent :	
Direction / Service :	Aménagement/Information Géographique
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un outil d'aide à la décision • Mettre à disposition des communes (élus, DGS, DST, secrétaires...) l'information géographique par thématique (urbanisme, foncier, mobilité, environnement, réseaux, voirie, économie, tourisme...) • Disposer d'indicateurs statistiques liées aux données
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • septembre 2021 : sortie d'une version beta pour mise en test dans quelques communes • décembre 2021 : sortie de la version de production • 2022 : mise à disposition de l'application des communes
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • Communes
Document cadre de référence	
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et contrôle des DU numérisés • Open Data • Adressage
Autres informations	Projet transversal en lien avec les communes, les directions et services métier

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les ressources pour la qualité de vie des habitants Accompagner le changement des pratiques en faveur de la santé et de l'environnement
CRTE - ACTION	Participer à la lutte contre le changement climatique
Intitulé du projet :	Nettoyage au naturel des bâtiments
Commission référente :	Aménagement
Élu référent :	
Direction / Service :	Aménagement/Climat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (120 000€/an)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'impact environnemental et sur la santé de l'entretien des bâtiments intercommunaux, Faciliter le changement des pratiques et optimiser les coûts, Améliorer la qualité de l'air intérieur...
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> 2019/2020 : diagnostic des pratiques, état des lieux, sourcing, recherches... 2021 : lancement d'un marché « éco-responsable » pour l'achat des produits et petits matériels d'entretien 2020-2021 : expérimentations de nouveaux process de nettoyage écologiques (la vapeur dans les crèches, l'eau ozonée dans une école, des produits ecolabellisés dans des médiathèques, écoles, ...) 2020-2026 : accompagnement aux changements des pratiques professionnelles
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> Communes Département ADEME
Document cadre de référence	PCAET en attente de validation
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des déchets Plan départemental de lutte contre les perturbateurs endocriniens Plan Régional Santé Environnement
Autres informations	Projet transversal avec la direction patrimoine bâti, le service déchets et le service commande publique.

Fiche PROJET - CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
CRTE - ACTION	Participer à la lutte contre le changement climatique
Intitulé du projet :	Programme de plantation d'arbres, gestion des espaces verts
Commission référente :	Aménagement
Élu référent :	
Direction / Service :	Aménagement/Climat
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (3000€)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la végétalisation des espaces publics communaux Protéger et valoriser la biodiversité locale
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> 2ème semestre 2021 : information et sensibilisation des élus communaux, recherche des espaces disponibles et études des projets
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> Communes Association Arbres & Paysages Tarnais Agence Régionale de la Biodiversité Département ADEME CAUE LPO, CPIE du pays Tarnais
Document cadre de référence	PCAET en attente de validation
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Plan Régional d'action Arbre et Carbone Vivant 2020-2022
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la production de déchets produits sur le territoire
CRTE - ACTION	<p>Accompagner le changement des comportements au sein des ménages Réduire et valoriser à la source les biodéchets</p>
Intitulé du projet :	Déploiement du compostage individuel et collectif sur le territoire
Commission référente :	Cadre de vie
Élu référent :	
Direction / Service :	Déchets
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (2000€ en 2021 et 40 000€ en 2022)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • 30 % des foyers équipés d'un composteur en 2025 • détourner les biodéchets présents dans le poubelle noire et les valoriser
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2017, vente de composteur individuel (15€), mise en place de composteur auprès des professionnels, recherche de porteurs de projets pour développer le compostage partagé
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • TRIFYL • Région • Département
Document cadre de référence	<p>PRPGD OCCITANIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi anti gaspillage pour une économie circulaire • La Loi de Transition Énergétique du 17/08/2015 (LTECV)
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> • Projet TRIFYL « Horizon 2030 » <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collecte des biodéchets en sacs de couleurs ◦ Broyage des déchets verts communaux
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le recyclage des déchets
CRTE - ACTION	<p>Accompagner le changement des comportements au sein des ménages</p> <p>Optimiser la collecte des déchets</p>
Intitulé du projet :	Poursuivre la conteneurisation des foyers sur les communes desservis en service de proximité
Commission référente :	Cadre de vie
Élu référent :	
Direction / Service :	Déchets
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (250 000 €)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer la collecte du tri sélectif en caissette jaune Améliorer les conditions de travail des agents de collecte (prévention des risques) Éviter les envois de déchets et augmenter les tonnages de collecte sélective Optimiser la collecte des déchets (collecte une fois tous les 15 jours pour le tri à la place d'une fois/semaine)
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> 2020 : début de la conteneurisation de Rabastens (hors CV) 2021 : fin de la conteneurisation de Rabastens, puis poursuite sur les communes de Busque, Puybegon, St Gauzens et Briatexte (hors CV et bourgs de Briatexte) 2022 : conteneurisation de Gaillac et Graulhet (hors CV)
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> ADEME TRIFYL Région Département CITEO
Document cadre de référence	<p>PRPGD OCCITANIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi anti gaspillage pour une économie circulaire La Loi de Transition Énergétique du 17/08/2015 (LTECV)
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Extension des consignes de tri au 01/01/2023
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le recyclage des déchets
CRTE - ACTION	<p>Accompagner le changement des comportements au sein des ménages Optimiser la collecte des déchets</p>
Intitulé du projet :	Mise en place de points d'apports volontaires dans les centre-villes et bourgs étroits
Commission référente :	Cadre de vie
Élu référent :	
Direction / Service :	Déchets
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (200 000€)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de travail des agents de collecte (prévention des risques) Améliorer le cadre de vie des centre-villes et bourgs Optimiser la collecte des déchets et augmenter les performances de recyclage
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> 2021 : études de faisabilités dans les centre-villes de Rabastens, Gaillac, 2022 : poursuite des études sur Briatexte, Lisle sur Tarn, Puycelci,... 2022 – 2026 : travaux et mises en route des points d'apports volontaires, information et sensibilisation des usagers
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> ADEME TRIFYL Région Département CITEO
Document cadre de référence	<p>PRPGD OCCITANIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi anti gaspillage pour une économie circulaire La Loi de Transition Énergétique du 17/08/2015 (LTECV)
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Extension des consignes de tri au 01/01/2023 Collecte des biodéchets au 01/01/2024 Suppression des collectes en caissettes ou sacs translucides jaunes
Autres informations	

Fiche PROJET – CRTE

CRTE - ORIENTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser les ressources pour la qualité de vie des habitants
CRTE - ACTION	Accompagner le changement des comportements au sein des ménages Réduire et valoriser à la source les déchets
Intitulé du projet :	Poursuivre les actions de réduction et valorisation des déchets
Commission référente :	Cadre de vie
Élu référent :	
Direction / Service :	Déchets
Chef de Projet :	
Inscrit au budget 2021	OUI (20 000€)
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les usagers aux gestes de prévention des déchets Valoriser le maximum de déchets à la source Réduire la production de déchets produite sur le territoire (- 20 % d'ici 2025)
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2017, vente de composteur individuel (15€), distribution de stop-pub pour les boîtes aux lettres, sensibilisation au tri des textiles et linges de maisons,... d'ici 2026 : réalisation du PLP Déchets Ménagers et Assimilés
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> ADEME TRIFYL Région Département CITEO
Document cadre de référence	PRPGD OCCITANIE <ul style="list-style-type: none"> Loi anti gaspillage pour une économie circulaire La Loi de Transition Energétique du 17/08/2015 (LTECV)
Dispositifs ou actions liées	<ul style="list-style-type: none"> Projet TRIFYL « Horizon 2030 » Actions en lien : déploiement du compostage individuel et collectif, conteneurisation des foyers, extension des consignes de tri en 2023 et tri des biodéchets en sacs de couleurs en 2024
Autres informations	

ENJEUX

ACTIONS

ENVELOPPE FINANCIERE

<p>Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs</p>	<p>o Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables</p> <ul style="list-style-type: none"> o Plan vélo communautaire o Mettre en place des services liés au vélo pour favoriser son usage (stationnements, animations, prêt de VAE...) o Communiquer sur les offres alternatives à disposition sur le territoire (plateforme d'info multimodale unique, événementiels) o Optimiser les réseaux de transports collectifs existants (dont accessibles) o Aménagement de pôles d'échanges multimodaux o Covoiturage et mobilité professionnelle (collectivités et entreprises privées) o Poursuite du développement d'un réseau de points de recharge et de ravitaillement (bornes électriques) 	<p>o Estimation LD pour infra cyclables + plan vélo + services liés au vélo</p> <p>o 5000 € de communication pour plate forme multimodale (budget 2022)</p> <p>o Optimisation réseaux transports urbains existants : équipement des poteaux d'arrêt (20 000€, non prévus au budget 2021, à budgétiser en 2022 et à financer en partie en 2021 si possible) accessibilité (investissement pluriannuel : + 100 000 € au global, à amualaiser et prioriser, prévoir 15 000€, pour 2022), stickers sur véhicules transport scolaire: 4 000 €</p> <p>o Covoiturage et mobilité professionnelle: communication, soutien à plate forme de mobilité inclusive: 5 000 €</p> <p>o Points de recharge ravitaillement électrique: à estimer</p>
<p>Renforcer le lien social grâce à la mobilité-voirie-déplacements</p>	<p>o Proposer/appuyer les initiatives de plateforme communautaire et sociale de covoiturage</p> <p>o Proposer des services itinérants aux habitants</p> <p>o Poursuite de l'expérimentation de transport à la demande</p>	<p>Appui à plate forme de covoiturage Tarn comobi : 2 500 € en 2022 + développement de plate forme solidaire: 2 500 € en 2022</p> <p>o Poursuite experimentation TAD :100 000€ en 2021 (au budget), à renforcer en 2022: 150 000€</p>
<p>Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire</p>	<p>o Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme (réservation des emplacements dans les PLU), intégrer des stationnements vélo fonctionnels et sécurisés dans les constructions neuves, favoriser l'accessibilité multimodale du quartier proche d'une gare)</p> <p>o Sensibiliser et accompagner les scolaires à l'usage des modes actifs (dont mise en place de pédibus, vélobus et actions pédagogiques)</p> <p>o Accompagner la réalisation de Plan de Mobilité Employeur à Infaco, Inéopôle et siège de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet</p>	

Libellé Axe d'intervention	Actions opérationnelles	Actions ciblées 2021-2022			
		Site	Nature du projet	Enveloppe budgétaire estimative (€ HT)	Financements sollicités
Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	<i>Rénovation du patrimoine public des collectivités et de l'éclairage public, dont rénovation énergétique des bâtiments scolaires</i>	RABASTENS - Ecole Las Peyras	Rénovation énergétique	273 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
		LAGRAVE - Ecole	Rénovation énergétique	112 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
		FAYSSAC - Ecole	Rénovation énergétique	47 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
		BRIATEXTE - Ecole	Etude restructuration	non définie	
		FLORENTIN - Ecole	Rénovation énergétique (dont remplacement chaudière fuel)	215 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
		SALVAGNAC - Ecole	Etude restructuration	non définie	
		MEZENS - Ecole	Rénovation énergétique (dont remplacement chaudière fuel)	110 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
		CAGG	développement outil de gestion du patrimoine bâti	Temps agent	
		ZAE CAGG	rénovation éclairage public	120 000 €	DSIL + Certificat Economie d'Énergie
	<i>Développement des constructions neuves bioclimatiques et sobres en énergie</i>	Gaillac - Ecole Lentajou	Démolition-reconstruction		
		BRENS - Ecole élémentaire	Extension		
		MONTGAILLARD - Ecole	construction neuve		
	Axe 2 : Développer les énergies renouvelables	<i>Installations solaires (photovoltaïques et thermiques) sur toitures privées et publiques</i>	CAHUZAC - Ecole	Centrale photovoltaïque en autoconsommation	82 000 €
SENOUILLAC - Ecole			Centrale photovoltaïque en autoconsommation	31 000 €	DSIL
PARISOT - Ecole			Centrale photovoltaïque en autoconsommation	40 000 €	DSIL
<i>Soutenir les démarches citoyennes</i>		A déterminer	mise à disposition de toitures bâtiments communautaires	Sans Objet - Temps agent	
		<i>Chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur)</i>	GAILLAC - Ecole Ste Cécile d'Avès	remplacement chaudière fuel	60 000 €
BRIATEXTE - Ecole			remplacement chaudière fuel	67 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie
SALVAGNAC - Ecole			remplacement chaudière fuel	67 000 €	DSIL + Région + Certificat Economie d'Énergie

Actions ciblées 2021-2022					
Libellé Axe d'intervention	Actions opérationnelles	Site	Nature du projet	Enveloppe budgétaire estimative (€ HT)	Financements sollicités
Axe 3 : Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs	<i>Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables</i>	CAGG	Etudes vélos	56 000 €	ADEME Programme AVELO 2019-2021
		CAGG	Aménagement itinéraire cyclable vallée du Tarn (jalonnement-signalétique)	90 000 €	Département 81, DSIL, région
Axe 4 : Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire	<i>Mettre en place des services liés au vélo pour favoriser son usage</i>	CAGG	Stationnements vélo	80 000 €	Programme ALVEOLE - DSIL - Département 81 région
		CAGG	Prêt de VAE	Sans Objet - temps agent	Sans Objet
		CAGG	programme savoir rouler à vélo CM1-CM2	23 000 €	ADEME Programme AVELO 2019-2021

Action
soldée en
2021

Action
soldée en
2021

Fiche ACTION – PROJET CRTE

CRTE - AXE	Des filières économiques durables
CRTE - ENJEU	Construire une image attractive valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux et l'offre d'accueil
CRTE - ORIENTATIONS	Accompagner le développement du tissu économique local
CRTE - ACTION	Développer des actions d'animation et de mise en réseau des entreprises et filières,
Intitulé de l'action	Rencontres Sectorielles
Commission référente	ACTION ECONOMIQUE
Élu référent	
Direction / Service pilote	ATTRACTIVITE
Chef de Projet	
Autres services associés	
Objectifs généraux	Renforcer l'attractivité du territoire et le développement des entreprises. Mettre en réseau et faciliter les relations économiques entre entreprises locales. Identifier les besoins et attentes des entreprises
Description de l'action	Organiser et animer des rencontres régulières entre entreprises locales de même secteurs d'activités ou filières. Mettre en œuvre des actions économiques locales sectorielles ou transversales répondant aux besoins identifiés.
Budget	
Inscrit au budget 2021	
Calendrier - Dates clés	Printemps 2021 recensement, classification et identification des entreprises locales par secteurs et filières locales Juin 2021 Lancement de 'action <ul style="list-style-type: none"> • Juin à Décembre 2021 : Poursuite des Rencontres d'entreprises
Partenaires principaux	
Document cadre de référence	Schéma de Développement Economique
Dispositifs liés	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation quantitative : nombre d'ateliers sectoriels organisés. Nombre d'entreprises participantes par atelier, nombre total d'entreprises participantes aux ateliers. • Evaluation qualitative : Thématiques identifiées et actions engagées à l'issue des rencontres sectorielles, avis des entreprises à l'issue des ateliers
Autres informations	

Fiche ACTION – PROJET CRTE

CRTE - AXE	Transition écologique, énergétique, numérique et contexte de la Covid-19
CRTE - ENJEU	Attractivité des villes et villages du territoire dans sa centralité (commerces de proximité et artisanat)
CRTE - ORIENTATIONS	Dynamiser le commerce et l'artisanat local
CRTE - ACTION	Accompagner la digitalisation des entreprises
Intitulé de l'action	Programme d'Appui Numérique commerçants, artisans, TPE-PME
Commission référente	ACTION ECONOMIQUE
Élu référent	
Direction / Service pilote	ATTRACTIVITE
Chef de Projet	
Autres services associés	Le service Communication de l'Agglo. Les Communes de l'Agglo
Objectifs généraux	Accélérer la transformation numérique des commerçants, artisans et TPE-PME du territoire
Description de l'action	Mon Lundi Numérique : programmation d'ateliers numériques gratuits par l'Agglo pour les commerçants, artisans, TPE-PME du territoire. Animation des ateliers par une ressource interne à l'Agglo, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.
Budget	
Inscrit au budget 2021	
Calendrier - Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> • 15 mars 2021 : réunion plénière de lancement pour les entreprises (enjeux du numérique, information sur aides et appuis, présentation du programme 2021 des ateliers numériques gratuits de l'Agglo) • Mars - Juillet 2021 : 1ère programmation d'ateliers et bilan • Sept. Déc. 2021 : 2° programmation d'ateliers et bilan
Partenaires principaux	Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.
Document cadre de référence	Schéma de développement économique
Dispositifs liés	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation quantitative : Nombre d'ateliers organisés en 2021, nombre total de personnes participantes aux ateliers, nombre total d'entreprises participantes aux ateliers, nombre de participants à chaque atelier • Evaluation qualitative : questionnaires de satisfaction individuel des participants à chaque atelier, bilan avec la CCI et la CMA du Tarn à mi 2021 et fin 2021.
Autres informations	

Fiche Action – Projet CRTE

CRTE - AXE	Développement économique
CRTE - ENJEU	Préserver les capacités de développement de l'agglomération à travers le foncier économique
CRTE - ORIENTATIONS	Développer et optimiser le foncier économique stratégique via l'aménagement durable et la gestion des zones d'activités pour garantir la dynamique des ressources économiques
CRTE - ACTION	Requalification paysagère des zones d'activités à travers un programme pluri-annuel
Intitulé de l'action	Aménagement paysager des zones d'activités
Commission référente	Animation Économique
Élu référent	
Direction / Service pilote	Attractivité / Économie
Chef de Projet	
Autres services associés	Aménagement, Infrastructures, Commande publique
Objectifs généraux	Conforter l'attractivité économique et l'image de l'Agglomération Valoriser l'image des entreprises implantées en zones d'activités Proposer un environnement qualitatif aux entreprises en recherche de solutions d'implantation
Description de l'action	Dans le cadre d'un programme pluri-annuel, il s'agit de requalifier au fur et à mesure les zones d'activités du territoire à travers un renforcement du volet paysager
Budget Inscrit au budget 2021	100 k€
Calendrier - Dates clés	Juin – septembre 2021 – Étude aménagement paysager phase 1 et définition du cadre d'intervention pour les premiers aménagements Automne 2021 – fin 2021 – Lancement des premiers aménagements A partir de 2022 – Mise en place d'un programme pluri-annuel d'aménagement paysager
Partenaires principaux	CAUE, architecte conseil de l'Etat
Document cadre de référence	Pas de document cadre, lien avec la réflexion lancée sur le foncier à vocation économique
Dispositifs liés	(-)
Indicateurs d'évaluation	Rythme annuel des aménagements paysagers en ZA Evolution du volume des espaces paysagers aménagés en zones d'activités
Autres informations	(-)

Fiche Action - Projet CRTE

CRTE - AXE	Développement économique
CRTE - ENJEU	Dans le cadre du schéma directeur des infrastructures économiques : Accompagner les filières locales créatrices d'emplois non délocalisables Répondre aux besoins immédiats de développement économique endogène et Développer l'attractivité économique
CRTE - ORIENTATIONS	Optimiser et développer le foncier et l'immobilier économique stratégique
CRTE - ACTION	Aménagement des zones d'activités existantes et du foncier existant à vocation économique pour répondre à des besoins endogènes et accompagner les filières-clés du territoire (phase 1 de la stratégie de développement économique) : phase 2 de la zone d'activités de Garrigue Longue à Montans, Zone de la Molière à Graulhet en lien avec la filière industrielle, Zone du Mas de Reste en lien avec la filière agricole et alimentaire (projet alimentaire)
Intitulé de l'action	Optimisation du foncier économique existant : Zone de Garrigue Longue - Phase 2 d'aménagement Zone de la Molière - aménagement du foncier maîtrisé Zone du Mas de Rest - acquisition et aménagement de foncier pour des activités agricoles et alimentaires
Commission référente	Animation Économique
Élu référent	
Direction / Service pilote	Attractivité / Economie
Chef de Projet	
Autres services associés	Commande publique
Objectifs généraux	
Description de l'action	
Budget Inscrit au budget 2021-2022	k€
Calendrier - Dates clés	2022
Partenaires principaux	(-)
Document cadre de	Stratégie de positionnement des Infrastructures Économiques

référence	
Dispositifs liés	(-)
Indicateurs d'évaluation	Production effective du foncier Rythme de commercialisation
Autres informations	(-)

Annexe 6 – Projets communaux

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022

(Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Développement économique	Commerces	Mézens	Projet « Ô cœur de Mézens » : acquisition et aménagement d'un immeuble pour création d'un commerce, de logements, d'un lieu de vie sociale et d'un jardin public		2021-2024
		Sénoillac	Construction d'un lieu de vie/bistro associatif	250 000,00	2022-2023
Attractivité	Técou	Création d'un café restaurant multiservices « 1000 cafés »	865 200,00	2021	
	Graulhet	Attractivité touristique et patrimoniale	25 000,00	2021-2022	
Tourisme	Larroque	Aménagement sentier pédagogique nature et patrimoine	9 016,00	2021	
	Puycelsi - Ligue de l'Enseignement Fédération des Oeuvres Laïques 81	Construction d'une salle multi-activités et travaux annexes au Domaine de Lascroux	676 200,00	2022	
Culture	Graulhet	Diagnostic archéologique anticipé		2021-2024	
	Grazac	Rénovation de la salle des fêtes	35 628,75	2021	
	Liste sur Tarn	Aménagement d'un pôle culturel	1 256 050,00	2020-2022	
	Loubers	Création d'une salle communale	219 927,00	2021-2022	
	Mézens	Rénovation de la salle communale avec amélioration énergétique et mise aux normes pour PMR	84 748,13	2021	
	Técou	Mise en place d'un projet de développement culturel autour de la salle multiculturelle	67 300,00	2021-2023	
	Amarens	Façade d'un logement communal + rénovation 4 logements communaux		2022	
	Andillac	Démolition d'une ruine pour reconstruire un logement. Construction de logements neufs ?	250 000,00	2022 – 2023	
	Brens	Achat foncier aménagement liaisons douces + projet résidence séniors	300 000,00	2022	
	Brens	Réfection toiture logement mairie Contrescarpe	6 000,00	2021	
Logements	Campagnac	Réhabilitation d'un logement communal	200 000,00	2022-2023	
	Labastide de Lévis	Réhabilitation des 5 locatifs de l'ancien presbytère		2021	
	Labessière-Candeil	Toiture de 2 logements (ancien presbytère)		2022	
	Lagrange	Aménagement de 3 logements sociaux dans une ancienne école	369 710,00	2022	
	Puycelsi	Réhabilitation de l'appartement à l'étage Maison rue Porte de l'Irissou	85 818,66	2021 – 2022	
	Rabastens	Construction de logements quartier du Moulin à Vent	100 000,00	2022-2025	
	Rabastens	Réhabilitation immobilière en centre-ville	100 000,00	2022-2024	
	Saint-Gauzens	Construction d'une Maison partagée à La Baillié			
	Amarens	Installation climatisation mairie		2022	
	Aussac	Rénovation de l'atelier communal	7 852,24	2021	

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022
(Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Broze	Rénovation menuiseries bâtiments communaux		2021-2023
Broze	Rénovation toitures bâtiments communaux		2021-2023
Couffouleux	Rénovation de la toiture des ateliers municipaux		
Frausseilles	Réaménagement et isolation de la salle communale		2022
Gaillac	Réhabilitation gymnase Camus	957 116,00	2021 – 2022
Gaillac	Réhabilitation gymnase Pichery	1 322 980,00	2021 – 2022
Gaillac	Réhabilitation piscine couverte Pichery	1 036 845,00	2021 – 2022
Gaillac	Rénovation de l'Hôtel de Ville, aménagement d'un parvis et étude de la liaison douce Pôle multimodal/Hôtel de Ville/Place de la Libération	1 596 000,00	2021-2025
Gaillac	Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public	2 000 000,00	2021-2025
Giroussens	Réaménagement de la mairie	56 300,00	2021 – 2022
Giroussens	Création d'un bâtiment neuf : ateliers pour potiers x4 + stockage	420 000,00	2022-2025
Graulhet	Rénovation d'un bâtiment public en salle multiculturelle	166 667,00	2021-2024
Graulhet Association Léo Lagrange	Projet M Fabrique de territoire (tiers-lieu manufacture de territoire, micro-fole/cyber-café, METALAB)	329 585,00	2021-2022
Labastide de Lévis	Réhabilitation du corps de ferme de Tauriac	1 636 300,00	2022 – 2023
Lagrange	Construction d'une halle commerciale avec bâtiment associatif	383 050,25	2022 – 2024
Lagrange	Réhabilitation de la salle des fêtes	338 710,00	2021
Lasgrausses	Aménagement d'un bâtiment communal pour créer une Maison de services communale	264 194,00	2021-2022
Montdurausse	Rénovation de la salle des fêtes		2021 - ?
Puybegon	Rénovation de la salle des fêtes	40 406,00	2021 – 2022
Puycelsi	Amélioration local commercial place de l'Église	80 000,00	2021-2023
Rabastens	Travaux de réhabilitation et de réaménagement de la mairie		
Rabastens	Travaux de réhabilitation de l'espace social	229 869,31	
Rabastens SDIS du Tarn	Rénovation thermique et fonctionnelle du Centre de Secours et d'Incendie de Rabastens	154 000,00	2021
Saint-Beauzile	Réhabilitation d'une salle communale – Rénovation d'un vieux bâtiment communal	300 000,00	2022 – 2023

Bâtiments publics

Saint-Gauzens	Extension Mairie			
Saint-Gauzens	Construction atelier municipal			
Saint-Urcisse	Rénovation Presbytère pour accueillir la mairie			
Saint-Urcisse	Réhabilitation des « privés » publics et du mur de clôture chemin buissonnier	7 612,00		2021
Salvagnac	Rénovation du bâtiment de l'ancienne « École des Barrières »	350 000,00		2021 – 2022
Vieux	Création d'un « tiers-lieu »	50 000,00		2021 – 2022
Amarens	Vitraux église			
Bernac	Rénovation de la toiture de l'église et des boiseries du clocher	53 371,00		2021
Brens	Restauration du petit patrimoine : puits, pont de la Toile, croix	31 000,00		2021-2022
Castelnaud-de-Montmiral	Projet Musée Vie au Moyen-Age			
Couffouleux	Réfection de la toiture de l'église de Sainte Quitterie	29 982,50		2021
Donnazac	Restauration des peintures murales de l'église et rejointoiement des murs extérieurs	24 674,00		2021-2022
Gaillac	Restauration du pigeonnier du Muséum	41 446,00		2021-2022
Gaillac	Restauration intérieure de l'Abbatiale Saint Michel	3 000 000,00		2021-2026
Giroussens	Rénovation église St Salvy tr1 et tr6 (massif occidental)	125 427,00		2022-2023
Graulhet	Formation technicité, art et savoir-faire			2021
Graulhet	Livre-blanc du patrimoine	45 000,00		2021-2023
Graulhet	Impulser une réflexion autour de l'Hostellerie du Lion d'Or			2021-2026
Graulhet	Mission patrimoine			2021-2026
Larroque	Aménagement espace accueil intergénérationnel	150 000,00		2021-2024
Lisle sur Tarn	Restauration de la fontaine du Giffoul	300 000,00		2022-2023
Peyrole	Rénovation toiture église de Saint-Laurent			
Puycelsi	Aménagement du bâtiment de l'ancienne forge	154 000,13		2021 – 2022
Rabastens	Mise en lumière de l'église Notre Dame du Bourg	40 000,00		2022
Rabastens	Notre Dame du Bourg Tranche 2 pour consolider les structures et les couvertures (nef, chœur et clocher)	1 700 000,00		2021-2024
Rabastens	Réhabilitation du musée	800 000,00		2021-2023
Rabastens	Réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte-étape chemin de St Jacques de Compostelle	350 000,00		2021-2023
Rabastens	Travaux de mise en sécurité des églises de St Géry, Guiddal et St Pierre des Blancs	9 875,48		
Roquemaure	Rénovation extérieure Église de Réal et électrification des clochers	82 965,00		2021

Patrimoine

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022
(Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Cohésion territoriale	Sainte-Cécile du Cayrou	Rejointement de l'église, du clocher et de l'enceinte du cimetière attenant – Revalorisation du petit patrimoine avec projet agrotouristique autour du dolmen de Saint-Paul			2022
	Salvagnac	Restauration calvaires, crucifix et portail du cimetière	9 559,00	2021 – 2022 ?	
	Sénoüllac	Programme de rénovation du petit patrimoine bâti	105 699,58	2021 – 2022	
	Sénoüllac	Restauration du lavoir de Mauriac et son accès	38 000,00	2021	
	Tauriac	Restauration de l'église du village , cloches de l'église, croix et porche cimetière			
	Couffouleux	Construction d'un pôle médical	298 654,00	2021 – 2022	
	Liste sur Tarn	Réalisation d'une maison de santé pluriprofessionnelle	2 000 000,00	2022-2023	
	Alos	Travaux du devant de l'église et du cimetière		2022	
	Aussac	Aménagement de l'espace public au coeur du village			
	Beauvais-sur-Tescou	Aménagement place publique +boulodrome +halle		2022 – 2023	
	Brens	Confortement du mur rue du Tailleur	235 971,20	2021-2022	
	Brens	Aménagement place de l'église + parking + toiture		2022	
	Brens	Réaménagement place de la mairie et place du marché		2022	
	Briatexte	Agrandissement du cimetière	84 700,00	2021-2022	
	Briatexte	Aménagement des berges centre-bourg suite à éboulement	35 000,00	2021	
	Briatexte	Aménagement parvis de la mairie (plantations, travaux, mobilier urbain)	40 000,00	2022	
	Briatexte	Aménagement des espaces publics centre bourg (rue G. Paillery, Du château, du Moulin, des Tisserands, place des Moutons, Bd de l'Ayral		2021-2024	
	Briatexte	Restauration et mise en valeur du jardin public centre bourg	35 000,00		
	Briatexte	Aménagement des entrées du village (rte de Lavaur et rte de St Gauzens)	25 000,00	2021-2022	
	Cadalen	Création circulation douce reliant le stade au village	350 000,00	2021-2023	
Cahuzac-sur-Vère	Aménagement et sécurisation RD 922 en entrée de ville	763 076,00	2021-2022		
Castanet	Aménagement coeur de village				
Castelnau-de-Montmiral	Aménagement coeur de village				
Castelnau-de-Montmiral	Aménagement Esplanade				
Castelnau-de-Montmiral	Aménagement Forail				

Cestayrols	Aménagement coeur de village	229 292,00	
Couffouleux	Aménagement centre bourg (parking, aire de jeux, verger, sécurisation école maternelle)	575 772,00	2021
Couffouleux	Réalisation d'un parking et d'accès pour la maison médicale	301 145,00	2021
Fayssac	Aménagement espaces publics coeur de village et sécurisation piétonne		
Florentin	Aménagement des espaces publics au coeur du village	275 250,00	2021 – 2022
Gaillac	Requalification du quartier Foch/Joffre	3 120 000,00	2021-2024
Gaillac	Aménagement des berges du Tarn	800 000,00	2021-2026
Graulhet	Aménagement de la Place du Jourdain	1 666 660,00	2021-2026
Graulhet	Aménagement des berges du Tarn	800 000,00	2021-2026
Graulhet	AMI CRINS – Requalification de l'ancienne station-service de Crins	65 349,00	2020-2021
Graulhet	AMI FRICHES – Démolition de la friche du Gouch avec requalification des berges	179 664,80	2020-2023
Graulhet	Extension du Jardin de la Rivière	172 904,50	2021-2022
Graulhet	AMI FRICHES – Site Joqueviel et Vieu		2021-2026
Graulhet	AMI FRICHES – Garage Maurières	417 833,00	2021-2023
Graulhet	Îlot du Gouch		
Grazac	Aménagement hameau de Condel	466 755,00	
Giroussens	Réfection du pont touristique de Salles	250 000,00	2021
Giroussens	Aménagement de la place Saint Roch	84 000,00	2022-2023
Giroussens	Réfection d'un mur de soutènement au cimetière de St Anatole + muret + réfection des sanitaires	150 000,00	2022-2023
Izac	Aménagement du bas du village : 1 – Autour du lavoir, 2 – Abords du cimetière, 3 – Chaussée du Moulin	15 228,00	2022-2023
Labastide de Lévis	Aménagement de la place du Pioch et du parvis de l'église		2021-2024
Labastide de Lévis	Jardins de Carraïroles		2022
Labessière-Candeil	Aménagement entrée de village		2021-2022
Larroque	Aménagement coeur de Village tranche 2 – Réfection ruelle reliant le bas du village au haut du village	26 318,00	2021
Montans	Aménagement des espaces publics au coeur du village	1 059 911,00	2020 - 2022
Montels	Aménagement espace public coeur de village		2022
Mézens	Aménagement coeur de village	102 644,95	2021 – 2022
Puybegon	Aménagement du pré de Larmès		
Puycelisi	Aménagement coeur de village	550 000,00	2022 – 2023

Centre-
bourgs et
Coeurs de village

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022
(Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Rabastens	Aménagement centre-ville	1 000 000,00	2022-2024
Rivières	Aménagement paysager plantation		2021-2022
Rivières	Aménagement coeur de village		2021-2022
Saint-Urcisse	Aménagement place publique au coeur du village		
Saint-Gauzens	Aménagement espaces publics La Baillié et coeur de village		
Sénoillac	Aménagement espace public hameau de Mauriac	300 000,00	2022 – 2023
Técou	Création d'un nouvel accès à la commune de Técou et Cadalen	1.16 000,00	2021-2023
Técou	Aménagement coeur de village	915 000,00	2022-2026
Vieux	Rénovation place de l'église et aménagement des accès	180 419,00	2021-2022
Aussac	Aménagement d'un espace de loisirs	40 000,00	2022
Brens	Achat foncier terrains de sport	60 000,00	2022
Brens	Aire de jeux et parking végétalisé	80 000,00	2022
Brens	Création d'un terrain multisports	100 000,00	2021
Brens	Réfection terrain de foot	12 000,00	2021
Brens	Réfection terrain de rugby	12 000,00	2022
Briatexte	Aménagement d'une aire de jeux enfants au stade municipal	17 421,00	2021-2022
Busque	Aménagement plaine des sports Tr 1 parking et accès		2022
Cadalen	Aménagement d'un terrain multi-sports	77 576,00	2021 – 2022
Couffouleux	Achat de matériel logistique pour l'évènementiel Couffouleux et Rabastens	35 988,18	2021 – 2022
Couffouleux	Aménagement de la zone de la petite suisse	50 000,00	2021
Giroussens	Création d'un terrain de football synthétique	130 000,00	2021
Graulhet	Création de 2 structures city stades, 1 sur En Gach et 1 sur Cirins	122 567,20	2021 – 2022
Graulhet	Restructuration du centre nautique	5 639 000,00	2021-2023
Labastide de Lévis	Aménagement d'une aire de sports et de loisirs de pleine nature rive droite du Tarn		2022
Lisle sur Tarn	Réhabilitation de la piscine	3 000 000,00	2022
Montdurausse	Création d'un parcours santé, cheminements sécurisés vers abri-bus et jeux extérieurs	105 794,00	2021 – 2022
Rabastens	Aménagements sportifs et de loisirs	70 290,05	2021
Rabastens	Rénovation de la piscine du lac des Auzerals	1 200 000,00	2021-2023
Rabastens	Création d'un nouveau stade de rugby sur le terrain de la Maurole	800 000,00	2021-2023

Sport – Loisirs

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022
 (Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

	Rabastens	Création d'une nouvelle salle de sport sur le site de Las Peyras	2 000 000,00	2022-2025
	Rivières	Aménagement terrain beach « hand/volley »		2021-2022
	Rivières	Aménagement city stade		2021-2022
	Rivières	Amélioration « Pavillon bleu »		2021-2022
	Rivières	Aire de jeux		2021-2022
Équipement numérique	Couffouleux	Achat ordinateurs	10 000,00	2021-2022
	Cestayrols	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	244 691,00	2021 – 2022
	Gaillac	Rénovation thermique de la salle de spectacles	450 000,00	2022-2026
Rénovation énergétique bâtiments publics	Graulhet	Rénovation énergétique du Centre administratif destiné à accueillir une maison France Services + équipement	357 392,00	2021 – 2022
	Graulhet	Rénovation énergétique des bâtiments publics	607 916,00	2021-2023
	Graulhet	Rénovation énergétique de la salle de la Capelette	237 929,00	2021-2022
	Parisot	Couverture photovoltaïque atelier technique	100 000,00	2021-2022
	Alos	Aménagement de la voirie le long du cimetière et de l'église	25 000,00	2021
	Brens	Mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique au centre bourg	15 000,00	2021
	Brens	Réfection trottoirs de Bénague	5 000,00	2021
	Brens	Bouclage voirie Rives Hautes	5 880,00	2021
	Brens	Dissimulation du réseau téléphonique	5 600,00	2021
	Brens	Achat d'un véhicule utilitaire électrique		2022
	Briatexte	Aménagement des voies vertes signalées	40 000,00	2022
	Broze	Changement de panneaux de voirie		2021
	Busque	Création de cheminement doux	115 218,48	2021
	Castelnau-de-Montmiral	Création de liaisons douces	152 294,00	2021-2022
	Couffouleux	Aménagement de l'avenue Bérenguer	50 000,00	
	Couffouleux	Aménagement de voies douces	300 000,00	2022
	Gaillac	Élaboration d'un plan mobilité	50 000,00	2021-2022

PROJETS COMMUNAUX 2021-2022
(Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Transition écologique					
Modes actifs/ Sécurité/Mobilité	Gaillac	Aménagement d'une zone apaisée (zone 30) en centre-ville et aménagements d'itinéraires cyclables	400 000,00	2022-2026	
	Giroussens	Création cheminements piétonniers			
	Giroussens	Aménagement d'une nouvelle voie entre la route du rond-point (sur D631) et la route de St Lieux	220 000,00	2022-2023	
	Giroussens	Sécurisation chemin de Vendoy	200 000,00	2021-2023	
	Graulhet	Circulation sécurisée et apaisée	225 466,00	2021-2025	
	Graulhet	Effacement partiel et réaménagement du barrage de Miquéou et de sa retenue	666 666,00	2021-2022	
	Labastide de Lévis	Poursuite du réseau de voies douces ou aménagement de voies classiques		2021	
	Labastide de Lévis	Création d'un espace multi-modal en bordure de la RD 988		2022	
	Loupiac	Création d'un cheminement doux Route de l'église	66 088,20	2021	
	Loupiac	Création d'un cheminement doux Rue des Chapuses	67 974,20	2021	
	Parisot	Liaison piétonne village – la Mondine	200 000,00	2021-2022	
	Parisot	Achat d'un véhicule technique électrique	50 000,00	2022	
	Peyrole	Sécurisation cheminements piétonniers au Pas de Peyrole	38 870,00	2021	
	Peyrole	Amélioration de l'accès piétonnier de l'église St Maurice de Peyrole et du cimetière	12 735,40	2021 - 2022	
	Rabastens	Réalisation d'une passerelle entre Couffouleux et Rabastens	3 000 000,00	2021-2025	
	Rabastens	Refonte du plan de circulation, prise en compte PMR et circulations douces	800 000,00	2021-2025	
	Rivières	Aménagement liaison douce		2021-2022	
	Rivières	Aménagement RD988		2021-2022	
	Técou	Création et sécurisation des espaces de liaisons douces et cyclables	292 000,00	2021-2026	
Éclairage	Brens	Éclairage pont de Brens – Gallac	12 200,00	2021	
	Brens	Éclairage public RD 964	12 000,00	2021	
	Briatexte	Remplacement des luminaires extérieurs de la salle de sport et du terrain de pétanque	6 020,00	2021	
	Graulhet	Économie d'énergie Éclairage public	508 000,00	2021-2025	

PROJETS COMMUNAUX 2023-2026 (Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Axe	Sous-catégorie	Communes	Projets	Montant H.T.	Date prévisionnelle des travaux
	Bâtiments publics	Brens	Création de nouveaux ateliers municipaux		2023
		Couffouleux	Construction d'ateliers municipaux	400 000,00	2023
		Gaillac	Rénovation de l'ancienne école maternelle en maison de quartier à Lentajou	393 600,00	2023-2025
		Labastide de Lévis	Réhabilitation de la halle polyvalentes et des locaux attenants		
		Lisle sur Tarn	Réalisation d'une salle des fêtes communale	2 000 000,00	2023-2026
	Logements	Castelnau-de-Montmiral			
		Brens	Réhabilitation de la Tour		2024
		Castelnau-de-Montmiral	Projet Musée Vie au Moyen-Age		
		Cestayrols	Restauration du porche de Notre Dame de Roumanou	57 417,00	2024
		Giroussens	Rénovation église St Salvy tr2 : chevet de l'église	61 629,00	2024-2025
	Patrimoine	Giroussens	Rénovation église St Salvy tr3 et 4 : goutteaux nord et sud	92 236,00	2025-2026
		Labessière-Candeil	Rénovation du clocher		2023-2024
		Larroque	Réfection escalier communal impasse rue du Château		2023-2025
		Larroque	Réfection église Saint Nazaire		2026

PROJETS COMMUNAUX 2023-2026 (Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Cohésion Territoriale		Brens	Aménagement de l'entrée du village par la création d'un belvédère	2025	
	Couffouleux		Création d'un parking à proximité de la gare	100 000,00	2023
	Larroque		Aménagement coeur de village tranche 3		2024-2026
	Montgaillard		Chemin piétonnier de la mairie à la salle des fêtes	30 000,00	2024-2026
Centre-bourgs et Coeurs de village	Montgaillard		Aménagement du parking de la mairie		2024-2026
	Montgaillard		Aménagement d'une aire de jeux		2024-2026
	Parisot		Aménagement coeur de village	500 000,00	2023-2024
	Rabastens		Aménagement du nouveau cimetière	1 000 000,00	2023-2025
	Brens		Création d'une salle omnisport	200 000,00	2023-2025
	Briatexte		Aménagement d'un terrain multisports		2024
	Busque		Aménagement plaine des sports Tr 2 Bâtiment (atelier municipal et salle des associations)	46 000,00	2023
	Fénols		Création d'un espace ludique et de détente		2023-2024
	Lagrange		Stade municipal	730 000,00	2023-2024
Sport et loisirs	Lagrange		Réalisation de 2 terrains « grands jeux » avec vestiaires	200 000,00	2023-2024
	Lasgraiesses		Création d'un City-Park	730 000,00	2023-2024
	Lasgraiesses		Rénovation totale du sol de la salle Omnisports		2023-2024

PROJETS COMMUNAUX 2023-2026 (Liste non exhaustive, projets issus du recensement fait du 06-05-21 au 04-06-21)

Lisle sur Tarn		Réalisation d'une aire de jeux multisports		2024
	Técou	Développement de loisirs autour du lac de Técou en lien avec le « 1000 cafés »	500 000,00	2024-2025
	Larroque	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal et création d'un logement	200 000,00	2024-2026
	Labastide de Lévis	Couverture photovoltaïque atelier et salle polyvalente		2025-2026
Rénovation énergétique bâtiments publics	Labessière-Candeil	Rénovation énergétique de la salle polyvalente		2023-2026
	Labessière-Candeil	Photovoltaïque toiture ateliers municipaux et salle polyvalente		2023-2026
	Labessière-Candeil	Rénovation énergétique de 2 logements (ancien presbytère)		2023-2024
	Couffoueux	Aménagement de l'avenue de la Gare		2023
	Couffoueux	Réalisation d'une passerelle entre Couffoueux et Rabastens	555 322,10	2023
Modes actifs/Sécurité/Mobilité	Lisle sur Tarn	Urbanisation des avenues Jean Jaurès et Gambetta	4 000 000,00	2023
	Sénoillac	Aménagement et mise en sécurité de la RD17 (tronçon entre la RD3 et la RD21)		2025-2027
	Labessière-Candeil	Rénovation des 2 stations d'épuration	100 000,00	2023- ?
Eau et assainissement	Saint-Gauzens	Extension de la station d'épuration de La Baillé		2023-2026

Transition écologique

Annexe 7 – Maquette financière 2021

Orientations stratégiques	Localisation	Descriptif sommaire	Maître d'ouvrage	Auto-financement				Financement Etat						Conseil régional		Conseil départemental		Fonds européens		Autres		Total aides publiques	%					
				HT	TTC	tranches 0/N	%	DSIL	DETR	DSIL thématique	DSIL	Vect territorial CPER	autres	Sollicité	accepté	Sollicité	accepté	Sollicité	accepté	Sollicité	accepté							
AXE I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																												
1. Accompagner le développement du tissu économique et des filières locales	Graulhet	Projet M fabrication des territoires (tiers lieu)	Association Léo Lagrange Graulhet		395 502,00	N				197 751,00													197 751	50 %	Etat FNADT AMI « fabriques des territoires »			
3 - Dynamiser le commerce et l'artisanat local	Técou	Création d'un café restaurant multiservices « 1000 cafés » (Tr 1)	Commune de Técou	421 502,00	505 802,40		80 002,00	19%								37 935,00		63 225,00		50 000,00 €				341 500,00	81%	Etat DETR		
4 - Renforcer l'attractivité de la destination touristique	Larroque	Aménagement sentier pédagogique nature et patrimoine	Commune de Larroque	9 016,60	10 819,92		7 603,60	84%																1 413,00	16%	Etat DETR		
	Puycelis Domaine de Lascroux	Construction d'une salle multi-fonctionnelle et travaux annexes	Ligue de l'enseignement FOL 81		811 440,00					121 000,00						324 000,00		121 000,00						445 000,00	55%	Etat FNADT		
AXE II - COHESION TERRITORIALE																												
1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité	Aussac	Rénovation de l'atelier communal	Commune de Aussac	7 852,00	9 422,40	N	2 711,00	35 %		3 141,00							2 000,00							5 141,00	65 %	Etat DETR		
	Grazac	Rénovation de la salle des fêtes	Commune de Grazac	35 628,75	42 754,50	N	14 251,75	40 %		10 688,00									10 689,00						21 377,00	60 %	Etat DETR	
	Loubers	Création d'une salle communale	Commune de Loubers	219 927,00	263 912,40		43 986,00	20 %		76 974,00						54 982,00		43 985,00							175 941,00	80 %	Etat DETR	
	Cestayrols	Rénovation de la salle des fêtes	Commune de Cestayrols	244 691,00	293 629,20					85 642,00						49 305,00		14 000,00							148 947,00	61 %	Etat DETR	
	Lasgrâsses	Création d'une Maison communale des services	Commune de Lasgrâsses	264 194,00	317 032,60					92 468,00						49 998,00		40 500,00							182 966,00	69 %	Etat DETR	
	Rabastens	Travaux de réhabilitation de l'espace social	Commune de Rabastens	229 869,00						68 961,00								34 480,00							103 441,00	45 %	Etat DETR	
	Puycelis	Réhabilitation de l'appartement à Fétage Maison rue Porte du Trissou	Commune de Puycelis	85 818,66	102 982,39		55 782,66	65 %		30 036,00															30 036,00	35 %	Etat DETR	
	Puycelis	Aménagement du bâtiment de l'ancienne forge	Commune de Puycelis	154 000,13	184 800,16		76 999,96	50%	77 000,17																77 000,17	50%	Etat DETR	
	Bernac	Travaux de restauration de l'église	Commune de Bernac	53 371,00	64 045,20		15 417,00	29%		17 280,00						10 000,00		10 674,00							37 954,00	71%	Etat DETR	
	Roquemaure	Travaux de rénovation de l'église et électrification des cloches	Commune de Roquemaure	82 965,00	99 558,00		16 593,00	20%		24 890,00						20 741,00		20 741,00							66 372,00	80%	Etat DETR	
	Técou	Acquisition, pose et équipement de modulaires et extension de bureaux au Centre de Ressources	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	272 100,00	326 520,00		190 470,00	70 %		81 630,00															81 630,00	30%	Etat DETR	
	Grazac	Aménagement hameau de Condol	Commune de Grazac	466 755,00	560 106,00	O	99 705,00	21%	171 846,00							107 404,00		37 800,00			50 000,00				367 050,00	79%		
	Mézens	Aménagement coeur de village : construction d'un city-stade et réhabilitation du verger et du boulodrome	Commune de Mézens	102 644,95	123 173,94		25 661,95	25%	30 793,00							25 661,00		20 529,00								76 983,00	75%	Etat DETR
	Montans	Aménagement des espaces publics au coeur du village (Tr 1)	Commune de Montans	593 611,00	712 333,20		350 111,00	59%								100 000,00		56 000,00			87 500,00				243 500,00	41%	Etat DETR	
	Gaillac	Aménagement des espaces publics du quartier de Lentajou (Tr 2)	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet						#DIV/0 !																#DIV/0 !			
	Graulhet	Aménagement des espaces publics de l'îlot du Gouch	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	745 000,00	894 000,00	N	147 615,00	20%	59 600,00							120 000,00		94 939,00		322 846,00 €					597 385,00	80%	Etat DSIL	
	Graulhet	Etude et diagnostics pour la requalification de la triche du Gouch	Commune de Graulhet	109 803,00	131 763,60	N	26 628,00	24%	45 566,00									37 609,00							83 175,00	76%	Agence de l'Eau	
	Graulhet	Travaux de démolition et d'aménagement de la triche du Gouch	Commune de Graulhet	350 000,00	420 000,00		105 000,00	30%	140 000,00							105000									245 000,00	70%	Agence de l'Eau	
	Lagrove	Construction d'une halle avec local associatif	Commune de Lagrove	499 236,00	599 083,20		180 189,00	36%		169 271,00						74888		74888							319 047,00	64%	Etat DETR	
	Cadalen	Création d'un city-stade	Commune de Cadalen	77 576,00	93 091,20	N	36 563,00	47%		23 255,00						10000		7 758,00							41 013,00	53%		
	Gaillac	Réhabilitation de la piscine couverte Pichery	Commune de Gaillac	1 036 845,00	1 244 214,00	N	252 896,00	24%	518 422,00									110 000,00	155527						783 949,00	76%		
	Rabastens	Aménagements sportifs et de loisirs Promenade de Constance et Lac des Auzerals	Commune de Rabastens	70 290,00	84 348,00		29 521,78	42%		14 058,00								7 029,00		33 739,22					40 768,22	58%	Etat DETR	
3 - déployer le projet éducatif territorial et répondre aux besoins en équipements et services petite enfance, enfance, jeunesse	Cestayrols, Gaillac	Travaux de mise en sécurité incendie des écoles de La Voute Gaillac, de Cestayrols et reprise de la toiture de l'école de Cestayrols	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	40 146,00	48 175,20		16 058,00	40 %		14 051,00								10 037,00							24 088,00	60%	Etat DETR	

Orientations stratégiques	Localisation	Descriptif sommaire	Maître d'ouvrage	Autofinancement				Financement Etat							Conseil régional		Conseil départemental		Fonds européens		Autres		Total aides publiques	%			
				HT	TTC	tranches 0/N	%	sollicité	DETR	DSR thématique	DSR	Valet territorial CPER	autres	Sollicité	acquis	Sollicité	acquis	Sollicité	acquis	Sollicité	acquis						
	Couffoueux	Pose de menuiseries et de volets occultants à l'école élémentaire de Couffoueux	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	42 155,00	50 586,00		16 862,00	40 %		13 789,00								11504						25 293,00	60%	État DETR	
	Gaillac	Construction d'une nouvelle école dans le quartier de Lentajou (tr 2)	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	927 693,00	1 113 231,60		371 078,00	40 %		315 416,00								241199						556 615,00	60%		
	Montgaillard	Construction d'une école unique (tr 2)	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	726 269,00	871 522,80		290 508,00	40 %		246 931,00								188830						435 761,00	60%		
AXE III - TRANSITION ECOLOGIQUE																											
1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Fayssac	Rénovation énergétique à l'école de Fayssac	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet	52 855,00	63 426,00		10 570,25	20 %	26 428,25								15 856,50							42 284,75	80%	État DSIL	
	Mézens	Rénovation de la salle communale avec amélioration énergétique et mise aux normes pour PMR	Commune de Mézens	84 748,13	101 697,76		21 149,13	25 %		25 462,00								21 187,00		16 950,00					63 599,00	75 %	État DETR
	Graulhet	Rénovation énergétique du Centre administratif destiné à accueillir une maison France Services	Commune de Graulhet	300 384,09	360 460,91		60 077,09	20 %	150 192,00									48 061,00		42 054,00					240 307,00	80%	État DSIL
	Rabastens	Rénovation thermique et fonctionnelle du Centre d'Incendie et de Secours de Rabastens	SDIS du Tam	154 000,00	184 800,00					77 000,00															77 000,00	50%	État DSIL
4. Développer une mobilité durable sur le territoire	Castelnaud-de-Montmiral	Création de liaisons douces	Commune de Castelnaud-de-Montmiral	152 294,00	182 752,80		30 458,00	20 %	45 688,00								38 074,00		38 074,00						121 836,00	80%	État DSIL
	Larroque	Aménagement du Cœur de village (tr 2) réfection ruelle en cheminement piétonnier reliant le bas du village au haut du village	Commune de Larroque	26 318,00	31 581,60		5 317,47	20 %	6 000,53									6 000,00		6 000,00		3 000,00			21 000,53	80%	État DSIL
	Loupiac	Aménagement de cheminements doux	Commune de Loupiac	134 062,00	160 874,40					40 218,00								12 239,00		40 219,00					92 676,00	69%	État DSIL
	Peyrole	Sécurisation cheminements piétonniers au Pas de Peyrole	Commune de Peyrole	38 870,00	46 644,00					11 661,00									7670		7 678,00				27 009,00	69%	État DSIL

Annexe 8 – Indicateurs de suivi

THÉMATIQUE	INDICATEUR
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Action économique	
Commerces et entreprises	Évolution du nombre d'entreprises par secteur
Projet Alimentaire Territorial	
Partager Co-construire, piloter	- Nombre de réunions et de participants par catégorie d'acteurs aux réunions du Comité de co-construction et de pilotage
Structurer Filières production	- Nombre de producteurs Bio et/ou labellisés sur le territoire + évolution sur 3 ans - Evolution du foncier agricole en m ²
Structurer Filières distribution et restauration scolaire	- Taux de produits bio et/ou locaux dans la restauration scolaire en % - Pesée des déchets alimentaires dans les cantines + évolution sur plusieurs années en kg
Développer l'aide sociale pour l'alimentation	- Montant des aides sociales alimentaires attribuées sur le territoire en € - Nombre de commerçants et de producteurs participants à la collecte des denrées alimentaires pour les distributions caritatives
Sensibiliser Communiquer vers tous les publics	- Nombre d'actions de sensibilisation au goût dans les écoles et les accueils de loisirs - Nombre d'actions de communication auprès du grand public sur les produits et producteurs locaux
Politique de la Ville	
Emploi- Économie	- Nombre de bénéficiaires, - Nombre de clauses sociales dans les marchés publics. - Nb de projets soutenus
Tourisme	
Indicateurs de performance et d'activité	- Accueil (nombre de visiteurs, français / étrangers, nombre de mails, d'appels téléphoniques...) - Internet : fréquentation du site... - Newsletters : nombre d'envoi, taux d'ouverture... - Réseaux sociaux (nombre de publication, de fans...) - Numériques (nombre de connexion aux bornes...) - Évènements (contact salon, nombre de personnes aux apéros Office du Tourisme, nombre d'éductour réalisés...) - Accompagnement des prestataires (Nombre d'ateliers ANT,

	<p>de visites chez les prestataires...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ventes (nombre de dossier vendus, volume d'affaires généré, nombre de participants aux visites guidées, Chiffre d'affaire des boutiques...) - Qualité (nombre de réclamations, d'incidents, de remarques, de questionnaires...) - Développement durable (nombre de brochures recyclées et de cartouches changées)
COHESION TERRITORIALE	
Habitat	
Logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages éligibles au logement social - Nombre de logements locatifs sociaux produits par rapport aux objectifs du PLH - Nombre de logements communaux produits
Rénovation logements	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des travaux générés par les travaux réalisés et projetés
Action culturelle	
Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation : lecteurs, participants, visiteurs, spectateurs - Démographie et typologie des publics
Programmation et animations culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Indices et statistiques fréquentations - Nombre d'événements - Nombre de structures (institutionnelle, associative, privé, particulier) qui propose une offre d'animation ou programmation
Acteurs associés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires - Nombres d'artistes, de compagnies, métiers spectacles vivants sur le Territoire - Nombre d'écoles, collèges et lycées impactés -
Politiques contractuelles territoriales et Ingénierie aux communes	
Indicateurs sur les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets suivis - Nombre de projets programmés dans les programmations annuelles - Coût total des projets - Subventions attribuées sur le territoire annuellement par partenaires financiers
Impact projets	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur l'investissement public local (montant des aides et leur part dans l'investissement total) - Mesure de l'effet de levier
Voirie	
Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de réseau routier entretenu
Eau et Assainissement	
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installation réhabilitées - Nombre de contrôles réalisés

Politique de la ville	
Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants impliqués et part des moins de 25 ans - Nombre d'acteurs impliqués
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations proposées (tout public confondu) et capacités d'accueil - Taux d'accès de la 6^{ème} à la classe de 3^{ème}, taux d'orientation 2de PRO et 2de GT - Absentéisme dans les écoles de la commune et au Collège : nombre de signalements pour absentéisme transmis à la DSDEN.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de santé présents sur le territoire (généralistes / spécialistes) et taux de renouvellement des professionnels de santé - Nombre d'actions de prévention
Aménagement et Renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de vacance dans les logements sociaux - Niveau des revenus
TRANSITION ECOLOGIQUE	
Climat (PCAET)	
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités produites sur le territoire et autoconsommées
Bâti durable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments rénovés par étiquette énergétique - Énergie (en GWh) et rejets de CO₂ (en tonnes équivalent) économisés grâce aux rénovations effectuées dans le cadre de la rénovation énergétique des logements
Artificialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface artificialisée par an et par communes, comparée avec les territoires environnants
Mobilités	
Vélo	<p>Linéaire de pistes cyclables, longueur des itinéraires Aménagement de stationnements Comptage des flux sur certains axes Comptage des vélos stationnés sur certains supports Accidentologie cyclistes</p>
Mobilités alternatives à la voiture individuelle	<p>Nombre d'événements organisés autour de l'information de l'offre de mobilité alternative</p>
Transports en commun	<p>Offre TC : nombre d'arrêts, emplacements, nombres de lignes, fréquence et horaires de passage, amplitude horaire, superficie du territoire couverte (lignes régulières, lignes à la demande) Usage TC : nombre de voyages annuels, nombre de montées/descentes aux principaux arrêts</p>
Covoiturage	<p>Fréquentation des aires de covoiturage Nombre d'utilisateurs réels du dispositif de covoiturage spontané</p>

Marche	Aménagement d'itinéraires (surfaces d'aires piétonnes, longueurs et largeur de trottoirs) Nombre de traversées dangereuses réaménagées
Déchets	
Quantitatifs et qualitatifs	Tonnages % de valorisation
Financiers	Taux de TEOM Montants REOM
Activités	Nombre de permanences Nombre d'appels, numéro vert

Annexe 9 – Synthèse PCAET

Annexe 9 – Synthèse PCAET

SYNTHÈSE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



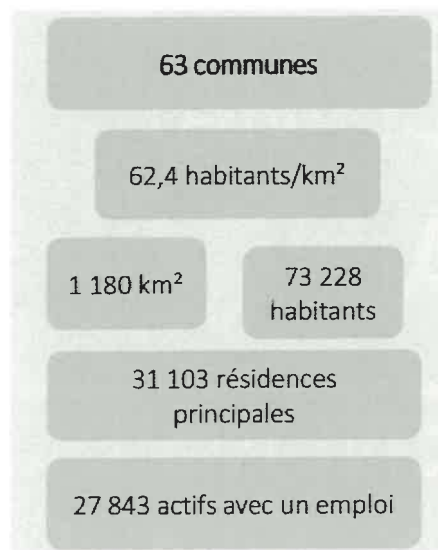
DOCUMENT DE SYNTHÈSE
DU PCAET DE
Gaillac Graulhet Agglomération

2020
2026

Les élus ont souhaité se saisir du caractère obligatoire du PCAET pour en faire une opportunité de démarche stratégique pour le territoire : quelle stratégie de développement durable local ? de développement des énergies locales ? quelle mise en cohérence avec le SCoT et les documents d'urbanisme ?...

Présentation du territoire de Gaillac Graulhet Agglomération

Gaillac Graulhet
Agglomération _ 2019



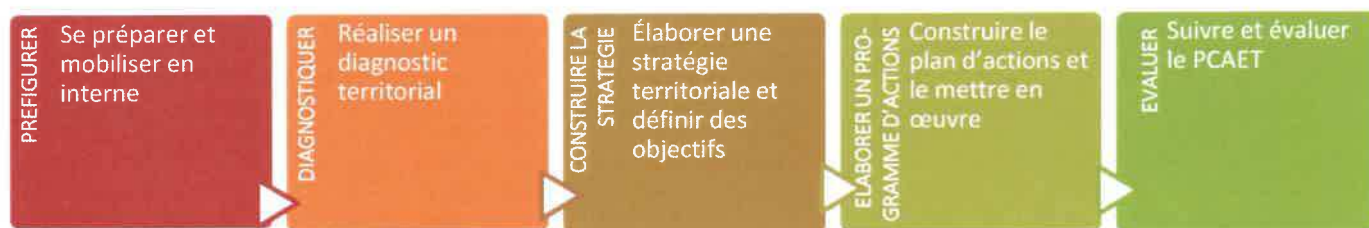
Le territoire de l'agglomération est situé au cœur de l'Occitanie, avec une proximité de la Métropole de Toulouse. Elle est structurée autour de 2 bassins de vie (Gaillac, Graulhet) et de petites villes relais (Rabastens, Lisle-sur-Tarn...) qui maillent le territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Gaillac Graulhet Agglomération est réalisé dans le cadre de la loi TEPCV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) d'août 2015 et répond ainsi l'obligation des EPCI membres de plus de 50 000 habitants d'élaborer leur PCAET. Ce dernier fait suite au premier PCET mené en 2015.

Pour garantir l'efficacité des politiques climat-énergie une articulation entre les différents dispositifs existants est nécessaire. C'est pourquoi le PCAET doit prendre en compte le Schéma Régional Climat Air Énergie de Midi-Pyrénées qui fixe la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, ainsi que le Plan Climat Énergie du Conseil Général du Tarn.

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** est l'**outil opérationnel** de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Cette démarche locale engage le territoire à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), réduire sa dépendance aux énergies fossiles et se préparer aux impacts du changement climatique.



Ce document présente la synthèse de la démarche du PCAET (contexte, diagnostic, stratégie, plan d'actions) portée par l'Agglomération. Il est à noter que les travaux sur l'évaluation environnementale ont été menés de manière itérative et sont présentés de façon transversale.

Les rapports techniques produits dans le cadre de cette démarche sont à disposition auprès du chargé de mission de l'agglomération.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du PCAET fourni une première analyse des potentiels du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050. C'est sur ce diagnostic que vont reposer la stratégie et le programme d'actions du PCAET, co-construits, lors de nombreux ateliers, avec les services, les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

1 Chiffres clés de l'énergie et du climat sur le territoire

Facture énergétique
172 millions d'euros
5 532 €/an/ménage



Consommation d'énergie
Territoire : 1807 GWh/an
Par habitant : 24,7 MWh



Région Occitanie
Par habitant : 20,7 MWh

Émissions de GES
Territoire : 503 ktCO₂e
Par habitant : 4,1 tCO₂e



Région Occitanie
Par habitant : 5,3 tCO₂e

Énergies renouvelables
Production : 243 GWh
Potentiel 2050 : 1915 GWh



2 Profil énergie du territoire

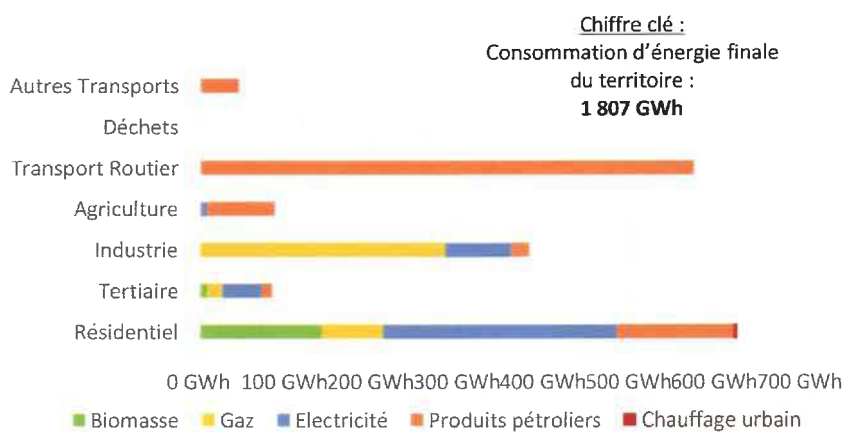
Le **secteur résidentiel** est celui dont la consommation est la plus importante sur le territoire avant le **secteur des transports routiers**.

La **répartition des consommations dans le secteur résidentiel** est équilibrée, avec malgré tout une domination de l'usage d'électricité.

Les consommations de gaz naturel sont prépondérantes dans le mix énergétique du secteur industriel.

Le secteur des transports est quasi exclusivement dépendant des produits pétroliers, ayant un fort impact sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

INVENTAIRE DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET PAR SOURCE D'ÉNERGIE EN 2015



24,7 MWh/hab

Le ratio par habitant est supérieur à la moyenne régionale de 21 MWh/hab.

3 Profil climat du territoire

Le profil climat de l'Agglomération de Gaillac Graulhet est réalisé notamment par un **bilan de gaz à effet de serre** à l'échelle du territoire. Il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre émises par les consommations d'énergie de différents secteurs et permet d'identifier les secteurs à fort enjeu climatiques.

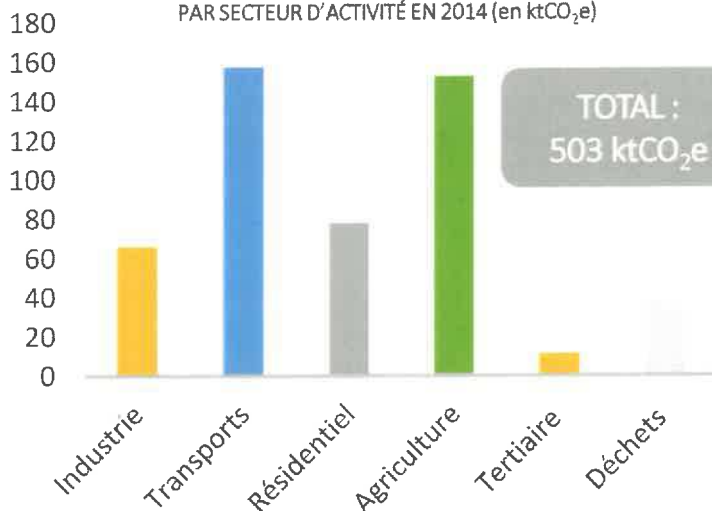
Au regard du bilan GES réalisé, **les déplacements (transports) et l'agriculture** sont les principales sources émettrices de GES sur le territoire.

Les émissions du territoire représentent annuellement 503 ktCO₂e.

Unité de comptabilisation des GES

L'équivalent CO₂ (CO₂e) est une unité permettant de comparer les impacts en matière de réchauffement climatique et de cumuler les différents gaz. Ici, ktCO₂e correspond à des kilos tonnes d'équivalent CO₂.

EMISSIONS DE GES (DIRECTES) DU TERRITOIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2014 (en ktCO₂e)



Enjeux énergie-climat par secteur & chiffres clés

INDUSTRIE

13% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- **4 700 emplois** soit **23,4%** des emplois du territoire
- Les **produits fossiles** sont les **principaux responsables** des émissions
- L'industrie est responsable de **66 kt_{eq}.CO₂**

Pour mettre en œuvre de manière pérenne l'alimentation électriques et énergétiques le secteur devrait :

- développer l'utilisation des **énergies de récupération** et **fatales**
- **sensibiliser** les acteurs économiques à la maîtrise de l'énergie
- renouveler les **équipements**

TRANSPORT

31% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- **3% des trajets domicile-travail** des habitants sont réalisés en transport en commun
- **25% des actifs travaillent dans leur commune de résidence** dont **2/3** qui se rendent sur leur lieu de travail en **voiture**
- **40% des actifs vivent et travaillent sur le Pays**

Le secteur possède une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies aussi, il apparaît nécessaire :

- de mettre en œuvre le **plan de mobilité rurale**
- de favoriser les modes de **transport doux**
- d'encourager le **covoiturage** et la **mobilité partagée**
- de **limiter l'étalement de l'urbanisation**

AGRICULTURE

30,4% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- **69 000 ha** de la surface du territoire concernent les terres arables
- **1 722 emplois** soit **8,6%** des emplois du territoire
- *Ces bilans ne prennent pas en compte les émissions générées par la production des engrais (≈2 tonnes de pétrole pour produire 1 tonne d'engrais)*

Pour le secteur agricole, il s'agirait d'aller vers :

- le développement de l'**agriculture biologique**
- la **valorisation des résidus agricoles**
- le développement des **circuits courts**
- la **réduction** de l'usage des **engrais artificiels**.

RESIDENTIEL

15,5% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- Les émissions par logement (de 2,5 t_{eq}.CO₂ par logement) sont au dessus de la moyenne des émissions par logement de la région (1,83 t_{eq}.CO₂ par logement).

Le résidentiel est caractérisé par des logements énergivores, il s'agirait :

- de **subventionner** la réhabilitation thermique
- de privilégier des **formes urbaines moins énergivores**
- de développer les **énergies renouvelables**
- d'agir sur les **comportements** au quotidien

TERTIAIRE

2% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- **13 640 emplois** soit **68%** des emplois du territoire.

Pour le tertiaire il s'agirait d'agir :

- en soutenant des actions de **renovation thermique**
- en développant les **énergies renouvelables**
- en **aménageant durablement** les zones d'activité
- en **sensibilisant** les acteurs économiques

DECHETS

7% des émissions

CHIFFRES CLÉS

- Les émissions de GES du secteur sont concentrées sur le site de stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux à Labessière-Candeil.

Les leviers principaux sont :

- les **mesures incitatives** TOMI et redevance spéciale /professionnels
- le développement des **structures de tri**
- la promotion de la **valorisation** par méthanisation, compostage, réemploi

4 Production d'énergies renouvelables

Une énergie est dite « **renouvelable** » lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent.

ACTUELLE

Le territoire produit en février 2019 **417 GWh** d'énergies renouvelables par an, soit 23% de la consommation du territoire. Les énergies renouvelables les plus développées sont l'hydroélectricité et la biomasse solide, notamment grâce à la présence de 5 chaufferies sur le territoire.

POTENTIELLE

Énergie solaire

CHIFFRES CLÉS



Le potentiel de la filière solaire thermique s'élève à **39 GWh/an**.
Le potentiel de la filière solaire photovoltaïque s'élève à **506 GWh/an**.

Géothermie

CHIFFRES CLÉS



L'énergie géothermique dépend de la chaleur de la Terre.
Le potentiel de géothermie s'élève à environ **100 GWh/an**.

Énergie éolienne

CHIFFRES CLÉS



Le gisement potentiel est évalué au regard des contraintes locales et les équilibres écologiques sur le territoire.
Des projets de **petit éolien** (non soumis à certaines contraintes) pourraient être plus propices au territoire.

Biomasse

CHIFFRES CLÉS



La biomasse est la matière vivante végétale et animale.

Le **potentiel de production** répond à la demande locale du territoire. Le potentiel intrinsèque du territoire (forêts hors contraintes) est estimé à 40 GWh/an. Le développement de la filière se réalise au niveau départemental.

Méthanisation

CHIFFRES CLÉS



La méthanisation permet de produire de l'énergie grâce à une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique.

Le potentiel de production du territoire prend en compte l'étude STARTER d'EDF-Collectivité (2017) évaluant un potentiel de 726 GWh. Cependant, ce potentiel repris dans l'exercice TEPOS 2050 peut être augmenté par la mise en service des **projets de Trifyl** dont l'estimation atteint les 850 GWh environ.

Hydroélectricité

CHIFFRES CLÉS



L'étude de potentiel est en phase avec le potentiel estimé par l'analyse des nouveaux ouvrages sur le fleuve Tarn, STRATER réalisée par EDF-Collectivités.

Aérothermie

CHIFFRES CLÉS



Le gisement net est calculé en fonction des besoins en chauffage résidentiel électrique des maisons individuelles du territoire (environ 159 GWh/an). Gaillac est la première commune en terme de gisement net (20GWh de potentiel) suivi de Graulhet (15,6 GWh).

Enjeux clés

Pérenniser la production d'énergie renouvelable en développement sur le territoire

Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales

Développer des projets citoyens pour en faciliter le développement et l'acceptation locale

Intégrer les énergies renouvelables aux réseaux

Valoriser les potentiels de chaleur fatale du secteur industriel

Leviers

Repérer géographiquement chaque potentiel et mener des études de faisabilité

Valoriser les producteurs d'équipements présents sur le territoire

Accompagner les porteurs de projets privés

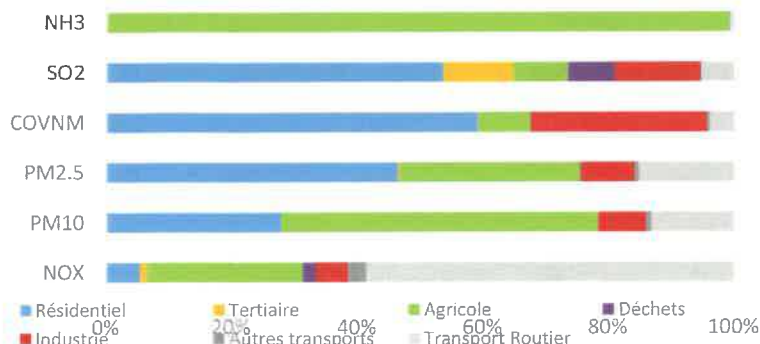
Développer les réseaux et l'autoconsommation

Impulser les projets coopératifs
Investir

Planifier le développement dans les documents d'urbanisme

5 Qualité de l'air

REPARTITION SECTORIELLE DES EMISSIONS DE POLLUANTS DU TERRITOIRE



Les secteurs résidentiel, agricole et des transports constituent donc les principales sources d'émission de polluant du territoire.

Les deux secteurs prioritaires pour réduire les émissions et indirectement réduire les concentrations sur le territoire, sont le secteur résidentiel et le secteur des transports.

De manière générale, les émissions de chaque polluant ont diminué entre 2010 et 2015.



En 2017, 8 épisodes de pollution sur le département

Les épisodes concernent les PM10.

Enjeux clés

Réduire les émissions de polluants générés par le chauffage au bois non performant

Limiter les émissions des polluants diffus générés par l'agriculture

Limiter l'exposition des populations sensibles

Pérenniser la production d'énergies renouvelables en développement sur le territoire

Leviers

Labelliser les équipements de chauffages des particuliers « flamme verte »

Développer le conseil en mobilités et promouvoir l'autopartage et les alternatives à l'essence et au diesel

Sensibiliser les acteurs locaux: industriels, agriculteurs, élus

Prendre en compte les populations fragiles dans les politiques d'aménagement (proximité des sources de pollution)

6 Séquestration carbone

La **séquestration du carbone** est le processus correspondant à un **stockage de carbone** dans le **système sol-plante** permettant d'atténuer les émissions de GES responsables du changement climatique.

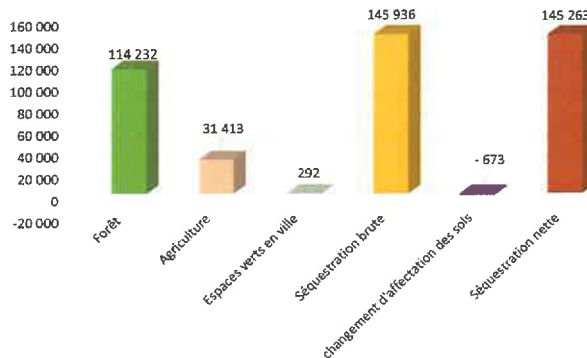
Il s'agit de calculer, pour le territoire de Gaillac Graulhet Agglomération, sa capacité à capturer le dioxyde de carbone en prenant en compte les changements d'affectation des sols, les programmes de plantations ou encore la valorisation énergétique.

CHIFFRES CLÉS

- ✓ **Sols agricoles** : couverture d'environ 92 618 ha dont plus de 77 000 ha de cultures.
- ✓ **Forêts** : couverture d'environ 22 444 ha, soit 20% du territoire

La séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à **145, 2 kteqCO₂ / an** soit environ **30%** des émissions CO₂ d'origine anthropique.

Séquestration nette de CO2 (tCO2/an)



Enjeux clés et leviers

Changer l'affectation des sols

Raisonner l'intensification des prélèvements des sols forestiers

Agir sur les entrées et sorties de matière organique

QUELS CONSTATS SUR LE TERRITOIRE ?

- Depuis 1960, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 0,3°C par décennie.
- Depuis 1960, le nombre de journées chaudes (+ 25°C) est en augmentation (de 87 à 114).
- La variabilité naturelle des précipitations ne permet pas de proposer une tendance.

QUEL CLIMAT EN 2050 SUR LE TERRITOIRE (SANS POLITIQUE DE TRANSITION) ?

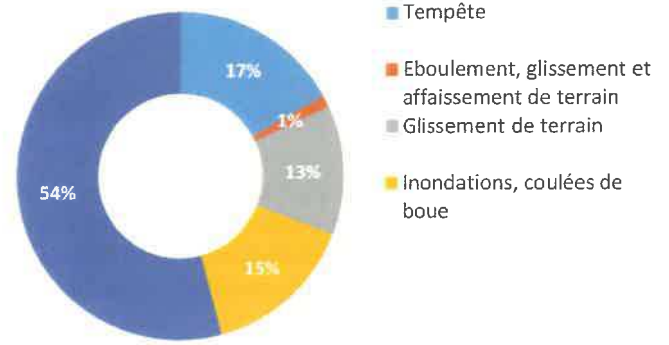
- Poursuite du réchauffement annuel (de l'ordre 1°C).
- Une stagnation des précipitations annuelles.
- Une augmentation du nombre de jours secs consécutifs en été.
- Une tendance à la sécheresse dans la moitié Sud du territoire.
- Augmentation d'épisodes extrêmes (pluies) → inondations dues au ruissellement.
- Une diminution du nombre de jours de gelée par an (5 jours en moins).

Et en 2100 (d'ici 80 ans avec une politique de transition) ?

- Le réchauffement est stabilisé à + 2°C.
- Toulouse adopte dès 2050 les caractéristiques du climat de Valence en Espagne.
- Baisse de 20 à 40% des débits des cours d'eau.
- Les hausses d'évènements extrêmes se stabilisent.
- Le nombre de journées chaudes par an se stabilise autour de 24 j/ an.



L'évaluation environnementale stratégique identifie des enjeux forts concernant l'exposition des habitants aux risques dits technologiques (industriels), ainsi que la lutte contre les risques de dispersion des Déchets toxiques à quantité dispersée (DTQD).



Les principaux impacts pour le territoire

- Accélération de la perte de **biodiversité** et augmentation des espèces invasives
- Risque de dégradation de la **qualité de l'eau** (zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur une grande partie du territoire)
- Risque d'accentuation **des tensions sur les usages de l'eau** (zone d'insuffisance chronique de la ressource, besoins accrus en eau d'irrigation et augmentation de la population)
- Risque sur la **santé** liée aux vagues de chaleur
- L'agriculture** fortement impactée
- Risques **inondation** et **incendie** plus forts
- Risque de dégradation du bâti par le retrait et gonflement des argiles
- Baisse de la production d'hydroélectricité

Enjeux clés

Protéger les populations



Préserver la ressource en eau

Adapter l'agriculture



Adapter le cadre bâti



LA STRATEGIE TERRITORIALE

Plus qu'une obligation, la stratégie est un projet de territoire. Il s'agit pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet de construire un chemin à parcourir avec les acteurs locaux et les citoyens, ambitieux et réalisable.

L'objectif 2050 est de couvrir 100% des consommations d'énergie du territoire par la production d'énergies renouvelables. Cela revient à multiplier par 3 les productions d'EnR sur le territoire à horizon 2050.

1

La stratégie territoriale, un exercice prospectif règlementé, s'inscrivant dans des objectifs nationaux ambitieux

Le décret (Art. R. 229-51.II) encadre la définition de la stratégie. Elle doit se composer d'objectifs chiffrés et répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic.



Objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

Au niveau national, il est nécessaire de fournir des efforts de baisse de **consommations** sur les secteurs des **transports**, de l'**industrie** et du **résidentiel**.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Émissions de GES
(par rapport à 1990)
↳ 40% des émissions en 2030
Division par 4 en 2050

Consommations d'énergie
(par rapport à 2012)
↳ 30% de la consommation primaire en énergie fossile en 2050
↳ 50% de la consommation énergétique finale

Énergies renouvelables
23% dans la consommation finale en 2020 & 32% dans la consommation finale en 2030

Les enjeux du changement climatique

Les travaux de la communauté scientifique et notamment du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat démontrent que depuis les années 1950, le système climatique se réchauffe. Avec une augmentation de la population mondiale et une demande croissante en énergie, les concentrations de GES dans l'atmosphère atteignent des records au niveau mondial.

Des solutions sont proposées, tant au niveau national qu'au niveau mondial, afin de contenir la hausse de température à 2°C d'ici 2100 : citons la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique, le protocole de Kyoto, l'Accord de Paris ou encore la LTECV.

2

Une opportunité pour construire ensemble un territoire désirable

La Communauté d'Agglomération a élaboré **une stratégie commune** sur la base des résultats du diagnostic.

L'analyse « Atouts- Faiblesses- Opportunités – Menaces » permet d'identifier les pistes pour **construire un avenir énergétique et climatique souhaitable**.

Pour la collectivité, il s'agit dès lors de mobiliser et fédérer dans la durée l'ensemble des forces vives pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice pour renforcer les atouts, parer aux menaces et développer / pérenniser les opportunités.

Analyse AFOM du diagnostic

Territoire attractif et touristique
Services urbains gratuits de transports en commun
Espaces naturels importants (18% du territoire)
Mix énergétique diversifié
Diversité des ménages
Coût modéré des logements

Difficultés dans la mobilisation des décideurs locaux
Émissions élevées de GES par habitant (6,9 t_{eq}CO₂)
Émissions non énergétiques agricoles importantes
Forte dépendance aux produits pétroliers
Facture énergétique des ménages importante
Vieillesse importante de la population
Taux d'emploi déficitaire
Précarité énergétique importante
Territoire vaste peu adapté au développement des TC



Situation géographique
Développement de nouvelles pratiques agricoles
Dynamisme démographique
Retombées locales liées aux développements des énergies renouvelables et de récupération

Augmentation de la facture énergétique
Evolution du prix du pétrole
Augmentation du prix du foncier
Hausse de la précarité énergétique
Vulnérabilités au changement climatique (ressource en eau)
Effondrement de la biodiversité

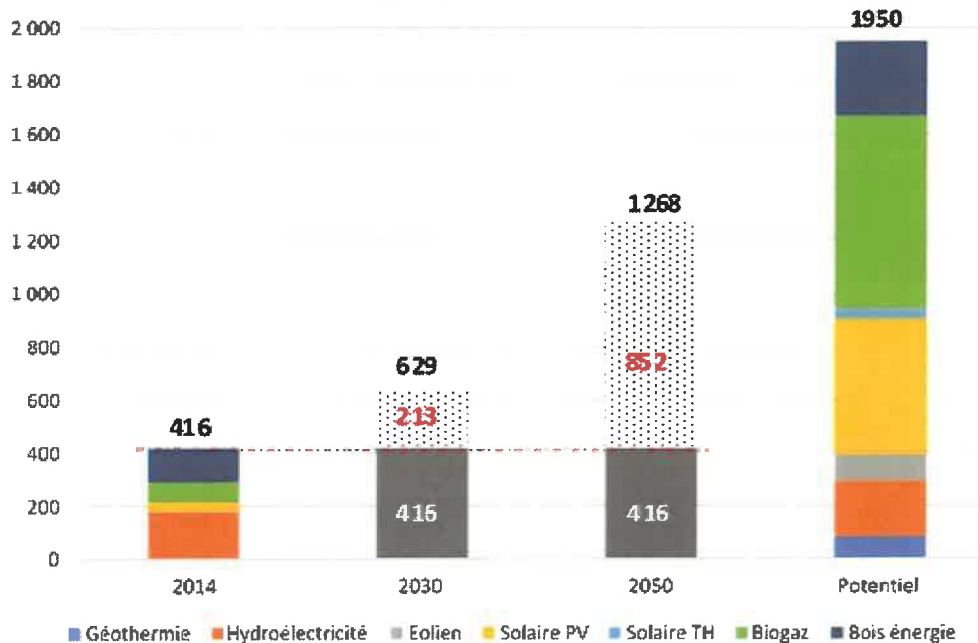
Un scénario ambitieux : « Devenir un territoire à énergie positive en 2050 »

Ce scénario intègre de nombreuses variables telles que la croissance de la population, son impact différencié sur les secteurs d'activité, les délais de déploiement des projets EnR.

Il s'agit d'aller au-delà de l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la **démarche Négawatt** mais également dans la démarche **Région à Energie Positive** portée par la Région Occitanie.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (GWH)



Par cette stratégie ambitieuse, le territoire agit:

- ✓ Sur l'innovation et le développement économique en formant et accompagnant les acteurs locaux, en créant de l'emploi non délocalisable,
- ✓ Pour une meilleure qualité de vie grâce à des logements plus confortables et plus économes permettant une réduction des factures énergétiques des ménages,
- ✓ Pour améliorer le bien être et la santé des habitants: en réduisant les déplacements domicile-travail par le développement de l'emploi local, l'amélioration de la qualité de l'air, une agriculture plus raisonnée et une alimentation plus saine,
- ✓ Pour préserver nos ressources aujourd'hui et pour les générations futures,
- ✓ Pour développer une mobilité durable sur le territoire,

La mise en œuvre de ce scénario permettrait de réduire de 1 807 GWh (en 2014) à 748 GWh (en 2050), soit une réduction de 59%.

LES GRANDS OBJECTIFS



CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE
(par rapport à 2014, avec évolution de la population)

-17% de la consommation d'énergie finale en **2030**

-36% de la consommation d'énergie finale en **2050**



ÉMISSIONS DE GES
(par rapport à 2014, avec évolution de la population)

-58% des émissions en **2030**

-82% des émissions en **2050**



ÉNERGIES RENOUVELABLES

2014 **21%** dans la consommation actuelle

2050 **100%** de la consommation finale, soit multiplier par 3 la production

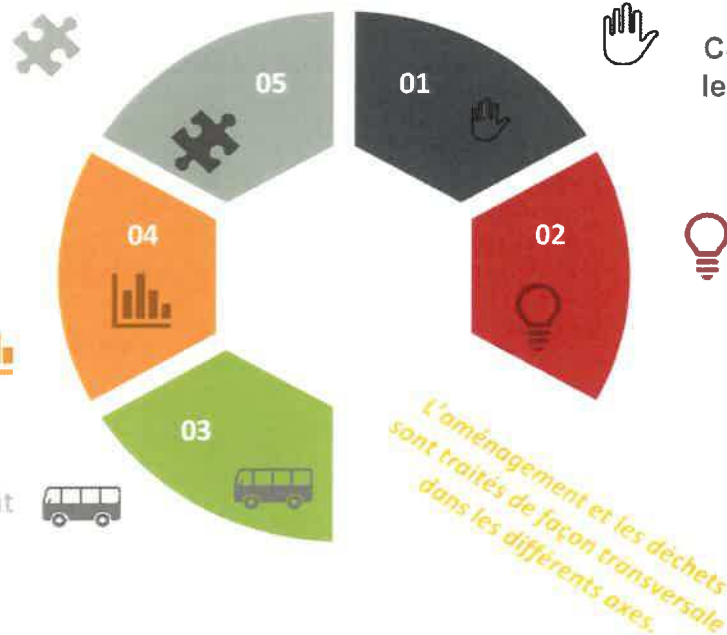
Une stratégie locale construite autour de 5 axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs ambitieux le territoire doit entreprendre un virage important, aussi il est important de s'engager dans la transition énergétique qui implique aujourd'hui de partager une vision de long terme, avec les acteurs de l'énergie, avec les territoires, avec les citoyens...Ainsi 5 axes stratégiques prioritaires ont été définis pour les 6 prochaines années. Cette stratégie est déclinée opérationnellement par un programme d'actions.

Préserver et valoriser les espaces et ressources pour la qualité de vie

Un territoire à énergie positive en développant les énergies renouvelables

Un territoire favorisant une mobilité durable pour une meilleure qualité de l'air



Coordonner et mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio économiques

La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et la performance climatique des bâtiments

Et déclinée en 13 axes qui structurent le programme d'actions

Coordonner et mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio économiques	Piloter et suivre le plan climat
	Faire connaître le plan climat et animer un réseau local d'acteurs engagés
	Parvenir à une cohérence et coopération inter EPCI
Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Améliorer la qualité et la performance de l'habitat privé et social
	Rénover le parc de bâtiments anciens et publics et d'activités et les équipements
	Intégrer les enjeux énergie/bâtiment dans les documents d'urbanisme
Développer une mobilité durable	Développer des infrastructures et une offre alternative de mobilité (objectif 1 PMR)
	Favoriser des nouvelles pratiques de mobilités partagées
	Développer la culture de la mobilité durable sur le territoire
Développer les énergies renouvelables	Améliorer la connaissance du potentiel d'énergie renouvelable, diversifier et structurer les modèles de développement
	Développer des projets de production photovoltaïque
	Valoriser le potentiel biomasse du territoire (biogaz, bois)
Préserver et valoriser les espaces et ressources pour la qualité de vie des habitants	Intégrer les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les activités du territoire
	Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques
	Poursuivre la transition agricole du territoireAO10 : Développer l'économie circulaire

LE PLAN D'ACTION :

Tous engagés...

Le plan d'actions est multi partenarial. Il est porté par les collectivités du territoire et les acteurs locaux pour 6 ans. Il est évolutif et ouvert à toutes nouvelles actions.



La collectivité est en charge de la réalisation et du suivi annuel de son plan d'actions.

L'évaluation, quant à elle sera réalisée à 3 et 6 ans de façon multi-partenariale en associant les acteurs locaux et les partenaires.



L'évaluation environnementale stratégique a permis d'identifier des indicateurs d'impact de l'action quand celle-ci peut avoir un impact sur l'environnement. Dans le cas où les impacts ne peuvent être évités alors des mesures Éviter-Réduire-Compenser sont préconisées dans les fiches-actions.

Coordonner et mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio économiques

Quelques exemples d'actions :



Faciliter un dialogue territorial avec le monde agricole

La filière agricole locale souhaite s'engager sur des actions de réduction des émissions de GES. Il est donc nécessaire de mettre en place les conditions et cadre de participation efficaces pour valoriser l'engagement de ces acteurs dans la transition.



Travailler les échanges intra et inter territoriaux

Les collectivités doivent relever des défis communs, aussi, il est plus que pertinent de mutualiser les réflexions afin d'avoir une action coordonnée et plus impactante.



Mettre en place un comité de suivi du PCAET partenarial élargi

L'intérêt est d'associer les acteurs locaux dans la gouvernance du PCAET et de valoriser le partage des expériences de terrain.



Sensibiliser la population aux enjeux du PCAET

Il est essentiel que les habitants deviennent acteurs de la transition à part entière. Ainsi il est question de communiquer et dynamiser le territoire pour renforcer l'appropriation des enjeux par les habitants-acteurs.



Mettre en place le suivi et l'évaluation du PCAET

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation 3 ans après sa validation. Il est donc nécessaire de mettre en place les outils de suivi pour mesurer le niveau de réalisation des actions et pondérer leurs impacts sur le territoire et l'atteindre des objectifs initiaux.



Instaurer une gestion projet interne transversale pour la mise en œuvre du PCAET

La mise en œuvre du PCAET est transversale. La Communauté d'Agglomération, en qualité de coordinateur de la transition énergétique, doit s'assurer que les enjeux Air- Climat et Energie sont pris en compte dans l'exercice



Accompagner la rénovation énergétique des logements privés - Massification et rénovation performante

Il s'agit de réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel au travers notamment l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la prise en compte de cet enjeu dans les cahiers de recommandations, la pérennisation d'un réseau de professionnels et la mise en place de dispositifs de tiers financement pour des rénovations performantes...



Travailler sur le SCOT, le PLUI et les projets d'aménagement et de construction en lien avec les enjeux du PCAET

L'enjeu de la transition écologique et climatique demande une prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques par les collectivités. Aussi la Communauté d'Agglomération prévoit de promouvoir un urbanisme adapté aux changements climatiques.



Rénover et maîtriser les consommations de l'éclairage public

Les parcs de luminaires publics les plus énergivores sont remplacés et certaines communes pratiquent l'extinction une partie de la nuit. Pour accompagner la rénovation du parc public, il est nécessaire de réaliser un bilan général et mettre en place un plan de travaux. Il sera nécessaire de sensibiliser et communiquer largement.



Connaitre, valoriser, faciliter les opérations de rénovation énergétique des logements sociaux

Cela passe par la programmation annuelle de rénovation du logement social, la mise en place d'un partenariat avec les bailleurs sociaux et notamment la formation des habitants aux éco-gestes.



Amplifier la rénovation du patrimoine public des collectivités

Il s'agit de concevoir un programme pluriannuel de rénovation qui permettra d'engager des travaux. Il est nécessaire de se doter d'un outil de suivi des consommations notamment.

Développer une mobilité durable



Intégrer la dimension mobilité dans les documents d'urbanisme

La prise en compte des enjeux de mobilité douce dans l'aménagement urbain constitue une nécessité pour assurer un partage de l'espace public cohérent et équilibré. Il est essentiel de développer un réseau d'itinéraires piétons-cycles continu et sécurisé.



Optimiser l'offre de transport en commun et scolaire existante

Il faut poursuivre la structuration des réseaux existants et améliorer l'attractivité des arrêts. De plus, il est essentiel d'inciter à la réduction de consommation de carburants.



Poursuivre les efforts d'exemplarité des collectivités locales en matière de déplacements professionnels

En 2018, dans le cadre du programme TEPcv Gaillac-Graulhet Agglomération a mis en place un certain nombre d'actions permettant de réduire l'impact carbone des déplacements professionnels. Il est question de poursuivre notamment le renouvellement de la flotte de véhicules de l'agglomération, de mettre en place un PDA et de favoriser la mobilité durable des agents et élus.



Poursuivre le développement du covoiturage du quotidien

En 2019, 6 aires de covoiturage sont aménagées et identifiées au niveau départemental. Elles répondent à un besoin réel. Il est donc question ici de renforcer l'offre et de faciliter la mise en relation des usagers pour réduire in fine l'auto-solisme notamment sur les trajets domicile-travail.



Encourager la non mobilité professionnelle

Le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) accompagne les agriculteurs dans l'objectif de pérenniser leur activité.



Mettre en place un plan vélo territorial

Les itinéraires cyclables ne sont pris en compte que récemment dans l'aménagement des nouveaux quartiers. L'enjeu est de renforcer l'usage du vélo comme mode de déplacement notamment pour les courts trajets dits utilitaires.



Réaliser un atlas des EnR

Un tel outil permettra de par sa démarche renforcer la participation des territoires et de planifier le développement des projets d'énergies renouvelables.



Favoriser l'émergence et accompagner des projets citoyens de production d'EnR

Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire est essentiel. Il s'agit donc de communiquer sur les projets coopératifs et d'organiser des échanges avec les élus.



Développer des installations solaires sur les toitures privées

Cette action consiste à communiquer et faire connaître l'outil cadastral solaire, les évolutions de la filière localement (grand public et élus) et d'inciter les particuliers à s'équiper en chauffe-eau solaire.



Développer des installations solaires sur toitures publiques

Il s'agit de sensibiliser les communes aux différents types d'installations (visites) et solutions financières possibles, et d'identifier le potentiel d'une dizaine de toitures.



Travailler sur l'écosystème d'acteurs PV du territoire

Il s'agit, en s'inspirant de l'approche RENOVAM, d'inventorier les installateurs PV afin de soutenir leur activité sur le territoire et d'animer un réseau de professionnels du Photovoltaïque.



Poursuivre le développement des chaufferies biomasse

Cela passe par une formation / sensibilisation auprès des élus et services techniques, des études de faisabilité sur projets neufs afin d'envisager l'installation d'un réseau de chaleur et la structuration d'une filière bois-énergie.



Développer la méthanisation agricole sur exploitation

Afin d'optimiser la production de gaz des 2 unités du territoire, il s'agit d'analyser leur fonctionnement, de sensibiliser les acteurs agricoles et favoriser l'acceptabilité sociale des projets notamment.



Développer la production de biogaz en injection réseau

Cette action passe par 2 projets sur le territoire : un projet porté par Trifyl et un projet complémentaire Cap vert bio énergie. Cela constituerait environ 1000 Nm³/h de biogaz injecté dans le réseau.

Préserver et valoriser les espaces et ressources pour la qualité de vie des habitants



Instaurer une approche transversale de la gestion de l'eau

Il s'agit de travailler avec les gestionnaires de réseaux d'eau potable pour améliorer le rendement du réseau et en même temps de promouvoir des pratiques et dispositifs de récupération des eaux de pluies et de sensibiliser le secteur agricole / irrigation.



Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire

Cela passe par la mise en place d'animations périscolaires et de programmes de végétalisation des espaces publics.



Protéger les espaces naturels du territoire via les documents d'urbanisme

Il est question d'identifier la TVTB dans le SCoT – PLUI et d'utiliser les outils réglementaires (codes) en ajustant les Orientations d'Aménagement par exemple.



Développer les circuits courts alimentaires de proximité

Il s'agit de poursuivre les missions de l'essor Maraicher, d'accompagner la filière de production et de distribution de produits alimentaires, de faciliter l'implantation d'AMAP sur le territoire en lien avec les communes.



Optimiser la gestion territoriale des déchets : de la source à la valorisation

Cela passe notamment par la création d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'information et la sensibilisation pour réduire les déchets produits, collecter les biodéchets en lien avec Trifyl...



Engager une démarche de production agricole compatible climat air énergie

Les acteurs du milieu agricole font évoluer leurs pratiques dans une démarche moins impactante pour l'environnement. Il est question ici d'agir pour pérenniser l'activité agricole sur le territoire dans une dynamique d'adaptation au changement climatique.



Contact :

Amélie GALAND

Chargée du Plan climat

Amelie.galand@gaillac-graulhet.fr



Annexe 10 – Calendrier d’élaboration du CRTE 2021

Calendrier d'Elaboration du CRTE / projet de territoire

Date	Cadre institutionnel	Objectifs
06-avr.	Exécutif	Proposer un calendrier et une méthode pour l'élaboration du CRTE
avril-mai		Elaboration du diagnostic / travail des services sur les enjeux 2021-2026 et actions agglo 2021-2022
03-mai	conférence des maires + secrétaires de mairie/DGS + codev	Engagement du travail de programmation concertée des projets sur le bloc communal dans la perspective du CRTE et des contrats commune-agglo. Démarrage du recensement des projets par les communes
20-mai	réunion avec les secrétaires de mairie et DGS	présentation CRTE + méthode de recensement des projets
vendredi 4 juin	Communes	Date limite - Recensement des projets du territoire Communes
avril-mai-juin	Travaux des Commissions thématiques	Travail des commissions thématiques sur les enjeux 2021-2026 et les priorités/projets 2021-2022
		commission Aménagement 25 mai et 15 juin
		commission Economie 29 avril 20 mai
		commission Enfance jeunesse culture : ateliers 18 mai 20 mai 27 mai + commission 31 mai
		commission cadre de vie 19 mai 9 juin
	commission ruralités 7 avril 26 mai	
21-juin	Réunion présidents des commissions et directeurs	Synthèse travaux des commissions: projets 2021 - 2022 et prospective
Lundi 21 Juin	Conseil de communauté	approbation de la convention d'engagement du CRTE
Lundi 28 Juin	Exécutif	Présentation des projets Agglo + Communaux / Lien avec les orientations / lien avec la capacité budgétaire de l'Agglo
Mardi 29 Juin	Commission Aménagement Intercommission	Synthèse des projets et Echanges sur les priorités et leur complémentarité au sein du Bloc Communal
07-juil.	Conf. des Maires	synthèse des projets, orientations stratégiques au sein du bloc communal : canevas du projet de territoire
07-sept.	réunion de travail des directeurs	travail sur la transversalité des actions et le projet de territoire
13-sept.	executif	point d'étape: méthode et calendrier 2ème semestre
15-sept.	Préfète/Président	Signature de la convention d'engagement du CRTE
04-oct.	réunion des présidents de commission et directeurs	travail sur le projet de territoire
11-oct.	executif	méthode et calendrier sur l'élaboration des contrats de partenariat communes-agglo déclinés du CRTE - lien avec pacte financier et fiscal - proposition de faire du Plan Climat le volet Transition Ecologique du CRTE
23-oct.	CODEV	travail sur les enjeux du territoire et priorités, comment le codev peut assurer le lien avec les citoyens
26-oct.	atelier Climat/CRTE	travail avec l'AREC Occitanie pour prioriser les axes du Plan Climat et les intégrer au CRTE
15-nov.	conf. des maires	projet de territoire et plan climat, démarche de contractualisation avec les communes pour un plan d'actions concerté communes-agglo et faciliter la réalisation des projets du bloc communal
25-nov.	rencontres avec les communes (Salvagnac)	présentation de la trame du contrat de partenariat commune-agglo et atelier de travail: quels enjeux pour les communes 2021-2026, comment coconstruire le contrat de partenariat, quels besoins des communes pour réaliser les projets + quelles orientations et quel effet levier pour le fond de concours
29-nov.	rencontres avec les communes (Cadalen)	présentation de la trame du contrat de partenariat commune-agglo et atelier de travail: quels enjeux pour les communes 2021-2026, comment coconstruire le contrat de partenariat, quels besoins des communes pour réaliser les projets + quelles orientations et quel effet levier pour le fond de concours
03-déc.		transmission du projet de CRTE à l'Etat
13-déc.	Conseil de communauté	validation du CRTE, approbation du Plan Climat, validation du contrat-type commune-agglo (réaliser des plans d'actions concertés communes-agglo, faciliter la réalisation des projets communaux, animer le projet de territoire)
janvier à avril 2022		Elaboration des 59 contrats de partenariat / animation du projet de territoire / élaboration du pacte financier et fiscal et révision du fonds de concours

Annexe 11 – Contribution du Conseil de Développement

**Réunion de présentation et d'échanges
avec le Conseil de développement
Projet Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE)
Samedi 23 octobre 2021 - Técou**

Ateliers

Il est proposé que chaque atelier aborde 2 questions sur 2 des 3 axes du plan d'actions du CRTE :

- quelle est l'action forte sur laquelle vous souhaiteriez voir le Conseil de développement travailler ?
- y-a-t'il une action manquante dans les actions inscrites ?

Restitution des ateliers

AXE 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Attractivité : axe transversal y compris pour le tourisme
- Action CoDev : recenser et valoriser les ressources locales
- Comment faire-savoir ? Comment construire l'image ?
- Accueil des nouveaux arrivants : donner les outils pour aider à créer des activités
Ex : cuir, mécanique de précision
- Valoriser les métiers porteurs – Artisanat
Ex : chaudronnerie, inox/cuivre – Débouchés : viticulture laboratoires, transformation des productions locales : savonnerie, plantes médicinales : production des plantes, culture locale , partenariats avec des agriculteurs ?
- Image de marque : qualité – petites structures locales
→ Faire découvrir pour donner des idées nouvelles aux entreprises existantes et pour créer des activités nouvelles
- Action manquante : promotion et participation aux actions d'accueil des nouveaux arrivants et habitants
Objectif : se projeter sur un territoire

Par l'intermédiaire de la fiscalité (CFE), on peut agir pour attirer les entreprises.

Pourquoi ne pas mettre en lien le développement économique et le logement pas cher, pour permettre aux entreprises de loger leurs employés et donc de pouvoir se développer.
Nécessité de créer du lien.

Maintenir le triptyque : emploi-logement-mobilité.

Nécessité de lier le développement économique, le logement à pas cher, et les mobilités (transports en commun)

Repérer une action :

- Définir de nouveaux lieux de coworking répartis sur l'agglomération et non concentrés à Gaillac.

- Le groupe Développement économique **propose l'aide à la session économique des entreprises pour aider à la transmission des entreprises**. C'est le thème de réflexion qui doit être développé cette année, en s'inspirant des dispositifs qui existent déjà pour le monde agricole.
Les propositions de ce groupe ont pour objectif 2040.
- **Développer une stratégie globale pour le développement des ZA**, l'accueil des activités : et l'harmonisation avec les ZA des autres EPCI voisins (en concurrence avec les nôtres)

ex : Couffouleux a accepté l'installation de kiné, notaires sur sa ZA.
Logique d'essaimage autour des pôles économiques existants. Nécessité de travailler la qualité paysagère des zones d'activités.

- **Points de vigilance :**
Suggestion de demander à renforcer l'apprentissage et la formation en entreprise pour favoriser le développement économique et le maintien des entreprises.
Valoriser les infrastructures physiques (routes, ...) et numériques, en développant les réseaux de communication physique et numériques
Développement de déploiement de conseillers numériques à travers des offres France Service
Problème de communication de l'Agglo, qui ne sait pas faire connaître ses actions.
Question de l'arrivée de la LGV à Bressolles qui va transformer l'équilibre territorial du Nord-Ouest de l'Agglo.
Évaluer et proposer une configuration maximale des Zones d'Activités, en tenant compte des ZA et de l'arrivée de la LGV.

AXE 2 : COHESION TERRITORIALE

- Participation et engagement citoyen dans les villages
Comment faire participer des habitants à la vie de leur village ?
Ex : projet de réaménagement d'un espace public
- Rapprocher les mairies/élus des citoyens : faciliter l'accès aux élus
- Projet éducatif : comment aller chercher et capter la paroles des jeunes
Rencontre avec les jeunes au travers des écoles, clubs, associations, accueils de loisirs.
- Pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics
→ maisons partagées (type d'habitat, nombre de personnes, participation à la vie individuelle et collective....)
→ logement pour les jeunes
 - jeunes rentrant dans la vie active
 - locatif (permettant un turn-over)
- Projet éducatif communautaire
→ élaboration carte scolaire (concertation)
→ rôle d'interface élus/parents d'élèves/enseignants (normalement rôle déjà joué par les délégués départementaux Éducation Nationale)
→ restauration scolaire
→ personnel de l'Agglomération qui intervient dans les écoles (ATSEM)
- Plus largement réflexion sur l'aménagement du territoire (équilibre)

- Culture : il ne s'agit pas de développer les actions mais de développer l'accès des publics à ces actions (communication)

Remarque : déficit de communication générale de la Communauté d'agglomération

AXE 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE

- Dans le cadre de la Création d'un cadastre des toitures valorisables en photovoltaïques par l'Agglo : Réviser le règlement d'urbanisme en créant un schéma directeur des initiatives renouvelables dans l'Agglo, par exemple pour inciter les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation., autoconsommation ou développement de la méthanisation.... . Il serait aussi intéressant de créer un accompagnement des communes dans le développement du photovoltaïque.

- **Mobilité : Routes partagées** : Développement d'une signalisation sur les petites routes pour aider à la prise de conscience que ces petites routes sont des espaces partagés par les tracteurs, les vélos, les piétons.

- Mobilité = sujet transversal
→ mobilité douce

- **Sur les déchets :**

améliorer la communication sur la gestion des déchets et du tri,

Suivre l'Initiative lancée par des agriculteurs, développer une filière de proximité, par la récupération des déchets verts sur les lieux de production, en créant des points de stockage locaux à disposition de ceux qui en ont besoin pour enrichir leur sol.

- Insister pour avoir de la transparence sur l'utilisation de la ressource des déchets ménagers en fonction des différentes actions (collecte, traitement des ordures ménagères, traitement du tri, déchetterie) et les ressources (revente de l'énergie.) = comptabilité analytique de l'ensemble des déchets ménagers.

Suggestion de développer des recycleries dans les déchetteries pour limiter les frais.

- Traitement des déchets verts sur les communes (impact écologique pour accéder à la déchetterie)

- Réaménager les cours d'école en plantant des arbres et ilots de fraîcheur.

- Eau : recyclage de l'eau

Annexe 12 – Contributions des établissements publics et opérateurs

Monsieur Paul SALVADOR,
Président
Communauté d'agglomération Gaillac
Graulhet
Le Nay
81600 TECOU

Réf :

Objet : CRTE et projets agricoles

Albi, le 30 juin 2021

Monsieur le Président,

Nous tenons en premier lieu à vous féliciter pour la mise en place d'un nouveau Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de votre agglomération pour les 5 années qui viennent.

En tant que Chambre consulaire, nous sommes convaincus de l'importance des projets économiques multi-acteurs pour créer de la valeur sur nos territoires.

Déjà à vos côtés dans les réflexions conduites autour du Plan Climat Air Energie Territoire et du Projet Alimentaire Territorial, nous avons œuvré en collaboration sur plusieurs projets.

La Chambre d'agriculture s'engagera bien sûr à vos côtés, non seulement pour identifier les projets pouvant être inscrits dans le plan d'action du CRTE, mais aussi pour contribuer à l'accompagnement des projets et le développement de filières dans le territoire.

Pour commencer ce travail de recensement pour les années 2021 et 2022, je vous propose que nos services se rencontrent courant juillet.

Les interlocutrices de Mmes Coursières et Schonfeld seront Mmes Carole Bou, chef du service Territoires (c.bou@tarn.chambagri.fr) et Carole Grimaux, conseillère en charge du développement de projets territoriaux sur le Gaillacois (c.grimaux@tarn.chambagri.fr).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées

Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter : @Chambagri_Tarn

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambre-agriculture.fr



Jean-Claude HUC

Président

Annexe 10 – Calendrier d’élaboration du CRTE 2021

Calendrier d'Elaboration du CRTE / projet de territoire

Date	Cadre institutionnel	Objectifs
06-avr.	Exécutif	Proposer un calendrier et une méthode pour l'élaboration du CRTE
avril-mai		Elaboration du diagnostic / travail des services sur les enjeux 2021-2026 et actions agglo 2021-2022
03-mai	conférence des maires + secrétaires de mairie/DGS + codev	Engagement du travail de programmation concertée des projets sur le bloc communal dans la perspective du CRTE et des contrats commune-agglo. Démarrage du recensement des projets par les communes
20-mai	réunion avec les secrétaires de mairie et DGS	présentation CRTE + méthode de recensement des projets
vendredi 4 juin	Communes	Date limite - Recensement des projets du territoire Communes
avril-mai-juin	Travaux des Commissions thématiques	Travail des commissions thématiques sur les enjeux 2021-2026 et les priorités/projets 2021-2022
		commission Aménagement 25 mai et 15 juin
		commission Economie 29 avril 20 mai
		commission Enfance jeunesse culture : ateliers 18 mai 20 mai 27 mai + commission 31 mai
		commission cadre de vie 19 mai 9 juin
commission ruralités 7 avril 26 mai		
21-juin	Réunion présidents des commissions et directeurs	Synthèse travaux des commissions: projets 2021 - 2022 et prospective
Lundi 21 Juin	Conseil de communauté	approbation de la convention d'engagement du CRTE
Lundi 28 Juin	Exécutif	Présentation des projets Agglo + Communaux / Lien avec les orientations / lien avec la capacité budgétaire de l'Agglo
Mardi 29 Juin	Commission Aménagement Intercommission	Synthèse des projets et Echanges sur les priorités et leur complémentarité au sein du Bloc Communal
07-juil.	Conf. des Maires	synthèse des projets, orientations stratégiques au sein du bloc communal : canevas du projet de territoire
07-sept.	réunion de travail des directeurs	travail sur la transversalité des actions et le projet de territoire
13-sept.	executif	point d'étape: méthode et calendrier 2ème semestre
15-sept.	Préfète/Président	Signature de la convention d'engagement du CRTE
04-oct.	réunion des présidents de commission et directeurs	travail sur le projet de territoire
11-oct.	executif	méthode et calendrier sur l'élaboration des contrats de partenariat communes-agglo déclinés du CRTE - lien avec pacte financier et fiscal - proposition de faire du Plan Climat le volet Transition Ecologique du CRTE
23-oct.	CODEV	travail sur les enjeux du territoire et priorités, comment le codev peut assurer le lien avec les citoyens
26-oct.	atelier Climat/CRTE	travail avec l'AREC Occitanie pour prioriser les axes du Plan Climat et les intégrer au CRTE
15-nov.	conf. des maires	projet de territoire et plan climat, démarche de contractualisation avec les communes pour un plan d'actions concerté communes-agglo et faciliter la réalisation des projets du bloc communal
25-nov.	rencontres avec les communes (Salvagnac)	présentation de la trame du contrat de partenariat commune-agglo et atelier de travail: quels enjeux pour les communes 2021-2026, comment coconstruire le contrat de partenariat, quels besoins des communes pour réaliser les projets + quelles orientations et quel effet levier pour le fond de concours
29-nov.	rencontres avec les communes (Cadalen)	présentation de la trame du contrat de partenariat commune-agglo et atelier de travail: quels enjeux pour les communes 2021-2026, comment coconstruire le contrat de partenariat, quels besoins des communes pour réaliser les projets + quelles orientations et quel effet levier pour le fond de concours
03-déc.		transmission du projet de CRTE à l'Etat
13-déc.	Conseil de communauté	validation du CRTE, approbation du Plan Climat, validation du contrat-type commune-agglo (réaliser des plans d'actions concertés communes-agglo, faciliter la réalisation des projets communaux, animer le projet de territoire)
janvier à avril 2022		Elaboration des 59 contrats de partenariat / animation du projet de territoire / élaboration du pacte financier et fiscal et révision du fonds de concours

Annexe 11 – Contribution du Conseil de Développement

**Réunion de présentation et d'échanges
avec le Conseil de développement
Projet Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE)
Samedi 23 octobre 2021 - Téco**

Ateliers

Il est proposé que chaque atelier aborde 2 questions sur 2 des 3 axes du plan d'actions du CRTE :

- quelle est l'action forte sur laquelle vous souhaiteriez voir le Conseil de développement travailler ?
- y-a-t'il une action manquante dans les actions inscrites ?

Restitution des ateliers

AXE 1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Attractivité : axe transversal y compris pour le tourisme
- Action CoDev : recenser et valoriser les ressources locales
- Comment faire-savoir ? Comment construire l'image ?
- Accueil des nouveaux arrivants : donner les outils pour aider à créer des activités
Ex : cuir, mécanique de précision
- Valoriser les métiers porteurs – Artisanat
Ex : chaudronnerie, inox/cuivre – Débouchés : viticulture laboratoires, transformation des productions locales : savonnerie, plantes médicinales : production des plantes, culture locale , partenariats avec des agriculteurs ?
- Image de marque : qualité – petites structures locales
→ Faire découvrir pour donner des idées nouvelles aux entreprises existantes et pour créer des activités nouvelles
- Action manquante : promotion et participation aux actions d'accueil des nouveaux arrivants et habitants
Objectif : se projeter sur un territoire

Par l'intermédiaire de la fiscalité (CFE), on peut agir pour attirer les entreprises.

Pourquoi ne pas mettre en lien le développement économique et le logement pas cher, pour permettre aux entreprises de loger leurs employés et donc de pouvoir se développer.
Nécessité de créer du lien.

Maintenir le triptyque : emploi-logement-mobilité.

Nécessité de lier le développement économique, le logement à pas cher, et les mobilités (transports en commun)

Repérer une action :

- Définir de nouveaux lieux de coworking répartis sur l'agglomération et non concentrés à Gaillac.

- Le groupe Développement économique **propose l'aide à la session économique des entreprises pour aider à la transmission des entreprises.** C'est le thème de réflexion qui doit être développé cette année, en s'inspirant des dispositifs qui existent déjà pour le monde agricole.
Les propositions de ce groupe ont pour objectif 2040.

- **Développer une stratégie globale pour le développement des ZA,** l'accueil des activités : et l'harmonisation avec les ZA des autres EPCI voisins (en concurrence avec les nôtres)

ex : Couffouleux a accepté l'installation de kiné, notaires sur sa ZA.
Logique d'essaimage autour des pôles économiques existants. Nécessité de travailler la qualité paysagère des zones d'activités.

- **Points de vigilance :**

Suggestion de demander à renforcer l'apprentissage et la formation en entreprise pour favoriser le développement économique et le maintien des entreprises.

Valoriser les infrastructures physiques (routes, ...) et numériques, en développant les réseaux de communication physique et numériques

Développement de déploiement de conseillers numériques à travers des offres France Service

Problème de communication de l'Agglo, qui ne sait pas faire connaître ses actions.

Question de l'arrivée de la LGV à Bressolles qui va transformer l'équilibre territorial du Nord-Ouest de l'Agglo.

Évaluer et proposer une configuration maximale des Zones d'Activités, en tenant compte des ZA et de l'arrivée de la LGV.

AXE 2 : COHESION TERRITORIALE

- Participation et engagement citoyen dans les villages

Comment faire participer des habitants à la vie de leur village ?

Ex : projet de réaménagement d'un espace public

- Rapprocher les mairies/élus des citoyens : faciliter l'accès aux élus

- Projet éducatif : comment aller chercher et capter la paroles des jeunes

Rencontre avec les jeunes au travers des écoles, clubs, associations, accueils de loisirs.

- Pour un logement plus durable et adapté aux besoins de tous les publics

→ maisons partagées (type d'habitat, nombre de personnes, participation à la vie individuelle et collective....)

→ logement pour les jeunes

- jeunes rentrant dans la vie active

- locatif (permettant un turn-over)

- Projet éducatif communautaire

→ élaboration carte scolaire (concertation)

→ rôle d'interface élus/parents d'élèves/enseignants (normalement rôle déjà joué par les délégués départementaux Éducation Nationale)

→ restauration scolaire

→ personnel de l'Agglomération qui intervient dans les écoles (ATSEM)

- Plus largement réflexion sur l'aménagement du territoire (équilibre)

- Culture : il ne s'agit pas de développer les actions mais de développer l'accès des publics à ces actions (communication)

Remarque : déficit de communication générale de la Communauté d'agglomération

AXE 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE

- Dans le cadre de la Création d'un cadastre des toitures valorisables en photovoltaïques par l'Agglo : Réviser le règlement d'urbanisme en créant un schéma directeur des initiatives renouvelables dans l'Agglo, par exemple pour inciter les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation., autoconsommation ou développement de la méthanisation.... . Il serait aussi intéressant de créer un accompagnement des communes dans le développement du photovoltaïque.

- **Mobilité : Routes partagées** : Développement d'une signalisation sur les petites routes pour aider à la prise de conscience que ces petites routes sont des espaces partagés par les tracteurs, les vélos, les piétons.

- Mobilité = sujet transversal
→ mobilité douce

- **Sur les déchets :**

améliorer la communication sur la gestion des déchets et du tri,

Suivre l'Initiative lancée par des agriculteurs, développer une filière de proximité, par la récupération des déchets verts sur les lieux de production, en créant des points de stockage locaux à disposition de ceux qui en ont besoin pour enrichir leur sol.

- Insister pour avoir de la transparence sur l'utilisation de la ressource des déchets ménagers en fonction des différentes actions (collecte, traitement des ordures ménagères, traitement du tri, déchetterie) et les ressources (revente de l'énergie.) = comptabilité analytique de l'ensemble des déchets ménagers.

Suggestion de développer des recycleries dans les déchetteries pour limiter les frais.

- Traitement des déchets verts sur les communes (impact écologique pour accéder à la déchetterie)

- Réaménager les cours d'école en plantant des arbres et ilots de fraîcheur.

- Eau : recyclage de l'eau

Annexe 12 – Contributions des établissements publics et opérateurs

Monsieur Paul SALVADOR,
Président
Communauté d'agglomération Gaillac
Graulhet
Le Nay
81600 TECOU

Réf :

Objet : CRTE et projets agricoles

Albi, le 30 juin 2021

Monsieur le Président,

Nous tenons en premier lieu à vous féliciter pour la mise en place d'un nouveau Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de votre agglomération pour les 5 années qui viennent.

En tant que Chambre consulaire, nous sommes convaincus de l'importance des projets économiques multi-acteurs pour créer de la valeur sur nos territoires.

Déjà à vos côtés dans les réflexions conduites autour du Plan Climat Air Energie Territoire et du Projet Alimentaire Territorial, nous avons œuvré en collaboration sur plusieurs projets.

La Chambre d'agriculture s'engagera bien sûr à vos côtés, non seulement pour identifier les projets pouvant être inscrits dans le plan d'action du CRTE, mais aussi pour contribuer à l'accompagnement des projets et le développement de filières dans le territoire.

Pour commencer ce travail de recensement pour les années 2021 et 2022, je vous propose que nos services se rencontrent courant juillet.

Les interlocutrices de Mmes Coursières et Schonfeld seront Mmes Carole Bou, chef du service Territoires (c.bou@tarn.chambagri.fr) et Carole Grimaux, conseillère en charge du développement de projets territoriaux sur le Gaillacois (c.grimaux@tarn.chambagri.fr).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées

Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter : @Chambagri_Tarn

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambre-agriculture.fr



Jean-Claude HUC

Président